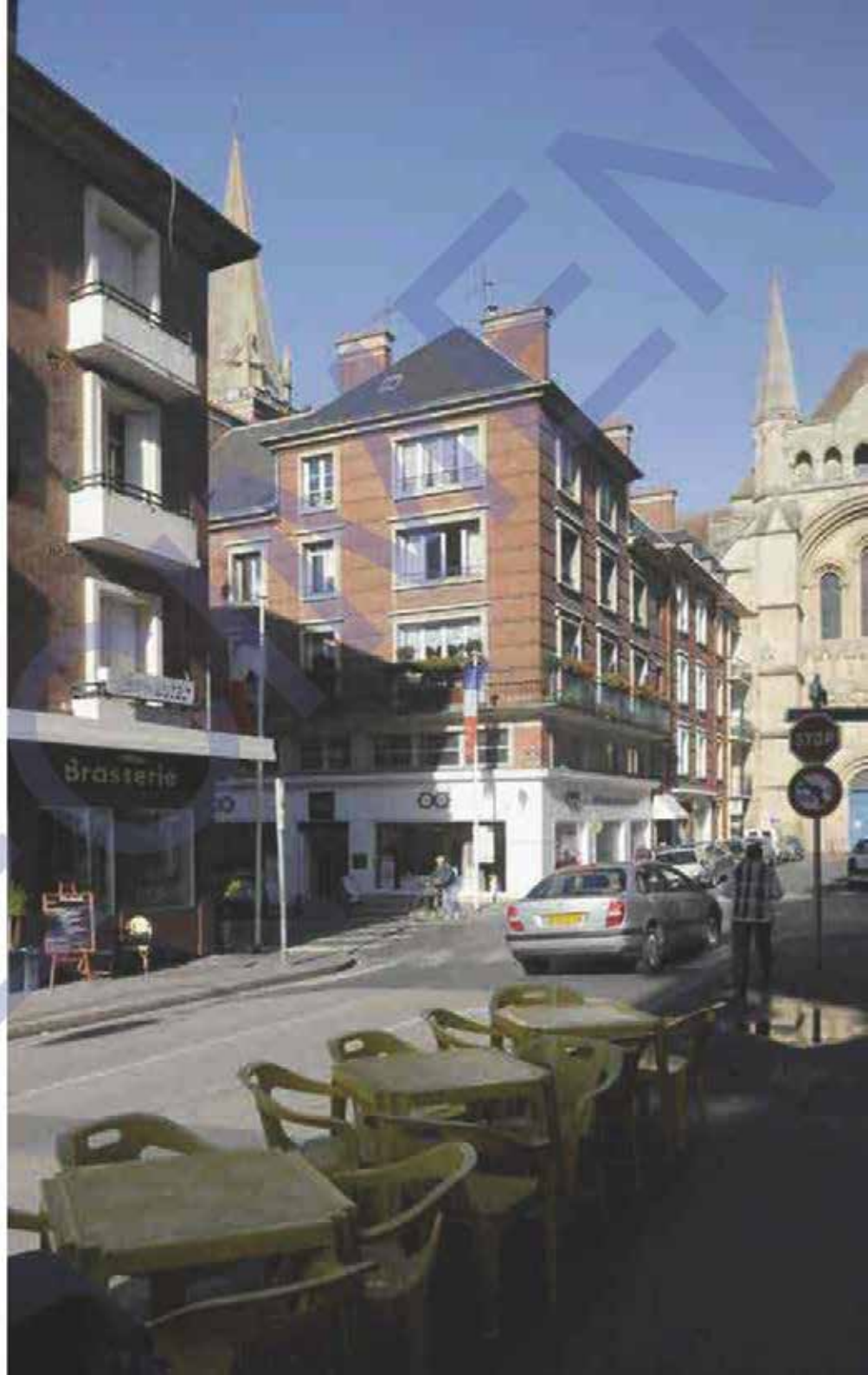


L'architecture et l'urbanisme de la Reconstruction dans le Calvados

Du projet à la réalisation



SPECIMEN

L'architecture et l'urbanisme de la Reconstruction dans le Calvados

Du projet à la réalisation

Patrice Gourbin

REMERCIEMENTS

Merci à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à cette étude : Benoît Pouvreau, Stéphanie Téziers, Philippe Bernouis, Alain Nafilyan qui m'ont transmis des documents ou m'ont ouvert des pistes de recherche ; Danièle Voldman, Jean-Claude Fossey et Hervé Rattiez qui ont bien voulu relire le document final ; et toute l'équipe du C.A.U.E. du Calvados dont l'accompagnement a été indispensable, en particulier Véronique Josset qui a assuré la mise en page du document final.

Merci également aux mairies qui ont permis l'accès à leurs archives : Villers-Bocage, Isigny, Epron, Colombelles, Ouistreham, Noyers-Bocage, Vire, et à tous ceux qui m'ont reçu personnellement, M. Xavier Lebrun, maire de Villers-Bocage, Mme Isabelle Leménager, conseillère municipale d'Epron, M. Jean-Yves Cousin, maire de Vire, Mme Catherine Godbarge, conseillère municipale à Vire, M. Jean-Yves Meslé, directeur général des services à Colombelles, M. Jacky Godard, maire de Noyers-Bocage, ainsi que M. Daniel Deshayes, président de la Société historique de Lisieux, et Serge David chargé de mission archives à l'université. Merci enfin aux acteurs de la reconstruction que j'ai pu rencontrer, et dont le témoignage est infiniment précieux, Claude Herpe, Mme Loret, Mme Bance.

Merci Pierre pour ta présence qui m'est toujours indispensable.

SOMMAIRE

Remerciements	2	Reconstruction, acte II	69
La connaissance et l'action	5	Une nouvelle orientation rendue publique	70
Introduction	9	De nouvelles méthodes constructives et financières	73
Ouverture : réalisations d'urgence de 1945 à 1949	13	Les opérations groupées	76
Gérer le provisoire	14	L'organisation du bâti	77
Le provisoire en centre-ville	16	Une architecture de compromis	80
Les constructions d'État	17	Technique et volumétrie	82
Les cités de maisons d'État	18	Aspect et façades	85
Le projet de reconstruction et d'aménagement	23	Matériaux, modénature et couleur	87
Urbanistes et projets d'urbanisme	24	La modernité dans les villages et les petites villes	90
Les conseils municipaux	26	Édifices publics, services et commerces	99
Les contraintes préalables	28	La mutation des édifices publics	100
L'organisation des agglomérations nouvelles	29	Les églises	101
Les équipements	31	Les mairies	102
Sites, espaces libres et espaces naturels	33	Les écoles	104
La voirie et l'esthétique urbaine	34	Les services publics	108
L'architecture	39	Commerces, culture, loisirs	110
À l'épreuve de la réalité	40	Les industries	115
Une logique d'agglomération ?	42	L'architecture rurale	121
Une réalisation incomplète	42	Théorie et principes de l'architecture rurale moderne	122
En dehors de la zone de reconstruction	44	La reconstruction des exploitations	122
Reconstruction, acte I	47	Épilogue : enfin la construction neuve !	131
Les architectes	48	Les logements sociaux : financement et construction	132
Les élus et les sinistrés	49	Pavillonnaire ou collectif ? Les formes du logement social	133
Le territoire de la reconstruction	51	L'accèsion à la propriété	136
Techniques de construction	54	Conclusion	139
Les logements	56		
Le style reconstruction	57		
Décor et modénature	59		
La couleur	62		



LA CONNAISSANCE ET L'ACTION

Le C.A.U.E. du Calvados a voulu participer à la connaissance et à la valorisation de la Reconstruction dans notre département en y apportant une contribution originale.

Il ne s'agit pas tant de proposer l'histoire de cette grande aventure collective que de mettre à jour, par une meilleure compréhension de sa genèse, les qualités de forme, d'organisation, de technique qui caractérisent l'architecture et l'urbanisme des années 50.

Deux actions complémentaires ont été engagées dans ce but.

La première a été la mission photographique qui a été confiée au photographe Philippe Delval et qui a fait l'objet d'une publication récente suivie d'une exposition au Mémorial de Caen de février à avril 2010.

La seconde est l'ouvrage que nous publions aujourd'hui, suite à l'étude réalisée par l'historien Patrice Gourbin et qui est le résultat de trois années de recherche en archives.

Au-delà de ces deux publications, au sein du C.A.U.E., photographe, historien et architecte construisent un point de vue sur l'état actuel de la Reconstruction qui aboutira prochainement à la diffusion d'un cahier de recommandations architecturales.

Ces regards croisés, sensibles et bienveillants appellent à la redécouverte de ce patrimoine quotidien si proche qu'il en devient invisible.

Le paysage architectural et urbain d'après guerre dans le Calvados est remarquable et incontournable.

Le département ayant été dévasté, la tâche démesurée de Reconstruction a touché toutes les formes de structure bâtie : agricole, civique, domestique et religieuse. Des villes et villages entiers furent reconstruits créant un environnement architectural et urbain exceptionnel. L'échelle territoriale de ce mouvement inédit dans l'histoire urbaine a consisté en une véritable reconfiguration de la ville et du bâti ancien.

Les villes reconstruites dans notre département sont surtout « des villes nouvelles », monolithiques, par opposition aux villes anciennes diverses qui se sont bâties au fil des siècles. Dès lors, les mêmes stigmates de l'usure et du vieillissement mais aussi des inadaptations aux nouveaux usages et aux nouvelles exigences apparaissent aujourd'hui.

Les problèmes posés sont généralisés bien que d'une manière générale par rapport aux constructions récentes, les bâtiments de cette période aient plutôt bien vieilli car ils ont été mieux construits du fait des matériaux utilisés : utilisation de la pierre calcaire à Caen, du granit à Vire, du schiste, de la brique, voire même du pan de bois de manière anecdotique à Pont-l'Évêque par Robert Camelot. Même les constructions en ciment armé, du fait de leurs finitions et des modénatures mises en œuvre, ont moins souffert que ce que l'on doit déplorer ailleurs pour des réalisations plus récentes.

Il existe une tendance à « patrimonialiser » certains monuments de la Reconstruction et leur qualité architecturale évidente inviterait à s'en réjouir si elle n'était accompagnée dans le même temps de la mutilation, voire de la disparition pure et simple, de bâtiments plus modestes qui abritent les plus quotidiens des usages.

Les villes de la Reconstruction sont entrées dans un cycle de modification et d'évolution majeur entamant ainsi un processus de sédimentation qui est la définition même de l'urbain. Les substitutions, les surélévations, les extensions s'additionnent aux modifications de façades touchant tous les secteurs de la ville reconstruite.

Le respect plus que la protection doit porter sur l'aspect unitaire d'ensembles homogènes, ordonnancés et « disciplinés » qui a été si présent dans les doctrines de la Reconstruction, et ce respect doit se décliner en attentions intelligentes aux qualités spécifiques de chaque bâtiment.

Pour toutes ces réadaptations ou réutilisations, un travail de réinterprétation, d'ajustage, comme dirait Nicolas Michelin, est à faire afin de répondre aux attentes d'aujourd'hui. Arriver à concevoir des projets judicieux, généreux et respectueux, c'est bien ce type de projet que ces ensembles appellent. Voilà me semble-t-il un travail enthousiasmant qui nous concerne tous, habitants, élus et concepteurs.

Le paysage urbain des villes reconstruites se caractérise par de grands espaces libres, des rues larges avec à l'arrière des rues de services, un système d'espaces distendus aujourd'hui envahis par les voitures, devenus au fil du temps un univers minéralisé, saturé et circulé.

Par rapport aux espaces différenciés de la ville historique, les grands vides chargés d'automobiles peuvent devenir un atout pour composer de nouveaux espaces publics ambitieux qui prendront en compte les transports publics, les piétons, les vélos et les espaces verts afin d'y retrouver le goût de la ville.

Les ensembles urbains de la Reconstruction peuvent offrir pour l'avenir des cadres de vie aérés, paysagés, attractifs, acceptant plus facilement que les villes anciennes, la présence d'architectures du futur.

Au-delà du patrimoine architectural pour lequel il nous reste à imaginer les moyens de le préserver sans l'embaumer, l'architecture du quotidien et les espaces publics des villes reconstruites devront faire l'objet d'une métamorphose complète et ambitieuse.

Conduit dans des conditions difficiles, le grand chantier de la Reconstruction des villes et villages détruits en 1944 témoigne de la vitalité de la société d'après guerre. Soyons fidèles à l'esprit de la Reconstruction en saisissant la formidable opportunité qui s'offre à nous pour retrouver cette même ambition architecturale et urbaine.

C'est parce que nous croyons qu'à la base de toute intervention pertinente il y a la capacité à voir et à comprendre que nous espérons que cette passionnante étude de Patrice Gourbin aura un large retentissement.

Connaître pour voir, voir pour aimer, aimer pour agir avec discernement.

Hervé Rattiez
Directeur du CA.U.E. du Calvados

SPFEC



Carte de situation des communes du Calvados citées dans le texte

INTRODUCTION

Lorsque survinrent les destructions de la Seconde guerre mondiale, la France était depuis longtemps malade de ses villes. Insalubrité, crise du logement, retard des entreprises du bâtiment, impréparation des architectes aux contraintes de l'industrialisation de l'architecture... Autant de disfonctionnements qui avaient été analysés dans les décennies précédentes et pour lesquels nombre de solutions avaient été proposées de manière théorique. Mais sur le terrain, la révolution attendue n'avait pas eu lieu. Les ruines de la guerre ne firent que rendre la situation plus urgente et plus dramatique. Au moment de penser la reconstruction, il était évident pour tous, sinistrés, hommes politiques, architectes, urbanistes, médecins, qu'elle ne serait pas la reconduction de la situation antérieure. Il s'agirait d'inventer un cadre de vie adapté au présent, solide et confortable, des villes fonctionnelles, lisibles et claires. La dimension prospective des projets de reconstruction des agglomérations sinistrées est donc une donnée essentielle de la reconstruction française. Le titre du document réglementaire d'urbanisme – « projet de reconstruction et d'aménagement » – annonçait clairement un double objectif : non seulement reconstituer ce qui avait disparu, mais aussi prévoir et organiser l'avenir.

En ce qui concernait le Calvados, il était à la veille de la Libération un département encore relativement préservé des destructions militaires. Mais à partir de juin 1944, il devint subitement le principal champ de bataille de l'Europe de l'ouest. À l'exception de Bayeux et Honfleur, toutes les villes du département ont été gravement sinistrées, certaines comme Vire ou Aunay-sur-Odon presque entièrement rasées. Dans les campagnes, de vastes étendues de territoire rural furent ravagées par les combats en fonction de l'avancée des armées. La reconstruction fut proportionnelle à l'ampleur des destructions et le bâti de cette période s'impose aujourd'hui comme un élément caractéristique du paysage urbain et rural du département.

Soixante-dix années après les événements de 1944 qui en ont constitué la genèse, son appréhension est encore assez incertaine. L'histoire de l'architecture n'a pour l'instant retenu qu'une petite dizaine de villes en France, Le Havre, Maubeuge, Royan..., dont la modernité et le caractère avant-gardiste sont peu représentatifs de l'ordinaire de la reconstruction, celle qu'on trouve partout en Basse-Normandie. Une bonne partie de la production de cette époque présente en effet un aspect domestique et rassurant, d'apparence peu innovante, et dont la ville de Caen est souvent présentée comme le modèle le plus abouti. Faudrait-il donc se contenter d'une lecture binaire opposant modernes et traditionnels, les seconds impitoyablement balayés par les premiers malgré leur aptitude à produire le consensus ?

La présente étude, commandée par le CAUE du Calvados, vise à une appréhension plus équilibrée du cadre bâti que nous a légué la reconstruction et des conditions de sa production. Plutôt que d'envisager la reconstruction comme une strate uniforme ou de nous cantonner à l'étude des projets d'origine, nous proposons donc d'en observer aussi les hésitations, les tensions, les ruptures, au fil du temps et des réalisations. Car la fabrication, au sortir de la guerre, des villes que nous connaissons, a été une négociation permanente qui a débouché partout sur la juxtaposition de plusieurs logiques urbaines. Une autre question est celle de l'encadrement assuré par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (MRU). Peut-on affirmer la victoire de l'État triomphant sur des acteurs locaux résignés ? Les uns et les autres disposaient de par la loi, de réelles possibilités de décision, mais il reste à évaluer l'étendue du compromis et les modalités de la négociation. À l'échelle nationale, la politique générale et les procédures administratives sont aujourd'hui connues par les travaux de Danièle Voldman¹, qui a également mis en évidence la diversité des situations locales. Notre ambition est d'en prolonger les questionnements à l'échelle d'un département, en s'attachant à suivre pas à pas les réalisations.

Outre l'ensemble des publications disponibles, tant sur la reconstruction française en général que sur celle du Calvados, nous nous sommes appuyés sur l'étude approfondie d'une quinzaine de villes et de villages du département, avec des sondages complémentaires sur le reste du département. Le choix s'est fait sur des types représentatifs du point de vue de la taille, de la situation géographique, de l'activité, de l'héritage ou de l'ampleur des destructions. Le panorama ainsi proposé se veut représentatif – et non pas exhaustif – de l'architecture et de l'urbanisme de la reconstruction dans le Calvados. On ose en outre espérer qu'il enrichira les recherches sur le sujet à l'échelle nationale.

¹ Voldman (Danièle), *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris : L'Harmattan, 1997, 487 p.

À GUERRE TOTALE, RECONSTRUCTION TOTALE

Henry Bernard, « Reconstruire », *Hommes et mondes*, 1947, n. 7, p. 327-338 [extraits]

[...] La France dévastée est semblable à un blessé couvert de sang, criblé d'éclats, disjoint et paralysé, auquel la santé, avec la vie, ne sera pas rendue par les seuls soins apportés localement à chacune de ses plaies. Pour l'une comme pour l'autre, le traitement n'a de valeur que s'il s'intègre dans un traitement d'ensemble bien défini, visant à la coordination des fonctions physiques, physiologiques, intellectuelles et morales, par la rééducation de chaque membre et sa réadaptation progressive à sa fonction propre, ainsi que par la restauration de son vêtement et de ses outils.

Reconstruire la France ne consiste donc pas seulement à combler des entonnoirs de bombes, ni à rebâtir l'équivalent de ce qui a été démoli ; c'est se pencher d'abord sur le malade tout entier et embrasser l'organisme dans son ensemble, avant de donner un diagnostic général d'où découleront, par voie de conséquence, les méthodes à employer. Une nation est un être vivant qui prospère dans un milieu donné, dans un climat donné, sur un sol donné ; un être qui se développe, se transforme, fait peau neuve ; dont les besoins changent avec l'âge ; un être qui a son hérédité, ses traditions, ses bonnes et ses mauvaises habitudes, enfin ses aspirations.

Il s'agit donc, avant d'agir, de bien connaître le passé de cette nation ; puis de prendre une conscience exacte de son état présent ; enfin d'établir des prévisions d'avenir. On le voit clairement, le problème démographique français domine la politique de reconstruction, comme il domine toute politique française réaliste.

Nous l'avons dit, ce que l'on entend d'ordinaire par reconstruction, c'est-à-dire la réédification du capital immobilier français démoli par faits de guerre, n'est qu'un aspect incomplet du problème : aspect important, certes, et d'une brûlante actualité, puisqu'il intéresse au premier chef des millions de Français sinistrés ; mais il y a un autre aspect sur lequel nous ne cesserons d'insister, parce qu'il englobe et dépasse le précédent et qu'il peut échapper au regard superficiel : c'est la mise à jour de la France, avec ses cinquante années de retard, et sa reconstruction effective pour les cinquante ou cent années à venir.

Ainsi, du désastre survenu, l'intelligence et le cœur de l'homme peuvent tirer quelque bien. Il faut avouer, en songeant à l'avenir, que certaines destructions vont permettre d'opérer des transformations complètes et des améliorations radicales, qui n'eussent été, sans elles, jamais possibles, qui eussent paru à tout jamais irréalisables.

Et pourtant, depuis de longues années déjà, le problème du logement se pose aux Français sous son double aspect : pénurie de logements neufs dans toutes les grandes agglomérations, dont la population n'a fait que croître avec l'exode ininterrompu des campagnes ; usure d'un patrimoine immobilier vétuste, mal équipé, mal ou pas entretenu (taudis urbains et ruraux). Sur ce chapitre, il faut bien le reconnaître, malgré les efforts louables et les résultats sporadiques, malgré des lois parfois intéressantes, l'ensemble du pays accusait un retard très sensible sur la plupart des pays d'Europe, tant il est vrai qu'il ne suffit pas d'avoir des lois bien faites, mais qu'elles restent lettre morte si elles ne sont pas utilisées et rendues vivantes, efficaces, par l'activité des hommes responsables.

[...]

La reconstruction, c'est à dire le sceau d'une civilisation nouvelle imprimée dans la matière, sera l'affirmation de notre volonté de vivre ; elle ne se fera avec fruit que si l'effort en est jugé nécessaire et si chacun a le sentiment d'y participer. La reconstruction du pays est une nécessité et un devoir national ; chacun doit pouvoir y collaborer par son travail ou par son génie ; chacun doit sentir qu'il construit un monde nouveau pour lui-même et pour ses enfants.



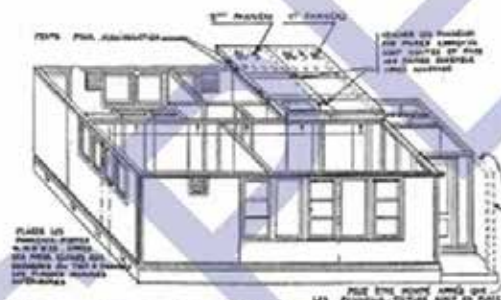
OUVERTURE : RÉALISATIONS D'URGENCE DE 1945 À 1949

En 1944, la France était une nation ruinée, non seulement par les destructions militaires, mais aussi par quatre années d'occupation et de ponctions économiques. Faute de moyens, la reconstruction définitive était à ce moment hors de portée. Le gouvernement choisit donc de porter son effort en priorité sur la remise en état des infrastructures et des industries plutôt que sur les zones urbaines et le logement, et les responsables locaux durent se contenter d'imaginer la reconstruction sur le papier. En attendant la reprise, certaines opérations préalables telles que déblaiement et déminage, financés par l'État, furent engagées. Selon les termes de la loi, les matériaux issus de la destruction appartenaient à l'État qui pouvait donc en disposer comme il l'entendait. Les éléments réutilisables étaient triés et récupérés en vue de leur réemploi dans des constructions futures. Le reste fut généralement employé à niveler le sol et à transformer le relief. À Lisieux, le déblaiement, qui ne commença qu'en août 1945, était achevé l'année suivante. Caen était considérée comme entièrement déblayée à l'été 1946. En parallèle, l'État prenait en charge les « réparations d'office » sur les immeubles réparables, qui consistèrent d'abord en une mise hors d'eau sommaire, puis à partir de 1947 en des interventions plus complètes. Mais le principal effort pour compenser la pénurie de logements portait sur la réalisation de constructions d'urgence.

Gérer le provisoire

Dans un premier temps, toutes les constructions d'urgence furent considérées comme provisoires. Il en existait deux types, les baraquements préfabriqués et les édifices construits en matériaux de récupération. Les premiers étaient parfois trouvés sur place comme les baraques militaires allemandes que la ville de Lisieux entreprit, non sans difficultés, de récupérer en 1945, ou ceux édifiés à Falaise en 1940 pour accueillir les réfugiés du nord et de l'est. Quelques uns étaient de fabrication française, mais ils furent aussi commandés à l'étranger en grand nombre. Les plus répandus étaient américains (de type UK 100), suédois ou finlandais. Enfin, des ensembles en pierres ou en briques de récupération furent édifiés dès 1945 : « maisons d'État » sur des terrains périphériques, cités commerciales dans certains centre-villes. Or le choix du provisoire ne faisait nullement l'unanimité. Pour certains responsables, il aurait fallu lancer immédiatement la reconstruction définitive, sans étape intermédiaire. Le maire de Caen se déclarait « ennemi du provisoire qui est une ruine pour le pays ». Non seulement les constructions d'urgence absorbaient inutilement des moyens qui auraient pu être mis au service de la reconstruction, mais elles menaçaient la qualité de la réalisation finale car elles « ne disparaîtront pas et la reconstruction sera sabotée ». Les hommes de l'art montraient la même répugnance. L'urbaniste de Colombelles, Yves Courcoux, souhaitait que les constructions temporaires « puissent être réparties aussi judicieusement que possible, en évitant surtout leur juxtaposition en trop grand nombre », car il n'était « pas souhaitable de voir réaliser une sorte de cité qui, par son importance, risquerait de compromettre en esthétique et en agrément la réalisation ultérieure du plan d'aménagement ».

Mais quelle que soit leur position face aux choix du gouvernement, les élus locaux étaient tous sans exception confrontés aux conditions de vie dramatiques de leurs administrés. Obtenir des logements, sous quelque forme que ce soit, devint très vite leur principale préoccupation. Les zones rurales étaient particulièrement mal servies. Début 1946, Noyers-Bocage disposait de 19 baraquements, dont trois, perméables à la pluie, étaient surnommés « baraquement-éponge ». Les 16 restants devaient loger 400 personnes (soit 25 personnes chacun), auxquels s'ajoutaient ceux de l'étude notariale, de l'église, de la sacristie, de la salle de réunion et les deux à usage d'école². À Frénoville, constatant que 19 ménages étaient encore à reloger « qui vivent actuellement dans des conditions d'hygiène et de promiscuité telles que leur vie ressemble à celle des animaux », le conseil municipal démissionna en 1946, ainsi que ceux d'Authie et d'Évrecy, tandis que Villers-Bocage menaçait de faire de même. Agriculteurs et artisans n'étaient pas mieux lotis : sur un besoin évalué à 25 hangars et 17 étables, la commune de Noyers-Bocage n'avait reçu que deux baraques semi-cylindriques de type Nissen, quatre hangars et deux étables. Le maire dénonçait les promesses non tenues, la gabegie des entreprises chargées du montage et surtout l'injustice de la répartition par rapport aux communes voisines.



Maison américaine, série UK 100, notice de montage (Institut français d'architecture)

La crise touchait aussi les villes non sinistrées. Accueillant 3000 personnes supplémentaires depuis 1944, dont la moitié de sinistrés, Bayeux dépassait désormais de peu les 10 000 habitants. Après avoir obtenu quelques baraquements au début de l'année 1947, la ville en réclamait trois de plus pour loger les « pèlerins » venus célébrer l'anniversaire du Débarquement ainsi que la transformation du camp de prisonniers de guerre de Saint-Martin-des-Entrées en logements d'urgence. Toutes les agglomérations sinistrées furent amenées à édifier une ville provisoire complète, comprenant logements, commerces, administration, église, écoles... À Aunay-sur-Odon, cet aspect fut pris en compte dès les tous premiers temps : c'est la seule ville où il est évoqué dans le projet de reconstruction et d'aménagement En 1945, un vaste terrain situé au lieu-dit le Petit-Hamel fut aplani pour l'implantation d'environ 130 baraquements

2 Maire de Noyers-Bocage, s. d. [c. 1946], archives municipales de Noyers-Bocage, carton bâtiments communaux 1.

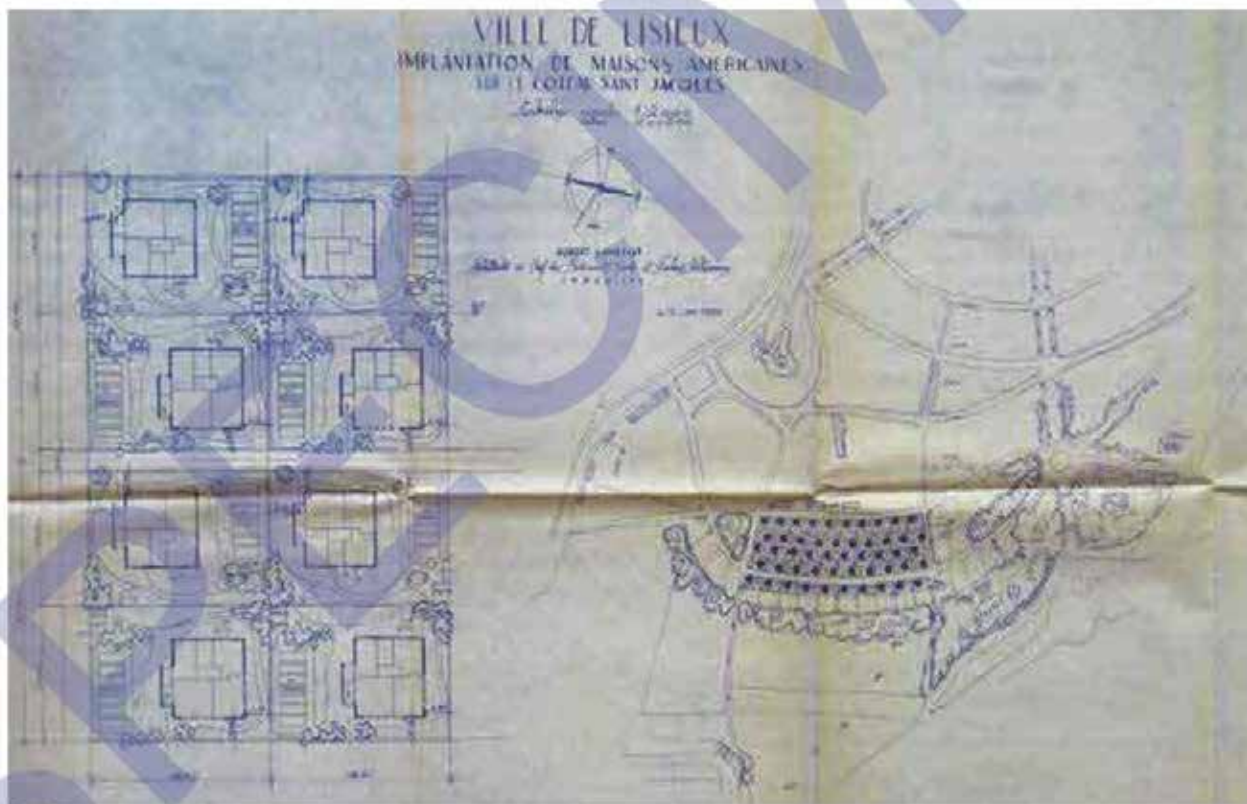
3 Caen, archives départementales du Calvados, 22W 7.

regroupant la presque totalité des familles sinistrées. La cité comprenait un centre administratif réunissant mairie, école et église, formant ainsi un ensemble parfaitement ordonné, contrastant avec la cacophonie qui régnait dans bien d'autres villes où le provisoire était géré au coup par coup.

Une manière de neutraliser les inconvénients des constructions provisoires était de les organiser en fonction de la reconstruction définitive. De cette manière, les dépenses d'aménagement qu'ils nécessitaient ne seraient pas à fonds perdus :

« Pourquoi ne pas dès maintenant prévoir les terrains d'extension et y construire les maisons provisoires ? La viabilité peut être réduite pour l'instant de façon à la compléter dans l'avenir. Évidemment, il faudra y amener l'eau, l'électricité, l'égout etc., mais ces travaux seront indispensables dans l'avenir. Lors de la construction des maisons définitives, les maisons provisoires disparaîtront et les matériaux constitutifs des murs pourront être employés pour l'achèvement de la viabilité des voies d'accès, soit être utilisés à nouveau dans les fondations des immeubles définitifs ».

Robert Camelot dressa en 1946 selon ces principes le plan d'une cité de 50 maisons américaines sur le plateau Saint-Jacques surplombant Lisieux, chacune disposant d'un terrain de 250 m², organisé de telle manière que les terrains puissent être par la suite « groupés [...] en vue d'obtenir des lots de 50 m² propres à l'édification de maisons définitives »⁴.



Robert Camelot, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, urbaniste, implantation de maisons américaines sur le coteau Saint-Jacques, 15 janvier 1946 (Institut français d'architecture)

4 Robert Camelot, 7 février 1946, Paris, Institut français d'architecture, 040 IFA h. 127.

Bien plus que la qualité architecturale des baraquements, ce furent l'emplacement, la taille de la parcelle et le raccordement aux réseaux qui déterminèrent à la fin de la reconstruction leur conservation ou leur démolition. En 1958, la question fut posée pour la cité des baraques suédoises de la route de Caen à Vire. Elle fut d'abord considérée comme définitive en ce sens que les terrains seraient vendus tels quels, avec les baraques qui y étaient édifiées. En préalable, il fallait que le MRL, propriétaire des maisons, achète aussi les terrains sur lesquels elles étaient édifiées (ils n'étaient pour l'instant que réquisitionnés) et qu'il aménage les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité dont ils étaient encore dépourvus. À qui seraient-ils vendus ? Le prix du raccordement s'ajouterait à la valeur de la maison et du terrain, et les occupants n'en auraient probablement pas les moyens. La cité fut donc détruite. Dans la même ville, la cité suédoise du Viverot était encore propriété de l'État en 1968. Les parcelles étant particulièrement étroites, l'aliénation fut décidée par les domaines, avec un découpage différent. La voirie d'origine fut conservée (rues Bellevue, de la Suède, de l'Aiglon) mais le parcellaire entièrement redessiné. À Cagny, on profita au contraire d'une modification du périmètre d'agglomération pour englober les baraquements finlandais dont les vastes parcelles raccordées aux réseaux correspondaient aux critères réglementaires de ce quartier d'extension.

Le provisoire en centre-ville



Baraquement commercial à Lisieux (photo A. Legoupil Archives départementales du Calvados)

provisaires pouvait retarder la mise en chantier des immeubles définitifs. Face à ce dilemme, les urbanistes et l'administration tentaient d'encadrer le mouvement en aménageant des terrains non constructibles pour l'accueil d'ensembles provisoires de logements, commerces ou services administratifs.

La totalité des commerces de Vire fut ainsi rassemblée sur la place du Champ de Foire, soit 80 magasins en 1946 et 152 l'année suivante, sur 4000 m²*. Il s'agissait d'un ensemble programmé, constitué de baraquements semblables et implantés selon un plan rigoureusement orthogonal. À Caen, au contraire, où la municipalité refusait d'encadrer le mouvement, les boutiques étaient groupées par petits ensembles en dur, sur les places ou les avenues. Sur la place de la République, un commerçant, M. Debroise prit l'initiative et construisit lui-même une boutique à l'aide des matériaux de récupération dont il disposait⁷.

5 Abbé Lebasquin, « Retour à la vie », Supplément au Villes-Information n. 36, avril 1983.

6 Section cartographique de l'association des collectionneurs virens 1939-1956 Vire se souvient... Vire : édition section cartographique de l'association des collectionneurs virens, 1993, p. 218.

7 De Nordick (G.), « Un point final SVP ? Quand terminera-t-on les baraques de la place de la République ? », Liberté de Normandie, 26 juin 1946.



Une amicale fut constituée en novembre 1945 pour gérer l'attribution des emplacements et négocier la location avec la ville. En 1946, l'ensemble, surnommé le village nègre, comprenait soixante boutiques, les attributaires étant tirés au sort. Les façades, ouvertes vers la place, étaient fermées du côté des rues périphériques et l'ensemble était accessible par quatre ouvertures aux angles. L'intervention de la mairie s'était limitée à l'assainissement et l'aménagement des voies de dessertes. Du fait de l'absence de planification du provisoire dans cette ville, des terrains constructibles furent également utilisés par exemple le long du boulevard Leclerc ou de la rue Saint-Pierre, ce qui n'était pas sans risque pour le rythme de la reconstruction future.



Les constructions d'État

À l'origine, les constructions d'urgence « en dur » avaient le même statut que les baraquements provisoires. En décembre 1944, l'architecte Albert Pouthier étudiait ainsi « un type de maison provisoire qui est conçue de façon très sérieuse et qui pourrait du reste devenir maison définitive mais pour satisfaire à la décision qui a été prise en haut lieu, elle serait baptisée maison provisoire »⁸. La construction d'immeubles définitifs neufs par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (MRU) fut ensuite autorisée par l'ordonnance du 8 septembre 1945. Appelés ISAI (immeubles sans affectation immédiate), les immeubles ou maisons d'État étaient financés et construits avant de connaître leur affectation définitive. Ils étaient avant tout destinés à des ménages modestes, principalement non propriétaires. Une fois construites, les maisons de Thury-Harcourt furent louées par les Domaines, puis attribuées, déjà occupées, à des propriétaires-bailleurs sinistrés en remboursement de leur créance de dommages de guerre. Certains ensembles étaient gérés par l'OPHBM du Calvados au nom de l'État en attendant leur statut définitif, comme celui d'Isigny, tandis que d'autres étaient vendus à des organismes HBM⁹.



Faute de mieux, les premières réalisations furent essentiellement des ensembles de maisons individuelles réalisées avec des matériaux de récupération. Ces cités étaient organisées de manière à répondre aux critères d'une implantation définitive (situation, taille des parcelles, raccordement aux réseaux). On les trouve aussi bien dans les villages ruraux que dans les grandes villes. Les maisons d'État sont aussi couramment nommées dans les archives « en semi-dur » ou « en semi-provisoire » car les maçonneries étaient définitives tandis que la toiture ne recevait qu'une couverture provisoire, en attendant des jours meilleurs. L'acte de vente des maisons d'État de Thury-Harcourt stipulait que l'acheteur s'engageait « à employer tout ou partie de la soule de son indemnité pour dommages immobiliers à l'achèvement, s'il y a lieu, des bâtiments faisant l'objet de la cession et à substituer aux matériaux provisoires des matériaux définitifs, notamment en ce qui concerne les couvertures »¹⁰. Des expériences furent également conduites en vue de trouver



Maisons d'État à Condé-sur-Noireau, Coen (cité d'Authie, maison de type Stran-steef), Villers-Bocage (maison de type Jeep, ill. J. Hébrard et J. Letu architectes), Vire.

8 Albert Pouthier 5 décembre 1944, IFA, 040 IFA, h. 135.

9 OPHBM, 18 mai 1949, Archives municipales d'Isigny, dossier logements maisons d'État HLM.

10 17 février 1956, ADC, O 9328.

des produits locaux de substitution pour le mortier. Le 6 juillet 1945, le comité départemental de la reconstruction examina le résultat de « constructions à l'argile » dont le gros-œuvre pouvait être exécuté en quatre semaines par une équipe de 25 hommes¹¹. Il existait à ce moment 3500 m² de ce type de construction dans le département, dont les premières réalisées avaient été celles du boulevard Poincaré à Caen.

Les constructions d'État gagnèrent ensuite en pérennité. À la cité d'Authie de Caen, les premières maisons furent couvertes en ardoises de fibrociment, les lucarnes seules étant couvertes en ardoises d'Angers. En cours de chantier, l'amélioration de l'approvisionnement permit de couvrir la totalité des maisons de manière définitive. Par ailleurs, le ministère de la reconstruction avait lancé plusieurs concours portant sur l'élaboration de maisons ou d'immeubles préfabriqués, dont un certain nombre furent construits dans le Calvados. Les « Jeep III » élevées à Villers-Bocage à partir de 1948 étaient composées de portiques de béton armé sur lesquels étaient enfilées des dalles de béton¹². Les maisons Schueller étaient en panneaux de béton préfabriqués. Les Stran-steel étaient constituées d'une ossature métallique fournie par le MRU et revêtue de clins de ciment qui avaient été choisis à la suite d'un concours départemental. En 1946, le Calvados reçut un don exceptionnel de 400 maisons préfabriquées en bois, offertes par la Suède. Dessinées par l'architecte suédois Sven Ivar Lind, elles furent réparties entre dix communes et achevées en 1948¹³.

De son côté, la commission départementale de reconstruction organisait ses propres concours, en privilégiant la construction traditionnelle. Celui de 1947 prévoyait la construction de 1000 logements : 205 en préfabrication, 795 en « construction traditionnelle simplifiée et standardisée ». Pour la première catégorie, sept types furent retenus en mars, alors qu'au même moment un concours national était en préparation sur le même sujet. La société coopérative de reconstruction de Lisieux organisa le sien en 1949 pour la construction de pavillons semi-traditionnels, le but étant « d'obtenir rapidement des constructions durables et confortables tout en s'attachant à réduire les prix de revient ». La construction traditionnelle avait sur la préfabrication l'avantage d'une réalisation facile, rapide et sûre car elle faisait appel aux ressources locales en hommes.

Les cités de maisons d'État

Les groupes de maisons d'État étaient généralement implantés en périphérie afin de ne pas gêner la reconstruction. Ils pouvaient être complétés par des immeubles collectifs d'État, des HBM ou des ensembles de baraquements. La recherche du moindre coût amenait souvent à retenir des terrains éloignés, en lisière de la limite d'agglomération, ou dont l'urbanisation posait problème du fait de difficultés d'accès ou d'un relief trop marqué, comme le plateau des Quatre-Sonnettes à Lisieux, enclavé et accessible par une seule voie étroite et raide. Presque toutes les cités de maisons suédoises sont situées sur des terrains en pente qui imposèrent d'importants aménagements pour obtenir une assiette suffisante. Ailleurs, certains ensembles furent placés en bande le long d'une route afin de profiter de l'accès et des réseaux, comme à Vire (rue de l'Orient) ou Caen (boulevard Poincaré). Les villes industrielles étaient privilégiées afin de favoriser la reprise de l'activité. Des groupes importants furent ainsi construits dans les petits villages du bassin minier du Cinglais, à May-sur-Orne ou Bretteville-sur-Laize. À l'intérieur des agglomérations, la proximité d'activités industrielles pouvait aussi orienter les choix. À Neuville, la cité de la rue d'Aunay est située en face de l'abattoir, non loin de la gare et de la zone industrielle.

Les cités d'État comprenaient généralement entre 10 et 20 maisons jumelées, de deux logements ou plus. Les opportunités foncières amenaient parfois des chiffres plus importants : 40 maisons doubles à Colombelles, 27 à Lisieux

¹¹ Comité départemental de la reconstruction, archives privées Paul Lenoir, non déposées.

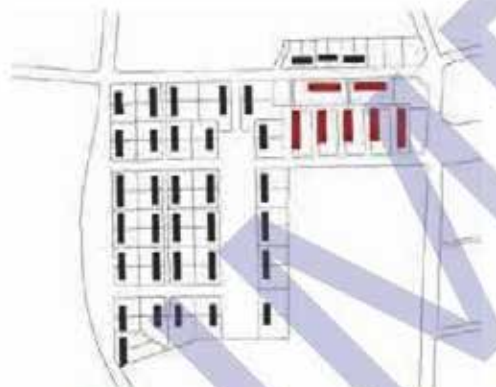
¹² Sur les techniques constructives des maisons préfabriquées : Direction des Affaires culturelles-service de Documentation-Archives de Noisy-le-Sec, *La cité expérimentale de Merlan*, Noisy-le-Sec, 63 p., non daté.

¹³ Pibou (Caro), Mimerel (Jacques), *Les Suédoises du Calvados, Colombelles : association des locataires des Suédoises de Colombelles*, 1998, 127 p.

représentant environ 70 logements. À Caen, la cité d'Authie accueillait plusieurs types de maisons d'État : 32 françaises (75 logements) ; 11 finlandaises en bois ; 30 suédoises doubles ; 25 américaines doubles de type stan-steel, soit en tout 191 logements¹⁴. À cela s'ajoutèrent un ensemble de 13 immeubles collectifs d'État en pierre de récupération (104 logements), et la proximité immédiate d'un camp de 130 baraquements de type UK 100. Avec près de 300 logements d'État, individuels ou collectifs, la cité d'Authie était probablement la plus grande de ce type dans le Calvados. Dans tous les cas il s'agissait d'ensembles exclusivement destinés à l'habitation et dépourvus d'équipements ou de commerces.



Constructions d'État à Villers-Bocage : en noir maisons Jeep III, architectes J. Hebrard et J. Letu ; en rouge immeubles d'État de la rue de Brioude (d'après cadastre actuel)



Cité Galmette à Caen : en noir maisons d'État ; en rouge immeubles collectifs d'État, architectes P. Dureau, E. Réme, J. Manson, L. Lemannier (d'après cadastre actuel)



Constructions d'État à Bretteville-sur-Laize : en noir maisons d'État, en vert maisons suédoises, architecte S. Ivar Lind (d'après cadastre actuel)



Cité des Quatre-Sornettes, Lisieux, architecte R. Camelot (d'après cadastre actuel)

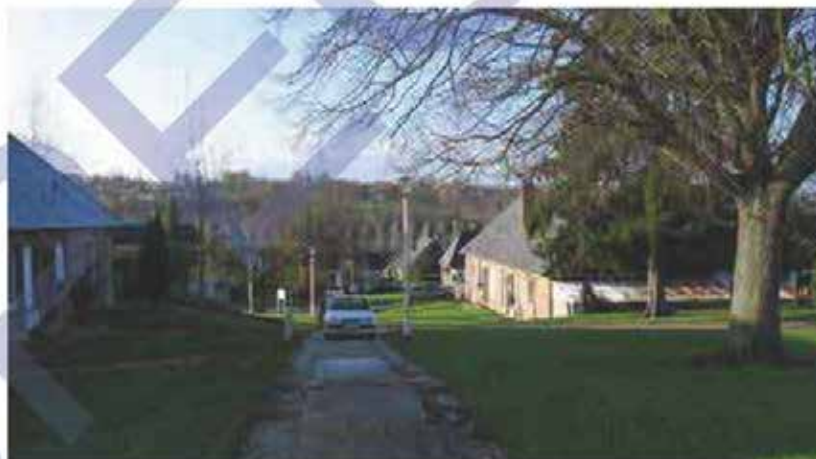


Cité d'Authie à Caen : en noir maisons françaises, architecte M. Brillaud de Laujardière ; en jaune maisons finlandaises ; en vert maisons suédoises, architecte S. Ivar Lind ; en bleu maisons de type stan-steel ; en rouge immeubles collectifs d'État, architecte M. Brillaud de Laujardière (d'après cadastre actuel)

¹⁴ « La reconstruction dans le Calvados », *La construction moderne*, février 1950, p.55-57.

La plupart des cités révèlent une recherche poussée en matière d'implantation du bâti et de composition, inspirés du modèle de la cité-jardin. La voirie, largement calculée, offre généralement une desserte continue et ouverte, les systèmes en impasse étant peu fréquents. Les rues légèrement courbes ménagent la surprise en fermant l'espace et l'implantation variée des maisons crée un effet pittoresque. Les plus remarquables de ce point de vue sont les cités d'Authie à Caen, des Quatre-Sonnettes à Lisieux et toutes les cités suédoises. Aux Quatre-Sonnettes, le terrain situé devant la façade principale n'est pas clos, les clôtures n'étant autorisées que pour les jardins situés à l'arrière des maisons. Ce procédé permet de créer un vaste espace naturel ouvert du côté de la voie publique. De plus, nombre d'opérations comportent des espaces naturels collectifs. Les cités suédoises de Lisieux ou Bretteville-sur-Laize sont ainsi dotées d'un belvédère planté ouvrant sur le panorama de la vallée. À la cité Calmette de Caen, un large espace planté est ouvert au milieu du quartier. Les clôtures étaient enfin réglementées : elles devaient être uniformes et ne pas dépasser une certaine hauteur de manière à laisser libre la vue sur les jardins et les maisons.

Les constructions d'urgence ont été omniprésentes pendant toute la période de la reconstruction. L'état ne se desserra qu'au milieu des années 1950 du fait de l'avancement de la reconstruction. Le 21 avril 1953, le conseil municipal de Noyers-Bocage qui gérait les attributions, décida pour la première fois qu'un baraquement pouvait être rendu au MRU, « aucune demande n'ayant été présentée en vue d'une attribution nouvelle après enlèvement »¹⁵. Dans les villes plus importantes, les baraquements étaient encore nombreux dans les années 1960, où ils permirent de répondre à l'expansion démographique en attendant que les logements sociaux soient en nombre suffisant. La principale préoccupation des responsables locaux était alors de trouver le moyen de les faire disparaître tout en assurant le relogement des dernières familles sinistrées. Quant aux constructions d'État, bien que conçues comme définitives, elles n'avaient été qu'un palliatif en attendant le véritable démarrage de la reconstruction. Le principal enjeu, quantitatif autant que qualitatif se situait ailleurs, dans les centres-villes détruits qui attendaient leur renaissance. Dans toutes les agglomérations, urbanistes, politiques et sinistrés étaient à l'œuvre pour imaginer le plan de la cité future, sous la pointilleuse surveillance du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.



La cité des Quatre-Sonnettes à Lisieux, architecte R. Carmelot

¹⁵ Délibération du Conseil municipal de Noyers-Bocage, 21 avril 1953.

À CAEN, LE LABORIEUX AMÉNAGEMENT D'UNE CITÉ COMMERCIALE PROVISOIRE

G. de Nordeck, « Un point final S.V.P. Quand terminera-t-on le village nègre de la place de la République ? », Liberté de Normandie, 26 juin 1946

Parmi toutes les questions qui se posent sur le plan local, la reprise du commerce est, certainement, celle qui devrait, au premier chef, retenir l'attention des Pouvoirs publics. Certes, nous voyons peu à peu se construire des baraques un peu partout qui bouchent les trous de nos rues aux immeubles disparus. Sur nos places, d'autres se groupent, où l'on retrouve quelques-uns de ceux qui virent disparaître dans la tourmente les locaux où ils travaillaient. Petit à petit, la ville prend ainsi un aspect nouveau : celui d'une vaste exposition mais dont l'agencement, il est vrai, aurait été laissé au hasard.

Les commerçants sont-ils vraiment aidés ? Nous n'en avons pas l'impression. La plupart du temps, au lieu de bénéficier d'encouragements et de facilités, ils sont en butte aux tracasseries administratives et doivent supporter les lenteurs d'une bureaucratie débordée par une avalanche de dossiers et de paperasses. Parmi les cas les plus typiques qui se posent à Caen figure certainement la place de la République, dont nous avons d'ailleurs déjà parlé ici au moment où commença à s'édifier le « village nègre ». Il est vrai que, depuis sa naissance, ce village s'est amélioré, transformé. Maintenant, les divers commerces qui s'y trouvent forment un tout et la population peut y découvrir ce qu'il lui faut sans courir aux quatre coins de la ville.

Dans notre souci d'information objective, nous sommes allés trouver M. Debroise, qui préside aux destinées de l'Amicale des Commerçants Sinistrés de la place de la République. C'est en août 1944 que M. Debroise, voulant se réinstaller, demanda à la municipalité un emplacement. Il dut attendre la Noël pour être fixé, puis fut retardé par le mauvais temps pour commencer ses travaux. Malgré le projet municipal, qui prévoyait un ensemble fait de baraques en bois, il obtint cependant l'autorisation de construire en dur... parce qu'il avait les matériaux nécessaires. Et le « village nègre » commença son existence, constitué par des commerçants sinistrés tirés au sort, quoiqu'un décret eût prévu leur rétablissement au plus près de l'ancien emplacement qu'ils occupaient. On vit ainsi s'installer place de la République des entreprises antérieurement « excentriques » et surgir d'un côté un atelier, de l'autre une baraque inoccupée...

- quand avez-vous constitué votre amicale, avons-nous demandé à M. Debroise.
- en Novembre 1945, après bien des démarches pour faire comprendre à mes collègues tout l'intérêt qu'ils avaient à se grouper pour défendre leurs droits. Quand le principe fut admis, je demandais audience à M. Guillou¹. Il me reçut à la fin du même mois et promit tout ce que je lui demandais, ou presque.
- Quelles étaient ces demandes ?
- D'abord, la pose aux quatre coins de portes nous permettant d'être chez nous. Ouvertes tôt le matin, fermées tard le soir, ces portes garantiraient des vols fréquents qui se sont produits chez plusieurs d'entre nous et empêcheraient aux autos de pénétrer au risque de provoquer des accidents. Ensuite, l'installation de W.C. pour les 65 commerçants qui se trouvent rassemblés ici, aucune mesure d'hygiène n'ayant été prévue.
- Avez-vous obtenu satisfaction ?
- Pas encore pour l'instant et cela fera bientôt un an !... Le travail de la municipalité s'est borné à l'abattage de quelques arbres, à l'installation de l'égout intérieur et à la confection des « avenues » entre les baraquements. Pourtant, en ce qui concerne les W.C., on pouvait utiliser immédiatement celui de l'ancien commissariat de police qui se trouve vis-à-vis, sur l'emplacement de l'hôtel de ville disparu, et dont les canalisations sont, je crois, toujours

¹ Yves Glukou est le maire de Caen [note ajoutée au texte d'origine par l'auteur]

en place. Signalons en passant que les fonctionnaires des services de la rue Arcisse-de-Caumont ont plus de chance et que la chaussée devant la mairie reste en mauvais état.

- Ces travaux représentent cependant de gros frais. Ont-ils une compensation ?

- La ville ne fait pas avec nous une mauvaise affaire car nous payons chacun mille francs de location, soit un total annuel de 65.000 francs. D'autre part en prévoyant une moyenne de cent mille francs d'affaires mensuels par commerçant, ce qui est un minimum, la taxe locale de 1% produit une somme de 65.000 francs, qu'encaisse chaque mois la municipalité. La place de la République, loin de coûter, est donc d'un bon rapport.

- D'où vient que plusieurs baraques sont encore inachevées ?

- De la Reconstruction qui les a en charge. Les services officiels disent manquer de matériaux et une dizaine d'emplacements [sont] en chantier depuis des mois. Vous pouvez aussi voir çà et là, notamment à l'angle de la rue Jean-Eudes, rue Paul-Doumer, des déblais laissés par négligence et, sur le lieu des travaux en cours, des détritiques de toutes sortes qui nuisent aux voisins.

- Malgré ces inconvénients, je constate avec plaisir que votre cité commerciale présente un attrait indiscutable pour la variété des magasins qui s'y trouvent. Votre effort sera, nous en sommes certains, encouragés par le public qui, de plus en plus, prend l'habitude de venir sur cette place.

- Nous avons fait, effectivement, un gros travail pour en arriver là où nous en sommes, mais c'est surtout l'initiative privée qui a réussi à transformer le « village nègre » dont vous avez jadis parlé. La bonne ordonnance de l'ensemble a dû, malheureusement, tenir compte de certaines contingences qui nous furent imposées, notamment l'obligation de n'avoir aucune façade extérieure.

- Pourtant, j'ai remarqué vis-à-vis d'une banque un commerçant dont l'entrée se trouve sur la rue. Comment cela se fait-il ?

- C'est à la Municipalité qu'il appartient de répondre à ce sujet.

- Avez-vous des projets pour améliorer encore ce qui a déjà été fait ?

- Notre groupement s'efforcera de faire installer pour l'hiver prochain un éclairage des allées. Nous espérons que la ville s'en chargerait, mais elle ne paraît pas vouloir le faire. Les travaux, cependant, ne représentent qu'environ 60.000 francs, d'après les indications qui m'ont été données. Nous envisageons aussi, quand toutes les baraques seront terminées, de faire une inauguration officielle. Il y aura des semaines de vente publicitaire, des expositions, même des journées-concert qui nous permettront d'utiliser le kiosque à musique.

Voilà en résumé quels sont les doléances, les espoirs et les projets des commerçants de la place de la République. Qu'il nous soit permis de conclure que les initiatives privées semblent avoir réussi là où les services officiels n'ont pu aboutir. Tous les commerçants installés, pour la plupart, le sont par leurs propres moyens. Ceux qui ont affaire à la Reconstruction attendent vainement l'achèvement de travaux interminables et rongent leur frein. Encore, leur futur magasin se bornera-t-il au gros œuvre car ils auront ensuite à réaliser eux-mêmes l'agencement intérieur, ce qui n'est pas le plus facile et le moins coûteux. Pourquoi donc paralyser les initiatives et retarder, là comme ailleurs, une renaissance dont dépend notre relèvement économique ?

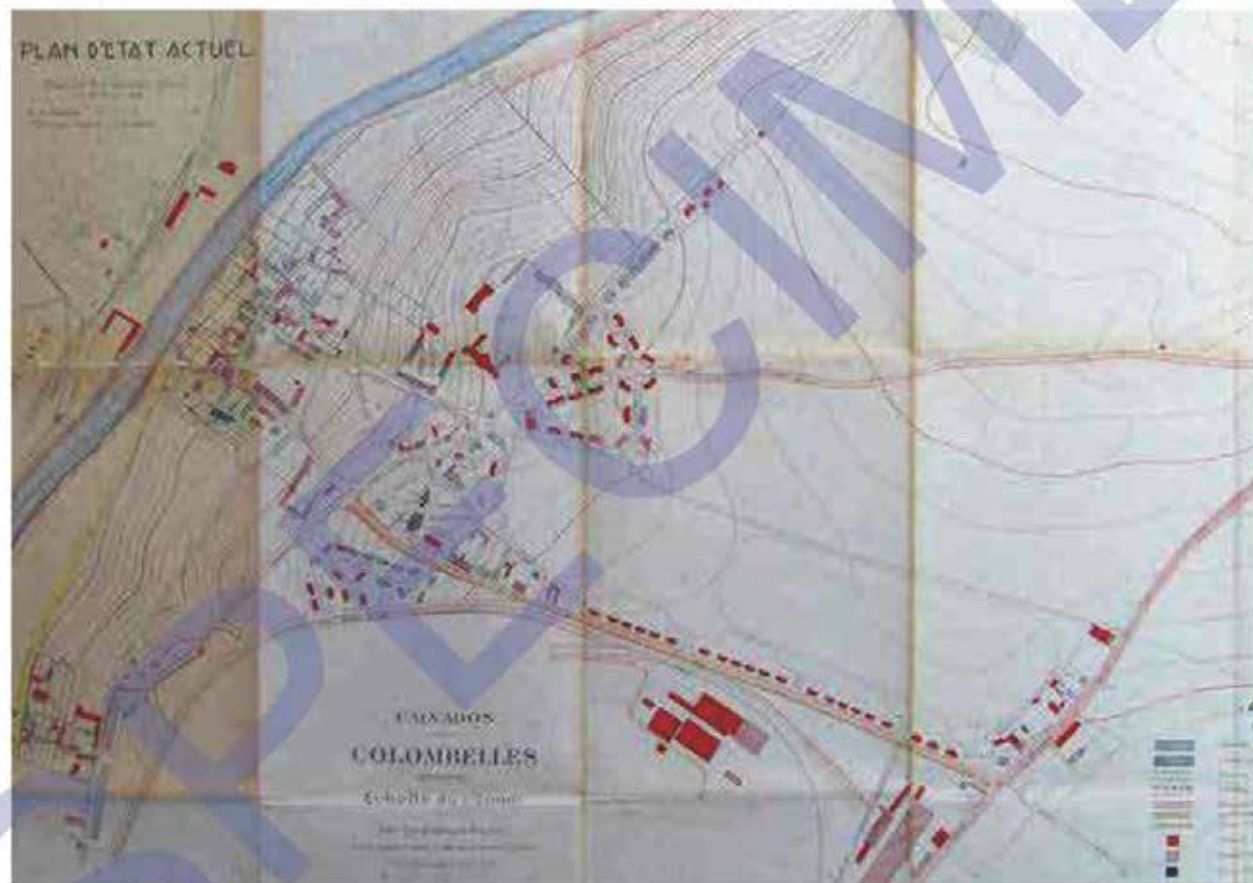
Loin d'être une gêne, le commerce est une source de prospérité. Pour payer la Reconstruction, pour que Caen se rebâtisse, la première tâche est d'aider ceux qui, par leur activité, permettront son financement.

LE PROJET DE RECONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT

Le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (MRU), créé en novembre 1944, contrôlait l'ensemble de la procédure réglementaire et administrative de la reconstruction. Les hommes de l'art, urbanistes ou architectes, devaient ainsi obtenir l'agrément du ministère pour exercer dans la reconstruction. L'ensemble des projets était ensuite soumis à l'administration, qui disposait de services déconcentrés dans les départements les plus sinistrés. Le MRU vérifiait les dossiers de créances de dommages de guerre des sinistrés et organisait, au nom de l'État, le financement des opérations. Constitué à partir d'une administration déjà en place sous Vichy, il se situait dans la continuité de la réflexion sur l'aménagement urbain engagée au début du siècle. Après la Grande Guerre, la loi Cornudet (1919) avait rendu obligatoires les plans d'Aménagement, Extension et Embellissement (PAEE) pour les villes de plus de 10 000 habitants, ainsi que diverses catégories d'agglomérations. Dans les années 1940, le projet d'Aménagement remplaça le PAEE. Il était de la même manière destiné à s'appliquer sur l'ensemble du territoire. Dans les villes sinistrées, il prenait le nom de projet de Reconstruction et d'Aménagement (PRA) et était obligatoire pour que la ville puisse disposer de crédits de reconstruction. Des mesures particulières étaient prévues pour les zones détruites, mais le PRA allait bien au-delà en prévoyant l'extension et le remodelage de l'agglomération dans son ensemble.

Urbanistes et projets d'urbanisme

Les projets de Reconstruction et d'Aménagement des villes du Calvados furent mis à l'étude à partir de 1945, la durée de leur élaboration étant généralement comprise entre un an et 16 mois. Leur approbation par arrêté préfectoral s'étendit ensuite de mai 1947 (Lisieux) à janvier 1951 (Vire). Le document soumis à la signature du préfet se composait de plusieurs éléments. Un texte écrit, appelé « programme d'aménagement », expliquait la nature des différentes zones et les règles s'y appliquant, et donnait quelques prescriptions architecturales telles que la hauteur des constructions, les règles du prospect¹⁶, les retraits d'alignement, etc. Un plan définissait le tracé des voies, le périmètre des zones, l'emplacement des différents services publics avec les terrains qui leur étaient réservés et les servitudes. Le dossier administratif était complété par une « enquête documentaire » présentant la commune, son histoire, sa personnalité, et un « rapport justificatif » résumant les grandes lignes du projet. Autre pièce du dossier, le « plan d'état actuel » était un plan cadastral de l'agglomération à la date de 1944, qui définissait le bâti en fonction de son état : détruit, endommagé, intact.

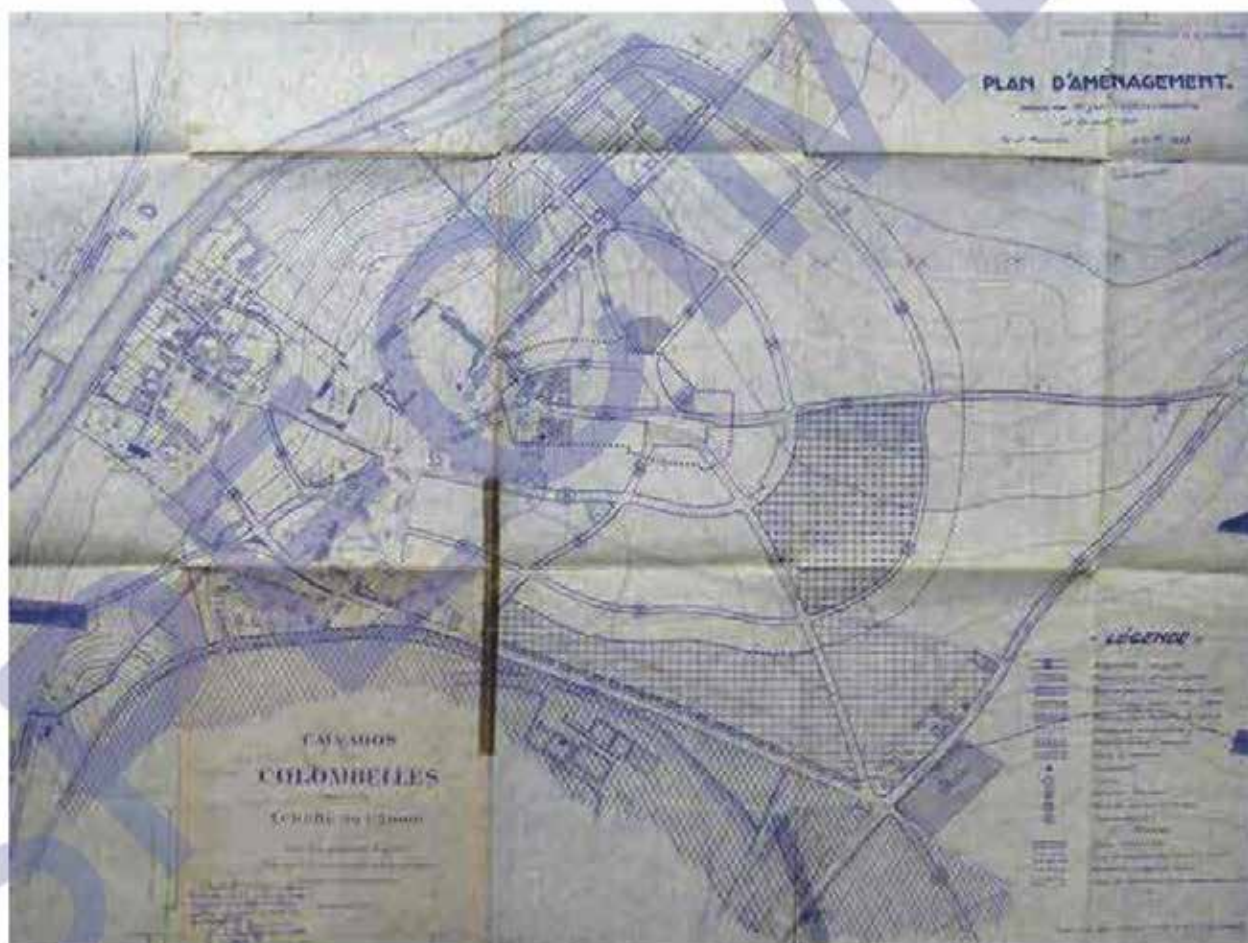


Plan d'état actuel dressé par Mr. Yves Courcoux urbaniste le 25 février 1947 (Archives municipales de Colombelles). En rouge, les édifices totalement détruits ; en hachuré rouge, les édifices partiellement détruits ; en gris, les édifices intacts

¹⁶ Le prospect est un rapport de proportion entre le volume bâti et les espaces libres qui l'entourent.

Le projet d'aménagement et de reconstruction devait être accepté par le conseil municipal à deux reprises, avant et après l'enquête d'utilité publique. L'administration du MRU, section permanente de la reconstruction (organisme départemental) pour les petites villes, comité national d'urbanisme (CNU) pour les grandes, se prononçait après chaque approbation du conseil municipal. L'enquête d'utilité publique permettait à toutes les personnes concernées d'émettre leur avis, l'ensemble étant synthétisé par le commissaire enquêteur. Une fois l'enquête terminée, l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées ouvrait la « conférence des services publics civils » et envoyait aux organismes concernés (postes, services vétérinaires, chambres de commerce, Génie...) un exemplaire du projet afin de connaître leur avis. Lorsque le dossier était complet, plan achevé et consultations terminées, le Projet de reconstruction et d'aménagement était soumis à la signature du préfet, qui le déclarait d'utilité publique.

Les urbanistes étaient nommés par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, à partir d'une liste d'agrément. Certains d'entre eux étaient diplômés de l'institut d'urbanisme de Paris, mais le titre d'architecte suffisait. Les urbanistes étaient majoritairement parisiens, mais la liste comprend aussi de jeunes Normands comme Marcel Clot, né à Cherbourg, et qui avait fait ses études à Paris avant d'être nommé à Vire. Le formulaire de nomination adressé à l'urbaniste lui rappelait que



Plan d'aménagement dressé par Mr. Yves Courcoux urbaniste le 17 mars 1947 (Archives municipales de Colombelles)

« cette tâche entraîne pour vous l'obligation de renoncer dans la localité pendant la durée de la reconstruction à toute participation à des études ou à des travaux d'architecture privée ainsi qu'à la préparation de tout dossier de réparation ou de reconstruction à titre de dommages de guerre dans cette localité ». Le Projet de reconstruction et d'aménagement n'offrait donc aux architectes locaux qu'un maigre attrait puisqu'elle les obligeait à renoncer à leur clientèle locale. Dans les petites communes, les urbanistes étaient imposés par le MRU. À Tilly-sur-Seulles, le conseil municipal, qui avait choisi Claude Berson, découvrit en avril 1945 la nomination d'Henri Davy par le ministère. Ses protestations furent sans effet : l'urbaniste ne pouvait être désigné par la mairie que lorsque la ville n'était pas sinistrée. Toutefois, ce type de nomination autoritaire fut abandonnée par la suite, le décret du 25 juin 1945 imposant la consultation du maire de la commune avant la nomination.

La fonction pouvait attirer les jeunes, comme Gilbert Hallier, fils de l'architecte municipal de Bayeux, fraîchement diplômé en 1945 de l'École nationale des Beaux-Arts de Paris, de l'institut d'urbanisme et de l'enseignement supérieur des monuments français à Chaillot, qui demanda qu'on lui attribue une localité dans la région de Bayeux¹⁷. Nommé à Noyers-Bocage, il fit preuve d'une incontestable motivation. Son rapport de synthèse décrit en grand détail les caractéristiques physiques, humaines, historiques de la commune, et compte une quarantaine de pages, soit quatre à cinq fois plus que les documents analogues de ses collègues. Alexandre Courtois avait un tout autre profil. Premier grand Prix de Rome en 1933, professeur à l'école des Beaux-Arts de Paris, il était en 1944 architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux et chargé de réviser le plan d'aménagement de Casablanca. Dans le Calvados, il était urbaniste d'Aunay-sur-Odon, Villers-Bocage et Évrecy. Était-il bien raisonnable de nommer une personnalité de cette envergure dans ces modestes bourgades ? Les plans d'Aunay et de Villers furent obtenus à l'arraché, après force réclamations de la part des maires, et sous la pression continue du MRU. Quant à celui d'Évrecy, son étude « n'ayant pas commencé [...] malgré de nombreux rappels », il fut finalement confié en octobre 1945 à Henry Davy, déjà chargé de dix villages à l'ouest de Caen, dans la région de Tilly-sur-Seulles. Celui-ci récupéra également la circonscription de Charles Sénevat, un autre urbaniste à problèmes, si bien qu'il fut en tout l'auteur de 17 plans d'urbanisme. La logique du ministère était de nommer la même personne sur une dizaine de localités proches comme Yves Courcoux dans la périphérie est de Caen, Henry Chabée dans la région de Troarn ou Claude Berson dans le Pré-Bocage. Comme prévu, tous disparurent de la scène locale après l'acceptation du plan d'urbanisme. Les grandes villes, où les urbanistes furent maintenus pour la suite de la reconstruction, bénéficiaient apparemment de dispositions spécifiques. Marc Brillaud de Laujardière à Caen et Robert Camelot à Lisieux obtinrent le poste d'architecte en chef, tandis qu'à Vire Marcel Clot fut nommé architecte-conseil du remembrement.

Les conseils municipaux

L'adhésion des conseils municipaux était indispensable lors de l'élaboration du projet. À Cagny, où le déplacement du village à l'écart de la Nationale était fortement contesté, le plan d'Yves Courcoux fut repoussé par le conseil à la toute fin du processus, une fois terminée l'enquête d'utilité publique, à une seule voix de majorité. Il fallut alors reprendre toute la procédure¹⁸. Les urbanistes étaient donc instamment invités par l'administration à négocier avec les responsables locaux en amont de la présentation officielle du projet. Ceux-ci étaient d'ailleurs rarement passifs vis-à-vis de la procédure. À Noyers-Bocage, le conseil municipal était en guerre ouverte avec l'urbaniste qui refusait de prendre en compte quelques points importants à ses yeux (installation de la poste en bordure de la départementale, de l'église sur la place principale), et menaçait de demander la nomination d'un nouvel homme de l'art « qui nous l'espérons sera plus compréhensif que M. Hallier et sera notre guide et non notre opposant »¹⁹.

Les conflits ne doivent pas toutefois être considérés comme une règle générale. Nombre d'urbanistes ont su créer un climat favorable comme à Lisieux où « le conseil municipal tient à renouveler à M. l'Architecte en chef ses félicitations pour le travail extrêmement judicieux qui lui est présenté ». Dans certaines villes, des commissions furent créées afin de dialoguer en amont de la présentation officielle du plan. Du fait de leur caractère non officiel, il n'est pas toujours aisé de comprendre leur

17. Gilbert Hallier, 30 juillet 1945, Caen, archives départementales du Calvados, 1494 W 72.

18. Délibération du conseil municipal de Cagny, 17 mars 1948.

19. Délibération du conseil municipal de Noyers-Bocage, 19 juin 1947.

composition, leur objectif et l'origine de leur création : avaient-elles été voulues par l'urbaniste, la municipalité, les sinistrés ? L'association Les amis de Pont-l'Évêque, créée après la Libération, comptait 80 membres en 1947 et avait pour but la « protection des sites et sauvegarde des richesses architecturales dans le cadre d'une reconstruction logique et harmonieuse »²⁰. À Noyers-Bocage, la commission d'urbanisme, composée des membres du conseil municipal et du syndicat des sinistrés, examinait et validait (ou non) les dispositions du projet d'urbanisme avant leur présentation officielle devant le conseil municipal.

L'organisation la plus aboutie fut celle de Lisieux où dix sous-commissions extra-municipales (voies et communication, hygiène, commerces, industries, pèlerinage...) furent créées²¹. Elles rassemblaient des élus, des notables et des représentants de la population. Le maire suivait l'avancement des débats et les propositions lui étaient transmises. Les rapports de synthèse furent achevés autour de mars-avril 1945 et transmis à l'urbaniste, Robert Camelot. Vers le mois d'avril, deux séances plénières étaient prévues pour les présidents de commissions, la première afin de coordonner leurs points de vue, la seconde en présence de l'urbaniste en chef. En novembre 1945, le conseil municipal prit à son tour position sur les propositions. Le travail des sous-commissions permit de faire émerger les points de débat : emplacement de la gare routière, dégagement de la cathédrale, extension de la zone industrielle, logement ouvrier... Enfin, lorsque la fonction existait, l'architecte municipal pouvait être chargé de lire le projet afin d'éclairer le conseil municipal. À Colombelles, l'architecte Jean Wilkin produisit ainsi un rapport qui fut versé au dossier de l'enquête d'utilité publique.

Les politiques affirmaient haut et fort leur adhésion à la modernité. Pour le maire d'Aunay-sur-Odon, l'objectif était « de refaire non seulement ce qui a été, mais de passer du plan statique dans le plan dynamique et de préparer l'avenir en concevant une cité non seulement du XX^e siècle, mais du XXI^e siècle ». Le conseil municipal de Noyers-Bocage exprimait quant à lui « l'ardent désir de voir sortir un plan d'urbanisme hardi (que nos successeurs ne décrieront pas de trop dans 100 ans ou 200 ans en disant que nous n'avions pas su voir l'avenir) »²². Face au contre-modèle de la ville ancienne, de nouvelles formes d'intervention étaient à inventer : « il faut briser résolument avec les méthodes du passé ». Toutefois, les édiles cultivaient aussi, simultanément, les valeurs de modération et d'attachement au passé : « je crois qu'il faut rester dans une norme admissible et non dans des normes révolutionnaires [...] En un mot garder autant que faire ce peut l'esprit de cette cité provinciale »²³. Au final, si les discours réunissaient des arguments quelque peu contradictoires, un point au moins apparaissait clairement : la nécessité « d'améliorer les conditions de vie des habitants en profitant des destructions et de la topographie des lieux pour augmenter l'hygiène et le confort des constructions »²⁴.



Cagry. L'agglomération avant la guerre et les deux projets successifs d'aménagement et de reconstruction d'Yvres Courcoux. En gris clair, zone de construction en discontinu ; en gris foncé zone en continu. D'après plan d'état actuel et plans d'aménagement, non datés (AM Cagry)

20 Cahiers Léopold, Debié, tome 1, 1947.

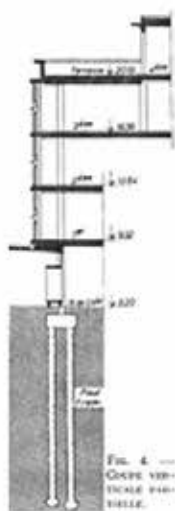
21 Paris, archives d'architecture du XX^e siècle (Institut français d'architecture), 040 FA, li 136.

22 Maire de Noyers-Bocage, AM Noyers-Bocage, carton bâtiments communaux 1.

23 Maire de Lisieux, 28 mars 1945, FA, 040 FA, li 135.

24 Note justificative, s.d., ADC, 1494 W 48.

Les contraintes préalables



Grand magasin des Galeries de Caen, coupe sur le bâtiment et fondations sur pieux Franki (la technique des travaux, mai-juin 1956)

Sur le terrain, le projet était orienté par le rapport entre les zones épargnées et les zones détruites. Il concernait l'ensemble de la ville, mais il était évident que les transformations seraient plus rapides et plus aisées dans les zones détruites. Toutefois la distinction entre les deux zones n'était pas si tranchée qu'on pourrait l'imaginer. Certaines maisons qualifiées dans les documents d'évaluation de totalement détruites sont toujours debout aujourd'hui. Inversement, de nouvelles démolitions pouvaient être prévues par l'urbaniste pour compléter la réalisation du plan. Des immeubles endommagés dont la réparation était incertaine pouvaient basculer dans la catégorie « irréparable » en fonction du projet et des immeubles intacts pouvaient être frappés d'alignement. Enfin la réalité chiffrée des destructions portée dans les rapports documentaires est souvent assez incompréhensible. Il n'est jamais clairement dit si le nombre de maisons détruites porte sur l'ensemble du territoire communal ou bien sur la seule agglomération. À Colombelles, ce document détermine 600 maisons détruites, la statistique municipale 482, tandis qu'un comptage sommaire sur le Plan d'état actuel ne révèle que 120 bâtiments détruits. La même imprécision règne quant à la nature des éléments comptés : il est rarement possible de savoir s'il s'agit de bâtiments de toute nature, d'immeubles d'habitation ou de logements. Quant aux quartiers épargnés, ils étaient souvent l'objet d'améliorations telles que élargissements ou percements de rue. Si le bâti existant était conservé tel quel (article 12/1 : mesures transitoires), les nouvelles règles s'y appliquaient en cas de transformation ou de reconstruction des immeubles existants.

Les destructions autorisaient parfois le remodelage de l'assiette physique. Les trois rivières traversant Pont-l'Évêque devaient par exemple être rectifiées et élargies afin d'éviter les inondations. À Vire, la couverture de la rivière améliorait le passage de la nationale et unifiait la place Sainte-Anne. Les gravats des ruines de Villers-Bocage furent utilisés comme remblai pour rectifier la nationale. Inversement, les caractéristiques du sous-sol n'étaient pas prises en compte. Lucien Allaire avait prévu le développement de la zone industrielle d'Isigny à proximité de la gare et du port. Emplacement logique du point de vue de sa desserte, mais non du terrain. Celui-ci, très marécageux, était en effet totalement impropre à la construction. À Caen, la totalité du quartier Saint-Jean, destiné à l'habitat, était dans le même cas, mais il s'agissait là de terrains anciennement urbanisés. Le problème s'est posé dans de nombreuses villes de France, où la construction d'immeubles d'un poids largement supérieur au bâti ancien entraîna la mise en place d'un financement spécifique, les « fondations spéciales », exclues du calcul des dommages de guerre et prises en charge par l'État.

Certaines infrastructures étaient plus intangibles que le relief naturel. Les chemins de fer bénéficièrent d'une priorité de reconstruction qui leur permit de se reconstituer tels quels. Au moment où les urbanistes élaboraient leurs plans, leur déplacement était devenu impossible. À Caen, le nombre de ponts sur la rivière fut doublé, mais à quelques dizaines de mètres, l'obstacle du chemin de fer ne fut absolument pas remis en cause. Aux quatre ponts sur l'Orne ne correspondant que deux passages sous le remblai de la voie ferrée. À Aunay-sur-Odon, le maire souhaitait rapprocher la gare, située à cinq kilomètres. Il proposait de financer la déviation nécessaire par une taxe sur les marchandises et les voyageurs, afin que la SNCF n'ait aucun frais à sa charge. Adoptant un point de vue purement comptable, le responsable du réseau régional estimait que la SNCF « n'en retirerait aucun profit puisque la déviation projetée ne lui apporterait aucun trafic supplémentaire »²⁵. Les Ponts-et-Chaussées, non sans réticences dues au coût des aménagements, se situaient au contraire dans la ligne de la modernisation. La déviation de la nationale 13 à Troam fut par exemple très favorablement accueillie, mais il est vrai qu'il ne s'agissait que d'un projet à réaliser dans le futur. De même, le service protesta contre l'élargissement de la même route dans sa traversée de Villers-Bocage et pour la rectification d'un virage qui nécessitait une construction en remblai particulièrement onéreuse, mais tous deux finirent par être acceptés et réalisés.

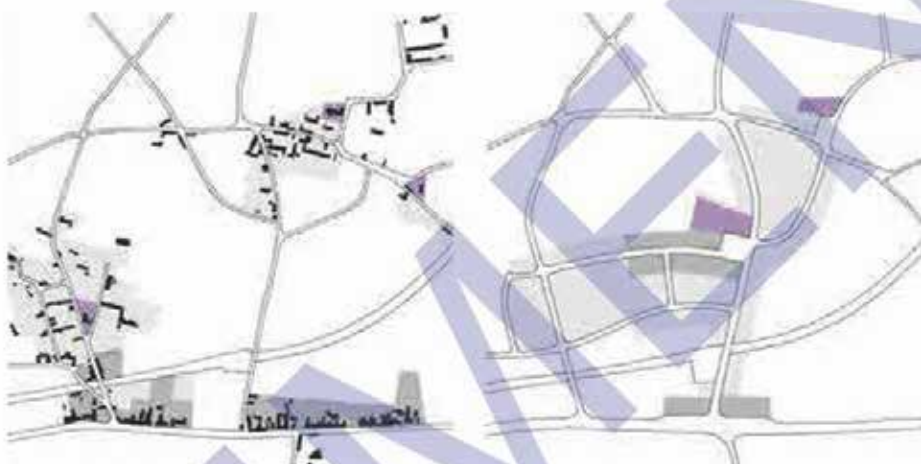
25. 6 mars 1945, ADG, 1494 W 7.

L'organisation des agglomérations nouvelles

La doctrine du MRU préconisait une forme d'agglomération compacte et située à l'écart des courants de grande circulation. Les projets contredisaient ainsi, dans de nombreux cas, une configuration originelle qui pouvait être linéaire le long d'un axe de communication, ou dispersée. Sannerville était composée de trois hameaux, dont l'un, situé le long de la nationale, concentrait les commerces. Dans un premier temps, l'urbaniste Henri Chabée avait prévu de supprimer celui-ci et de grouper la totalité des commerces et des habitations

autour du centre civique. Mais les habitants ne l'entendaient pas de cette oreille et le conseil municipal, refusant la zone non ædificandi prévue, finit par obtenir la reconstitution d'un ensemble bâti en continu le long de la nationale. Lorsque l'agglomération conservait la traversée d'une grande voie de circulation, comme Villers-Bocage ou Dozulé, la linéarité pouvait être compensée par la création de voies secondaires permettant l'épaississement de la tache urbaine. Le long de la route, les constructions conservaient leur densité et leur fonction commerciale, la continuité du bâti étant interrompue par plusieurs places (du marché, de la mairie) permettant le développement de la vie sociale. Dans les villes plus importantes, les mêmes orientations étaient à l'œuvre. Le centre était complété par l'urbanisation des opportunités foncières encore disponibles, tandis qu'en périphérie l'extension devait être contenue à l'intérieur du périmètre d'agglomération.

Les projets étaient gouvernés par la notion de zonage. Il s'agissait de découper la ville en zones dont les fonctions et l'organisation seraient homogènes et exclusives l'une de l'autre. Quatre zones étaient prévues, deux réservées à l'habitation (en continu ou en discontinu), une à l'industrie et une zone rurale. Les trois premières réunies constituaient le périmètre d'agglomération, territoire « à l'extérieur duquel les services publics (eau potable, électricité, évacuation d'eaux et matières usées, etc.) ne pourront être assurés ». La zone rurale, dont la reconstruction suivait des règles spécifiques, englobait par défaut tout ce qui restait en dehors du périmètre d'agglomération. La zone continue, où les immeubles devaient être « établis en continuité » cumulait les fonctions résidentielles et commerciales. Dans la zone « en ordre

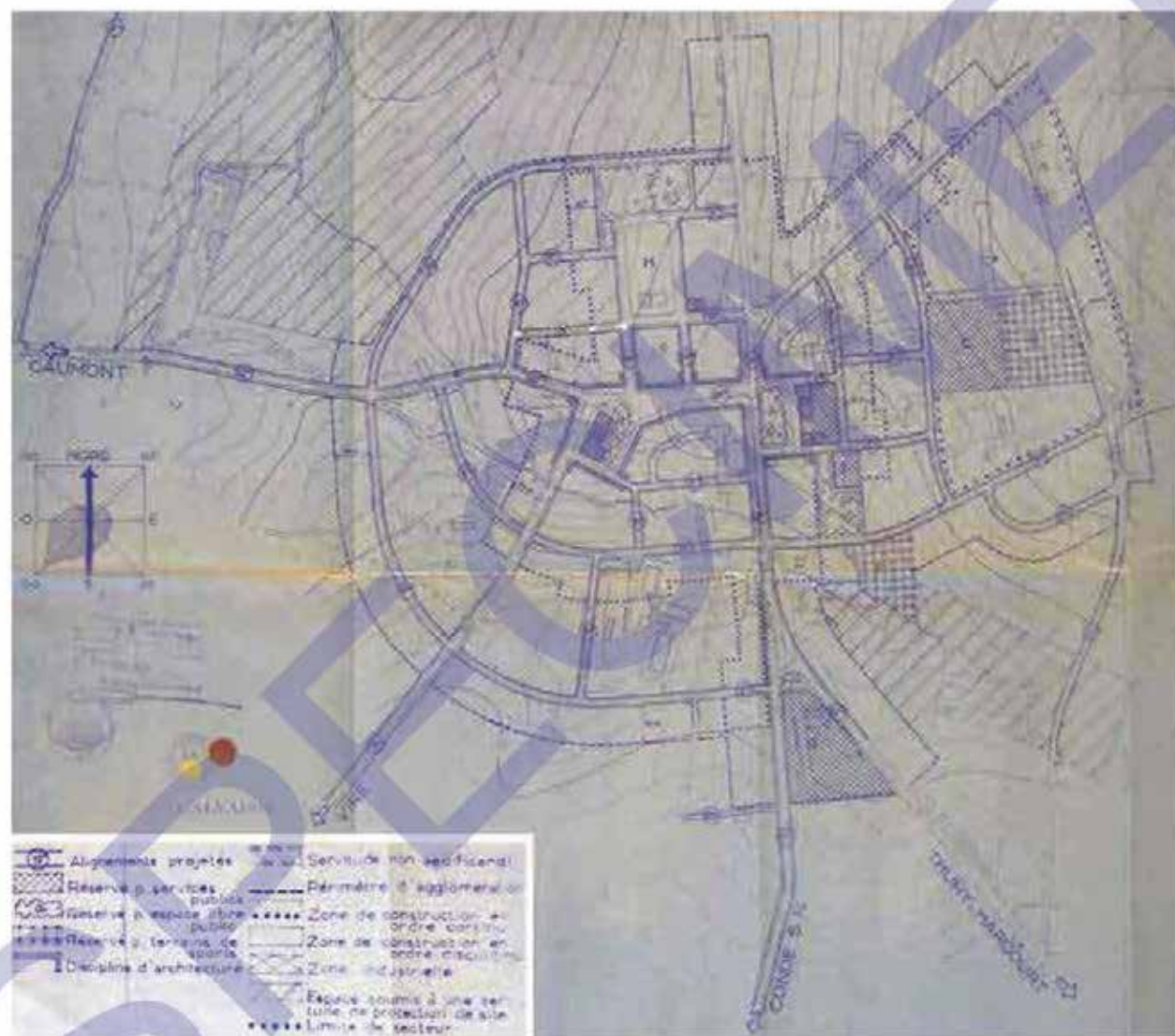


Sannerville : l'agglomération avant la guerre et projet de reconstruction et d'aménagement. En gris clair : zone discontinue, gris foncé : zone continue, violet : services publics. D'après plan d'état actuel, juillet 1946 et plan d'aménagement, 21 mai 1946, par H. Chabée, urbaniste (ADC)



Villers-Bocage, schéma des circulations : état ancien ; état nouveau, non signé [urbaniste A. Courtois] (archives municipales de Villers-Bocage)

discontinu » (constructions isolées, mais avec possibilité de jumelage), le commerce n'était permis qu'à titre exceptionnel. Il était aussi possible de définir des secteurs particuliers, numérotés par des lettres. À Bretteville-sur-Laize, dans la zone en continu, le secteur A était uniquement commercial, le secteur B mixte (petit commerce et habitations). À Vire, le secteur A était « principalement affecté au commerce, les terrains bordant les voies et places seront réservés en priorité aux immeubles comportant des locaux commerciaux »²⁶. Les industries étaient exclues des secteurs d'habitat, mais il existait des



Plan de reconstruction et d'aménagement d'Aunay-sur-Odon, déclaré d'utilité publique le 4 mai 1949, détail avec légende en incrustation, non signé [urbaniste A. Courtos] (archives départementales du Calvados)

²⁶ Marcel Gât, *Projet de reconstruction et d'aménagement de la ville de Vire, 30 août 1945, AM Vire, cart. 41-67-71.*

possibilités de dérogations pour l'extension de celles déjà existantes. Sauf contrainte du relief, la délimitation des deux zones d'habitat ne se situait pas sur les rues mais à l'intérieur des îlots, de manière à permettre la construction de part et d'autre, ce qui optimisait les réseaux souterrains. La zone en continu se retournait généralement le long des voies de communication, amplifiant ainsi à peu de frais l'aspect urbain des agglomérations.

La zone en continu correspondait à l'ancien centre-ville aggloméré, légèrement étendu en surface. À Lisieux, elle recouvrait l'ancien intra-muros, augmenté du quartier de la gare et d'une bande de terrain le long des boulevards Fourret et Demagny. La zone en discontinu était au contraire souvent établie sur des terrains à peu près vierges, comme à Vire où elle était divisée en deux parties, la colline du Fort Chabrol à l'est, et le plateau ouest. Le discontinu pouvait aussi recouvrir un secteur déjà urbanisé. Lisieux était dotée d'une banlieue assez étendue qui fut indifféremment qualifiée en discontinu, quel que soit le bâti existant, alors que certaines rues étaient déjà assez densément construites. La reconstruction appliquait ainsi sans nuance l'archétype de la ville nucléaire, avec une zone centrale dense entourée d'une périphérie homogène où aucune centralité secondaire n'était envisagée. Enfin les zones industrielles étaient de préférence isolées des zones d'habitation. À Colombelles, l'immense usine de la Société métallurgique de Normandie devait être séparée du bourg par un espace-tampon boisé. Dans les villes connectées à la voie ferrée, elle était placée près de la gare, mais les routes n'avaient apparemment pas la même importance. À Tilly-sur-Seulles ou Isigny, la zone était séparée de la principale voie de transit par un secteur d'habitat qu'il fallait traverser pour la rejoindre, disposition peu fonctionnelle et génératrice de nuisances.



Plan de reconstruction et d'aménagement de Tilly-sur-Seulles, schéma colorié sur calque, non signé non daté [urbaniste Henry Davy] (Archives départementales du Calvados)

En violet (1) : zone industrielle ; en rose : zone en discontinu ; en gris : zone en continu ; en jaune réserve pour les services publics (A : poste, B : mairie, C : école) ; en orange réserve pour la gendarmerie (D) ; en vert zone sportive (7). Les voies nouvelles ou élargissement de rues existantes sont soulignées en orange

Les équipements

La question des équipements était posée autant en termes de reconstitution que de création. Le plan Monnet prévoyait par exemple l'équipement du pays en abattoirs²⁷. Le directeur des services vétérinaires exigea donc des réserves de terrain à cet effet dans plusieurs petites agglomérations telles que Bretteville-sur-Laize, Falaise ou Aunay, bien que le financement n'en soit encore nullement assuré. Autre équipement nouveau, les dispensaires étaient systématiquement prévus dans les bourgs ruraux, et ils étaient fréquemment complétés d'un bain-douche. Le « centre social » était également une nouveauté. À Dozulé il s'agissait par exemple de créer un bureau d'assistante sociale. À l'échelon supérieur, les villes d'une certaine importance bénéficièrent du même effort d'équipements nouveaux à usage social.

Dans les communes rurales, la présence d'une salle des fêtes ou de réunions était courante avant la guerre. La « salle de patronage laïque » de Noyers-Bocage, aménagée en 1938, offrait 240 places aux 400 habitants de la commune. Qu'il s'agisse

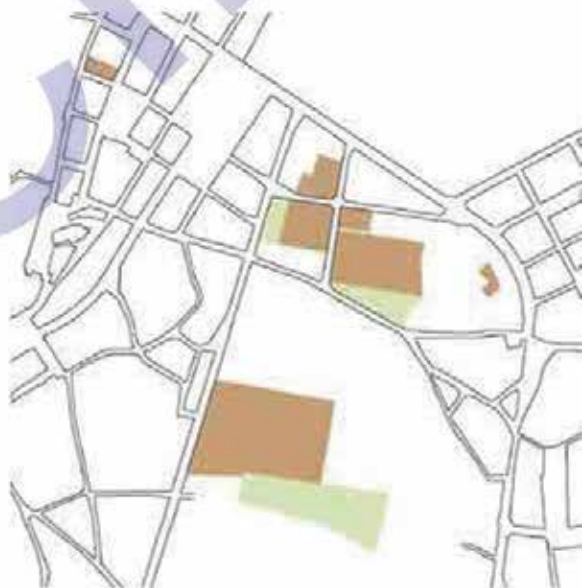
²⁷ Directeur des services vétérinaires, 7 mars 1947, ADC, 1494w7.

de reconstruction ou de création, cet équipement était prévu partout, parfois inclus dans un « centre civique ». Celui de Tilly-la-Campagne, minuscule village de 93 habitants, comprenait la mairie et « une salle de réunion pour les agriculteurs ». En matière d'équipements sportifs, la Reconstruction se situait dans la continuité des deux décennies précédentes. Sous l'Occupation, ils firent l'objet d'une vigoureuse politique d'encouragement financier. En 1942, Noyers-Bocage bénéficia d'une subvention pour l'étude d'un terrain de sport, sa construction future étant subventionnée à 80%²⁸. En 1944, rien n'avait été réalisé, mais la subvention avait été versée et fut partiellement utilisée pour aménager le terrain de sports de la reconstruction. Le sport étant considéré comme le complément naturel et indispensable de l'instruction publique, les zones sportives, d'une taille assez considérable, étaient généralement contiguës aux écoles. Un grand nombre de piscines était également prévu, y compris dans des petites villes comme Falaise, Vire ou Aunay-sur-Odon.

Les urbanistes concevaient les équipements par groupes. Toutes sortes de fonctions étaient concernées : le presbytère avec l'église, l'école avec le terrain de sport, les écoles (garçons et filles ou de niveaux différents) entre elles, le médical avec le social, la bibliothèque avec le musée, les services publics avec la mairie et la salle des fêtes. Quelques équipements avaient au contraire vocation à être isolés comme les cimetières ou les abattoirs. Les gendarmeries des petites villes étaient toujours à la limite de l'agglomération, sur la route principale. Ceci représentait une rupture par rapport à l'état antérieur où la gendarmerie symbolisait, à côté de la mairie, l'autorité de la puissance publique. De la même manière, le couple mairie-école, archétype du village rural, disparaît presque totalement. Les bâtiments scolaires, qui nécessitaient de vastes terrains pour le sport et l'aération, et bientôt, démographie aidant, pour l'extension, pouvaient être placés à proximité de la mairie, mais disposaient généralement d'un terrain indépendant.

La localisation des équipements suivait des critères fonctionnels, mais aussi une répartition hiérarchisée selon qu'ils étaient dignes d'être vus ou non. La place d'honneur revenait aux mairies, autour desquelles étaient rassemblés les principaux services publics, perception, poste, salle des fêtes. La direction régionale des PTT rechignait toutefois à accepter l'absorption du bureau de poste dans le centre civique et réclamait systématiquement un bâtiment indépendant, de préférence à l'angle de deux voies. Les édifices à usage culturel ou festif suivaient également une logique indépendante. À Lisieux, un nouveau théâtre était prévu au cœur de l'îlot le plus central, sur la voie nouvelle menant à l'église Saint-Jacques. À Ouistreham, le casino retrouvait logiquement son emplacement d'avant-guerre sur la plage. Les hospices étaient systématiquement placés en limite d'agglomération de manière à disposer de terrains importants. De la même façon, les groupes scolaires, grands consommateurs de terrains, étaient toujours situés en périphérie, à l'exception des maternelles, considérées comme équipements de proximité, et qui trouvaient souvent place dans le centre.

Les mairies étaient de préférence au centre de l'agglomération, mais leur emplacement dépendait surtout de la possibilité de disposer des terrains nécessaires pour la cité administrative qui devait les accompagner. La mairie de Falaise, épargnée, fut complétée par la construction, sur le côté ouest de la place où elle s'élevait, du palais de justice, de la perception et d'un bâtiment administratif. L'hôtel de ville de Lisieux, épargné lui aussi, ne répondait pas aux critères fonctionnels et esthétiques

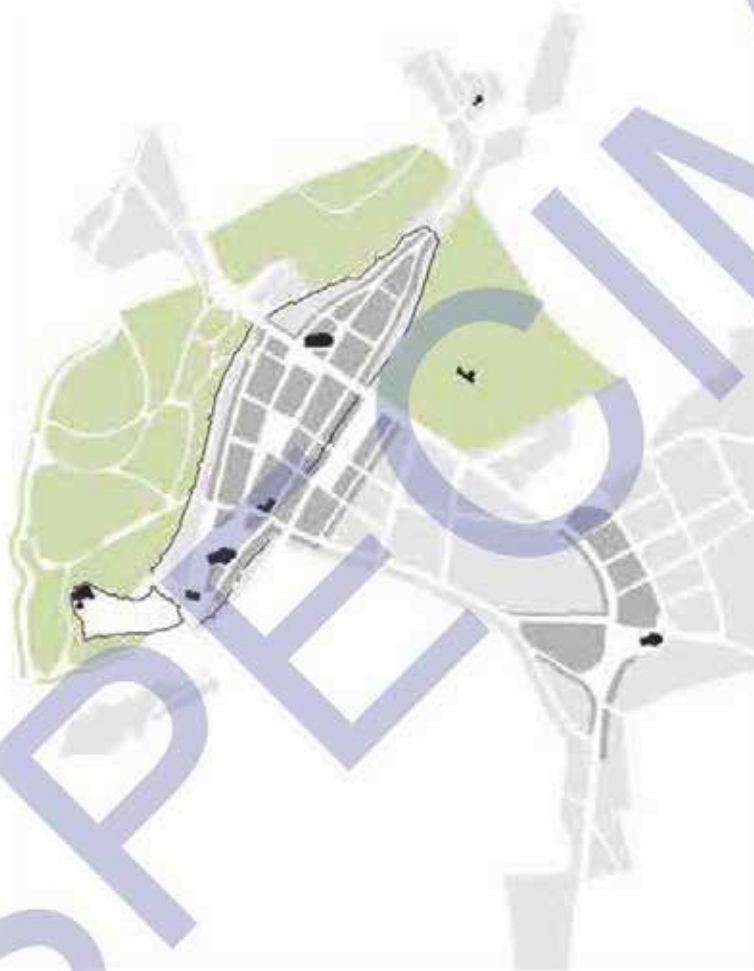


Falaise. Emplacement des écoles (en marron) et des terrains de sports (en vert), tels que prévu dans le plan d'aménagement et de reconstruction. D'après plan d'aménagement, L. Rêrne urbaniste, 14 juillet 1946 (ADC)

²⁸ Préfet 21 août 1942 ; délibération du conseil municipal, 18 janvier 1942. AM Noyers-Bocage, dossier, terrain de sports.

de la Reconstruction. Il ne possédait pas de dégagement et sa situation se prêtait mal à la constitution d'un centre civique. L'urbaniste avait donc prévu de le remplacer par une construction nouvelle, située à quelques dizaines de mètres sur un terrain plus vaste. Enfin les églises constituaient également un équipement de centralité. Celles qui avaient été épargnées étaient conservées telles quelles. Pour les autres, la permanence du lieu de culte n'avait qu'un poids tout à fait négligeable et les plans d'urbanisme n'hésitaient pas à les disposer au centre d'un quartier nouveau ou au cœur du village, sur la place de la mairie.

Sites, espaces libres et espaces naturels



Falaise, le secteur réservé du val d'Ante dans le plan d'aménagement et de reconstruction (en vert). En gris foncé : zone en continu, en gris clair : zone en discontinu (d'après plan d'aménagement, Léon Rême urbaniste, 14 juillet 1946)

Les espaces libres étaient généralement motivés par la création de points de vue sur le paysage. À Troarn et Trévières, un emplacement était réservé pour un jardin en belvédère sur le marais. À Vire, une ouverture dans le front bâti était imposée rue de Geôle afin de réserver les vues sur la vallée. Dans un certain nombre de villes, une « servitude de site ou de protection » était imposée à des zones naturelles ou pittoresques, en lien avec un monument ou bien ouvrant sur un paysage. Le programme d'aménagement y imposait une servitude non ædificandi, avec possibilité de dérogation. À Lisieux, une zone de protection entourait le Carmel, l'avenue de la Basilique et le coteau depuis son parvis jusqu'à la voie de chemin de fer. À Falaise, elle cernait presque entièrement l'intra-muros et incluait la vallée du Marescot, le parc du château de la Fresnaye et le Val d'Ante, ancien faubourg artisanal partiellement détruit, situé au pied du château médiéval. L'objectif était de maîtriser la vue sur les remparts de la ville et le château médiéval. À Quistreham, le bourg ancien était tout entier « soumis à une servitude d'aspect ». Il s'agit du seul exemple s'appliquant directement au bâti, et non à la vue sur celui-ci.

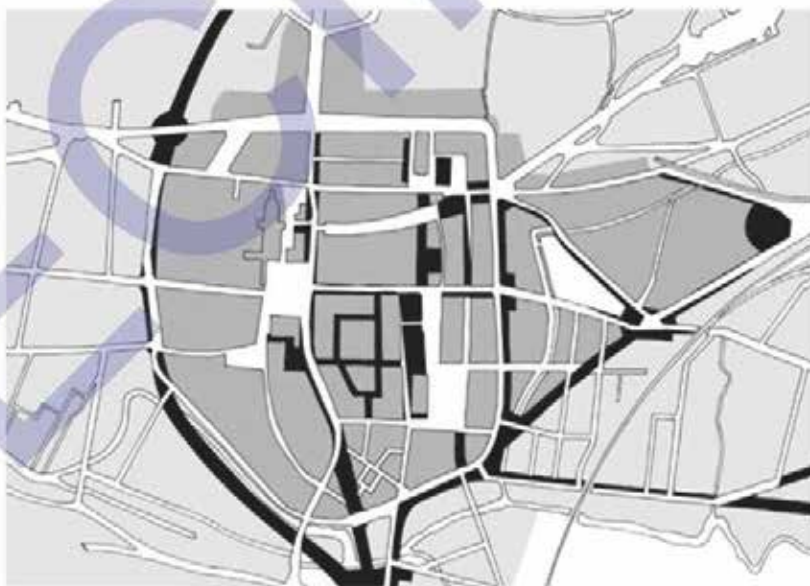
Dans les zones urbaines, les urbanistes avaient la possibilité de désigner des « espaces libres publics », souvent destinés à mettre en valeur un monument ancien. À Lisieux, les commissions extra-municipales débattirent longuement de la pertinence du maintien du dégagement du flanc sud de la cathédrale. Fallait-il reconstruire les maisons détruites de la rue Henri Chéron

qui lui était parallèle, ou bien les remplacer par un jardin ? Le dégagement permettrait « aux passants de jouir du beau spectacle offert par le développement de la nef, du chœur et de la chapelle absidiale »²⁹. Les partisans de la reconstruction redoutaient l'apparition d'une « sorte de trou de silence [...] isolant la cathédrale du reste de la ville ». Mais ils rejoignaient leurs adversaires sur la nécessité de voir le monument, au moins partiellement. La rue Henry Chéron fut donc partiellement rendue constructible en ménageant un dégagement sur le jardin du chevet.

La légende réglementaire du PRA ne proposait aucune disposition permettant d'imposer la création d'un espace naturel ou paysager nouveau. La seule mention possible d'éléments naturels était celle des arbres en alignement. Ils étaient destinés à magnifier les espaces nobles comme l'avenue de Versailles à Isigny, percée dans l'axe du château-mairie du XVIII^e siècle. Dans les zones industrielles, les constructions devaient subir un large retrait par rapport à la rue (10 m.), obligatoirement « planté de deux rangées d'arbres de haute futaie ». Par ailleurs, « tous les espaces libres attenants ou non aux bâtiments industriels, visibles ou non de la voie publique [devaient y être] aménagés et entretenus en espaces plantés, à l'aide de gazons, de haies ou d'arbustes, ou d'arbres de haute tige ». L'objectif était de dissimuler les constructions utilitaires, attitude résignée qui s'appliquait aussi aux centres urbains. Jean Yver, commissaire enquêteur chargé de l'enquête d'utilité publique pour le projet de Caen, estimait ainsi que les arbres pourraient être « dans des rues où l'on ne peut pas espérer que toutes les façades soient des chefs-d'œuvre de précieux cache-misère [...] Faisons donc des îlots modernes, et fatalement des constructions hautes, mais à l'extérieur comme à l'intérieur, baignons-les dans la verdure »³⁰.

La voirie et l'esthétique urbaine

En matière de circulation, les urbanistes étaient amenés à faire des compromis entre nuisances (pour l'habitat) et avantages (pour le commerce). Lorsqu'une grande voie de transit était conservée dans la traversée d'une agglomération, elle était souvent doublée de contre-allées comme à Tilly-sur-Seulles et Cagny. Ailleurs, la déviation était envisagée. À Troarn, elle devait éviter la



Voies nouvelles prévues dans le plan d'aménagement et de reconstruction de Troarn, et de Lisieux (en noir) D'après plan d'aménagement de Troarn, 20 février 1946, H. Chabée, urbaniste (ADC), et plan d'aménagement de Lisieux, 10 janvier 1946, R. Carnelot, urbaniste (archives SI II)

²⁹ Rapport de la sous-commission d'études historique et de la reconstruction des églises, 27 mars 1945, IFA, 040 IFA, t. 135.

³⁰ Yver (Jean), Projet de reconstruction et d'aménagement de la ville de Caen. Enquête. Ais de M. Jean Yver, Annexe au bulletin du conseil municipal du 29 avril 1947, Caen : imprimerie caennaise, 1947, p. 11.

totalité du village tout en réduisant la forte pente de la RN 13. À Pont-l'Évêque et Isigny, elle rencontra une forte opposition locale car on craignait que les voyageurs ne s'arrêtent plus dans la ville, ruinant ainsi l'économie locale. Dans les deux cas, l'urbaniste se prononça pour une déviation partielle, mais cette demi-mesure qui ne plaisait à personne annulait les bénéfices qu'on pouvait en tirer en matière d'éloignement des nuisances.

Dans les grandes villes, la circulation de transit était placée en périphérie de la zone en continu, l'ancienne rue traversante, moins large, étant destinée au commerce. La rue Henri Chéron à Lisieux ou la rue Saint-Jean à Caen furent ainsi reconduites dans leur tracé ancien, avec un élargissement limité. Elles étaient doublées par des boulevards parallèles, d'une largeur bien plus conséquente, et reliées à la voirie nationale. Le contournement de Lisieux (boulevards Pasteur, Carnot et Jules Ferry) devait relier la route de Paris à celle de Caen. À Caen, la principale déviation se situait en bordure de la Prairie et raccordait les routes de Paris et Rouen à celle de Bayeux via les boulevards nord (Detolle et Dunois). Les contraintes du relief de Vire obligèrent l'urbaniste à conserver la traversée sur son tracé d'avant-guerre (rues du Calvados et Armand Gasté), mais en la complétant par une nouvelle voie à vocation commerciale (des remparts) qui lui était parallèle. Toutes les rues étaient élargies à une dimension suffisante pour contenir au moins deux, voire quatre voies automobiles.

Outre la circulation, les voies avaient une fonction d'hygiène et d'esthétique. À Lisieux, la sous-commission sur l'hygiène insistait ainsi sur « la nécessité de voies larges, spacieuses, où ne circulent pas seulement promeneurs et véhicules, mais aussi l'air et la lumière ». Selon les canons traditionnels de composition, la beauté des voies se mesurait à leur largeur et à leur rectitude. À Caen, le tracé de l'avenue gare-château (du Six-Juin) fut l'objet d'une bataille homérique entre le maire et le MRU. Ce dernier préconisait un tracé irrégulier afin d'épargner le maximum de maisons anciennes, tandis que la ville, qui obtint finalement gain de cause, voulait une voie droite et large. Les places, qui magnifiaient les fonctions emblématiques de la ville, faisaient également partie de l'esthétique urbaine, notamment lorsqu'elles étaient articulées avec une avenue, qui pouvait lui être tangente comme à Aunay-sur-Odon ou Évrecy, ou traversante comme à Villers-Bocage. La régularité du plan était privilégiée afin d'obtenir un carré, un rectangle, ou à défaut un trapèze symétrique comme la place de la Porte-Horloge de Vire, qui reçoit plusieurs voies implantées en biais.



Caen, schéma des axes et tracés directeurs du quartier Saint-Jean, d'après étude de l'île Saint-Jean, 10 juillet 1947 (AM Caen)

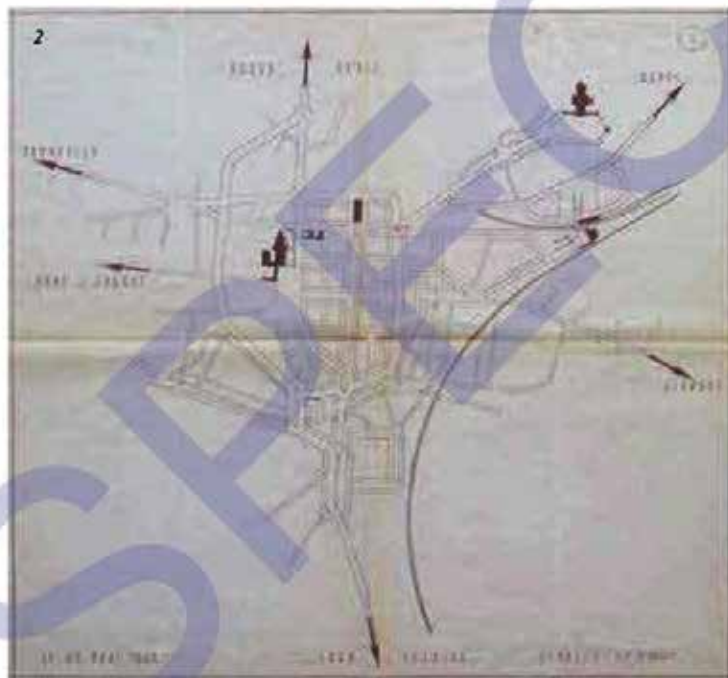
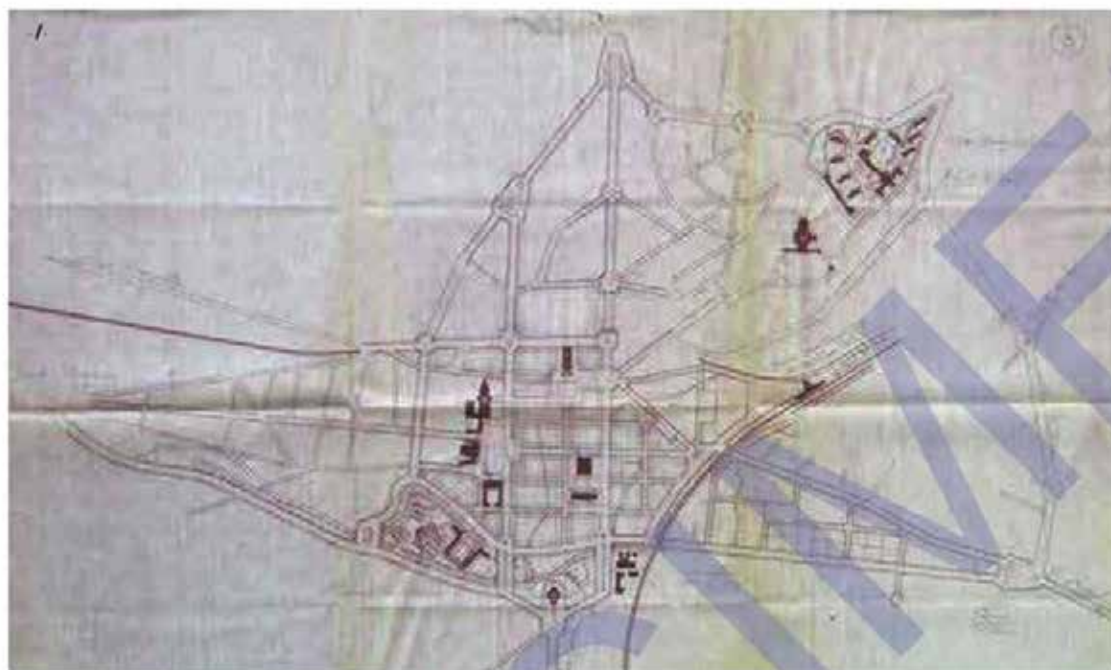
Les places pouvaient aussi être articulées entre elles. À Aunay, la place de la mairie et celle de l'église présentent un contraste voulu entre la première, strictement orthogonale, et la seconde, très irrégulière. La configuration est un peu semblable à Thury-Harcourt où l'église est précédée d'une place traversée par la nationale et reliée à celle de la mairie par une rue axée. À Isigny, la place de l'hôtel de ville, partiellement constituée de l'ancien parc du château, était ouverte latéralement sur une petite place secondaire, elle-même reliée par une courte rue commerçante à la place centrale formant élargissement de la nationale. Les trois formaient ainsi une suite concentrique d'espaces libres, multipliant les points de vue, sur le château-mairie, sur l'avenue ou sur le jardin. Les places pouvaient également marquer les entrées. L'objectif était de produire un effet spatial par dilatation (la place) puis resserrement (la voie). À Lisieux, la sortie de l'ancien intra-muros est soulignée sur le boulevard Sainte-Anne par un retrait d'alignement des premiers immeubles. Ce système de « porte » s'inscrivait ici dans une logique historique (désigner l'entrée dans la ville close), mais il pouvait aussi avoir une justification spatiale, comme à Quistreham, où les places du port et de la plage marquent l'ouverture vers le large.



Lisieux, l'ouverture de la rue Pont-Martin sur le boulevard Sainte-Anne, d'après cadastre actuel



Caen, le « pethuis » de l'avenue du Six-Juin, d'après cadastre actuel



Plans d'urbanisme pour la ville de Lisieux, 1945 (archives IFA). Au moment où l'urbaniste officiel, Robert Camelot, élabore le projet définitif, plusieurs personnalités proposent leurs propres plans, ici Robert Courel (architecte municipal) et Avondo (conseiller municipal ?). Ces propositions, qui n'ont pas vocation à être réalisées telles quelles, présentent les différentes options qui ont émergé lors du débat local sur l'avenir de la ville. Au-delà de leurs différences, tous les plans sont structurés par un système en grille où la symétrie du dessin est prépondérante, combinée avec des axes perspectifs joignant les principaux édifices publics, existants (églises) ou à créer (mairie, théâtre...)

1- R. Courel, non daté. Plan annoté ; en haut à droite centre hospitalier ; en bas à gauche tennis et piscine ; au centre (face à la cathédrale) mairie, halle (édifice massif de plan carré), gare routière (édifice rectangulaire) ; en bas à droite, usine à gaz.

2- Plan non signé [Robert Courel], 20 mars 1945. Une rue nouvelle traverse la ville depuis le portail de Saint-Jacques jusqu'au débouché de la route de Coen (en bas)

3- Avondo, mars 1945, plan avec place centrale régulière réunissant les services publics (mairie, théâtre, cité administrative).

4- Architecte municipal, 29/8/1945, plan coloré.



Le dispositif inverse, consistant à ressermer l'espace par une saillie d'alignement symétrique des deux côtés d'une avenue, était quant à lui purement esthétique. C'est le cas du « pertuis » de l'avenue du Six-Juin à Caen, à la sortie de la place de la Résistance.

Le système perspectif constituait un autre volet de l'esthétique urbaine. À Caen, l'axe de la rue des Carmes prolonge celui du canal, de l'autre côté du bassin Saint-Pierre tandis qu'à Lisieux le portail de l'église Saint-Jacques devait constituer la génératrice d'une rue nouvelle. Une double perspective était prévue à Caen pour l'avenue gare-château. Du côté de la gare, elle devait déboucher sur « l'escalier monumental qui doit escalader les hauteurs de Vaucelles et [son] couronnement ». Du côté du château l'urbaniste, soutenu par le maire et la population, envisageait la construction d'un monument commémoratif sur les fondations du donjon :

« Il serait très bien que, à peine débarqué du train et dès l'origine de cette avenue de la Victoire ou de la Paix, le visiteur aperçoive à l'horizon, se découpant sur la crête, quelque grande architecture aérienne, qui serait le monument international à la Victoire ou à la Paix, but précisément de son pèlerinage ».

L'urbanisme pouvait en effet porter une dimension commémorative. À Lisieux, la place prévue à l'entrée de la ville du côté de Saint-Désir constituait le lieu idéal pour « l'érection d'un monument à la mémoire des victimes des bombardements », suivant le vœu du conseil municipal. L'emplacement était idéal car « le monument serait très visible mais ne nuirait cependant pas à la vue générale que l'on a de la ville de Lisieux en venant de Caen et laisserait dégagée la perspective sur l'église Saint-Pierre ».

Enfin la composition du plan était de nature différente selon qu'on avait affaire à une ville ou à un village. Dans la première catégorie, le plan en grille domine, dans la seconde il est plus volontiers organique, avec des rues courbes limitant la vision. Mais cela n'empêchait pas l'aménagement au cœur de ce dernier système d'une figure géométrique régulière, comme à Thury-Harcourt où la place de la mairie forme un rectangle parfaitement orthogonal, accessible par une rue axée. À l'inverse, un plan globalement orthogonal comme celui d'Aunay-sur-Odon pouvait admettre des déformations plus ou moins importantes, telles que des voies de pénétration en biais, une place triangulaire, l'ensemble étant cerné de voies de contournement sur un plan courbe. Il n'existe aucun exemple de trame régulière dessinant des îlots de taille identique. À Lisieux le grand tracé courbe de la place Victor Hugo fut reconduit, et malgré l'impression d'ensemble, aucun îlot n'est parfaitement orthogonal. À Caen, les premiers plans pour le quartier Saint-Jean présentaient un plan organique calqué sur la trame ancienne. Le projet évolua ensuite vers l'organisation actuelle en îlots orthogonaux, déterminée par trois éléments préexistants : l'église Saint-Jean, le monument aux morts et le bassin Saint-Pierre. Ceux-ci n'étant pas alignés entre eux, le plan est composé de deux grilles aux mailles non régulières, l'une alignée sur le bassin, l'autre sur l'église, qui se raccordent discrètement sur les voies secondaires. Enfin dans la partie sud-ouest du quartier, le plan de 1947 reprend l'organisation rayonnante centrée sur le monument aux morts, tracée dans les années 1910.



Quatre propositions de tracé pour le quartier Saint-Jean à Caen par M. Brillaud de Loujardières, de 1945 [?] à 1947. D'après trois plans non datés et étude 10 juillet 1947 (AM-Caen)

L'architecture

Le texte du Projet de reconstruction et d'aménagement comportait aussi des mesures concernant l'architecture et le parcellaire futurs. Une comparaison terme à terme les programmes de Villers-Bocage (1 200 habitants), Colombelles (3 500 habitants) et Lisieux (16 000 habitants), avec quelques sondages complémentaires sur d'autres villes révèle un texte strictement identique, souvent au mot près. La seule différence notable porte sur le nombre maximal d'étages, par exemple en zone continue trois pour les petites villes et quatre pour Lisieux et Vire, ainsi que quelques petites variations de calcul comme la taille des cours, au moins 16 m² à Lisieux et Villers contre 20 m² à Colombelles. Les programmes définissaient, en fonction des différentes zones, la dimension minimale des lots, les règles d'alignement et de prospect. Ces prescriptions étaient toutes commandées par les préoccupations hygiéniques, mais uniquement du point de vue de l'aération, l'ensoleillement n'étant jamais mentionné. La réglementation organisait le bâti en fonction de la voie. Dans les zones en ordre continu, la construction en bordure de rue était imposée, avec quelques mesures autorisant un retrait, dans le discontinu au contraire le retrait était obligatoire. Les toits devaient partout être en pente, entre 50 et 60°. Les mesures d'esthétique consistaient surtout en interdictions, qui dessinaient en creux le contre-modèle de la maison de banlieue ou du style néo-régional. Aucun matériau n'était imposé, mais on listait les indésirables :

« Toutes les imitations de matériaux naturels, fausses pierres, fausses briques, faux marbres, faux pans de bois, etc. Ne sont pas considérés comme tels les stucs et pierres reconstituées ».

Quant aux matériaux de remplissage, briques creuses et agglomérés, ils devaient être enduits, de même que la meulière. La tonalité générale imposée était partout la même :

« Les bétons apparents seront ravalés. Les enduits des façades seront de tonalité claire, il en sera de même pour les badigeons. Toute peinture distincte de la tonalité générale de la construction est interdite si elle n'est pas motivée par la disposition même des lignes de l'architecture ».

Vire se distingue sur ce point par l'obligation, en sus, de boucharder les bétons apparents. Pour les matériaux de couverture, le choix était limité : ardoises ou tuiles dans les petites villes, ardoises à Vire et Lisieux. Là encore, on décrivait soigneusement les proscriés : tuiles mécaniques à côtes ou losanges, ornements de terre cuite, métaux (notamment le zinc et la tôle ondulée), ainsi que les ardoises de modèle carré posées en losange. Les mesures maximales pour les éléments d'architecture en saillie étaient strictement les mêmes partout, 30 cm pour les éléments courants, 75 cm pour les corniches, 60 cm pour les balcons et consoles.

Les servitudes d'ordonnance à Lisieux (1), Caen (2), Vire (3), Brétteville-sur-Loisne (4), Troarn (5). D'après plans d'aménagement Lisieux, 10 janvier 1946 par R. Camelot (archives SHI), Caen, 23 décembre 1947 par M. Brillaud de Loujardière (ENSAN), Vire, 30 juin 1945 par M. Clot (DRAC de BN), Brétteville-sur-Loisne, 30 novembre 1948 par L. Rème (ADC) et Troarn, 20 février 1946 par H. Chabée (ADC)



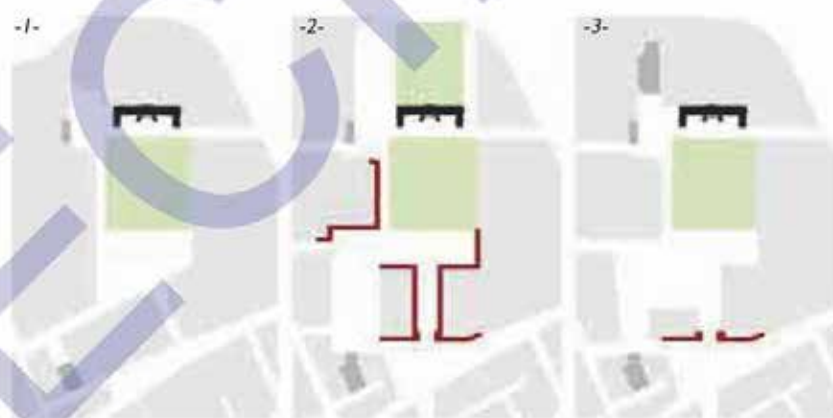
Enfin, les programmes d'aménagement déterminaient les règles à suivre pour les « disciplines d'architecture ». Imposée par l'urbaniste à certains emplacements importants pour l'esthétique de la ville (place, avenue, porte urbaine), la discipline (aussi appelée ordonnance) était une mesure visant à produire un bâti régulier et ambitieux. Les mesures prévues présentent une certaine variété de ville à ville, mais toujours dans un cadre global très homogène. La hauteur imposée des murs (entre 10 et 12 m.) était par exemple la même à Bretteville-sur-Laize, Colombelles, Lisieux ou Vire. Les matériaux de couverture étaient imposés et les immeubles devaient obligatoirement être à l'alignement. Enfin, « en application de l'article 9/1, les différentes façades devront être mises en harmonie ». Par cette phrase sibylline, le programme imposait un dessin identique pour toutes les façades qui y étaient soumises, ou à minima une continuité des lignes de l'architecture (toiture, corniche, étages, bandeaux à la même hauteur). La plupart des places importantes étaient soumises à ordonnance : place de la mairie à Villers-Bocage, de la cathédrale à Lisieux, ainsi que certaines avenues commerciales telle la rue Saulnerie à Vire. À Caen, l'île Saint-Jean n'était concernée que sur son pourtour.

La marge de liberté des architectes était donc faible, d'autant que le contexte général était celui d'une centralisation extrême de la doctrine et des pratiques sous l'égide de l'État. Celui-ci se réservait par ailleurs le droit à une évolution de sa propre doctrine. Le dernier point du programme d'aménagement ouvrait en effet la possibilité de dérogations aux règles imposées « pour des raisons d'art, de science ou d'industrie, ainsi que dans le cas d'accord entre voisins ou de dispositions d'ensemble approuvées par l'administration et tendant à l'aménagement ou au réaménagement rationnel de plusieurs propriétés, en particulier à l'occasion de la reconstruction ».

À l'épreuve de la réalité

Les projets d'urbanisme reposaient sur un certain nombre de principes simples, ce qui permit une élaboration rapide et homogène sur l'ensemble du territoire. Dès 1945, la plupart d'entre eux étaient prêts et n'attendaient plus que leur approbation administrative. Mais en contrepartie, ils n'étaient pas toujours bien adaptés à la réalité, et l'uniformité des plans n'offrait pas la garantie d'une adaptation optimale aux réalités physiques et humaines. S'exprimant sur celui de Villers-Bocage, l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées regrettait qu'il soit « conçu en termes suffisamment vagues pour s'appliquer à n'importe quel projet », mais il aurait pu faire une remarque identique pour tous

ceux du département. Aucun chiffre n'était produit pour justifier la taille des différentes zones, ni en termes de population ni en termes de densité. Les plans étaient élaborés en fonction du dessin des rues, et non de la surface constructible. Dans les petites villes, les surfaces prévues pour la construction en continu se sont souvent avérées trop importantes. La moitié de la place de la mairie de Villers-Bocage, qui devait être bâtie en continu sur tout son pourtour, est aujourd'hui occupée par des pavillons isolés. À Isigny, les besoins en matière de reconstruction ont été entièrement assouvis sur la place centrale (de Gaulle), si bien que le bâti ordonnancé prévu sur les deux places connexes n'a pas été réalisé. Celles-ci se présentent



*Isigny-sur-mer, les places du marché (en bas) et de la mairie (au centre)
Avant la guerre (1), dans le projet de reconstruction et d'aménagement (2) et après réalisation (3). En rouge, les servitudes d'ordonnance. D'après plan d'état actuel, plan d'aménagement 10 novembre 1945 par L. Allaire (ADC) et cadastre actuel*

aujourd'hui comme un espace informel, à l'usage incertain et aux limites floues, bordé de constructions basses et discontinues. À l'inverse, dans les grandes villes, le terrain constructible était insuffisant pour accueillir le même nombre de logements qu'avant la guerre, du fait de l'augmentation de surface de la voirie. La reconstruction des zones centrales y est donc plus proche des intentions de départ.

Comme il était prévisible, les plans de reconstruction et d'aménagement ont subi un certain nombre de transformations et de remises en cause au fur et à mesure de leur réalisation. Le zonage fut souvent mis à mal par la priorité donnée à la reconstitution industrielle. À Caen, dans le quartier de la rue Basse qui mélangeait habitat et industries, l'urbaniste avait prévu la suppression des entreprises. Or le relèvement sur place de l'Atelier de Ris, situé entre la rue Varignon et la rue Fresnel, fut autorisé car le MRU se trouvait dans l'impossibilité de payer les indemnités de transfert. Les nuisances sonores de cette entreprise étaient telles que les habitants protestèrent à plusieurs reprises. En 1949, l'urbaniste proposa donc la solution inverse, à savoir la transformation du quartier en zone industrielle. Le déplacement de l'habitat, relativement épargné, s'avéra tout aussi impossible et le quartier conserva sa mixité originelle³¹. Dans le quartier de Vaucelles, la régie Renault obtint la restitution d'un terrain de 5000 m² de même valeur commerciale que celui dont il disposait avant la guerre. L'urbaniste fut donc amené à sacrifier le centre d'un îlot situé au cœur d'une zone d'habitation³². À Villers-Bocage, malgré l'interdiction, deux fermes ont été construites dans la zone d'habitat (plans de 1950 et 1956), ainsi qu'un silo à grains et un entrepôt à caractère semi-industriel (plan de 1948).

À Caen, la minoterie Lemanissier-Dupuis, entièrement détruite en 1944 et remise en service en 1948, ne suivait aucune des règles imposées par le plan de reconstruction pour les industries, hauteur limitée à 20 m., recul d'alignement de 10 m. avec plantation d'arbres. En 1950, un modificatif du PRA entérina la suppression de ces mesures pour l'ensemble de la zone portuaire, où elles n'avaient jamais été appliquées. À Isigny, le déplacement de la laiterie Dupont, partiellement sinistrée, devait permettre la déviation de la nationale. Rachetée par la société Nestlé en 1946, l'usine fut finalement reconstruite sur place, rendant ainsi la déviation impossible. Quant à la nouvelle zone industrielle, le commissaire enquêteur avait souligné la mauvaise qualité du sol marécageux, peu apte à accueillir des constructions. Maintenu à l'emplacement prévu dans le plan de reconstruction, elle ne fut jamais bâtie et le terrain est aujourd'hui occupé par le camping municipal.



Villers-Bocage, les deux fermes construites à l'intérieur du périmètre d'agglomération, rue de Bréoude, architectes G. Richard et P. Daubin (1949) et rue Clemenceau, architecte L. Réne (1956)

31 Yves (Jean), *Projet de reconstruction et d'aménagement de la ville de Caen* (Modificatif) Avis de M. Jean Yves, Caen : imprimerie caennaise, 1950, p. 13.

32 Billard de Lajardière (Marc), « L'urbanisme de Caen et du grand Caen », *L'action laïque du Calvados*, juin 1959, p. 5.

Une logique d'agglomération ?

Les limites communales étaient un autre obstacle à la constitution d'un plan d'urbanisme cohérent. Le rattachement de Neuville à Vire était indispensable car la gare et la zone industrielle de la seconde étaient situées sur le territoire de la première. Les communes voisines de Lisieux, Beuvillers, Saint-Désir, Oully-le-Vicomte et surtout Saint-Jacques, absurdement divisée en trois parties, possédaient les réserves foncières qui faisaient défaut à la ville-centre. À Condé-sur-Noireau, l'extension de la zone industrielle et la rectification du cours du Noireau qui lui était liée nécessitaient l'annexion d'une partie de Saint-Pierre-du-Regard, située dans le département de l'Orne, ce qui impliquait une redéfinition des frontières départementales. La procédure de fusion ou de rattachement était longue et complexe. Celles de Vire-Neuville et de Caen-Venoix eurent lieu en 1952, Lisieux-Saint-Jacques en 1960. En attendant, il était possible de nommer un même urbaniste pour les communes ayant vocation à fusionner comme Marcel Clot à Vire et à Neuville, mais ce n'était qu'un pis-aller. Le maire de Vire refusait de laisser partir les abattoirs à Neuville tant que la fusion ne serait pas effective. Celui de Caen, qui refusait d'accepter le départ des siens et de la taxe d'abattage qui leur était liée sur la commune voisine de Mondeville, tenta en vain d'obtenir le rattachement de la parcelle pressentie. Après avoir envisagé une construction à Caen même, sur la Prairie, il se tourna vers la commune voisine de Venoix à laquelle il proposa la fusion. Lucide, le commissaire enquêteur de Caen soulignait la nécessité d'une vision intercommunale :

« la Ville a-t-elle intérêt à transformer en zone industrielle des régions qui ne semblent pas y être prédestinées, alors qu'il existe sur le territoire des communes limitrophes des terrains faits en quelque sorte pour cela ? [...] La Ville est intéressée non seulement par sa croissance propre, mais par celle de l'agglomération qui l'entoure »³³.

La remarque valait aussi pour l'habitat. Cormelles-le-Royal, commune rurale mitoyenne de Caen, accueillit à partir de 1946 une cité provisoire comprenant un groupe scolaire. La mairie de Caen y envoyait ses sinistrés les plus modestes, relevant du bureau d'aide sociale. Indignée, Cormelles refusait absolument de prendre en charge les services d'enlèvement des ordures et d'équipement scolaire. Pour débloquer la situation, un projet de rattachement de la cité fut étudié, comprenant également un champ de manœuvre mitoyen. La situation se dégrada au point qu'il fallut en novembre 1948 fermer l'école, non chauffée. Menacée de fusion, Cormelles se résigna de mauvais gré à céder une partie de son territoire, sur lequel fut construit en 1954 le premier grand ensemble de Caen. En l'absence de structure locale de coordination, l'horizon des élus se bornait au territoire communal. La dynamique d'agglomération reposait sur une série de coups de force et aucune coopération intercommunale n'était envisagée.

Une réalisation incomplète

Les projets de reconstruction et d'aménagement ont eu un destin assez différent suivant les secteurs. Dans la zone de reconstruction, correspondant à l'étendue des destructions, le tracé prévu dans le plan a été globalement réalisé tel que prévu, avec des modifications de faible envergure. À Caen par exemple, l'îlot BD, situé entre la rue d'Auge et la voie de chemin de fer, fut déclaré inconstructible en cours de reconstruction pour des raisons d'hygiène, tandis qu'à proximité une rue nouvelle fut ouverte depuis la place de la gare (rue Roger Bastion). La suppression de terrains constructibles en centre-ville, où ils étaient déjà notoirement insuffisants, provoqua alors de vives protestations de la part des associations syndicales qui voyaient leur plan de remembrement bouleversé sans solution de rechange. En dehors des secteurs de reconstruction, certaines des dispositions les plus ambitieuses ont été purement et simplement abandonnées faute de financement. À Pont-l'Évêque, Troarn et Isigny, les déviations de la nationale n'ont connu aucun début de réalisation. Les deux premières villes ont dû attendre la réalisation de l'autoroute A 13 dans les années 1970 pour que la circulation de transit soit détournée, tandis

33 Yver (Jean), op. cit., 1950, p. 20.

qu'Isigny a dû patienter vingt ans de plus pour l'arrivée d'une quatre-voies. À Lisieux, il manque au boulevard Jules Ferry quelques centaines de mètres pour que le contournement soit complet.

À l'inverse, une municipalité motivée pouvait obtenir la réalisation du contournement malgré le manque de financement et les difficultés de toutes sortes. À Caen, une route transversale sur la Prairie, reliant la route d'Harcourt au futur boulevard de contournement (Detolle) fut envisagée, comme elle l'avait été dans le plan Danger de 1936. Elle ne fut pas retenue dans le projet de reconstruction et d'aménagement du fait de l'opposition de la commission départementale des sites qui refusait tout empiètement sur le site inscrit de la Prairie. De plus, la disposition, qui relevait de l'aménagement, n'était pas financée par l'État. La route, qui nécessitait la construction d'un viaduc au-dessus de la rivière et de la voie ferrée, était en effet située en dehors de la zone de reconstruction. Le projet, qui complétait logiquement le nouveau boulevard circulaire de la Prairie, fut finalement adopté en 1949 par le conseil municipal³⁴. En 1951, le ministère des travaux publics se prononça favorablement sous réserve d'une participation de la ville consistant en la cession gratuite des terrains et la mise en place des déblais. Il fallut toutefois attendre 1964 pour que le viaduc (de la Cavée), qui demandait des financements autrement plus conséquents, soit construit.

La construction des équipements relevant de l'aménagement n'a pas toujours été possible. Lisieux a conservé son vieux théâtre et sa vieille mairie. L'emplacement prévu pour la (re)construction du premier est aujourd'hui occupé par le centre des impôts, celui du second est resté vide. La position des services publics détruits a également pu être remise en cause. À Vire, la mairie devait être déplacée loin du courant principal de la circulation. Solution rationnelle, mais contestée par les habitants. La nouvelle mairie fut finalement reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne, un terrain en très forte pente dont l'utilisation était fort difficile, sur la route la plus passante. La ville retrouvait de cette manière son centre de gravité d'avant-guerre. À Noyers-Bocage, le bras de fer entre la municipalité et l'urbaniste avait débouché sur un plan qui ne répondait absolument pas aux désirs des habitants. Ceux-ci avaient accepté un déplacement du village à une centaine de mètres de l'ancien, dans le but de se rapprocher de la nationale et d'en capter une partie de la circulation au profit du commerce local. L'urbaniste avait accepté le déplacement pour des raisons totalement inverses. Son objectif étant une stricte séparation de l'habitat et de la circulation, il avait imposé une zone-tampon non constructible entre celle-ci et le village. À force d'obstination, le conseil municipal avait obtenu que la voie d'accès entre la nationale et la place centrale du village soit partiellement rendue constructible et que la poste soit située le long de la nationale. En 1949, le glissement vers celle-ci fut encore accentué par la construction d'immeubles sur toute la longueur de la voie d'accès, et même le long de la nationale. De dérogations en révisions, le moment de la reconstruction fut aussi un moment d'ajustement en matière d'urbanisme.



Noyers-Bocage, plan de l'agglomération avant la guerre, projet de reconstruction et réalisation, (en gris foncé) zone en continu, (en gris clair) zone en discontinu ; violet : services publics. D'après plan d'état actuel, 17 février 1947 (ADC) et plan de reconstruction, 10 février 1947 (AM Noyers) par G. Hallier et vue aérienne IGN de 1964

34 ADC, D 9256.

En dehors de la zone de reconstruction

Les zones définies comme future extension de l'agglomération subirent elles aussi des modifications assez sensibles par rapport au plan de reconstruction et d'aménagement. Au début des années 1960, la croissance démographique était telle qu'on prévoyait 500 000 habitants dans la zone urbaine de Caen en l'an 2000. Dans les communes de sa périphérie, les révisions ou les modificatifs du projet d'aménagement se multiplièrent dès 1950 afin d'augmenter les périmètres d'agglomération. Cagny était encore en 1944 une commune rurale, traversée par la route de Paris à Cherbourg. En 1950, le conseil municipal fit une première demande de modification afin de rendre constructibles des terrains situés au bord de la nationale. Le préfet refusa car « l'idée directrice du plan étant le dégagement de la route nationale aucun projet de reconstruction en bordure de cette voie ne saurait être agréé » et le périmètre paraissait suffisant³⁵. En 1950, l'implantation d'une usine sucrière attira une population nouvelle. La direction de l'usine favorisa alors la création d'une société Castor destinée à permettre l'accession à la propriété de ses ouvriers. En 1953, la société des Castors de Cagny demanda l'extension du périmètre d'agglomération afin d'y inclure le terrain qu'ils avaient acquis. Le conseil municipal lança alors la procédure de révision qui fut approuvée en 1956. A Villers-Bocage, le plan de reconstruction et d'aménagement subit deux modificatifs, en 1955 et 1956. Le premier avait pour but l'inclusion de cités provisoires qui avaient été transformées en cités définitives. Le second constituait une véritable extension destinée à permettre la construction de pavillons neufs.

Dans les quartiers d'extension, le décalage entre la réalisation et le projet d'origine est souvent assez important. À Isigny, la rue du Ferrage (Félicie Charles), fut déclarée d'utilité publique dès 1946, avant l'approbation du PRA, afin de permettre le commencement des travaux de voirie. Elle devait en effet pouvoir accueillir très rapidement des constructions d'urgence. Le reste de la zone était prévu comme secteur d'extension, mais la rue du Ferrage fut seule tracée selon les principes d'origine. Lorsque le quartier fut loti dans les années 1960 et 1970, les rues furent aménagées suivant un dessin totalement différent. Les percements ou élargissements dans les quartiers épargnés furent parfois totalement abandonnés, comme à Caen dans le quartier de la rue de Bayeux qui devait être désenclavé par plusieurs rues nouvelles. Toutefois, lorsqu'il s'agissait d'artères



Les transformations prévues par le plan de reconstruction dans un quartier non sinistré : la rue de Bayeux à Caen, de l'abbaye-aux-hommes (à droite) à la prison (à gauche). Élargissement et voies nouvelles (en noir) réalisés, (en orange) non réalisés. D'après plan partiel, (AM Caen)

35. Préfet, 13 avril 1950, AM Cagny, carton Urbanisme/plan d'aménagement

majeures, le projet pouvait se maintenir sur le long terme. Dans la même ville, l'élargissement du haut de la rue d'Auge, qui poursuivait celui de la partie reconstruite, eut lieu au début des années 1960 tandis que celui de la rue Basse se prolongea au fur et à mesure des opportunités foncières jusque dans les années 1980.

L'aménagement des cours d'eau, la reconstitution et la modification des réseaux étaient financés par l'État à l'intérieur de la zone de reconstruction. Toutefois, si la voirie fut rapidement réalisée, il n'en fut pas de même pour les réseaux d'eau et d'assainissement. Ceux-ci ne pouvaient en effet être mis en place que sur l'ensemble de la commune, c'est-à-dire également hors des zones de reconstruction. À Cagny, l'assainissement n'était toujours pas opérationnel en 1953 et plusieurs immeubles reconstruits étaient totalement inhabitables, même provisoirement. Les canalisations étaient posées, mais il manquait encore la fosse d'épuration. Le réseau d'eau fut réalisé en intercommunalité avec la commune de Frénoville, celles de Banneville-la-Campagne et d'Émiéville ayant refusé de s'y associer en raison de son coût. Étant donné qu'il ne s'agissait pas de reconstruction, il était payé par la commune, mais largement subventionné (à 42%) par l'État. En 1957, l'eau et l'assainissement étaient réalisés à l'intérieur du périmètre de reconstruction et la municipalité envisageait d'étendre la distribution d'eau au reste de la commune³⁶. À Noyers-Bocage, un projet d'adduction d'eau fut envisagé dès 1945. Il fallut pourtant attendre 1960 pour que le projet commence à prendre consistance, par extension du réseau déjà réalisé sur les communes de Gavrus et Bougy, pour une construction vers 1962³⁷. Quant à l'assainissement, il n'était pas prévu dans le PRA, toutefois dès 1948, le MRU envisageait une étude de faisabilité par un chargé de mission pour « toutes les communes de cette importance ». Un réseau partiel existait dès 1952, probablement construit simultanément aux voies nouvelles, mais il fallut attendre 1967 pour la construction d'une station d'épuration. Les grandes villes étaient à peine mieux servies. Si la deuxième tranche du projet d'assainissement de Vire fut mise au point en 1950, la station d'épuration ne fut inscrite au programme d'aménagement urbain qu'en 1965, tandis qu'à Caen elle ne devint opérationnelle qu'en 1963.

Au final, si l'urbanisme des villes reconstruites présente quelques distorsions par rapport au projet d'origine, le canevas proposé était malgré tout suffisamment cohérent pour que ses grandes lignes en soient maintenues pendant toute la durée de la reconstruction, moyennant quelques ajustements. En matière d'architecture, les choses se présentaient différemment. Le projet de reconstruction et d'aménagement imposait quelques règles architecturales mais il ne définissait ni la forme des immeubles, ni l'organisation parcellaire. Dans ces domaines, nombre de paramètres restaient à définir : choix des matériaux, techniques constructives, langage plastique, organisation volumétrique et gestion des espaces libres... Autant de choix qui devaient être négociés sur le terrain entre les techniciens, les élus, les hommes de l'art et les sinistrés, le tout bien entendu sous le haut patronage du MRU.

³⁶ *MM Cagny, dossier 30 syndicat des eaux, 1953-1954.*

³⁷ *Délibérations du Conseil municipal, 7 mai 1960 et 21 juillet 1962.*



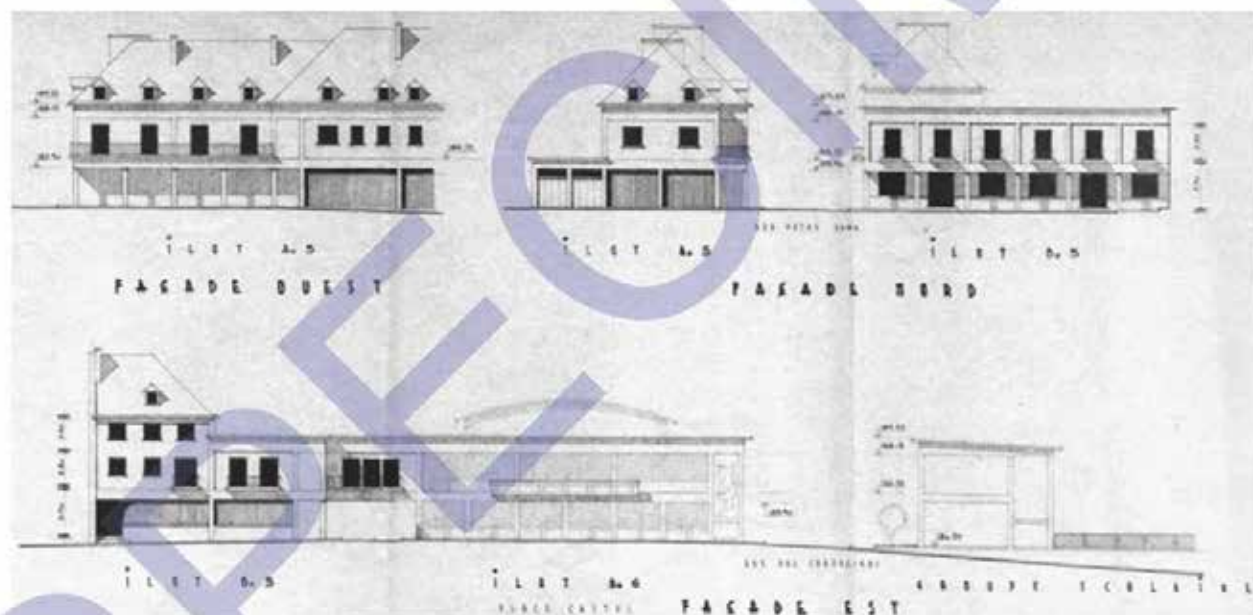
RECONSTRUCTION, ACTE I

Le 23 novembre 1947, Aunay-sur-Odon était en fête. On célébrait enfin, avec force discours et banquets, la première pierre de la reconstruction de la commune. Villers-Bocage organisa la sienne le 7 mars 1948, Caen en novembre suivant. Dans les zones rurales, il fallut patienter encore : la cérémonie d'Épron eut lieu le 5 juin 1949, celle de Saint-Martin de Fontenay (la première du canton) en septembre, celle de Noyers-Bocage le 17 juillet 1950. La longue attente qui avait précédé ce moment tant espéré n'était pas seulement due à la nécessité de disposer d'un plan entièrement bouclé. Elle résultait des choix économiques du gouvernement, qui avait donné la priorité à la reconstitution des infrastructures et de l'industrie. Il fallut d'ailleurs attendre 1949 pour qu'une augmentation substantielle des crédits soit attribuée au logement. À ce moment, sous la pression des États-Unis, un tiers de l'aide américaine du plan Marshall fut affecté à la reconstruction³⁸. Alors que les projets avaient été conçus dans la perspective d'une réalisation simultanée de la reconstruction et de l'aménagement, les premiers chantiers furent uniquement situés dans les zones de reconstruction et de compensation. Celles-ci étaient déterminées après approbation du projet de reconstruction et d'aménagement. La première correspondait grosso modo à l'emprise des destructions, la seconde était destinée à accueillir les sinistrés qui n'auraient pas trouvé place dans le premier secteur. La géographie de la reconstruction ne se confondait donc pas totalement avec celle des destructions. Quant aux acteurs chargés de la réalisation architecturale, ils étaient, de la même manière que ceux de l'urbanisme, étroitement encadrés par les services de l'État.

³⁸ Wéhrin (Danièle), *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris : L'Harmattan, 1997, p. 227-231.

Les architectes

Les architectes ne pouvaient intervenir dans la reconstruction que s'ils avaient été au préalable agréés par le MRU. La maîtrise d'ouvrage imposée par le ministère était organisée de manière pyramidale. Au sommet se trouvait l'architecte en chef, chargé de coordonner les architectes intervenant sur l'agglomération et de vérifier la compatibilité de leurs projets avec les dispositions du plan d'urbanisme. Dans certaines grandes villes, l'architecte en chef avait aussi été l'urbaniste auteur du projet d'aménagement et de reconstruction, comme Marc Brillaud de Laujardière à Caen et Robert Camelot à Lisieux. L'architecte en chef pouvait être secondé par des adjoints : Marcel Clot, Georges Dengler et Henry Bernard à Caen, Alix Sorin à Vire, Luc Sainsaulieu à Lisieux. Il existait ensuite des « architectes chef d'îlot » qui avaient une fonction comparable à celui de l'architecte en chef à l'échelle de l'îlot. Ils étaient chargés de coordonner les « architectes d'opération », qui dessinaient les plans des immeubles et en suivaient l'exécution. Dans le cas d'opérations groupées, qui pouvaient s'étendre sur plusieurs îlots, un architecte « chef de groupe » était chargé de dessiner le projet dans son ensemble, les architectes d'opération se contentant de l'exécution. Il était enfin possible de confier à un seul architecte l'étude des façades d'un espace urbain particulièrement signalé, place ou avenue. La mission de l'architecte en chef de la ville n'était pas de se substituer à ses confrères architectes, mais il pouvait montrer l'exemple dans ses propres réalisations. À Lisieux, Robert Camelot fut ainsi l'auteur du premier ensemble reconstruit, boulevard Sainte-Anne. À Caen, Marc Brillaud de Laujardière construisit à partir de 1947 l'ensemble de la place Reine-Mathilde, où l'on constate déjà son goût pour les élévations isolant le dernier niveau et pour une modénature très discrète, presque pauvre.

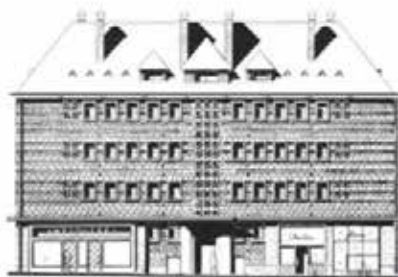


Jean-Louis Lumbaire, étude de façades, place Castel (Vire), 10 avril 1952 (Archives municipales de Vire)

Aux Parisiens d'envergure nationale revenaient les postes d'architectes en chef des trois grandes villes. Tous étaient architectes en chef des Bâtiments civils et palais nationaux et lauréats du Prix de Rome. Ils cumulaient en outre d'importantes fonctions au service de l'État : architecte en chef des Monuments historiques pour Robert Camelot (Lisieux), architecte des PTT et enseignant à l'école des Beaux-arts de Paris pour Marcel Chappey (Vire). Les adjoints étaient parfois du même niveau, voire supérieur :

Henry Bernard et Georges Dengler étaient tous deux premier Prix de Rome, le second étant également directeur de l'école des Beaux-Arts et de celle d'architecture de Lyon. Les architectes de l'État œuvraient aussi dans des villes de moindre importance comme Ali Tur, architecte du ministère des Colonies, architecte en chef de Thury-Harcourt et Condé-sur-Noireau.

La politique du MRU et des associations syndicales était d'équilibrer les commandes entre les divers architectes. Les architectes en chef n'étaient nullement assurés d'obtenir les commandes les plus prestigieuses, ni les plus nombreuses. Marc Brillaud de Laujardière fut chargé de la reconstruction de la mairie et du centre administratif départemental de Caen, mais non du lycée, de l'université ou des églises, et on ne lui doit que deux opérations de logements. De leur côté, les architectes municipaux conservaient leur monopole sur les constructions municipales. À Villers-Bocage, Roland Le Sauter, nommé au moment de la reconstruction, construisit la totalité des bâtiments communaux : mairie, marché, abattoirs, église, poste, gendarmerie, centre paroissial, école, hospice, mais une telle exclusivité était tout de même assez rare. À Vire, Raymond David (en collaboration avec Claude Herpe) est l'auteur de la mairie, de la bibliothèque, du collège et de diverses écoles mais non du théâtre ou du centre administratif.



Les immeubles ISAI à Lisieux boulevard Sainte-Anne, R. Camélot architecte et à Caen opération Reine-Mathilde, M. Brillaud de Laujardière architecte (P. Bourget, Documents d'architecture française contemporaine, 1950)

Les élus et les sinistrés

Le projet d'urbanisme était conditionné à l'approbation des élus, et on a vu comment plusieurs conseils municipaux imposèrent, de gré ou de force, les modifications qu'ils estimaient nécessaires. Mais la loi ne donnait aux municipalités aucun moyen d'action sur l'architecture. En droit commun, le permis de construire était sous la responsabilité des maires, mais ce n'était pas le cas de ceux de la reconstruction, financée par l'État. Ce que dénonçait le maire de Caen, Yves Guillou : « cette crainte du maire béotien est une injure gratuite et combien de fois son intervention officieuse quand il a été renseigné par hasard a empêché des fautes irréparables »⁹⁹. Quant à l'efficacité de cette « intervention officieuse », elle était toute relative, en particulier face aux questions financières. En 1951, Yves Guillou attaqua les coopératives de reconstruction qui avaient « sans le consulter » prévu des moellons enduits pour les immeubles de la place centrale (de la Résistance) et non la pierre de taille qu'il réclamait. La possibilité de construire en pierre de taille avait été envisagée, mais conditionnée par les aides financières du MRU aux carrières. Le prix de revient n'étant pas suffisamment bas, la coopérative de reconstruction avait été contrainte de trouver une autre solution. Le maire ne disposait bien entendu d'aucune proposition alternative, et l'ensemble fut construit en moellons enduits.

Les élus disposaient malgré tout de deux leviers. Pour les bâtiments appartenant à la ville, il leur était possible d'imposer des prescriptions en matière d'emplacement et de qualité architecturale, dans la limite des dommages de guerre disponibles. Par ailleurs, des commissions départementales réunissaient les élus des communes sinistrées. Elles avaient pour mission de définir

collectivement les priorités et d'organiser la répartition des matériaux. Dans ce cadre, les élus possédaient un certain pouvoir, proportionnel à leur poids politique au sein du département. En 1947, devant l'insuffisance des réserves de pierre disponibles dans les carrières du Calvados, la commission départementale « matériaux-travaux » décida que la pierre de taille devrait être utilisée uniquement pour les bâtiments publics importants ainsi que pour les centres de Caen et éventuellement Falaise, cette dernière ayant probablement été retenue en raison de l'importance de son patrimoine ancien conservé (remparts, château, églises)⁴⁰. En 1946, la commission « urbanisme-remembrement » étudia le projet d'un immeuble d'État rue Pasteur à Caen, au chevet de l'église Saint-Sauveur. Le sénateur Jean Boivin-Champeaux, président de la commission, s'opposait à toute construction à cet endroit car il s'agissait « d'un coin particulièrement joli de Caen ». Au terme d'une bataille acharnée, le maire de Caen qui défendait le projet, finit par obtenir que la commission revienne sur son opposition de départ, son accord étant conditionné à l'utilisation de pierre de taille en parement.



Aunay-sur-Odon, le centre reconstruit

1945, il devint une personnalité majeure de la reconstruction du Calvados. Il était président de la commission agricole, du bureau des communes sinistrées, de la coopérative des églises sinistrées, de la sous-commission « matériaux-travaux » et de la commission des bâtiments publics. Très au fait des mécanismes de financements, il lança en 1947 un emprunt, garanti par l'État, pour « la reconstruction de la ville d'Aunay-sur-Odon et de la région environnante »⁴¹. Les autres villages et secteurs ruraux apparaissent au contraire très mal lotis. En 1947, le conseil municipal de Trévières menaçait de démissionner car l'ouverture du chantier du premier îlot était remise en cause. On pourrait multiplier les exemples de protestation : à tort ou à raison, la gestion de la pénurie provoquait un fort sentiment d'injustice dans les territoires les moins bien représentés.

Les sinistrés avaient obtenu, non sans mal, le droit à la réparation « intégrale » de leur bien détruit. Il ne s'agissait pas d'une restitution à l'identique, mais d'une équivalence, ce qui autorisait toutes sortes de transformations. Elle était calculée en fonction d'une estimation du bien détruit, qui pouvait être assortie d'abattements divers, notamment en fonction de la

⁴⁰ Commission départementale de la reconstruction, 29 novembre 1947, AIX, 18W2.

⁴¹ Caen, archives départementales du Calvados, M 15032.

⁴² Vire, archives municipales, carton 41-67-67.

vétusté et du caractère « somptuaire » de certains éléments. Or, avant les destructions, la plus grande partie de l'habitat était en très mauvais état et les centres des grandes villes comme Caen et Lisieux étaient considérés comme totalement insalubres. En conséquence, un certain nombre de propriétaires disposaient d'une créance de dommages de guerre à peine suffisante pour la reconstruction d'un logement. Le système mis en place par l'État imposait aux propriétaires sinistrés de se regrouper dans des associations syndicales de remembrement. Une fois le remembrement achevé, les associations syndicales se transformaient en associations syndicales de reconstruction (de droit public), ou en coopératives de reconstruction (de droit privé). Les associations syndicales ou coopératives de reconstruction avaient le plus souvent une composition identique à l'association de remembrement qu'elles remplaçaient. Strictement encadrées par la législation, elles étaient considérées par l'État comme ses seuls interlocuteurs. En effet, les sinistrés ne recevaient pas l'argent de leur créance de dommages de guerre pour reconstruire eux-mêmes. Le ministère le versait à la coopérative qui assurait, en collaboration avec le titulaire de la créance, la maîtrise d'ouvrage sur les immeubles à reconstruire : choix de l'architecte, définition du programme, suivi du projet avec l'architecte. Elle assurait ensuite l'attribution du bien reconstruit au propriétaire sinistré.

Le remembrement était la première étape du processus. L'association syndicale devait tout d'abord reconstituer le cadastre lorsqu'il avait disparu et faire l'état des propriétés au moment de la destruction. Elle imaginait ensuite une répartition sur les terrains constructibles déterminés par l'urbaniste. Elle devait donc négocier avec les sinistrés une restitution équivalente (mais jamais identique) : soit une parcelle en totalité pour un immeuble individuel, soit un appartement en copropriété. Le remembrement était une opération complexe et lente, qui se poursuivait par endroits jusqu'au milieu des années 1950, au fur et à mesure de la construction des immeubles. Le découpage du sol était étroitement lié à l'organisation du bâti, au mode de financement de la construction et au système de restitution des dommages de guerre. De ce point de vue, plusieurs systèmes différents furent expérimentés au cours de la reconstruction.

Le système le plus simple de restitution des biens détruits était celui du « dommage de guerre direct ». L'association syndicale ou la coopérative prenait contact avec les propriétaires sinistrés au fur et à mesure de leur inscription sur la liste de priorité pour la reconstruction. Elle leur proposait un nouvel emplacement pour construire l'immeuble en remplacement de celui qui avait été détruit, et négociait avec eux en fonction de la créance disponible. Une fois le projet établi, l'immeuble était construit par la coopérative qui le remettait, une fois achevé, au sinistré. L'autre possibilité était la construction par l'État lui-même, sans intermédiaire des coopératives ou des associations syndicales. Les « immeubles d'État » collectifs ou individuels, étaient financés et construits par le MRU sans affectation nominative des logements, d'où l'appellation officielle « immeubles sans affectation immédiate » (ISAI). Une fois construits, les immeubles ISAI pouvaient rejoindre le corpus de la reconstruction, les appartements étant attribués à des sinistrés en échange de leurs dommages de guerre. Mais ils pouvaient aussi être loués, la gestion étant confiée à des organismes HBM, ou vendus à des sociétés HBM ou à des municipalités. Les premiers ISAI furent les maisons et immeubles d'État, construits en périphérie des villes, déjà évoqués dans le chapitre précédent. À partir de 1947, des ISAI furent également élevés dans le périmètre de reconstruction, sous forme d'immeubles collectifs.

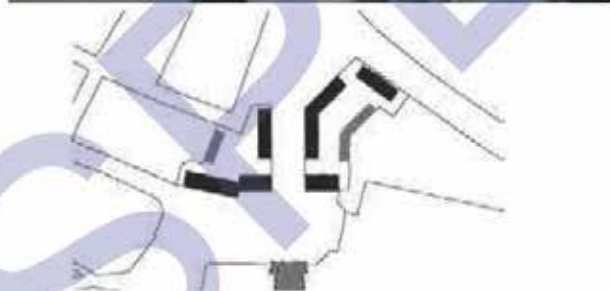
Le territoire de la reconstruction

Le territoire à reconstruire était mis en chantier progressivement, par îlots et secteurs homogènes. À Lisieux, la coopérative commença par le haut de la ville, un secteur essentiellement résidentiel. Cette stratégie fut l'objet de vives critiques locales : il aurait fallu au contraire commencer par la rue du Pont-Mortain, principale artère commerçante de la ville⁴³. La coopérative se justifiait par la facilité des opérations de remembrement dans les premiers îlots. Ceux du centre, constitués d'une myriade de petites propriétés, posaient de tels problèmes qu'ils auraient entravé le démarrage de la reconstruction. À Caen, la géographie de la reconstruction présentait la même configuration, de la périphérie vers le centre. Dans les villes de moindre importance, la reconstruction suivait l'ordre inverse. À Villers-Bocage, les îlots A, B, C, D situés autour de la

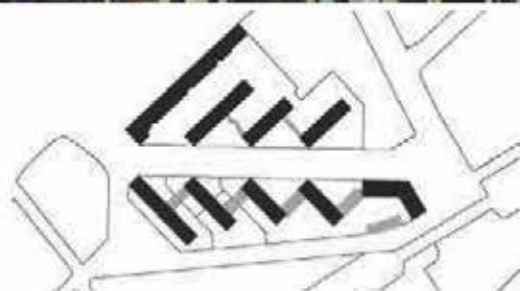
43 Société coopérative de reconstruction, registre des délibérations, assemblée du 29 juin 1951, Lisieux, archives de la société historique de Lisieux.

place centrale furent ainsi mis en chantier les premiers, en 1948. Les groupes d'ISAI implantés dans les zones de reconstruction étaient réservés aux villes, où ils furent souvent les premières constructions d'importance. Caen bénéficia de plusieurs opérations (Gaillon, Reine-Mathilde, rue saint-Michel), les deux premières totalisant environ 160 logements. À Lisieux, deux ensembles seulement furent réalisés, un troisième groupe prévu sur l'avenue de la Basilique fut abandonné du fait de la compression des crédits affectés au Calvados. À Condé-sur-Noireau, l'ensemble de la rue de la Bataille (îlot A8) était le second îlot mis en chantier.

L'organisation imposée par le PRA pour les centres-villes s'inspirait du système urbain traditionnel : les immeubles, à l'alignement sur la rue, ceinturaient entièrement l'îlot. La question de l'orientation des logements en fonction du soleil n'était donc absolument pas prise en compte. La rue constituait l'espace noble et valorisant, les besoins secondaires étaient rejetés à l'arrière. Cette hiérarchie spatiale orientait également les logements. Le côté rue était privilégié, non seulement pour l'esthétique des façades, mais aussi pour l'organisation des appartements, et c'est vers elle qu'étaient tournées les pièces de vie. Les salles d'eau et cuisines ouvraient au contraire sur la cour. La configuration idéale aurait été d'obtenir des cœurs d'îlots largement dégagés afin d'assurer l'aération des logements et de permettre éventuellement la création d'espaces verts. Or la division parcellaire, matérialisée par des murs ou des locaux de services, fermait et encombraient l'espace. De plus les architectes étaient contraints d'y implanter toutes sortes de compléments au logement et au commerce, garages, ateliers, lieux de stockage, etc. Le résultat formait un ensemble hétéroclite qui allait parfois jusqu'à colmater le cœur de l'îlot. Ces aspects indésirables étaient partiellement gommés dans les îlots semi-ouverts où la continuité bâtie n'occupait qu'un ou deux côtés seulement. Dans les petites villes ou les villages, cette organisation était



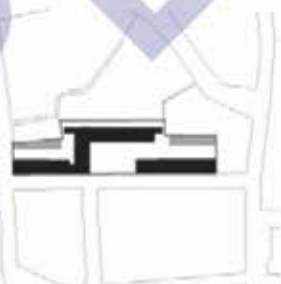
Caen, opération ISAI « Reine Mathilde », place Saint-Gilles, architecte M. Brillaud de Laujardière, plan d'après cadastre actuel



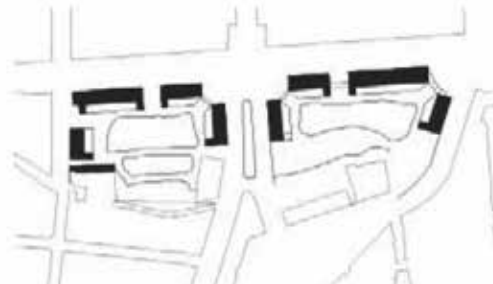
Caen, groupe UPAC de la rue Saint-Michel, architecte Robin et Lempereur plan d'après cadastre actuel

prévue par le projet de reconstruction et d'aménagement. En dehors des trois ou quatre îlots les plus centraux, l'ordre continu ne s'appliquait en effet que le long des rues principales. Dans les grandes villes au contraire, la formule de l'îlot semi-ouvert était exceptionnelle.

La conception globale et la taille des opérations d'État permettaient de développer des formules compatibles avec l'aération et l'aménagement cohérent des espaces libres tout en respectant les prescriptions du PRA. Les immeubles se situaient à l'alignement de la rue mais la continuité du bâti était généralement interrompue et ils ne se retournaient pas systématiquement sur les rues secondaires. L'absence de découpage parcellaire permettait d'aménager le terrain libre en espace vert ou en locaux annexes rigoureusement composés. À Lisieux, l'opération du boulevard Sainte-Anne est organisée en périphérie d'un vaste espace vert public. Les huit immeubles du groupe sont implantés le long des rues et disposent chacun d'un petit terrain privatif en pied d'immeuble vers l'intérieur de l'îlot, matérialisé par une clôture basse. L'agrément offert par le jardin intérieur autorisa l'architecte, Robert Camelot, à inverser l'organisation habituelle du plan des appartements. Les pièces de vie sont en effet tournées vers le centre de l'îlot, tandis que celles de service ouvrent sur la rue, protégeant les logements de ses nuisances. L'ensemble de la rue Saint-Michel à Caen constitue quant à lui une véritable rupture par rapport au projet de reconstruction. Les immeubles sont en effet isolés les uns des autres et implantés de biais par rapport à la voie. Du côté sud de la rue, ils sont reliés par un rez-de-chaussée commercial. Cette organisation permet de dégager une suite de placettes en retrait, destinées au stationnement. Outre l'aération des logements et le dégagement de la rue, cette disposition offrait aussi l'avantage d'augmenter le linéaire commercial le long de la voie. Côté nord, les immeubles sont reliés par un simple portique et le terrain est aménagé en espace vert.

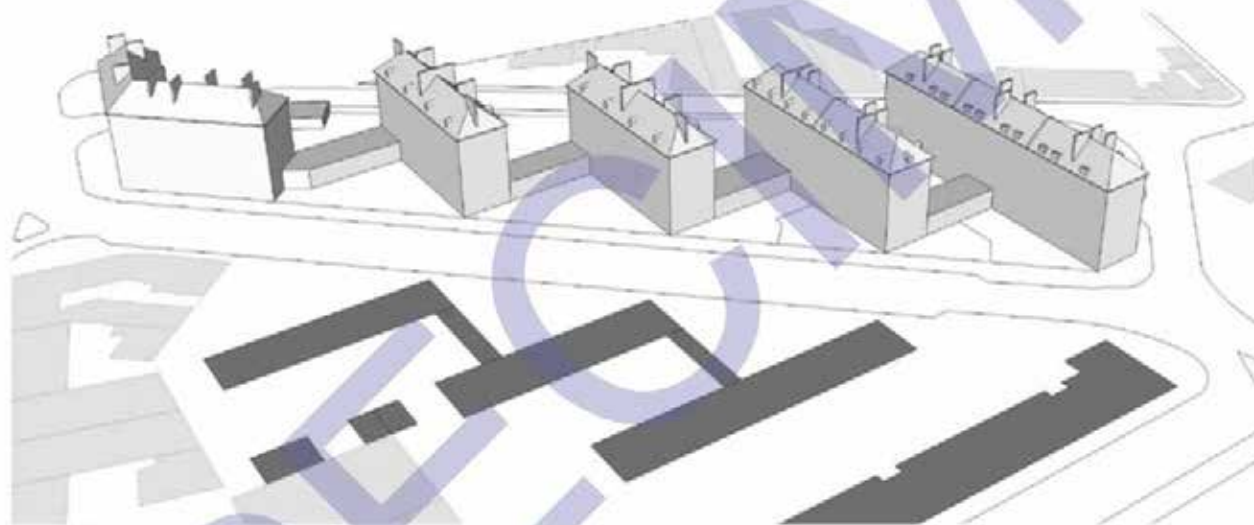


Condé-sur-Noireau, ensemble ISAI de la rue de la Bataille, plan d'après cadastre actuel



Lisieux, ensemble ISAI du boulevard Sainte-Anne, architecte R. Camelot, plan d'après cadastre actuel

Lorsque leur taille le permettait, certains îlots étaient traversés par une voie intérieure privée ou desservis par une cour commune, donnant accès aux annexes et garages. Le prix du terrain d'assiette était pris sur les créances de dommages de guerre des sinistrés. L'aménagement et l'entretien étaient également à leur charge, ce qui constitua dans de nombreux cas une source de friction avec les municipalités. Les voies de dessertes n'étaient pas déterminées par le plan d'urbanisme. Elles faisaient partie des opérations de remembrement, si bien que les villes n'avaient aucun moyen de donner leur avis. Or il était évident que ces voies ne seraient pas correctement entretenues par les propriétaires riverains et que leur charge reviendrait, d'une manière ou d'une autre, à la collectivité. Certaines communes acceptèrent d'avance une prise en charge globale de la voirie de desserte comme Villers-Bocage où le conseil municipal accepta dès 1948 de financer les voies privées « au cas où ces voies ne seraient pas prises en charge par l'État ». Ailleurs, le problème, traité au coup par coup, aboutissait presque toujours à la donation de la voie à la ville, non sans hésitation de sa part sur la charge financière qui lui était ainsi transmise. À Caen, le maire tenta de s'opposer aux back-streets de la rue Saint-Jean, imposées par le MRU au moment du remembrement, au début 1949. La pression du ministère, qui estimait que « le plan de Saint-Jean n'est pas suffisamment aéré et [qui était] prêt à saisir la première occasion venue pour le rejeter » eut raison du refus municipal et de ses diverses tentatives de blocage. Les back-streets furent construites et leur entretien pris en charge par la ville avec participation des riverains.



Caen, opération de la rue Saint-Michel, perspective de l'îlot sud

Techniques de construction

La technique constructive la plus utilisée lors de la reconstruction était celle du mur porteur massif. À l'intérieur, les planchers étaient généralement composés de poutrelles en béton armés reliés par des hourdis creux. La grande largeur des immeubles imposait le recours à une structure intérieure médiane poteaux-poutre qui supportait les planchers au centre de l'édifice. Le mur porteur représentait une rupture avec les recherches de la décennie précédente. Dans les années 1930, la réponse des modernes à l'industrialisation de la construction avait été l'invention d'une architecture « structurale » qui différenciait l'ossature (en béton ou en métal) et le remplissage⁴⁴. Le retour à la construction lourde et au mur plein offrait plusieurs

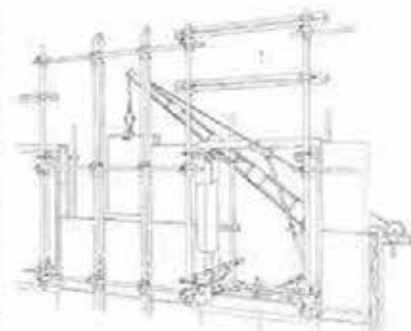
⁴⁴ Delemonay (Yvan), « Industrialiser la pierre. Modernité d'un matériau traditionnel dans les années cinquante », *Pierre Actuel*, n. 10, 2007, p. 48-55.

avantages : solidité, pérennité, confort thermique. L'architecte Pol Abraham s'en était fait le défenseur au début des années 1940, au travers d'articles qui avaient eu un certain retentissement, et d'un chantier expérimental à Orléans⁴⁵. Les parements extérieurs et intérieurs, composés d'éléments préfabriqués de petite taille, étaient élevés de la hauteur d'un étage et formaient coffrage perdu pour le béton qui était ensuite coulé entre les deux. Cette technique avait l'inconvénient de nécessiter la production d'un grand nombre d'éléments différents alors que l'économie de temps et d'argent attendue ne pouvait être réalisée que si les éléments étaient déclinés selon un nombre limité de types. Elle ne connut donc qu'un faible développement, limité dans le Calvados à trois immeubles de Caen.



Lisieux, immeuble en construction boulevard Sainte-Anne, architecte R. Carnelot. Les murs de façade au premier plan sont en pierre de taille, doublés par une structure interne en béton armé (poteaux du second plan), (photo A. Legoupil, archives départementales du Calvados)

C'est avec la construction en pierre que l'usage du mur porteur se répandit au moment de la reconstruction. Il se déclinait en moellons enduits (la pierre n'étant alors pas visible) ou en pierres de taille. Le renouveau de ce matériau traditionnel constitue la caractéristique la plus notable de la reconstruction. Entre les deux guerres, la pierre était en effet en voie de disparition du fait de son prix de revient et de la désaffection des architectes. Sa renaissance dans les années 1940 ne relevait nullement de l'évidence, d'autant que rien ne garantissait que la pierre serait disponible en quantité suffisante, ni à un coût abordable. Sur le premier point et pour la seule pierre calcaire, l'estimation de la commission départementale de reconstruction en 1947 était peu encourageante : au rythme de production des carrières locales à ce moment, seules les villes de Caen et Falaise pourraient en bénéficier. Mais ce constat pessimiste allait être démenti au cours de la reconstruction. En février 1947, le propriétaire des « nouvelles carrières du Calvados » à Fleury-sur-Orne obtint la garantie de l'État pour un prêt de 40 millions afin d'industrialiser l'extraction de la pierre, sur le modèle de la carrière de Bonneuil-en-Valois⁴⁶. La carrière bénéficiait des machines inventées par Paul Marcerou, permettant une extraction rapide et précise des blocs de pierre. Par ailleurs, l'État avait engagé, dès 1943, une étude sur la normalisation des blocs de pierre permettant de rationaliser la production et de faciliter son utilisation. En 1949, la délégation constatait le résultat positif de ces efforts : les prix de la carrière de Fleury avaient pu être abaissés de 17.000 à 4.591 fr. par m³ de pierre normalisée et prétaillée, ouvrant ainsi la voie à une utilisation massive de la pierre calcaire dans le



Dispositif de pose des panneaux de parement du mur selon le procédé Croizat et Angeli, (Pol Abraham, Architecture préfabriquée, 1945)

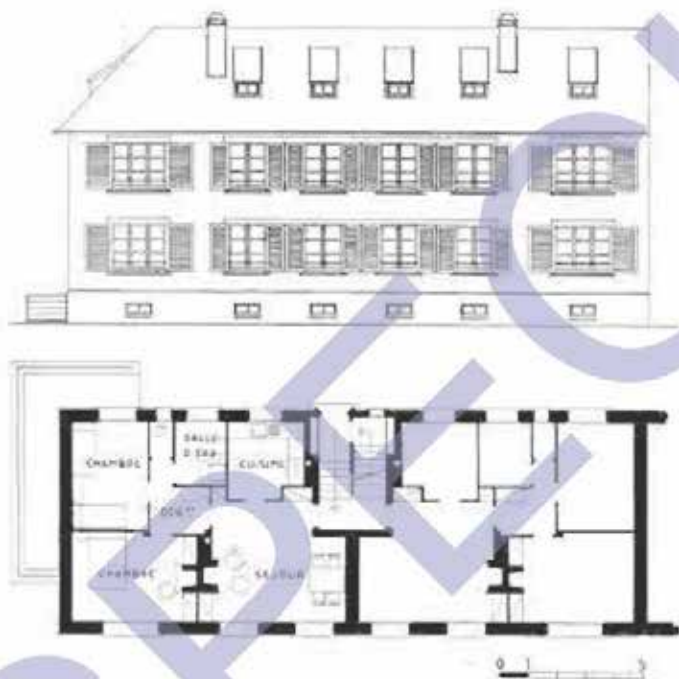
45 Pol Abraham architecte, catalogue d'exposition, centre Pompidou, Paris : édition du centre Pompidou, 2008, p. 154-177.

46 Commission départementale de la reconstruction, 15 février 1947, ADC 18WZ.

département. L'amélioration des méthodes de production et la baisse progressive des coûts de transport permirent ensuite l'importation de pierre venant d'autres départements, l'Oise en particulier, qui concurrença rapidement les carrières locales aux réserves limitées.

Enfin, une expérience intéressante fut menée par l'architecte Henry Bernard pour inventer un matériau de construction alliant les qualités du béton et de la pierre. Il consistait en un béton incluant des granulats de pierre de Caen concassée, le mortier étant constitué de ciment blanc. Ce système était déjà couramment employé pour des éléments de structure (piliers, bandeaux) ou de modénature (cadres, corniches). L'originalité était de l'utiliser pour la totalité des murs en béton banché. Henry Bernard s'inscrivait ainsi pleinement dans les recherches de son temps, qui prônaient la franchise d'utilisation des matériaux de construction, auxquelles il ajoutait l'aspect séduisant de la pierre. Ce béton de pierre devait faire l'objet d'un ravalement de finition par bouchardage. Il fut employé pour un des monuments majeurs de Caen, l'université, mais ne connut par ailleurs qu'un succès assez limité. Autre matériau possible, toujours employé dans des murs massifs, la brique ne fut utilisée que dans l'est du département, à Lisieux et Pont-l'Évêque.

Les logements



Immeubles collectifs du Chemin vert à Caen, élévation et plans, architecte M. Brillaud de Laujardière (L'architecture française, 1950)

moitié au moins des pièces de l'habitation, y compris dans les cas les plus défavorables. De la même manière, l'aération était assurée par la ventilation naturelle. Les systèmes d'aération mécaniques étaient chers, peu répandus et surtout,

Les appartements correspondaient d'assez près à la définition donnée par Christian Moley du « logement traversant moyen » apparu au début du XX^e siècle et qui régna jusque dans les années 1950⁴⁷. Les logements étaient à la fois traversants et doubles en profondeur. Ceci permettait une hiérarchisation des pièces en fonction de l'apparat : les pièces nobles étaient placées côté rue, les services (salles de bains, cuisine) sur la cour. La réception était généralement concentrée en une seule pièce, le séjour, distinct de la cuisine, qui pouvait toutefois être complété d'un bureau ou d'un salon. Par ailleurs, l'appartement tendait à être organisé en deux pôles, l'un pour le jour, l'autre pour la nuit. Pour le premier, la cuisine et la salle de séjour étaient situées près l'un de l'autre et constituaient les premières pièces accessibles depuis l'entrée. Pour le second, la salle de bains et les chambres étaient repoussées au fond de l'appartement. Les pièces étaient toujours orthogonales et la possibilité du « plan libre » offerte par le dégagement de l'espace intérieur n'était jamais utilisée. Les poteaux de la structure intérieure étaient inclus dans le cloisonnement, leur trame déterminait donc celle des pièces. La double orientation apportait la certitude de l'ensoleillement et de l'éclairage de la

47 Moley (Christian) *Regards sur l'habitat privé. L'architecture d'un habitat (1880-1970)*, Paris : le Moniteur, 1999, p. 112.

faute d'expérience, peu appréciés des architectes et des sinistrés. Les salles de bains aveugles constituent l'exception, la règle générale était l'ouverture directe de toutes les pièces sur l'extérieur, y compris les escaliers. L'inconvénient de cette disposition était son coût en termes d'espace (les escaliers ne desservent que deux appartements par étage), qui n'était pas sans conséquence sur l'économie du bâtiment.

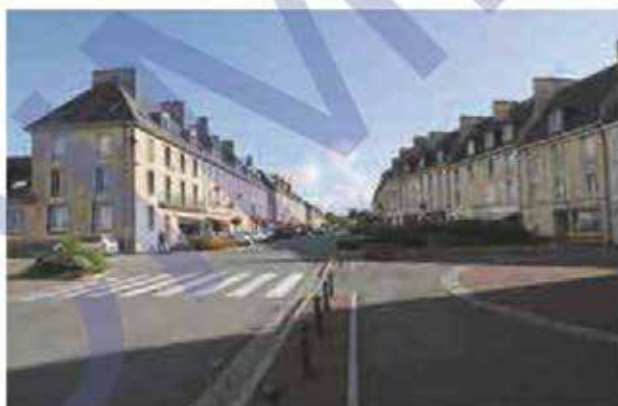
En matière de confort, si le progrès par rapport à la situation antérieure était incontestable, son introduction n'était pas aussi systématique qu'on le dit. Pour ne prendre qu'un seul exemple, celui d'Aunay-sur-Odon, sur 661 logements urbains, ils n'étaient que 500 à bénéficier d'un WC intérieur individuel, 150 d'un ensemble baignoire-douche, 171 du chauffage central et 163 du téléphone. Quant aux 69 logements ruraux de la commune, 20 seulement étaient dotés de WC intérieurs, 8 du chauffage central, 4 d'une salle d'eau et 5 du téléphone. Les écrits contemporains soulignent d'ailleurs une « certaine gêne » de quelques habitants devant ces « éléments de confort domestique trop coûteux ou dont l'utilisation est mal connue ou n'est pas encore passée dans les habitudes quotidiennes »⁴⁸. Les grands groupes disposaient parfois d'un chauffage central commun. À Caen, le groupe Reine Mathilde proposait des chaudières individuelles au gaz, tandis que dans celui du Gaillon sud, la chaudière était au mazout et commune par ensembles de trois immeubles. Dans les immeubles individuels, le poêle à charbon ou la cheminée comme unique moyen de chauffage était le plus répandu, complété par des bouches à air chaud qui diffusaient la chaleur dans le reste de l'appartement. Enfin, les logements étaient souvent dotés de services tels que buanderie, séchoir, arrière-cuisine, qui pouvaient être collectifs pour les deux premiers, en fonction de l'espace disponible. Les quelques ensembles ayant fait l'objet de publication insistent par ailleurs sur l'équipement des cuisines dotées d'éviers, d'une table de travail, de placards et parfois de vide-ordures.

Le style reconstruction

Ce qui distingue en tout premier lieu l'architecture de la reconstruction c'est son homogénéité formelle. Au tournant des années 1940, la cacophonie architecturale de la banlieue constituait le contre-modèle absolu, qu'il convenait d'éviter à tout prix. L'objectif du MRU était donc d'assurer l'unité de chaque ville et d'éviter la juxtaposition d'expressions individuelles sans rapport les unes avec les autres. À cela s'ajoutaient les limites financières, la normalisation de la construction et, de manière plus générale, l'aspiration largement partagée à une architecture simple, claire et disciplinée.

L'architecture des premiers temps de la reconstruction était imprégnée du régionalisme dont le régime de Vichy s'était fait le promoteur. L'objectif de ce courant de pensée, qui s'était développé à partir des années 1930, était d'imaginer des formes architecturales directement issues du milieu où elles étaient construites, et qui soient dans le même temps adaptées au monde contemporain. Le premier critère devait permettre de retrouver un lien organique avec le terroir comparable à celui de l'architecture ancienne. Le second concernait tous les aspects de la construction. L'architecte devait non seulement inventer un bâti adapté au mode de vie actuel, prenant en compte l'hygiène, le confort, la circulation automobile, mais il devait également utiliser les moyens de construction modernes, c'est-à-dire industriels. Il ne s'agissait donc nullement de copier les formes du passé, mais d'inventer une nouvelle forme de modernité. Celle-ci, au contraire des avant-gardes des années 1920 et 1930, ne chercherait pas la rupture, mais serait en lien avec l'histoire et avec le contexte. Le régionalisme reposait donc sur une contradiction. La logique de l'industrialisation tendait à une production uniforme, avec des éléments de construction produits en série afin de rationaliser la construction et d'abaisser les coûts. La logique de l'adaptation au contexte, qui prenait généralement l'architecture vernaculaire pour modèle, préconisait au contraire des formes adaptées au climat, aux mœurs, à la culture, à l'histoire : elles devaient donc se développer de manière tout à fait différente en fonction des lieux. La réponse de la reconstruction fut une sorte de régionalisme passe-partout qui s'apparentait à l'architecture

⁴⁸ Fluzier (A.) (dir.) « La région de Vex. Données et problèmes d'aménagement du Bocage », *Études normandes, numéro thématique*, 1^{er} et 2^e trimestres 1962, p. 46.



Pittoresque et classicisme : les centres reconstruits de Falaise, Caen, Lingèvres, Aunay-sur-Odon, Pont-l'Évêque et Vire

traditionnelle, mais sans qu'on puisse, paradoxalement, le rattacher à une région précise⁴⁹. Les grandes lignes de cette architecture sont identiques sur l'ensemble des agglomérations du département : volumétrie homogène, toitures à forte pente, simplicité extrême des lignes et de la modénature.

L'architecture classique représentait le deuxième pôle de référence de la reconstruction⁵⁰. Ses valeurs de rigueur et de simplicité étaient particulièrement appréciées par la France des années 1930 et 1940. Le classicisme, revendiqué comme un modèle par les architectes les plus en vue, représentait l'assurance de s'inscrire dans la grande tradition française, combinant l'ordre et l'harmonie. L'inspiration classique, à l'instar du régionalisme, s'affirmait comme une forme de modernité qui refusait la copie des formes anciennes. Seuls les grands principes étaient retenus : la rigueur, la simplicité, la régularité, la symétrie, qui n'étaient nullement incompatibles avec une démarche régionaliste et avaient en outre l'avantage d'être économiques. Quant à l'art de la composition, il faisait partie de la culture des architectes de cette époque, généralement formés à l'école des Beaux-Arts de Paris. La première phase de la reconstruction se caractérise donc par des façades aux percements réguliers, souvent composées de manière symétrique et par le marquage discret des articulations entre les différents niveaux.

Le cadre général du « style reconstruction » permettait toutefois des variations de détail permettant de donner à chaque ville un certain caractère, et en tout premier lieu le choix des matériaux de parement. Ils étaient peu nombreux, pas plus de deux ou trois par ville : enduit, brique ou pierre, béton pour la modénature (bandeaux, corniches, enduit). Le matériau traditionnel local était privilégié, ponctuellement souligné par des matériaux plus industriels tels que le béton ou (plus rarement) la brique. L'emploi de la brique, dont la production nécessite une grande quantité de charbon, était relativement limité. À Lisieux, elle est employée en alternance avec la pierre, créant ainsi une polychromie sur les façades, ce qui est plutôt exceptionnel. Dans la grande majorité des agglomérations, un seul matériau était employé, calcaire à Caen et dans la partie centrale du Calvados, grès de Jurques dans la région d'Aunay, granit à Vire.

Décor et modénature

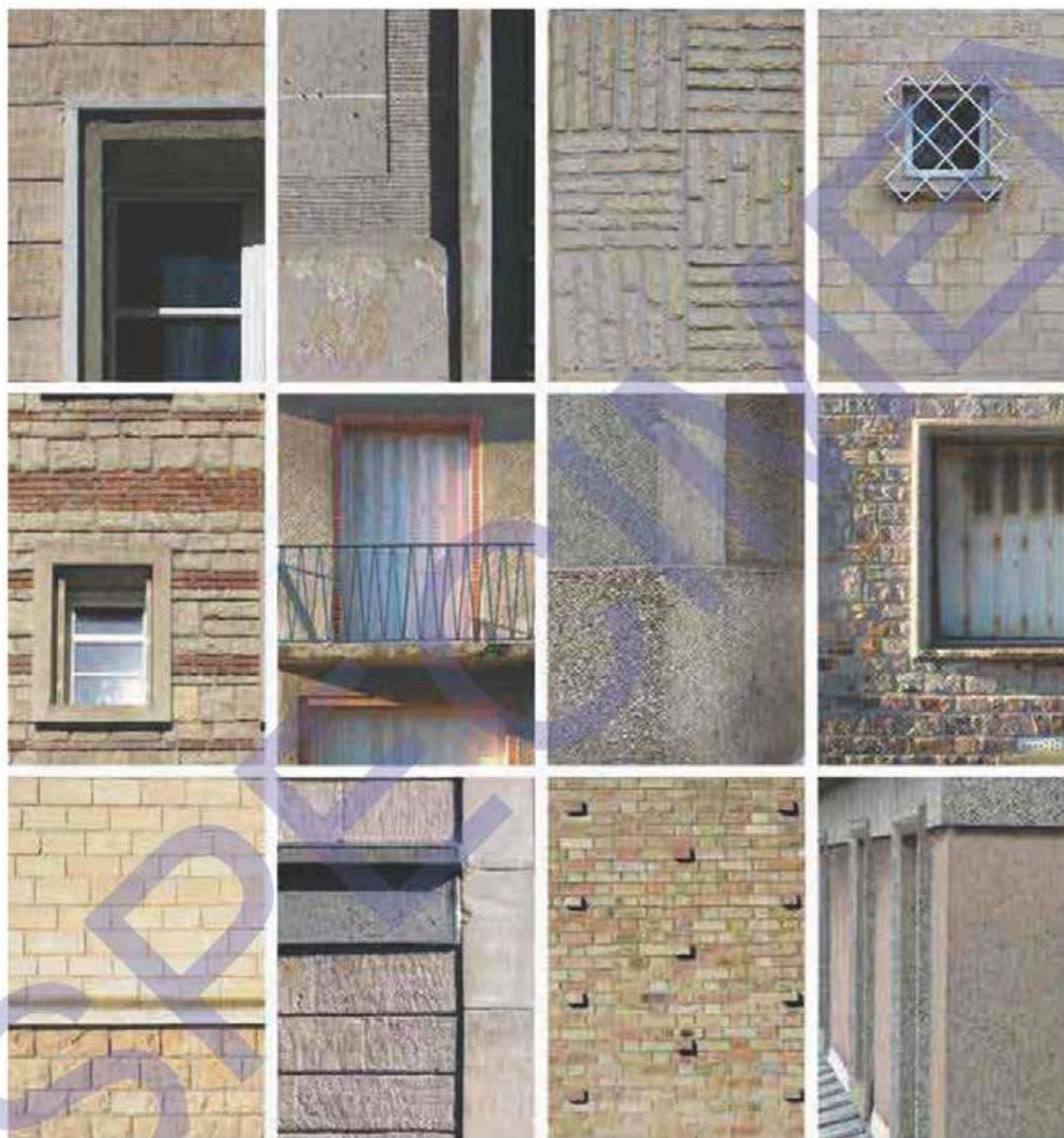
Les différences entre les villes tenaient également à l'organisation de la modénature, au caractère des élévations, et à l'emploi – limité – de quelques détails régionaux. À Caen, les façades sont lisses et peu contrastées, tandis qu'à Vire, l'emploi de bandeaux et de cadres de baies vigoureux donne un relief plus marqué aux façades. Vire et Lisieux présentent, dans les premiers îlots reconstruits, un certain nombre de détails décoratifs inspirés



Le traitement des fenêtres : ouverture à angles vifs (Villers-Bocage), encadrement saillant (Condé-sur-Noirau), encadrement de plusieurs baies (Vire)

49 Engand (Joad) « L'invention de la chambre rationnelle. Concours et modèles (1925-1935) », dans Grandin-Maurin (Catherine), *La maison contemporaine. Architecture et modes de vie*, Lyon : Édition CAUE du Rhône, 2008, p. 38-53

50 Lucan (Jacques), *Architectures en France (1940-2000). Histoire et théories*, Paris : le Moniteur, 2001, p. 27-29.



Brique, pierre et enduits : détails de mise en œuvre et des traitements de surface

de l'architecture ancienne. La tendance est plus marquée encore à Falaise, située au centre d'une région touristique réputée et conservant, en dépit des destructions, un patrimoine abondant et de qualité. Le front nord de la place Belle-Croix y traduit la volonté de créer un ensemble pittoresque, dont les formes n'ont d'ailleurs que peu à voir avec la réalité du bâti d'avant-guerre. De la même manière, le matériau de couverture imposé pour l'intra-muros est la tuile plate, abusivement considérée comme typiquement locale. Certaines élévations vont même jusqu'à pasticher les formes du passé : symétrie, fronton, lucarnes, chaînages à refends, linteaux cintrés...

À Pont-l'Évêque, la recherche du pittoresque dans le premier îlot reconstruit (îlot A, en face de l'église Saint-Michel), consiste surtout dans la variété de la mise en œuvre des matériaux et dans leur alternance : brique, pierre, enduit. Les décrochements de toiture et les lucarnes animent la silhouette de l'alignement. Dans cette première phase de la reconstruction, la fidélité à la tradition est encore bien relative, malgré la présence de discrets pans de bois au pignon des lucarnes. On est bien loin des anciennes constructions locales en pan de bois, le plus souvent essentées d'ardoises. L'inspiration d'ensemble, qui repose sur la variété des matériaux et des volumes, est plus pittoresque que véritablement régionale. En dehors de Falaise, plusieurs villes ou villages présentent des ensembles, parfois limités à un îlot ou un alignement, où la recherche d'une variété décorative est sensible, comme Cagny, Trévières ou Isigny. Ailleurs, et quelle que soit la taille de l'agglomération, on trouvera au contraire des ensembles où la simplicité des lignes est la règle absolue, les détails décoratifs étant réduits au strict minimum. La rigueur de la composition et la qualité des matériaux de construction constituent dans ce cas le seul appareil du bâti. C'est le cas de certains gros bourgs comme Villers-Bocage, Aunay-sur-Odon ou Thury-Harcourt, ou, dans le registre des petits villages ruraux, de Lingèvres ou Évrecy. Caen relève plutôt dans l'ensemble de cette seconde catégorie, le rang de capitale de la préfecture du Calvados justifiant la recherche d'une ambiance empreinte de grandeur et d'austérité.

Le régionalisme, comme une bonne part des doctrines architecturales des années 1930, avait pour principe l'utilisation logique et visible des éléments constructifs. Les éléments de décor et d'esthétique ne devaient pas être conçus comme un placage ou un masque, mais au contraire découler de la conception architecturale et constructive. Les architectes recherchaient donc des matériaux de gros-œuvre présentant un aspect suffisamment acceptable pour s'afficher en façade. C'était le cas de la pierre de taille, mais son prix ne permettait pas de l'utiliser partout. Lorsque l'enduit était employé, il était toujours conçu de manière à pouvoir rester visible, coloré ou faisant l'objet d'un travail de matière. Les éléments de modénature devaient s'inscrire de la même manière dans la logique constructive. Des bandeaux horizontaux en béton pouvaient aussi marquer les différentes articulations de la façade et isoler le rez-de-chaussée à usage commercial ou le niveau de l'attique. Ce dernier, réservé aux grandes villes, donnait à la façade un caractère urbain marqué.

Les baies pouvaient être soulignées par un cadre saillant homogène sur trois ou quatre des côtés de l'ouverture. Cet élément, souvent considéré comme la principale caractéristique du style reconstruction, n'est pas aussi systématique qu'on l'imagine parfois. À Aunay-sur-Odon ou Villers-Bocage, il n'est quasiment pas utilisé et la plupart des baies présentent une ouverture à angles vifs. Le cadre saillant existait depuis les années 1930, notamment dans l'architecture d'Auguste Perret, où il s'inscrivait dans la logique de la préfabrication. Le cadre de la baie, coulé en une seule pièce, permettait en effet d'éviter la fabrication de pièces spécifiques pour l'entourage de l'ouverture tout en enrichissant la façade. Le système fut repris de la même manière par Pol Abraham au chantier d'expérience d'Orléans. Dans la construction en pierre, il permettait d'économiser le façonnage des pierres d'angle. En dehors de ce rôle constructif, le cadre saillant était aussi, pour les architectes, le principal moyen d'expression plastique sur les façades. À Vire, le béton du cadre, richement mouluré, fait l'objet d'un travail approfondi sur la matière et la couleur. Il pouvait aussi s'étendre sur le mur bien au-delà de la stricte délimitation de l'ouverture, pour unifier plusieurs éléments hétérogènes. On voit ainsi à Lisieux des cadres englobant deux étages et leurs fenêtres, ou un système en grille qui ne souligne que les pans de murs pleins, sur trois étages. Enfin dans certains immeubles luxueux, le cadre saillant était tout simplement en pierre de taille. Conçu à l'origine comme un élément économique, découlant de la logique constructive, le cadre saillant est rapidement devenu un pur élément de décor et d'ornement. Il était d'ailleurs rarement préfabriqué, et sa construction représentait plutôt un surcoût qu'une économie.

Si le nombre des matériaux visibles était restreint, il existait une multitude de traitements de surface et de mise en œuvre possibles. Les architectes de la reconstruction ont largement exploré ce domaine qui leur permettait de varier les effets tout en préservant l'homogénéité d'ensemble. La taille de pierre pouvait être éclatée, bossagée, pointée, brochée, smillée, talotée, bouchardée, égrisée, ravalée, adoucie... Certains murs étaient également traités en bossages au relief plus ou moins marqué. Il était également possible d'utiliser simultanément plusieurs types de tailles, alternés tous les deux ou trois lits. Le béton, considéré comme une forme de pierre reconstituée, autorisait exactement le même type de traitement. La reconstruction a aussi remis au goût du jour, pour des murs en pierre de taille aussi bien qu'en brique, une mise en œuvre typique de la modernité des années 1930 : les joints horizontaux sont creux, tandis que les joints verticaux sont pleins. L'ombre qui s'accroche dans les creux dessine de longues lignes horizontales très fines sur l'ensemble de la paroi. Une autre possibilité était de laisser saillir, de manière plus ou moins régulière, des éléments en boutisse qui animent les surfaces, soit de manière ponctuelle, soit sous forme de lits continus. L'appareillage pouvait enfin être en lits discontinus, avec des effets d'alternance entre carreaux et boutisses.

La couleur

La totalité des matériaux visibles étaient conçus pour être visibles tels quels. Le gris très doux du ciment des corniches, bandeaux, balcons, cadres de baies, qui se patine avec le temps, participe de l'harmonie chromatique voulue par les concepteurs. Ils étaient d'ailleurs généralement constitués d'une âme en béton ordinaire, recouverte d'un enduit dont la couleur était soigneusement choisie en fonction de l'effet souhaité. Les enduits, dont il reste quelques beaux exemples à Vire, étaient souvent colorés dans la masse : ocre rouge ou jaune, dans un ton parfois très proche de celui de la pierre calcaire.

Les seuls éléments pour lesquels l'artifice de la peinture était accepté étaient les encadrements des boutiques, les menuiseries et les ferronneries. Les commerces étaient sévèrement réglementés : « les devantures des boutiques ou magasins ne pourront être peintes que d'un seul ton, à l'exception des lettres et des filets de rechampissage ». Toutefois les commerçants pouvaient disposer d'une couleur supplémentaire en installant un placage autour de leur vitrine, en pierre dure (marbre ou granit noir, rouge ou gris), en carreaux de couleur, en briques vernissées de couleur vives, ou de tout autre matériau (brique, grès...) formant contraste avec le reste du mur. La composition d'ensemble restait toujours très retenue, les éléments commerciaux ne débordant jamais au-delà du strict nécessaire, comme le prévoyait le programme de reconstruction. Pour les éléments peints autres que les boutiques, trois couleurs seulement ont été employées, pour autant qu'on puisse en juger aujourd'hui à partir de l'état de ceux qui n'ont pas fait l'objet d'un ravalement récent : le blanc, le rouge bordeaux et le vert émeraude. Les menuiseries des fenêtres et les volets de bois étaient blancs dans la quasi-totalité des cas. Toutefois, certains groupes ou ensembles étaient peints dans une autre couleur. C'est le cas de l'ensemble du boulevard Sainte-Anne à Lisieux, dont les menuiseries et les volets pliants en bois étaient de couleur ocre jaune, les garde-corps verts. À Condé-sur-Noireau, les volets de plusieurs ensembles – mais qui sont peut-être plus tardifs – sont rouges, et la disposition s'applique aussi aux immeubles individuels du rond-point de la Victoire. Les éléments métalliques, volets compris, peuvent présenter les trois couleurs précitées, mais le blanc semble avoir été rarement employé. Pour la couleur comme pour le reste de la reconstruction, la règle était celle de l'unité : une seule teinte pour tous les éléments d'une même façade, par exemple sur un immeuble d'Aunay-sur-Odon, toutes les fenêtres en blanc et tous les volets métalliques en vert. Enfin, les portes d'entrées se distinguent systématiquement. Elles sont dans la grande majorité des cas en bois vernis, celles qui sont métalliques sont peintes en vert émeraude. À Condé-sur-Noireau, celles des groupes aux volets rouges sont de la même couleur rouge.

Le premier temps de l'action débouchait sur une architecture régulière, maîtrisée, particulièrement homogène dans ses formes, ses matières, ses couleurs. Le recours au répertoire traditionnel, qu'il soit d'inspiration régionaliste ou classique, permettait aux sinistrés de retrouver une image connue. Pourtant, le consensus n'était pas au rendez-vous. C'est que le principal enjeu n'était pas tant la reconstitution d'une forme rassurante que celle du rythme et du coût de la reconstruction. Le problème devenait de plus en plus criant au fur et à mesure de l'avancement des chantiers : aurait-on les moyens de relever les villes détruites dans un temps raisonnable ? Comment permettrait-on aux propriétaires modestes de retrouver un logement ? Quant aux critères d'hygiène et d'aération du bâti, ils étaient finalement assez peu respectés. La construction en périphérie des îlots aboutissait à des espaces fermés qui ne satisfaisaient guère les responsables de la reconstruction. La recherche de solutions nouvelles était donc, à tous points de vue, une urgence.



Les couleurs de la reconstruction : enduit coloré, rue de l'ancienne boucherie à Vire ; polychromie des matériaux et peinture des menuiseries, immeuble ISAI boulevard Sainte-Anne à Lisieux

LE DIFFICILE ÉQUILIBRE DU PROJET D'ARCHITECTURE

Commission départementale de la reconstruction. Sous-commission matériaux-travaux, réunion du 5 décembre 1946, Président : M. le docteur Lacaine. examen des dossiers d'avant-projets et projets d'immeubles collectifs d'état.

M. Gosselin¹ demande à Monsieur Brillaud de Laujardièr² de faire connaître à la sous-commission les programmes fixés, comment ces programmes ont été suivis, et les directives données par le ministère en ce qui concerne les immeubles collectifs. L'étude des immeubles a été faite suivant les directives du Ministère, en conformité avec une sorte de programme établi pour toutes les constructions d'État. Ce programme a pour titre : « l'habitation urbaine et rurale » et a pour but de renseigner les architectes sur les caractéristiques des habitations à construire. Cet opuscule décrit pour chaque appartement, suivant son importance, les pièces qu'il faut essentiellement trouver :

- une salle de séjour
- deux, trois, quatre chambres selon importance
- cuisine
- salle d'eau³
- salle d'hygiène (ces deux dernières pouvant être bloquées dans certains cas)
- cellier
- cave

Parfois, la salle d'eau (buanderie) peut être commune pour plusieurs appartements. Étant donné l'augmentation du coût de reconstruction, le Ministère de la Reconstruction & de l'Urbanisme a précisé que les cotes prévues comme minima ne devaient en principe, sauf cas particulier, être dépassées de plus de 10%. Aux dernières conférences qui réunissaient à Paris, un certain nombre de délégués départementaux, un porte-parole du Ministre a déclaré que ces cotes minimum devaient être considérées maintenant comme des maxima. Il s'agit de faire des constructions économiques, non pas en économisant sur l'équipement du logement, mais en ne faisant pas plus grand que nécessaire. Les études pour Caen ont été faites sur ces bases.

Au point de vue composition, des appartements d'un nombre de pièces variables ont été prévus avec une moyenne de quatre pièces principales : une salle de séjour, trois chambres, une cuisine, une salle d'hygiène, des placards, etc... Dans certains ilots, une salle d'eau a été prévue à l'étage, c'est-à-dire que la salle d'hygiène fait en même temps buanderie. Mais dans la plupart des cas, la buanderie est en sous-sol.

Monsieur Brillaud de Laujardièr donne ensuite les minimums indiqués par le Ministère et qui doivent être considérés maintenant comme des maxima :

¹ M. Gosselin était délégué départemental du MRU [toutes les notes ont été ajoutées au texte d'origine par l'auteur]

² Marc Brillaud de Laujardièr était architecte en chef de la ville de Caen

³ La « salle d'eau » correspond ici à la buanderie (pièce contenant les équipements de lavage, tels que bac à linge) ; la « salle d'hygiène » contient les équipements de propreté (douche, lavabo)

- salle de séjour (trois occupants) 16 m²
 - salle de séjour (neuf occupants) 22 m²
 - 1^{ère} chambre 12 m²
 - 2^{ème} chambre 10 m²
 - 3^{ème} chambre pour une personne 7 m² ; pour deux personnes 10 m²
 - cuisine 7 m²
 - W.C. 1 m²
 - placards 3 à 4 m²
- ce qui donne des surfaces totales de :
- 2 pièces principales 52 m²
 - 3 pièces principales 65 m²
 - 4 pièces principales 78 à 81 m²
 - 5 pièces principales 97 à 100 m²

Monsieur Brillaud de Laujardière ajoute qu'il a eu l'occasion de voir dernièrement à Paris l'exposition où sont exposés des modèles de constructions de tous les pays. Il a été frappé de l'exiguïté des chambres. Partout, on tend à faire des appartements bien équipés, avec une salle de séjour confortable, une cuisine bien aménagée, et de petites chambres où l'on peut tout juste mettre un lit et une table. Des armoires sont remplacées par des armoires [sic].

Pour ce qui est des immeubles collectifs de Caen', il s'agit d'un programme de démarrage. Le budget est limité et on doit l'utiliser pour loger le plus grand nombre possible de sinistrés. C'est pourquoi il paraît plus logique de ne pas faire des appartements trop importants. Il y aura environ quatre cents logements dont le prix de revient sera environ de quatre cents millions. Abordant ensuite la question matériaux, Monsieur Brillaud de Laujardière déclare qu'il s'est particulièrement attaché à ce point. Étant donné la pénurie de matériaux spécialement l'acier on a cherché à employer au mieux le contingent de monnaies matières donné au Département, c'est-à-dire à employer les matériaux locaux (moellons), du béton puisque l'on n'est pas gêné pour le ciment, et le moins possible d'acier.

Les directives données par Monsieur Brillaud de Laujardière sont les suivantes : murs porteurs et planchers en ciment armé qui pourront être constitués par des éléments préfabriqués s'il est possible d'en avoir à bon compte ; couvertures en ardoises aussi légères que possible ; pas de complications, de combles, de lucarnes, de façons à ne pas avoir de besoins exagérés en bois puisqu'on en a peu et qu'il est de mauvaise qualité. Il est regrettable, ajoute Monsieur Brillaud de Laujardière, pour ce qui est des façades, de ne pas avoir de carrières équipées, car des façades de pierres sciées auraient été parfaites. Faire de la pierre de taille entraîne à des dépenses considérables. Le parement en pierre de taille n'a pas été envisagé. Les façades sont prévues en moellons, sauf pourtant dans certains groupes où l'on pourra calculer la différence qu'entraînerait l'emploi de l'un ou l'autre matériau.

4 Les ensembles BAI examinés par la commission étaient prévus à Caen rue de Gêlle, rue de Vauxelles, rue du Gallon et place Saint-Gilles.

« Il est certain que si vous faites du moellon au rang, ce sera gâcher la reconstruction dans le centre de la ville, déclare Monsieur Guillou⁵. Je fais une opposition très vive à ce genre de façade. Il n'est pas démontré que la pierre de taille revient plus cher. Il serait dommage que la ville de Caen commence la reconstruction de cette façon ».

Le problème à résoudre est l'équipement des carrières, tous les membres de la commission sont d'accord sur ce point, et Monsieur Gosselin signale que, jusqu'ici, pas un exploitant de carrière n'a fait l'effort nécessaire. Monsieur Lapouza⁶ pense qu'il s'agit seulement de façades sur rues et demande si la répercussion de la surface des façades sur rues est telle sur l'ensemble du projet, que le prix de revient soit augmenté dans de fortes proportions. Monsieur Lapouza ajoute que si les carrières ne sont pas équipées localement « et il faudra poursuivre cet équipement », on peut cependant faire venir de la pierre dans le Département. Dans le Département de l'Oise par exemple, des carrières sont prêtes à expédier. La chose est possible, évidemment, mais Monsieur Brillaud de Laujardière trouverait dommage de ne pas reconstruire Caen en pierre de Caen.

« Je considère, déclare de nouveau Monsieur Guillou, qu'il est absolument inadmissible que l'on fasse des travaux en moellons au rang dans le centre de la ville. On aura beau dire que c'est un démarrage, ce sera toujours un modèle qui restera. Les sinistrés diront : l'État fait ceci, il n'y a pas de raison que nous, particuliers, n'en fassions pas autant. L'observation que je fais est capitale à mes yeux : je ne veux pas que la Reconstruction soit massacrée ».

Monsieur Brillaud de Laujardière fait remarquer, contrairement à ce que croyait Monsieur Lapouza, que les encadrements de baies ne sont pas faites en béton, mais en pierre. Monsieur Guillou signale, d'autre part, que c'est la première fois qu'il a connaissance des plans officiellement. Il ne peut donc pas faire d'observations immédiatement, et demande que les dossiers lui soient soumis 48 heures. Monsieur le Maire de Caen présentera ses observations s'il y a lieu lors de la réunion plénière le lundi 9 décembre. Le Docteur Lacaine⁷ demande s'il n'y aurait pas intérêt à faire examiner ces plans par une commission restreinte chargée spécialement de ce travail d'étude.

Monsieur Bures⁸ quant à lui n'admet pas une chambre, même d'enfant, de sept mètres carrés seulement. Monsieur Brillaud de Laujardière précise que la chambre principale a 12 mètres carrés, la chambre d'enfant 10 mètres carrés et il est toléré par appartement une chambre de 7 m² seulement. Monsieur Dureuil⁹ déclare que le Ministère a d'ailleurs été très impératif sur ce point : ces minima sont maintenant des maxima.

5 Yves Guillou était maire de Caen

6 M. Lapouza était président de la chambre syndicale des entrepreneurs

7 Le docteur Lacaine était maire d'Aunoy-sur-Odon, conseiller général et président de la commission départementale de reconstruction

8 M. Bures était le secrétaire général de la fédération des syndicats de sinistrés

9 Pierre Dureuil était architecte en chef (circonscription non précisée)

Les membres de la Commission protestent néanmoins contre les dimensions données qui leur paraissent trop faibles.

« Nous nous trouvons devant une situation de fait qui est la suivante, déclare le Dr Lacaine. L'État construit des immeubles. Il fixe des directives à ses architectes. Théoriquement nous n'avons rien à dire. Nous ne pouvons [que] nous détacher de la question et dire que nous déclinons toute responsabilité sur la construction, présenter des observations et laisser faire. Nous ne pouvons que regretter que l'État reconstruise puisqu'il le fait ainsi ».

Monsieur Brillaud de Laujardière et Monsieur Dureuil insistent de nouveau sur le fait que la tendance actuelle est de reconstruire des appartements bien aménagés, bien équipés, et qui représentent un coût de construction moins important au point de vue masse des matériaux. Monsieur Lapouza déclare que l'on doit faire confiance aux architectes en Chef qui obéissent aux directives du ministère. Il demande cependant si dans les étages en élévation, on ne pourrait pas gagner un peu sur l'épaisseur des murs : 50 cm. paraissent beaucoup. Monsieur Brillaud de Laujardière pense, dans ce cas que l'Administration Centrale ne serait plus d'accord. En effet, on augmenterait ainsi la surface autorisée.

En ce qui concerne la question des parements, Monsieur Brillaud de Laujardière propose que, dans certains groupes qui ne sont pas centraux (Place Reine Mathilde et Place St Martin par exemple) on utilise des moellons. Monsieur Guillou pense que ce serait acceptable mais il maintient sa position pour les groupes centraux, notamment ceux de la rue de Geôle, de la rue du Gaillon et de Vaucelles.



RECONSTRUCTION, ACTE II

L'année 1949 constitue le tournant de la reconstruction. Dans le Calvados, le ministre de la reconstruction Eugène Claudius-Petit, fit une tournée en avril, avec des étapes à Caen, Vire et Lisieux, où il se livra à une critique en règle des réalisations en cours. La remise en cause portait principalement sur l'organisation en îlots fermés. Les espaces clos étaient en effet dénoncés depuis plus de quarante ans comme source des pires pathologies dont souffraient les espaces urbains : manque d'air et de lumière, absence de végétation et d'espaces de détente, foyer de maladies et de tuberculose. En ce qui concernait l'architecture, Eugène Claudius-Petit dénonça ultérieurement la création « sous prétexte de régionalisme, [de] styles qui n'ont jamais existé »⁵¹. Il fallait donc redonner une certaine latitude aux hommes de l'art pour qu'ils puissent inventer de nouvelles formes architecturales ou de nouveaux types d'organisation urbaine. L'objectif était d'obtenir des « plans aérés et ouverts, où toutes les faces des bâtiments sont avouables et avouées ». Il faudrait rechercher la simplicité, l'économie constructive, et développer les recherches en matière d'organisation interne :

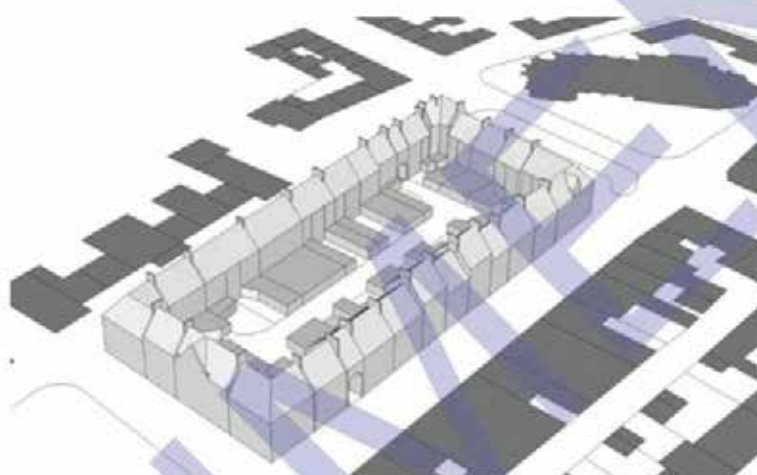
« Ce qu'il faut c'est chasser tout ce qui n'est pas vraiment architecture dans une façade, tout ce qui est fioritures inutiles, tout ce qui est lourdeur injustifiée [...] le plan a été dans beaucoup de cas vraiment trop oublié [il faut] faire en sorte que tous les logements soient inscrits dans un ensemble où l'on tienne compte de la verdure ou au moins des arbres, dans lequel on tiendra compte de l'espacement et dans lequel on tiendra compte de la densité »⁵².

51 Eugène Petit, 8 octobre 1948, Paris, Archives nationales, 538AP 16 bis.

52 Eugène Claudius-Petit, discours du 3 novembre 1950, AN, 538AP 17 bis.

Une nouvelle orientation rendue publique

Cette réorientation n'était pas du goût de certains dirigeants d'associations syndicales qui voyaient le résultat de leurs efforts cloué au pilori. Réagissant au discours du ministre, le représentant des sinistrés de Falaise, M. Husson défendait rageusement le bilan des premières reconstructions, notamment les îlots fermés desservis par une voie intérieure « donnant entièrement satisfaction aux sinistrés et jugées comme parfaitement rationnelles pour qui connaît bien la question »⁵³. Mais cette position n'était pas unanime. En 1947, les Antiquaires de Normandie dénonçaient les « hideux blocs de bâtiments » construits en face de l'Abbaye-aux-Dames de Caen et soulignaient avec satisfaction les critiques de Claudius-Petit sur les bâtiments construits au voisinage de la cathédrale Saint-Pierre de Lisieux et de l'église Saint-Gervais de Falaise⁵⁴. Mais la nouvelle orientation n'était pas qu'une question d'aspect et de principes. Le ministre préconisait une architecture et un urbanisme « rationnels » non seulement du point de vue de l'aération, de l'hygiène et des plans, mais aussi de l'économie de la construction. Or, pour les sinistrés, la question principale n'était pas tant celle des formes architecturales que celle de la rapidité avec laquelle ils pourraient retrouver leur bien. Sur l'ensemble de la France, 40 000 logements avaient été construits depuis la Libération. À ce rythme, plus de trente ans seraient nécessaires pour la seule reconstruction des 450 000 logements détruits, sans oublier les besoins en logements neufs dont la pénurie se faisait dramatiquement sentir du fait de l'importante croissance démographique de l'après-guerre. L'invention de nouvelles méthodes permettant une accélération significative était donc une nécessité absolue. Les plus lucides s'interrogeaient en outre sur la possibilité pour les petits propriétaires de reconstituer un logement adapté à leurs besoins.



Falaise, vue perspective de l'îlot X, desservi par une voie intérieure (passage du Centre)

En 1954, Paul Herbé, conseiller technique du ministre, se félicitait de la reprise en mains selon les nouveaux principes de la moitié des villes de Lisieux, Caen, Abbeville et Calais, et de parties significatives de Marseille, Beauvais, Royan, Le Tréport, Sisteron, Angoulême, Douai... Pour cela, deux moyens d'action avaient été utilisés : la création d'un nouveau type d'immeuble préfinancé, en remplacement des constructions d'État de type ISAL, et une vigoureuse « politique d'hommes »⁵⁵. Celle-ci consistait d'un côté à encourager les nouveaux talents en leur confiant de grandes opérations ou des responsabilités importantes, et de l'autre à écarter les hommes de l'art qui n'auraient pas saisi l'importance du message.

À Lisieux, l'architecte en chef Robert Camelot, fidèle à sa stratégie de concertation, utilisa la voie de la presse pour inviter les habitants à participer à l'évolution en cours. En janvier 1949, quatre mois après la nomination d'Eugène Claudius-Petit au ministère, il publia dans les quotidiens Ouest-France et Paris-Normandie un article expliquant aux lexoviens la nécessité de repenser l'organisation urbaine en y insérant « des espaces libres, sources de lumière et de santé ». Robert Camelot évitait la posture autoritaire : « Bien sûr ce sont les habitants eux-mêmes qui choisiront », mais non sans paternalisme, car il se faisait fort « de conseiller ces derniers voire de leur ouvrir les yeux »⁵⁶. Autre précaution utile, l'auteur se défendait de vouloir bouleverser

53. Husson, 28 avril 1949, archives départementales du Calvados, M 1407R.

54. Bulletin de la société des Antiquaires de Normandie, séance du 1^{er} février 1947, tome L, p. 313.

55. « Les trois hommes qui ont reconstruit la France », Les nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques, 18 novembre 1954.

56. Robert Camelot, texte pour un article, Institut français d'architecture, 040 IFA, b. 127.



Robert Carmelot, quatre croquis pour un article de presse, 1949. En haut : état de la ville telle qu'elle sera si le projet de reconstruction est poursuivi sans modifications. En bas : trois études pour une nouvelle organisation du bâti en conservant le plan d'origine. (Institut français d'architecture) Voir le texte de l'article p.92.

le plan approuvé en 1947 : « avec le même projet d'urbanisme, c'est-à-dire sur la même base, la ville peut être reconstruite de différentes manières ». La peur d'un retard dû au temps d'élaboration d'un nouveau plan pourrait en effet entraîner de sérieuses réticences. Trois croquis commentés expliquaient la manière dont on pouvait envisager l'organisation des îlots et l'implantation des immeubles de manière à « concevoir une ville neuve, moderne, de notre temps ». Le premier, jugé comme trop radical par l'auteur lui-même, rassemblait à la manière de l'unité d'habitation de Le Corbusier, qui était encore en chantier à ce moment, les logements dans des tours situées au centre des îlots. Les commerces étaient toutefois situés en rez-de-chaussée le long des voies commerciales et non à l'intérieur des tours. Les deux suivants présentaient des immeubles d'habitations moins élevés, séparés les uns des autres, implantés librement par rapport à la voirie et accompagnés de boutiques basses.



Vire, à gauche état de la reconstruction en 1951 (îlots en gris) ; à droite projet de modification du plan de la ville par Claude Herpe, septembre 1951. D'après projet d'aménagement par C. Herpe urbaniste, septembre 1951 (archives C. Herpe)

À Vire au contraire, le tournant intervint de manière beaucoup plus brutale et maladroite. Le projet de reconstruction et d'aménagement, dû à Marcel Clot, était achevé en 1945 mais son approbation officielle n'était toujours pas prononcée en 1950. Au cours de cette année, l'architecte en chef de la ville, Marcel Chappey, étudia une modification du plan de son confrère, destinée à éviter la rencontre de toutes les voies de transit sur le rond-point de la Porte-Horloge, au cœur de la ville. En janvier 1951, les élus de Vire, qui n'avaient pas été mis au courant, furent convoqués dans le bureau du délégué départemental de la reconstruction. Ils découvrirent alors la proposition de l'architecte en chef sous la forme d'une maquette « transformant littéralement le plan-masse de la ville, bouleversant ainsi une grande partie du remembrement [et coupant] nettement la ville en deux ainsi que ses courants commerciaux ». Furieux, le maire quitta la réunion en claquant la porte. Quelques jours plus tard, une nouvelle réunion fut organisée à la sous-préfecture en présence des personnalités du MRU et du préfet en personne. Celui-ci prit position en faveur de la ville, qui demandait le maintien du projet de Marcel Clot, sans modification. Le plan fut donc déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 25 janvier. Malgré cela, une délégation municipale fut convoquée en mai suivant au cabinet du ministre où les attendait une nouvelle maquette comportant « toujours le principe [...] de couper la ville en deux »⁵⁷. Après un échange de vues, Claudius-Petit reconnut l'impossibilité d'imposer un plan nouveau, car la municipalité refusait catégoriquement d'accepter le moindre retard. Une nouvelle tentative eut pourtant lieu en juin, avec la nomination d'un nouvel architecte en chef, Claude Herpe, chargé de faire de nouvelles propositions. Son projet prévoyait le doublement des voies de transit et en conséquence la refonte totale du plan d'urbanisme de la ville. Le conseil municipal se prononça de nouveau sans surprise pour le maintien des dispositions du plan de Marcel Clot. Des maquettes et des plans du projet de Claude Herpe furent réalisés jusqu'en septembre 1952, mais il ne connut aucun début d'exécution.

La stratégie du MRU à Vire était celle du fait accompli, avec une certaine désinvolture quant au cadre légal. Les architectes en chef n'avaient aucun titre pour intervenir dans le tracé des voies, qui était le domaine de l'urbaniste. La méthode ne faisait d'ailleurs pas l'unanimité dans l'administration, comme en témoigne la position du préfet en faveur de la municipalité et non du MRU. De ce fait, celui-ci demandait à ses architectes, non seulement de s'inscrire dans la ligne du ministère, mais aussi de savoir convaincre ses interlocuteurs locaux. Claude Herpe était un jeune architecte de 30 ans, formé à l'école nationale des Beaux-Arts, et qui participait activement à la reconstruction de la ville depuis 1946 dans le cabinet de Raymond David, architecte municipal et notable local⁵⁸. Tous deux travaillaient en collaboration et ils signaient ensemble leurs projets. Avant l'affaire du plan d'urbanisme, Claude Herpe avait été distingué pour son projet d'hôtel de ville, remarquable par son aspect très moderne, son organisation fonctionnelle et la qualité de son implantation sur un terrain difficile. Il avait été appelé à le présenter à Pierre Dalloz, directeur de l'architecture au MRU et bras droit d'Eugène Claudius-Petit. L'intervention du MRU avait échoué sur la question du plan d'urbanisme, mais elle n'avait pas été tout à fait improductive car celui-ci disposait désormais sur place d'un architecte aux convictions bien affirmées, et dont les capacités d'action et de négociation étaient tout à fait réelles.

De nouvelles méthodes constructives et financières

La principale innovation en matière de la construction et de financement eut lieu dans le domaine des constructions d'État. Les immeubles sans affectation immédiate (ISAI), construits par l'État sans l'intermédiaire des associations syndicales ou des coopératives, étaient considérés en 1949 comme un échec coûteux et peu innovant⁵⁹. Du fait de l'absence de lien avec les représentants des sinistrés, les logements ne répondaient pas aux attentes et il était souvent difficile de leur trouver preneur. Ce premier système d'intervention directe fut donc abandonné au profit d'un nouveau cadre de préfinancement, les immeubles rationnels préfinancés (IRP). Les immeubles étaient toujours conçus et réalisés en préalable à la constitution des dossiers de dommages de guerre, mais les associations syndicales ou coopératives assuraient désormais la maîtrise

57 Délibération du Conseil municipal de Vire, 27 juin 1951.

58 Entretien de l'auteur avec Claude Herpe, 25 juin 2009.

59 Boursou (Benoit), *Un politique en architecture : Eugène Claudius-Petit, 1907-1989*, Paris : Le Moniteur, 2004, p. 118.

d'ouvrage : choix de l'architecte, définition du programme, suivi du chantier. Le temps de traitement des dossiers d'attribution en fonction de la créance de dommages de guerre était repoussé après la construction, ce qui permettait une accélération notable du processus. Les sinistrés futurs attributaires des logements étaient toutefois généralement consultés, de manière non officielle, pour connaître leurs désirs. L'État de son côté contrôlait étroitement les programmes en conditionnant l'attribution des crédits IRP à l'acceptation de ses prescriptions en matière de coût de la construction, d'organisation du bâti et de conception technique. Les crédits IRP s'ajoutaient au budget normal des dommages de guerre, et constituaient donc un sérieux coup de fouet pour la reconstruction. Les opérations, qui pouvaient être situées dans tous les secteurs de la ville, dépassaient souvent la centaine de logements. À Caen, sept groupes IRP furent lancés en 1950, dont les trois plus importants (place centrale, Marine, Jacobins) représentaient ensemble environ 550 logements.

La nouvelle orientation du MRU donnait aux associations syndicales et coopératives de reconstruction des responsabilités nouvelles et des moyens renforcés leur permettant de participer activement à l'innovation architecturale et urbaine en cours. Elles étaient bien placées pour ressentir les disfonctionnements de l'organisation mise en place après 1945 et la plupart d'entre elles se lancèrent dans l'aventure avec bonne volonté, voire enthousiasme. Loin de constituer de simples courroies de transmission soumises au bon vouloir des élus ou des architectes, elles avaient une part active dans la recherche de nouvelles solutions urbaines et constructives. Celle de Lisieux fit appel à un bureau d'études parisien, l'omnium technique de l'habitation (O.T.H.) afin d'offrir aux architectes de la ville un soutien technique. Un bureau local fut créé dans les locaux de la coopérative⁶⁰. L'Union des coopératives de reconstruction de Caen créa le sien en 1951, l'office auxiliaire du bâtiment (O.A.B.), avec pour objectif une collaboration tripartite entre les coopératives, les architectes et les entrepreneurs⁶¹. Cet outil qualitatif complétait l'accroissement quantitatif du volume des travaux représenté par les IRP. Mais l'innovation technique n'était pas le seul critère. Le MRU exigeait aussi une réflexion sur le plan des appartements et sur l'organisation urbaine des nouveaux ensembles.

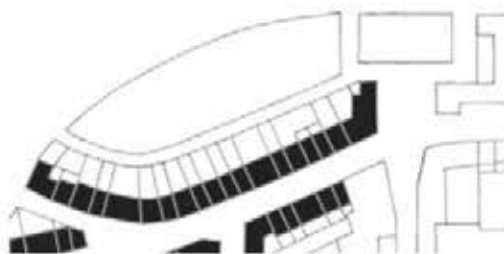
Au début de l'année 1949, Jean Kérisel, directeur des travaux au MRU, se rendit à Lisieux. Sur l'insistance de l'association syndicale, il accepta d'intégrer les îlots 25 et 26, situés au bas de la rue Henry Chéron, dans le programme de préfinancement. L'obtention de ce type de crédit était conditionné à des prescriptions très précises : il fallait se rapprocher « le plus possible des normes spatiales des HBM, elles-mêmes très voisines de celles du concours des maisons familiales du MRU », les plans devaient être « conçus en vue d'une exécution rapide et économique : murs et lignes d'appui intermédiaires réservant des portées uniformes de plancher ; éléments de façade modelés ; hauteur de plafond uniforme ; typification des cages d'escalier, des croisées, des portes, des équipements sanitaires et ménagers ». Enfin pour



Lisieux, îlot 26. Immeuble de la rue des Mathurins en construction (photo A. Legoupil, archives départementales du Calvados), et aujourd'hui

60 Société coopérative de Lisieux, registre des délibérations, assemblée générale du 12 juin 1950, archives Société historique de Lisieux.

61 11 juillet 1951, archives municipales de Caen, S 533.



Lisieux, îlot 26, projets successifs de découpage et d'organisation du bâti. Parcelles individuelles et bâti à l'alignement en continu (d'après projet de réaménagement, IFA) ; immeubles individuels isolés en retrait d'alignement sur rez-de-chaussée commercial (d'après plan de masse, 5 mars 1949, IFA) ; même formule avec immeubles en redents par rapport à la rue (d'après plan de masse du centre administratif par R. Camelot, 16 octobre 1956, IFA)

sinistrés »⁶². Mais le MRU maîtrisait le financement : les sinistrés, l'association syndicale et l'architecte durent s'incliner. Non seulement le ministère outrepassait les règles qu'il s'était lui-même fixées pour le cadre du préfinancement, mais il favorisait explicitement l'abandon des règles du programme de reconstruction et d'aménagement. Dans l'exemple précédent, au moins trois d'entre elles étaient bafouées : l'obligation de construire à l'alignement, celle des toits en pente à 60° et l'interdiction des couvertures métalliques. La remarque vaut pour l'ensemble des villes à reconstruire : sans qu'il ait jamais été officiellement dénoncé, le programme de reconstruction et d'aménagement n'avait plus désormais force de loi en matière d'architecture.

les matériaux de construction il fallait « recourir le plus largement possible aux matériaux d'équivalent énergétique minimum : ciment de laitier en fondations, ciment métallurgique en élévation, aciers durs, éventuellement pierre prétaillée »⁶³.

Choisi pour conduire le projet en mars 1949, Robert Camelot suivit cette demande à la lettre, en s'aidant de l'expertise de l'O.T.H. En 1950, le président de la coopérative constatait avec satisfaction que « les IRP des îlots 25 et 26 ont atteint un prix inespéré et un des plus bas de tout le département »⁶⁴. L'innovation ne portait pas tant sur la technique du gros-œuvre, constituée d'une structure en béton armé et d'un remplissage en parpaings de béton de mâchefer que sur la normalisation de tous les éléments de la construction. Leur préfabrication était rendue plus économique grâce à l'optimisation des dimensions et à la réduction du nombre d'éléments nécessaires. L'association syndicale présenta le projet aux futurs habitants en avril 1949, avec plusieurs possibilités de plan-masse. La solution C qui fut retenue comportait des immeubles et des commerces parallèles à la rue. Mais en juillet 1949, Jean Kérisel intervint auprès de Robert Camelot pour imposer le parti D, où les immeubles étaient perpendiculaires à la rue. Cette solution, qui provoqua une levée de boucliers de la part des sinistrés et de l'ensemble des commerçants était également peu prise par l'architecte :

« Il semble que les constructions conformes à l'idée qui a présidé à l'élaboration du plan D contrairement à ce qui a été soutenu n'ont jamais été réalisées dans les centres commerciaux importants d'aucune ville, même étrangère, mais seulement dans les centres de second ordre et entre autres à la périphérie de certaines villes et concernaient surtout les immeubles à usage d'habitation »

L'exigence de Jean Kérisel semblait exorbitante : les directives du MRU pour l'obtention du financement IRP concernaient les questions architecturales et les normes constructives, et non le plan-masse. L'adjudication des travaux était en cours et la remise en cause des décisions prises serait autant de frais supplémentaires, sans compter « l'effet psychologique qui en résulterait auprès des propriétaires

62 Délégue départemental du MRU, carton îlot 25-26 archives SH-L.

63 Société coopérative de Lisieux, registre des délibérations, assemblée générale du 12 juin 1950, archives SH-L.

64 Délégation du MRU de Caen, 13 août 1949, carton îlot 25-26 archives SH-L.

Les opérations groupées

Les résultats obtenus grâce au préfinancement furent ensuite étendus à l'ensemble de la reconstruction au moyen d'opérations rassemblant des IRP et des immeubles en dommages de guerre directs. Ces opérations de très grande taille, jusqu'à 500 logements, permettaient de substantielles économies d'échelle. À Caen, l'union des coopératives imposa le regroupement des maîtres d'œuvre dans des agences de 5 à 10 architectes, chacune dirigée par un chef de groupe, et qui auraient la garantie d'un certain volume d'opération. Elle prévoyait qu'au début 1951, 80% des travaux des coopératives seraient aux mains de 6 ou 7 agences importantes⁶⁵. La logique d'ensemble n'était plus celle de l'immeuble individuel ni de l'îlot, mais celle de « l'unité de chantier », qui pouvait concerner tout un quartier, sur plusieurs îlots :

« Ces unités de chantier sont constituées dans chaque commune : unités de chantier en zone continue de construction, unités de chantier en zone discontinue, unités isolées et même unités de réparations, confiées à un seul architecte, les travaux sont exécutés par un seul entrepreneur par corps d'état ou une seule entreprise générale, leur importance varie de 50 millions dans une petite commune rurale à plusieurs centaines de millions dans une ville comme Caen. »

Les opérations Saint-Jean-sud (six îlots) et des Quatrans (cinq), qui furent chacune confiée à un unique architecte « chef de groupe », Marcel Clot pour le premier, Henri Delacroix pour le second, réunissaient IRP et dommages de guerre direct. Les différences de prix de revient et d'usage n'apparaissent pas en façade, car les techniques constructives sont semblables pour tous les immeubles. Par ailleurs ceux-ci étaient soumis à une organisation d'ensemble concernant toute l'opération, ce qui permettait aux architectes de mieux gérer la disposition des espaces libres. Les villages et les zones rurales étaient également concernés. À Noyers-Bocage, où la reconstruction ne commença qu'en 1950, l'ensemble du village, constitué en une seule « unité de chantier », fut confié à Charles Musetti. Les archives municipales de Noyers conservent un certain nombre de « plans d'exécution » de divers éléments d'architecture, tels que lucarnes, escaliers, menuiseries... qui étaient dessinés pour l'ensemble du village. L'architecte et les entreprises disposaient ainsi d'éléments identiques sur la totalité de l'agglomération qui étaient ensuite déclinés dans les immeubles à reconstruire. Si la révolution des formes n'atteignit pas les campagnes, le processus de rationalisation de la construction y était à l'œuvre de la même manière que dans les villes.



Noyers-Bocage, la place centrale du village

L'ensemble de ces mesures architecturales et financières aboutit à une organisation de la propriété tout à fait différente de celle qui existait avant la guerre. Dans les premiers temps de la reconstruction, les sinistrés avaient déjà été confrontés à une nouvelle façon d'habiter : la copropriété. Ils devaient désormais apprendre à partager un espace extérieur commun, à l'échelle de l'immeuble mais aussi parfois sur l'ensemble d'un îlot, voire de plusieurs. La copropriété, qui s'appliqua d'abord dans les immeubles préfinancés, destinés aux propriétaires modestes, était souvent difficile à accepter. Bien que n'ayant aucun pouvoir de blocage, les élus s'alarmaient de cette transformation profonde de la structure urbaine. Lors de la présentation d'un projet d'IRP à Vire, l'adjoint Morand se prononça contre « cette forme de construction qui mène à la disparition des petites propriétés individuelles », quant à son homologue Rigault, il exprimait « la crainte de voir la ville rebâtie avec de trop grands immeubles ». Le conseil municipal se prononça finalement favorablement car c'était l'unique moyen pour les personnes modestes de retrouver un logement.

⁶⁵ Note sur le regroupement des architectes d'opération travaillant pour les coopératives de reconstruction, 11 décembre 1950, AM Caen, S 533.

L'acceptation des sinistrés suivait le même processus : réticence puis approbation résignée. Les coopératives et les architectes se chargeaient de leur faire comprendre, non sans discussions parfois houleuses, que le contexte réglementaire et financier n'offrait aucune autre solution. Par la suite, le regroupement des opérations en « unités de chantiers » imposa l'extension de la copropriété aux propriétaires construisant sur dommages de guerre individuels. À Caen, l'un des îlots les plus difficiles à remembrer fut l'îlot KG, qui comprenait un IRP, un immeuble en dommages de guerre directs où était inclus un grand magasin, une galerie de petits commerces et un monument historique appartenant à la mairie (l'hôtel d'Escoville). Après huit années d'études, la coopérative de reconstruction dut se résigner en 1960 à remembrer l'ensemble de l'îlot sur une parcelle unique, avec un règlement de copropriété commun à l'ensemble⁶⁶.

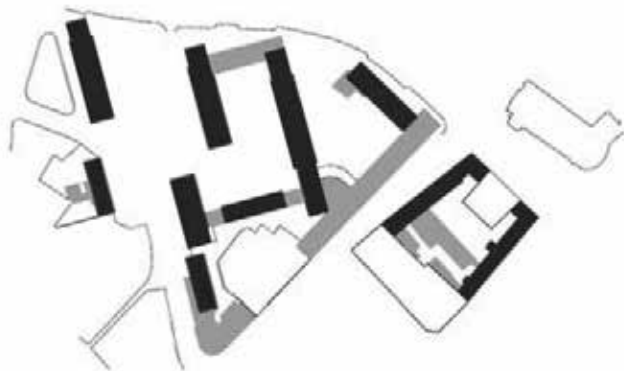
L'organisation du bâti

La réorganisation des modalités de la conception alliée à la mise à distance des règles du projet de reconstruction et d'aménagement (PRA) ouvrait la voie à de nouvelles formes architecturales et urbaines. Lorsqu'il s'agissait d'ensembles monofonctionnels de logements, il était possible d'imaginer des immeubles isolés au milieu d'un jardin, les locaux de service (garages essentiellement) étant repoussés en périphérie du terrain. C'est le cas du groupe Canchy à Caen, composé de tours de six étages implantées dans un vaste jardin. Dans les centres-villes, la pluralité des fonctions posait des problèmes autrement plus difficiles, notamment l'articulation entre commerces et logements et leur rapport respectif à la voirie. Les architectes se trouvaient confrontés à des impératifs contradictoires : aération et isolement pour les logements ; continuité et lien avec la rue pour les commerces. La solution la plus fréquente était de prévoir des volumes différenciés pour le commerce et l'habitat, selon deux logiques d'implantation différentes. Il n'étaient toutefois jamais totalement déconnectés, du fait des contraintes financières et techniques et de la difficulté pour les hommes de l'art à imaginer une organisation urbaine indépendante de la rue. Les commerces occupaient donc le plus souvent le rez-de-chaussée des immeubles, prolongé à l'endroit des discontinuités par un bâtiment à un seul niveau qui les reliait entre eux.

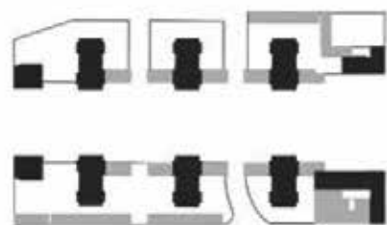
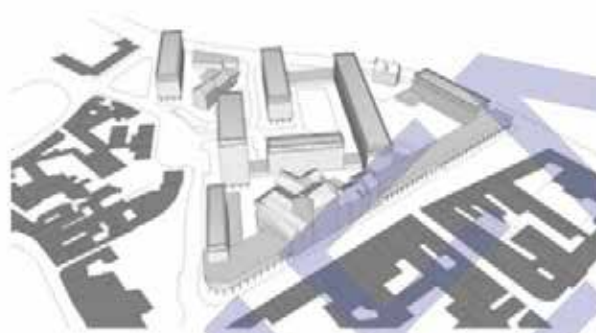
Pour l'opération des tours Marine à Caen, l'architecte Pierre Dureau imagina un ensemble comportant six tours de huit étages, perpendiculaires à l'avenue et isolées sur leurs quatre faces. Au niveau du sol, les tours sont réunies par un rez-de-chaussée commercial surmonté d'un entresol de service. L'espace linéaire et fermé de l'avenue est ainsi reconstitué et la rupture avec l'organisation traditionnelle est très atténuée. Spectaculaire et atypique, l'ensemble ainsi constitué peut être rapproché de la proposition de « l'avenue des maisons-tours » imaginée par Auguste Perret dans les années 1920. L'opération Saint-Jean-sud à Caen est constituée de barres continues, situées en bordure des rues afin de « retrouver l'esprit de la rue essentiellement commerçante ». Le volume des logements, en fort retrait d'alignement, surmonte un rez-de-chaussée commercial bien plus large, qui occupe toute la surface du retrait. À Vire où les immeubles de logements sont également continus le long de la rue du Haut-chemin, les commerces sont en retrait, tandis que les logements, soutenus par un imposant porte-à-faux, sont à l'alignement. La disposition en longueur était imposée par la forme du terrain et par la forte pente qui le limite à l'arrière. Pour la même raison, la rue n'était bâtie que d'un côté : l'absence totale de vis-à-vis rendait inutile la recherche d'une ouverture plus grande par retrait d'alignement. L'implantation d'immeubles isolés en biais par rapport à la voirie, sur le modèle de l'ensemble de la rue Saint-Michel à Caen, qui était une autre manière d'écarter les logements de la rue tout en conservant le lien entre les commerces et la voie, ne fut repris que dans les îlots 26 et 33 à Lisieux.

Le quartier des Quatrans à Caen est le seul qui réalise une véritable indépendance entre la voirie et le bâti. Il est conçu de manière à concilier les contraintes d'un véritable espace urbain avec un système structuré d'espaces libres. Les commerces sont réunis autour d'une place et occupent soit le rez-de-chaussée des immeubles, soit un bâtiment en rez-de-chaussée qui les relie tout en permettant une large ouverture de l'espace. Le terrain libre est divisé en trois suivant sa fonction : service, espace vert, place urbaine. Les espaces de service, situés derrière les immeubles en dommages de

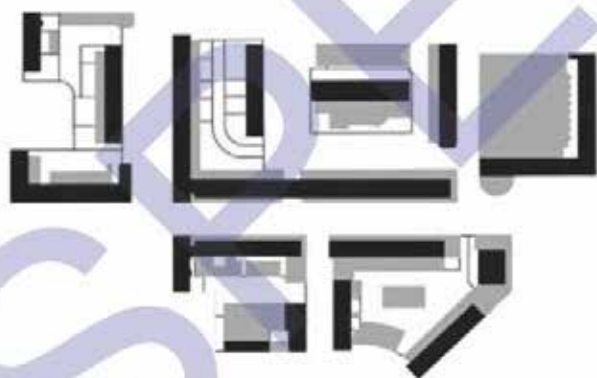
⁶⁶ Georges Czuzin, 30 mai 1962, Fontainebleau, cité des archives contemporaines, 89 0249 art. 1.



Ensemble des Quatrans à Caen, H. Delacroix architecte chef de groupe. Plan (cadastre actuel) et perspective. L'opération regroupe des immeubles IRP et sur dommages de guerre directs



Opération IRP de la rue de la Marine à Caen P. Dureuil architecte chef de groupe. Plan (cadastre actuel) et vue arrière des tours peu après leur construction (archives départementales du Calvados)

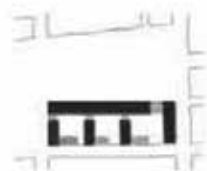


Ensemble Saint Jean Sud à Caen, M. Clot architecte chef de groupe. Plan (cadastre actuel) et vue sur un immeuble de la rue Gaston Lavalley. L'ensemble regroupe des immeubles IRP et sur dommages de guerre directs





L'ensemble de la place de la gare à Caen, architectes Richard, P. Daubin, G. Jony, façade arrière



Ensemble IRP de la place de la République à Lisieux, architecte R. Camelot, plan (cadastre actuel) et perspective



Ensemble IRP du boulevard Pasteur à Lisieux, architectes R. Camelot, J. Rivet, plan (cadastre actuel) et vue d'un immeuble depuis l'espace intérieur de l'îlot



Ensemble de la rue Canchy à Caen, architecte M. Brilloud de Loujardière, plan (cadastre actuel) et vue des immeubles depuis la rue Canchy



guerre directs, donnent accès à des garages et divers locaux annexes destinés aux commerces. Deux jardins, ouverts sur le reste de la ville, sont aménagés en espace de récréation et de détente. Au centre, l'espace public de la place Letellier est intégré dans la voirie communale. Les rues passent sous les immeubles et de nombreux passages sont aménagés au travers du bâti, ce qui rend le quartier entièrement perméable à la circulation des piétons. Dans un esprit tout à fait différent, plusieurs ensembles s'affranchissaient de l'interdiction de construire en cœur d'îlot. Les ensembles de la place Gambetta à Lisieux, de la place de la Gare et des Jacobins à Caen présentent, chacun à leur manière, une configuration en peigne qui autorise une forte densité. Un immeuble de grande hauteur est situé sur un ou plusieurs côtés importants de l'îlot, en fonction de l'orientation ou du dégagement, par exemple côté place. Le centre de l'îlot est composé de bâtiments plus bas qui alternent avec des espaces ouverts et qui accueillent les services, garages, boutiques, ateliers.

Le MRU subventionnait les espaces verts sur les terrains des copropriétés à condition qu'ils soient communs et ouverts au public⁶⁷. Mais malgré leur taille souvent importante, la forme et la surface des terrains limitaient les possibilités. Le jardin des tours Marine paraît étriqué, l'espace libre étant dominé par le volume colossal des tours qui le segmentent en plusieurs tronçons. À Vire, l'opération du Haut-Chemin disposait d'une bande étroite limitée d'un côté par la rue, de l'autre par une très forte pente. L'architecte, Claude Herpe, fut donc contraint de construire un bâtiment tout en longueur, parallèle à la rue. Un jardin fut établi en terrasse sur un élargissement de terrain, mais il ne desservait pas directement l'ensemble des immeubles. Par ailleurs, les besoins en locaux secondaires, entrepôts, garages, ateliers, concessions automobiles, etc. étaient les mêmes que dans la première phase de la reconstruction. Dans l'opération Saint-Jean-sud ou l'îlot 24 à Lisieux, l'espace libre est ainsi entièrement occupé par les locaux de service et la voirie de desserte. L'impression d'ensemble est celle d'un gaspillage de l'espace par des constructions basses, d'intérêt secondaire et architecturalement peu soignées qui ne répondent ni à la densité caractéristique d'un centre-ville ni à un espace attractif. Les garages, qui étaient pourtant en nombre totalement insuffisant – une cinquantaine pour 240 logements à l'opération Marine – occupent de ce point de vue une place tout à fait démesurée.

⁶⁷ Circulaire d'application du 20 mars 1951, ADC.M15032.

La construction en hauteur, qui aurait pu permettre de libérer le sol pour des aménagements mieux composés, n'a été explorée à grande échelle que dans l'opération des tours Marine, qui fut d'ailleurs assez mal reçue par les sinistrés. L'expérience d'un premier « bloc-test » montra que l'attribution des logements les plus hauts, à partir du quatrième étage, se faisait difficilement : sur 34 appartements, 15 étaient toujours vacants. Partout ailleurs, les immeubles restent de faible hauteur, quatre ou cinq étages ce qui permettait entre autres de se passer d'ascenseur, luxe coûteux et peu prisé par les sinistrés. Les ensembles importants comportaient toutefois une tour isolée destinée à ponctuer l'ensemble et formant signal : 9 étages à Saint-Jean-sud. 11 aux Quatrans. Pour celle de l'ensemble du Haut-Chemin à Vire, qui ne comporte que 4 étages et un niveau de greniers, « l'effet tour » est obtenu par l'emplacement de l'immeuble au point le plus haut de l'opération.

Une architecture de compromis

Les années 1949 à 1954, correspondant au ministère d'Eugène Claudius-Petit, forment le cœur actif de la reconstruction. Les résultats de ces cinq années de recherches sur l'architecture, l'urbanisme et les modes de financement ne furent pas remis en cause par les ministres suivants, Pierre Courant puis Maurice Lemaire. Toutefois les principes de la modernité sont loin d'avoir envahi la totalité des réalisations. À Caen, l'architecte en chef Marc Brillaud de Laujardière est l'auteur du groupe de la place centrale (de la Résistance), mis en chantier en 1950. Le projet respecte scrupuleusement les règles du programme de reconstruction et d'aménagement. Les immeubles sont implantés à l'alignement, la volumétrie est de type traditionnel parisien, avec un dernier étage en retrait surmonté d'une haute toiture d'ardoises. Le MRU tenta comme à Lisieux d'imposer une organisation totalement différente** : suppression des redents ou avancées des îlots 151 et 152 (le « pertuis ») de l'avenue du Six-Juin), abaissement des blocs à quatre étages, remplacement des toitures par des dalles à faible pente et suppression des cadres saillants. L'architecte réussit pourtant à maintenir les dispositions prévues.



Immeuble IRP de la rue Calibourg à Caen, P. Kopf architecte chef de groupe, plan (cadastre actuel) et vue de l'immeuble depuis la rue de Geule



Ensemble IRP des Jacobins à Caen, architectes G. Richard et P. Deubois, plan (cadastre actuel) et perspective

Malgré l'étroit contrôle de l'État, nombre d'opérations IRP caennaises s'apparentent aux ISAI de la génération précédente. C'est le cas des IRP Calibourg (1950-1954) ou Vaugueux (1950-1954). Au rebours de toutes les recherches en matière d'aération de l'îlot, l'IRP Calibourg se présente même sous la forme d'un immeuble continu enveloppant la parcelle sur trois côtés. Toutefois, malgré la résistance de l'architecte en chef, les injonctions du MRU trouvèrent un certain écho à Caen. Située en mitoyenneté avec l'ensemble de la Place centrale, l'opération Marine suit une chronologie globalement identique : permis de construire en 1950, achèvement en 1954, alors qu'elle est tout à fait contraire aux prescriptions du PRA. Les immeubles ne sont pas continus, ne suivent pas l'alignement, possèdent trois étages de plus qu'autorisé et sont couverts par un toit aluminium à très faible pente.

La recherche de formules nouvelles n'impliquait pas forcément la rupture totale avec les prescriptions du PRA. À Vire, l'IRP D2 suit l'obligation de l'alignement en continu, mais innove par la présence de profondes loggias en façade et présente un étage de plus qu'autorisé. À Saint-Jean-sud et à l'I.R.P. Jacobins à Caen, le retrait le long de la rue est compensé par l'avancée

68 I. Lest (Nicolas), Enquête sur la reconstruction de Caen, mémoire de diplôme sous la direction de François Laisné, École d'architecture de Paris-Belleville, 1980, p. 39.

des immeubles d'angle à l'alignement, suivant la formule autorisée dans le programme de reconstruction. Pour le second ensemble, la hauteur des bâtiments, de trois à six niveaux, est modulée en fonction de l'orientation, les immeubles intérieurs étant les plus bas. Les appartements sont tournés vers le jardin intérieur, les pièces de service étant placées côté rue. Malgré son apparence traditionnelle, l'IRP Jacobins répondait ainsi d'assez près aux exigences du MRU en matière d'ouverture, d'orientation, de recherche technique et d'organisation du plan des logements.



Georges Duval fils, élévation d'un immeuble IRP, îlot 8 groupe H, rue du Pont-Mortain, mai, 1953 (archives société historique de Lisieux)

Les acteurs de la reconstruction étaient d'ailleurs tous profondément convaincus de la nécessité d'assurer l'unité architecturale de la reconstruction, ce qui les conduisait parfois à copier les règles des constructions précédentes. À Lisieux, l'architecte de l'IRP 53, rue du Pont-Mortain s'inspira ainsi des gabarits et des volumes de l'ensemble déjà construit de l'autre côté de la rue⁶⁹. À Vire, l'ensemble de la place de la Porte-Horloge était soumis à une servitude d'architecture ordonnancée, les façades devant suivre un dessin homogène, déterminé par l'architecte en chef Marcel Chappey. L'architecte d'opération, Claude Herpe, construisit selon ce modèle l'îlot A1. Une fois devenu lui-même architecte en chef, il tenta en 1952 de faire évoluer l'élévation imposée, en insérant notamment des éléments préfabriqués. Peine perdue : le conservateur des Monuments historiques, intervenant au titre des abords de la Porte-Horloge, classée, imposa la poursuite du projet de 1949 sur l'ensemble de la place. La seule innovation fut l'insertion dans les surfaces de granit roux de deux bandes de granit bleu. Inversement, l'architecte en chef des Monuments historiques de Lisieux Jean Merlet demanda la modification de l'immeuble situé au débouché de la place Victor Hugo vers la cathédrale dont le volume lui semblait trop important. Il suffit à l'architecte Robert Courel de faire valoir la « nécessité pour des raisons d'urbanisme d'édifier un immeuble symétrique à celui projeté à l'angle de la rue Henry Chéron et de la place Victor Hugo dans l'îlot 8 » pour que Jean Merlet se range à ces raisons et accepte la construction projetée⁷⁰.

Dans le même ordre d'idées, la rupture d'organisation et d'élévation des grands groupes modernes est toujours atténuée par des dispositifs de raccordement qui assurent la transition. Les six tours de l'IRP Marine sont complétées par quatre immeubles de liaison qui sont, eux, parfaitement réglementaires. Du côté de la place centrale, ils reprennent scrupuleusement l'élévation de l'ensemble défini par Brillaud de Laujardière. Au sud, l'élévation s'aligne sur celle des

⁶⁹ André Côté, rapport de construction et estimation, 20 février 1953, FA, 040 FA b 128.

⁷⁰ Contrat lot 7, archives SHL.

immeubles des quais. Le matériau était un autre moyen de maintenir l'unité malgré l'évolution de l'architecture. À Caen, les ensembles les plus innovants utilisent tous la pierre calcaire, tandis qu'à Lisieux une brique collée de type Gilson de même teinte assurait l'homogénéité chromatique avec les premiers îlots reconstruits en briques. Le quartier des Quatrans à Caen présente lui aussi une série de dispositifs de connexion avec l'existant. L'espace de la rue Saint-Pierre est refermé par un bâtiment de boutiques qui reconduit l'organisation ancienne, en entonnoir vers le clocher de l'église Saint-Pierre. En ce qui concerne les immeubles, les éléments visibles depuis les remparts du château sont en pierre de taille : dernier étage en retrait, pignons des immeubles vers la rue de Geôle.

Technique et volumétrie

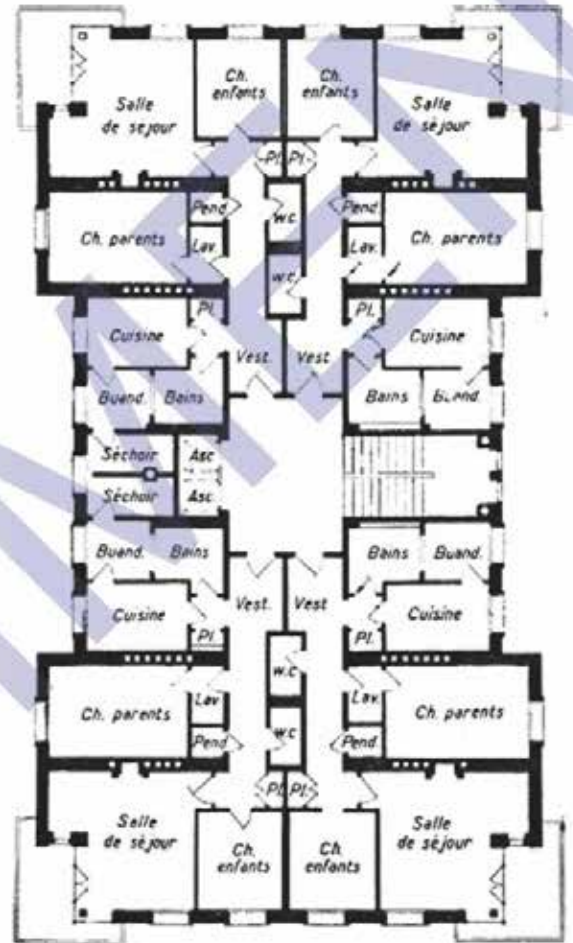
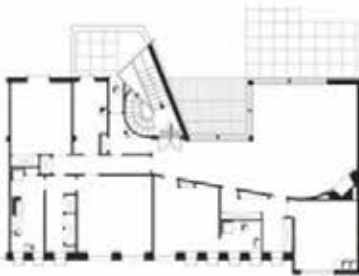
L'architecture d'après 1950 s'inscrivait dans la continuité des principes définis à partir de 1947, enrichis de nouveaux apports. La pierre de taille était toujours largement employée. La technique du mur porteur plein complétée par une structure médiane intérieure était encore majoritaire, quel que soit le registre formel. Dans les tours Marine, la technique étant peu adaptée à une construction en hauteur, les murs de pierre furent renforcés jusqu'au quatrième étage par des poteaux en béton pris dans l'épaisseur des trumeaux et reliés aux chaînages des planchers. La structure était complétée par d'épais refends intérieurs en moellons, ce qui imposa des plans intérieurs assez aberrants où la cuisine est séparée de la salle à manger par la chambre principale. À Vire, les immeubles de la rue du Haut-Chemin comportent une suite de refends intérieurs qui participent de la structure porteuse et permettent d'équilibrer l'important porte-à-faux de la façade. Les murs sont en béton cellulaire, un matériau très léger, ce qui évite de peser sur la saillie du mur. Ailleurs, l'innovation constructive reprenait le fil des recherches modernes dissociant la structure et le remplissage comme dans les ensembles des Quatrans à Caen ou ceux des îlots ouest de Lisieux. Dans les deux cas, le squelette en béton armé était élevé en premier, complété ensuite par un remplissage incluant un vide d'air formant isolant. À Vire au contraire, le cahier des charges de l'IRP D2 prévoyait en 1949 une construction en éléments préfabriqués de béton vibré ménageant des vides dans lesquels serait coulée la structure. À partir du milieu des années 1950, on vit apparaître de grands panneaux muraux de la taille d'un étage, coulés en usine. Une fois amenés sur place, ils étaient positionnés à leur emplacement définitif. Le béton de l'ossature était ensuite coulé dans un intervalle ménagé entre les panneaux. Cette technique fut utilisée pour la cité universitaire et pour l'ensemble de la place de la gare à Caen.

Les logements traversants étaient encore fréquents, mais les nouvelles formes du bâti autorisaient parfois à remettre en cause ce modèle. Les tours permettaient de grouper les appartements par quatre ou plus autour d'un escalier central aveugle. Dans le quartier des Quatrans, les immeubles IRP sont divisés en deux dans le sens de la longueur par une cloison-gaine qui forme isolant phonique entre les logements et contient les réseaux, si bien que les appartements sont mono-orientés, de part et d'autre de celle-ci. Les cages d'escaliers sont étirées en longueur afin de desservir six logements à la fois. Les pièces humides aveugles, permettant de faire des économies d'espace, étaient désormais courantes, y compris dans des opérations apparemment peu innovantes comme celles de la place centrale et Saint-Pierre à Caen. Enfin à Vire, l'architecte Claude Herpe imagina pour quelques appartements de la rue du Calvados des plans originaux, où les pièces ne sont pas orthogonales. Il s'agissait toutefois d'un jeu purement formel, qui ne remettait pas en cause le système de l'appartement moyen traversant.



Les pavillons de la cité universitaire de Caen en construction, H. Bernard architecte (archives de l'université)

Le principal enrichissement de la fonctionnalité des logements était dû à l'apparition de la loggia, qui pouvait être de deux types : de séjour ou de service. La seconde était placée devant la salle de bains, qui ouvrait dans le mur du fond (l'aération directe était ainsi conservée),



Plans de logements :

À gauche, de haut en bas

Vire, ensemble du Haut-Cherain (dossier de permis de construire, bâtiment A, 12 juillet 1954, C. Herpe architecte chef de groupe, Archives municipales de Vire)

Vire, appartement rue du Calvados, architecte C. Herpe, d'après dossier de permis de construire, îlot AB est, 27 novembre 1952

Coen, immeuble de l'ensemble des Quotrons, architecte chef de groupe H. Delacroix (Techniques et architecture, 1953)

À droite

Coen, plan d'étage des tour Marines, architecte chef de groupe P. Dureul (La technique des travaux, 1956)



loggias et escaliers : façades arrière de l'IRP Vaugueux à Caen, architecte A. Tur, et d'un immeuble quai de juillet à Caen



Plan-type d'un appartement du groupe Saint Jean sud M. Clot chef de groupe, à Caen.

En rouge, les loggias de service (en haut) et de séjour (en bas). La loggia de service communique avec la salle de bains et la cuisine (en bleu). Elle contient un vide-ordures. La loggia de séjour ouvre sur la pièce de séjour.

D'après plan publié dans Techniques et architecture, septembre 1955.

et elle communiquait latéralement avec la cuisine. Elle accueillait les équipements ménagers tels que sècheurs, vide-ordures, évier à linge ou bacs à charbon. La loggia de séjour constituait quant à elle, et malgré une surface souvent réduite, un véritable prolongement extérieur de l'espace habitable de l'appartement. Elle était en effet abritée des intempéries par son inclusion dans le corps du bâtiment, et fermée par un garde-corps plein qui en protégeait l'intimité. Les deux types de loggias présentaient toutefois le même défaut. L'isolation intégrée dans les murs de façades ne se retournait pas sur les parois intérieures, et nombre d'entre elles ont été fermées au fil du temps pour améliorer le confort thermique. Autre élément de confort, le chauffage individuel au charbon était toujours très répandu, y compris dans les grands groupes innovants comme les Quatrans, où les studios sont même dépourvus de tout moyen de chauffage. Certains ensembles disposaient au contraire de chaufferies desservant l'ensemble de l'opération. À Caen, les tours Marine étaient desservies par deux centrales à mazout, chacune dotée d'un réservoir de 30 000 litres et chauffant 120 appartements. Malgré cela, dans cette opération comme dans bien d'autres, les séjours et les chambres disposaient toujours de cheminées dans les pièces principales.

L'abandon des toits en pente s'inscrivait dans la logique d'économie constructive recherchée. Ils représentaient une dépense excessive comparativement à l'espace utile qu'ils proposaient, toutefois leur disparition n'était pas sans conséquences fonctionnelles. Ils étaient en effet souvent aménagés en séchoirs ou greniers. Les toits plats imposaient souvent de construire un étage supplémentaire réservé à ce seul usage. Un autre obstacle à la disparition des toitures était la question des combles aménageables. Les combles pouvaient en effet être livrés nus, en tant que grenier. Ils représentaient pour les sinistrés

l'opportunité d'une réserve d'espace, qui pourrait être utilisée par la suite. En 1955, l'architecte en chef de Vire, Claude Herpe, refusa d'agréer le projet de Roland Le Sauter pour une série d'immeubles de la rue du Général Leclerc. Il voulait imposer des toits plats au lieu des combles traditionnels en ardoises⁷¹. Devant la protestation des sinistrés, il proposa une solution comprenant un étage supplémentaire non aménagé avec toit plat métallique, mais l'économie attendue n'était pas suffisante pour justifier le nouveau parti et les toitures furent construites comme prévu. Le maintien des toits en pente était aussi parfois imposé par le service des Monuments historiques à proximité des monuments classés. Enfin les toitures d'ardoises pouvaient présenter une pente nettement plus faible que celle imposée par le PRA, comme dans le quartier de la place Castel à Vire ou de la place Victor Hugo à Lisieux, ce qui permettait d'atténuer la rupture formelle avec les quartiers déjà reconstruits.

Aspect et façades

À la différence des premiers immeubles reconstruits, l'apparence extérieure était parfois totalement contraire à la réalité constructive de l'édifice. Dans les immeubles de l'îlot 26 à Lisieux, le squelette en béton est entièrement masqué par un revêtement de briquettes de parement. À Condé-sur-Noireau et à Caen (ensemble des Jacobins), les murs sont revêtus d'un placage de pierre ou de pierre reconstituée qui ne laisse rien deviner du système constructif. À l'inverse, certains ensembles valorisent la structure en lui faisant jouer le rôle d'organe de composition. Dans les immeubles Quatrans à Caen, le quadrillage de l'ossature est saillant par rapport au nu du mur. Enduite en ciment-pierre, elle contraste par sa matière avec la paroi composée d'éléments préfabriqués en gravillon lavé. À Lisieux, les immeubles conçus par Robert Camelot pour la place Victor Hugo ou la place de la République présentent un quadrillage saillant autour de certains groupes de baies. Celui-ci est accroché à la structure intérieure, non visible, et en reprend les dimensions. La structure réelle n'apparaît qu'au dernier niveau. Au contraire des Quatrans où la logique constructive est mise en scène, l'œil se perd dans ce jeu savant d'apparition et de disparition de la structure.

À partir de 1950, on note en effet un net enrichissement de l'expression architecturale. Les surfaces pouvaient être animées par des articulations vigoureuses, en cohérence avec la structure porteuse, qui leur donnaient une épaisseur nouvelle. Mais les recherches pouvaient aussi porter sur les volumes, les creusements ou les saillies. Les loggias, désormais très largement répandues permettaient de travailler l'épaisseur des façades. La formule la plus simple est celle qui creuse le volume de l'immeuble, la loggia étant prise sur l'espace intérieur. Il était aussi possible de greffer sur les façades des volumes en porte-à-faux qui étaient alternativement ouverts (loggia) ou fermés (extension de l'espace intérieur). Le volume saillant ne montait pas jusqu'au dernier niveau, devant lequel il ménageait un balcon filant. Au rez-de-chaussée, le porte-à-faux créait un surplomb qui protégeait le trottoir des intempéries, remplaçant ainsi les portiques, souvent préconisés devant les boutiques par les architectes mais toujours refusés par les commerçants.



Balcons et loggias : Lisieux, rue du Pont-Mortain ; Caen, rue Saint-Jean ; Vire, rue Girard architecte J.L. Humbaire ; Caen, groupe Saint-Jean-sud architecte chef de groupe M. Clot

71 Délibération du conseil municipal de Vire, 21 décembre 1955.



Aspect des façades après 1950 : Lisieux, place de la République ; Caen, rue Bosnière ; Vire, place du champ de Foire, architectes R. David et C. Herpe ; Lisieux, boulevard Pasteur architectes R. Carnelot J. Rivet ; Lisieux, rue du Port-Mortain ; Vire, alignement de la rue Girard, architecte J. L. Humboire

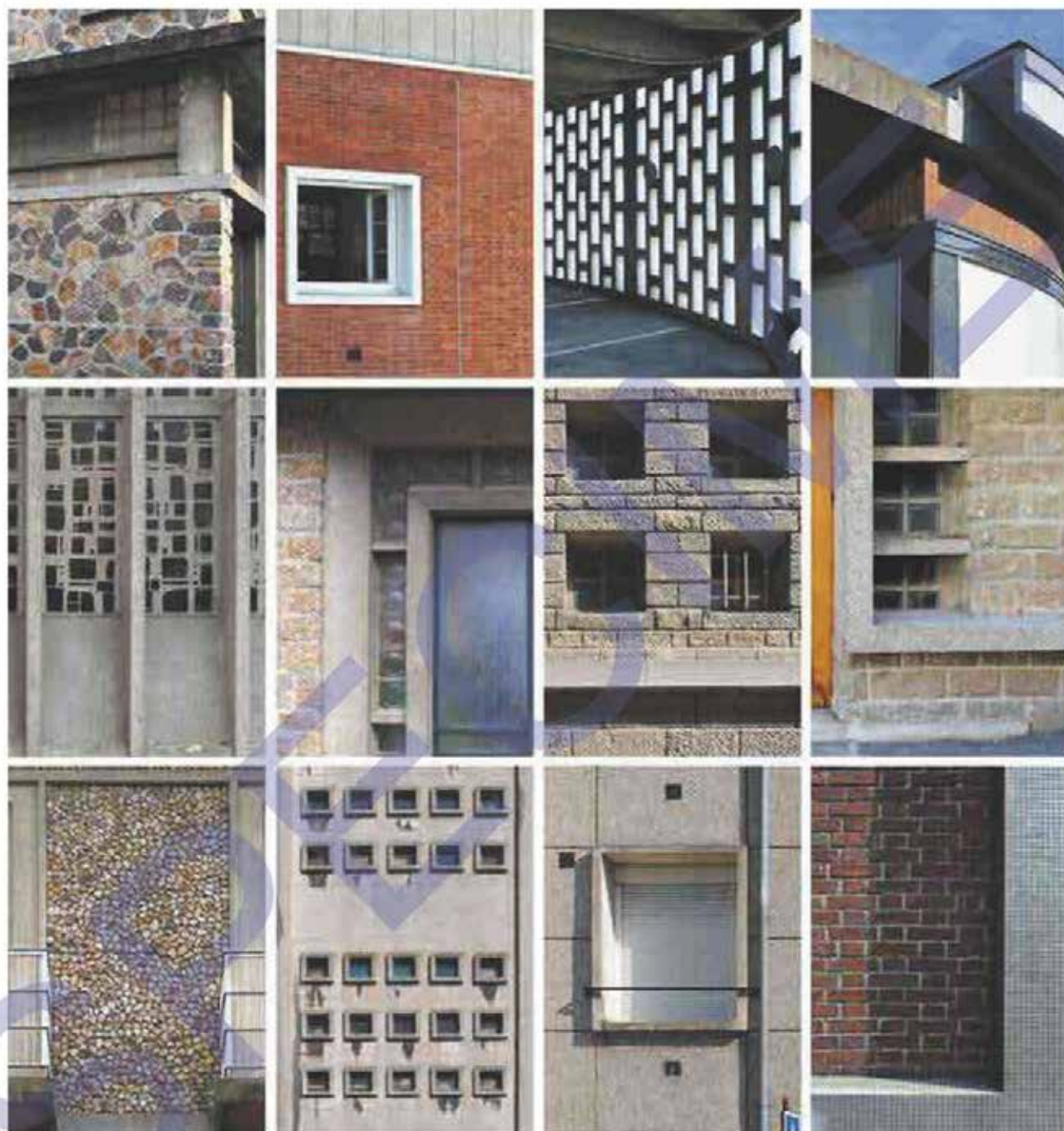
Les balcons étaient toujours très utilisés. À Caen, Marc Brillaud de Laujardière était fermement opposé à l'« abus des garde-corps en maçonnerie massive » qu'il considérait comme « une lourdeur à la mode »⁷². Des formules assurant malgré tout une fermeture suffisante des loggias furent donc proposées telles que les parois en verre feuilleté de Saint-Jean-sud ou les garde-corps en fil à mailles serrées aux Quatrans. Une autre possibilité était de prolonger la loggia par un balcon, comme dans les ensembles Marine et Vaugueux, ce qui leur donnait une allure plus respectable. On trouve aussi, à Vire et Lisieux, une formule intermédiaire qui inscrit un ou plusieurs balcons dans un grand cadre. L'espace extérieur est fermé sur les côtés comme dans une loggia, mais l'ensemble est saillant par rapport au nu du mur comme un balcon. Quant aux loggias de service, elles furent souvent l'occasion d'imaginer sur les façades arrière d'intéressants jeux graphiques grâce aux claustras. De la même façon que celles de séjour, elles pouvaient être creusées dans le volume intérieur ou au contraire placées en saillie, parfois articulées avec l'escalier lorsque celui-ci formait un volume hors-œuvre.

Dès les premiers temps de la reconstruction, certains ensembles avaient comporté un dernier étage en retrait, aménagé en balcon accessible. La formule était particulièrement appréciée des architectes qui y voyaient le moyen d'alléger la silhouette des immeubles, mais elle était particulièrement onéreuse. Le plancher de l'avant-dernier étage devait en effet être renforcé afin de soutenir le mur porteur du dernier niveau. Les ensembles innovants conservèrent la formule, mais en cherchant des solutions plus rationnelles. À l'IRP D2 à Vire, le mur du dernier niveau s'appuie sur une structure interne, correspondant à la profondeur des loggias qui double le mur des étages courants. De la même manière, le volume des immeubles des Quatrans est élargi par un porte-à-faux correspondant à l'épaisseur des loggias, le dernier étage reposant sur la structure principale. À Lisieux, les immeubles de la place Victor Hugo présentent un retrait géré de manière différente sur chacune des faces. Sur le pignon, il correspond à l'entrecolonnement de la structure médiane interne. Il est donc très prononcé et forme une vaste terrasse. Sur l'un des côtés, la structure externe (non visible dans les étages inférieurs) est prolongée jusqu'à la toiture. Celle-ci couvre l'espace du balcon, qui s'apparente ainsi à une loggia. Sur les autres côtés, le retrait n'existe qu'en apparence. Il résulte d'un traitement différent du mur : moindre épaisseur, mur enduit alors que ceux des autres étages sont revêtus de briques. De manière générale, le dernier étage était traité de manière spécifique, non seulement visuellement, mais aussi du point de vue de l'usage. Les percements annonçaient alors des logements d'un type différent, voire autre chose que du logement comme pour l'immeuble A8 bis à Vire, qui contient séchoirs et greniers.

Matériaux, modénature et couleur

Les matériaux traditionnels, pierre, brique ou enduit, étaient toujours largement utilisés, d'autant que le redressement progressif de l'économie autorisait désormais un approvisionnement régulier. Il était aussi possible d'utiliser des éléments préfabriqués présentant un parement de gravillons. Lorsque les murs étaient en moellons enduits, les architectes leur donnaient souvent un aspect comparable à celui du préfabriqué par un jeu de faux-joints tracés dans l'enduit. Les différents matériaux pouvaient être combinés sur un même immeuble en fonction de leur expressivité. À Lisieux par exemple, les immeubles du boulevard Pasteur présentent des pignons totalement aveugles, en pierre équarrie tandis que les murs gouttereaux sont au contraire largement ouverts. Les intervalles de la structure, laissée apparente, sont occupés par le vide des loggias et leur garde-corps en claustra, ou par des baies et leurs allèges en éléments préfabriqués. La pierre ou la brique étaient destinées à « asseoir » par leur massivité et leur aspect brut la construction, tandis que les surfaces gravillonnées étaient au contraire dotées d'une valeur de légèreté. On les trouve souvent en fond de loggia ou sur les murs des étages en retrait, où ils forment contraste avec le reste des parois. Quant aux éléments de l'ossature, poteaux, poutres, voiles ou cadres de béton, ils présentent un enduit lissé

⁷² Brillaud de Laujardière (Marc), « Urbanisme et architecture dans l'œuvre de la reconstruction de Caen », *Le mois à Caen*, mai 1963 p. 13.



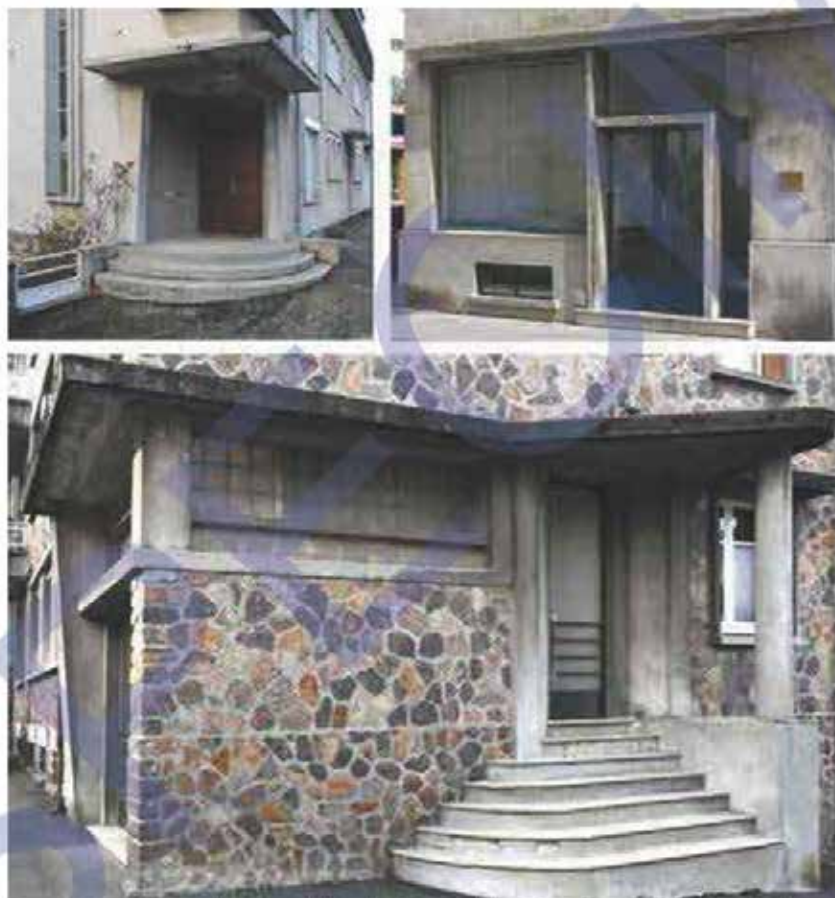
Matériaux et modénagements de la reconstruction après 1950.

et désignent les lignes de force de la structure. Il n'est pas rare de trouver quatre ou cinq matériaux différents sur un même édifice, présentant autant de couleurs et de matière différentes, sans oublier ceux des toitures lorsqu'elles sont visibles.

Les couvertures métalliques pouvaient être en aluminium (à Lisieux), en zinc (à Vire) ou en cuivre (à Caen), dont la couleur s'allie avec beaucoup de bonheur à celle de la pierre calcaire. Elles pouvaient être monopente, ce qui représentait la forme la plus économique, mais aussi à deux ou à quatre pans. À Lisieux et à Vire où ils furent massivement employés, les toits du premier type étaient clairement perceptibles, notamment depuis les pignons. Au contraire, les toits à quatre pans sont souvent rendus presque invisibles depuis le sol grâce à une forte corniche dont le débord masque le toit. Les baies verticales étaient concurrencées par les ouvertures horizontales, d'aspect plus moderne. Celles-ci découlaient parfois de la construction à ossature, qui permettait d'augmenter sensiblement la surface vitrée. Dans les immeubles des Quatrans à Caen, les baies occupent la totalité de l'entrecolonement, dans ceux du Haut-Chemin l'espace compris entre les murs de refends intérieurs. Les ensembles les plus modernes comportent des menuiseries métalliques qui accentuent, par leur finesse et leur peinture de couleur sombre, l'impression d'ouverture

de la baie. Enfin, les entrées étaient parfois le prétexte à de savoureuses compositions modernes, y compris dans des immeubles d'aspect traditionnel, où elles contrastent fortement avec l'élévation. L'utilisation décomplexée des possibilités constructives du béton armé permettait aux architectes de jouer des paradoxes constructifs : le plein porté par le vide, une solide porte d'entrée encadrée d'une fragile paroi de verre... On y trouve aussi le vocabulaire de la modernité des années 1950 : la dissymétrie, les angles obtus, les auvents, les hublots. Les pavés de verre étaient désormais d'emploi courant, pour des surfaces souvent limitées. Ils étaient fréquents autour des portes d'entrées, où ils éclairaient les halls, mais aussi dans les cages d'escalier.

Si les matériaux de construction étaient toujours dans l'ensemble destinés à être visibles tels quels, l'artifice de la couleur était plus répandu. Dans deux immeubles, l'un rue du Calvados à Vire, l'autre rue de la Chaussée-Ferrée à Caen, les sous-faces des balcons peintes en rouge vif forment une ponctuation colorée. Dans le second, le plafond



Compositions architecturales autour de l'entrée : Vire, rue du Temple ; Caen, rue de l'Engarnerie ; Vire, rue du Calvados

de l'auvent d'entrée est traité de la même façon. L'utilisation de carreaux de pâte de verre à petit module, souvent appliqué sur les allèges, était un moyen d'introduire de nouvelles couleurs dans les teintes pastel, vert turquoise, gris, rose, bleu. Le lycée Malherbe en fait un usage systématique, mais on en trouve également dans certaines opérations de logement à Caen ou à Lisieux, rue d'Alençon (récemment peints en blanc). Pour les éléments en bois ou en fer, la peinture était toujours limitée au vert, au rouge, au blanc ou au bois vernis, avec les mêmes règles d'usage. Les menuiseries métalliques étaient systématiquement peintes dans des tons très sombres, en vert et peut-être en noir. Ceci permettait d'accentuer les vides de la façade, qui participaient ainsi de l'équilibre volumétrique de l'édifice. La peinture sombre des menuiseries pouvait aussi s'appliquer à des ensembles urbains homogènes tels que la place Foch à Caen, où la règle s'appliquait aussi bien aux fenêtres qu'aux lucarnes. L'observation des photographies d'époque en noir et blanc permet de découvrir d'autres ensembles présentant des menuiseries sombres, comme celui de la place de la gare à Caen, mais sans qu'il soit possible de déterminer la couleur exacte. À Lisieux, l'ensemble de la place de la gare présentait des menuiseries vert turquoise d'une teinte exactement semblable à celle de la gare elle-même.

Les volets roulants ou pliants, en bois étaient généralement peints dans des couleurs ocre qui leur donnent, de loin, l'aspect du bois vernis. Pour l'ensemble Saint-Jean-sud, il est possible que plusieurs nuances d'ocre, du jaune au rouge, aient été employées. Les repeints et remplacements ultérieurs ne permettent plus aujourd'hui d'en distinguer la logique d'origine. L'emploi de couleurs vives était par ailleurs peut-être beaucoup plus répandu que ce qu'il est possible de percevoir aujourd'hui. Pour l'ensemble des Quatrans à Caen, un article de revue de 1958 évoque « des stores extérieurs à lames de bois peintes en couleurs vives, très diverses et très agréables ». La polychromie était rehaussée par la variation de teinte de certains éléments préfabriqués de la façade. La réhabilitation générale de la fin des années 1990 et les transformations individuelles qui se poursuivent depuis n'ont rien laissé subsister de l'« atmosphère de gentille fantaisie » qui se dégageait de ce quartier très apprécié. L'actuelle obsession du blanc (fenêtres en PVC, garde-corps en aluminium) a banalisé cet ensemble remarquable et en a gommé tous les contrastes.

La modernité dans les villages et les petites villes

Les petites villes et villages, qui n'étaient pas la cible de la politique de modernisation du MRU, ont été peu atteintes par les formes nouvelles. Du fait de la faible densité des agglomérations en milieu rural, les problèmes d'aération et d'ouverture des îlots ne se posaient pas avec la même acuité. Les formes modernes de l'architecture, pendant logique de l'organisation urbaine, ne sont donc que rarement représentées dans les agglomérations de petite taille. Tout au plus peut-on souligner dans certains cas un appauvrissement des formes et des matériaux. C'est le cas des immeubles construits sur le côté est de la place Jeanne d'Arc à Villers-Bocage, dont les murs sont simplement enduits et les lucarnes réduites à leur plus simple expression, quand elles ne sont pas tout bonnement absentes. Plus qu'à une perte subite du savoir-faire des architectes, l'explication tient probablement à la faiblesse des créances des dommages de guerre de leurs propriétaires, les plus modestes étant souvent les derniers servis.

De manière assez paradoxale, le nouveau territoire de liberté offert aux architectes a permis, dans certaines petites agglomérations, l'éclosion d'une architecture plus explicitement régionaliste qu'elle ne l'était dans la première phase de la reconstruction. Le bourg d'Épron, dont les premiers projets datent de juin 1949, présente tous les caractères de la modernité de la seconde phase de la reconstruction, mais déclinée sur un mode rural et pittoresque. Les façades sont creusées de loggias, la pierre est utilisée ponctuellement, en contrepoint, et non pour la totalité du mur. Les maisons du bourg présentent une remarquable variété de volumes, accentuée par une implantation décalée et irrégulière qui se joue de l'alignement. Des arches de liaison relient certains groupes de maisons, et sont révélatrices de la liberté de composition à l'œuvre. L'architecte n'a pas répugné non plus à souligner le pittoresque de la composition en plaçant les



Eproni, vue générale, architecte J. Maître



Immeuble jumelé à Eproni, place de la mairie, architecte J. Maître



Rue Saint-Michel à Pont-l'Évêque, architecte M. Vincent

pignons parallèlement à la rue, et en les accentuant par un découvert en encorbellement. À Pont l'Évêque, le pan de bois fait son apparition à partir de 1950, et est utilisé jusqu'à l'achèvement de la reconstruction de la ville vers 1959. Le colombage en bois de chêne, plaqué contre un mur de maçonnerie, constitue un pur artifice décoratif. Généralement utilisé pour des parties de façades (un étage, un pignon), le pan de bois est toutefois utilisé sur la totalité des façades de la pharmacie Piolet, au centre de la ville, qui en devient ainsi l'emblème le plus spectaculaire.

La réorientation de 1949 imposée par le MRU concernait avant tout l'architecture du logement, qui constituait le principal gage de sa réussite aux yeux du public. Mais la renaissance des villes sinistrées passait aussi par la reconstruction de monuments et d'édifices singuliers, mairies, églises, commerces, équipements divers. La première partie de la reconstruction avait débouché sur une architecture consensuelle et rassurante, mais aussi uniforme, coûteuse et indifférenciée. Le nouveau territoire de liberté offert aux hommes de l'art et aux coopératives au début de la décennie 1950 venait à point nommé pour permettre l'individualisation de certains programmes. Les édifices commerciaux et de service, dont la mise en chantier était souvent postérieure de quelques années à celle du logement, avaient en effet vocation à se distinguer de leur contexte.

VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION URBAINE

Robert Camelot, Reflexion sur un plan d'urbanisme. Texte dactylographié destiné à la publication d'un article de presse, accompagné de 4 schémas (voir p. 71)

Le projet d'urbanisme et de reconstruction de la ville de Lisieux a été déclaré d'utilité publique, le premier dans le Calvados. Ce n'était qu'une étape préliminaire, avec le même projet d'urbanisme, c'est-à-dire sur la même base, la ville peut être reconstruite de différentes manières.

L'expérience de remembrement des premiers îlots montre que si l'on n'y prend garde, la ville reconstruite sera une vieille ville : Rues bordées de maisons disparates sans recherche de la meilleure orientation, îlots fermés laissant la possibilité du retour au taudis.

Or, avec la même trame de rues, les mêmes alignements commerciaux tracés sur les anciens cheminements, les mêmes espaces réservés pour les services publics, les mêmes espaces libres réservés aux parkings à voitures, à cars, ou à la végétation, sources d'air, de lumière et par conséquent de santé, il eut été facile et il en est temps encore de concevoir une ville neuve, moderne, de notre temps.

Les quelques schémas ci-annexés le prouvent.

SCHEMA 1 : le centre de la ville étant entièrement démoli, une des premières idées qui vient à l'esprit est d'obtenir le maximum d'aération par la concentration d'habitations en certains points bien déterminés, constructions en hauteur évidemment, placées approximativement au centre des îlots. Les rues reprenant les anciens cheminements qu'il est impossible de déplacer parce qu'ils servent de liaisons entre les parties non détruites de la ville, seraient bordées de boutiques et magasins à rez-de-chaussée, quelquefois surmontés d'un étage pour les logements des commerçants.

Cette solution rompt délibérément avec les habitudes. Elle peut être jugée pour certains, par trop radicale pour une ville de l'importance de Lisieux.

SCHEMA 2 : Une deuxième solution se présente alors à l'esprit : Recherche systématique d'une bonne orientation pour des habitations moins élevées que précédemment mais construites sur plans rectangulaires. Libération du tracé des voies cependant toujours bordées de boutiques basses. Solution claire, économique par suite de la simplification des formes des constructions. Malgré ses avantages, une certaine monotonie peut lui être reprochée.

SCHEMA 3 : Cette solution montre que sur le même principe que précédemment une disposition plus agréable peut être obtenue. Il est même certain qu'avec l'étude d'autres dispositions pourraient être trouvées. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que toutes ces dispositions seraient claires, nettes, aérées, ouvertes à la lumière et de réalisation économique.

Il est encore temps de choisir entre les anciens errements et les solutions neuves. Bien sûr ce sont les habitants eux-mêmes qui choisiront mais il est du devoir des urbanistes et architectes de conseiller ces derniers voire même de leur ouvrir les yeux.

Les enfants et petits-enfants de Lisieux, dans quelques années, n'auront pas eu connaissance des difficultés à surmonter. Ils vivront dans une vieille ville et naturellement ce seront les hommes de l'art qui auront mal bâti.

Alors ? La solution ? Comprendre, ce qui est bien, ensuite le vouloir. Que ceux qui ont la responsabilité de reconstruire, aillent de l'avant. Il y a autre chose à faire qu'à rendre à chacun sa pauvre petite parcelle de terrain. Pourquoi faire ? Pour le mal utiliser. L'architecte en Chef pourrait s'en laver les mains. Mais il doit faire le contraire ou tout au moins le tenter.

UNE RÉVOLUTION REVENDIQUÉE

Anonyme, « les trois hommes qui ont reconstruit la France », Les nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques, n. 1420, jeudi 18 novembre 1954

Au cours de l'automne 1945, un jeune député de la Loire monte à la tribune de la Chambre. Débat sur la reconstruction.

- Il est inadmissible, dit-il, qu'après l'autre guerre, des villes comme Reims et Arras aient été reconstruites - ou plutôt reconstituées - sans tenir compte des nécessités modernes. Nous ne devons pas recommencer cette erreur.

Ce député s'appelle Eugène Petit, mais il ajoute à son nom celui qu'il portait dans la Résistance : Claudius. Ses cheveux noirs, son regard grave et sa petite moustache sont complètement inconnus du public, mais ses interventions sur le logement et l'urbanisme sont passionnément commentées. Ce jour-là, il s'en prend à M. Dautry, ministre de la Reconstruction, qui s'appête à « reconstituer » un village de cheminots détruit pendant les hostilités. Le plan de ce village qu'on veut reprendre, figurait deux immenses roues de locomotive.

- ce symbolisme n'a d'intérêt que pour les aviateurs ! dit le député.

- c'est vrai, reconnaît le ministre, et vous aurez peut-être raison dans l'avenir. Mais laissez-moi au moins reconstruire de cette manière un village qui a été la fierté des chemins de fer !

Dialogue de sourds, qui se poursuivra avec des interlocuteurs divers, pendant plusieurs années.

Un jour de septembre 1948, M. Claudius-Petit est nommé ministre de la Reconstruction. Alors commence une prodigieuse aventure qui se traduira par une véritable révolution : une nouvelle génération d'architectes sera appelée, les plans de reconstruction de plusieurs villes seront modifiés, la réalisation de certaines autres sera engagée dans un esprit nouveau, le souci de l'intérêt général l'emportera autant qu'il se pourra sur la tyrannie des particularismes. Dans plus de cent villes ou localités de France, les résultats de cette politique sont aujourd'hui visibles.

- depuis la Libération, la tâche fut confiée à des mains capables, me dit M. Claudius-Petit. Mais la bonne volonté ne suffit pas. Malgré leurs qualités, les hommes en place n'étaient pas préparés à construire des villes. Ils n'étaient pas toujours libérés du passé. J'ai réussi dans la mesure de mon action à dégager les formes d'urbanisme et d'habitation correspondant à nos besoins et à nos techniques.

Le premier soin du nouveau ministère fut de créer un service d'architecture qui eut pour rôle de traduire les programmes en tracés de voirie, en implantations de bâtiments. Les études d'ensembles furent multipliées. Les lois de la composition architecturale furent remises en honneur par l'importance accordée aux plans de masses. Les maquettes affluèrent dans le bureau du ministre. Pour diriger le service d'architecture, véritable cheville ouvrière du ministère, M. Claudius-Petit fit appel à l'un des membres de son cabinet, M. Pierre Dalloz, qui avait infléchi sa formation d'ingénieur par plusieurs années de collaboration intime avec le maître de l'architecture contemporaine, M. Auguste Perret. Pierre Dalloz fut adjoint un conseiller technique, l'architecte Paul Herbé, le chef incontesté, avec Bernard Zehrfuss, de ce qui fut, il y a dix ans, la brillante équipe française de Tunisie. C'est autour de ces trois hommes, Claudius-Petit, le ministre, Pierre Dalloz, le

chef de service, et Paul Herbé, le conseiller technique, qu'allait pratiquement s'articuler la phase définitive de la reconstruction française. Dès la première année de ses nouvelles fonctions, Pierre Dalloz survola en tous sens les champs de ruines et les chantiers. Pour juger de l'ordre ou du désordre d'une aussi vaste opération, il n'est pas de meilleur révélateur que la vue aérienne.

PIERRE DALLOZ

- l'un des très grands mérites de M. Dautry, nous dit Pierre Dalloz, fut d'affecter à chaque zone sinistrée un architecte en chef. Un architecte en chef, même moyen, même médiocre, c'était la garantie d'une présence humaine opposée au robot administratif. Si telle ou telle reconstruction est réussie ou bien ratée, c'est à son architecte en chef, avant tout autre, qu'on le devra ; Ce sera sa lourde responsabilité ou son honneur.

« les tâches à la Libération, étaient immenses. Tout architecte un peu connu se vit confier une mission. Ce fut la loterie des architectes en chef. Telle ville tira le mauvais billet. Telle autre eut le gros lot. Je n'exprimerai qu'un seul regret : dès la Libération, Auguste Perret aurait dû être nommé architecte en chef de la France. Il eût donné à ses confrères les quelques clés de la doctrine et de la méthode qu'il a magistralement appliquées au Havre. Cette ville, tout le prouve, sera, par le génie de son architecte, un exemple mondial d'ordre, de qualité et de clarté.

M. Pierre Dalloz est un homme passionné sous des dehors de calme énergique.

- Nous avons mené une politique d'hommes. Nous avons fait appel à la génération de trente-cinq à quarante-cinq ans, moins décimée que sa devancière et, pour cette raison, plus riche en talents, durcis et aiguisés par la concurrence. Nos refus et nos choix ont été sévères. De trois cents environ, l'effectif des architectes en chef est passé en cinq ans à une centaine.

« Les choix faits, nous avons laissé se développer leurs conséquences. Contrairement à ce que l'on raconte, nous n'avons jamais rien « imposé ». Dès l'instant qu'il était investi de notre confiance, chaque architecte s'est exprimé comme il l'a voulu. La diversité des chantiers de France - reconstruction et construction - en est la preuve. Nous avons même accepté des fautes, reconnues en leur temps et signalées.

« nous avons engagé une génération dans un travail collectif. Pendant des années, nos bureaux furent un forum où des groupes d'architectes, attendant leur tour, assistaient librement à des corrections faites à d'autres. Nous avons saisi au passage, d'où qu'elles vinssent, les bonnes idées pour les faire passer dans le domaine public. Les petites manières individuelles nous intéressaient peu. Aucune école d'architecture ne saurait se former sans cette économie de temps et de peine que représente un langage commun.

PAUL HERBÉ

- Lorsque nous arrivâmes au ministère, me dit Paul Herbé, certaines villes étaient trop largement engagées pour qu'il nous fût possible d'intervenir, autrement que sur la forme de quelques ilots. Dans plusieurs cas, nous nous résignâmes. Dans d'autres cas, toutes les fois que la volonté de l'architecte en chef nous parut claire, nous primes le parti de le soutenir.

Ce fut ainsi que continuèrent dans leur ligne les reconstructions de Saint-Malo,

de Maubeuge, de Dunkerque, de Saint-Nazaire par exemple. Il nous arriva aussi de trouver de vastes quartiers ou des villes entières où le terrain était encore libre. Alors nous pûmes efficacement reprendre les plans, soit avec la collaboration des architectes en place, soit avec celle de nouveaux venus. Revenir sur quelques « potiches sacrées » ne fut pas l'un des moindres mérites de notre équipe. La moitié de Lisieux, la moitié de Caen, tout le quartier sinistré de Mulhouse, les trois quarts d'Abbeville, tout Calais Nord ; à Marseille la question du Vieux-Port ; à Toulon le quai de Stalingrad ; l'entrée sud de Beauvais ; le « front de mer » de Royan ; celui du Tréport ; Arles-Trinquetaille, Sisteron, Angoulême, l'entrée nord de Tours, la place de Douai, autant de lieux en France qui signifient pour nous souvent de longs et durs combats.

« La force qui nous permit de soutenir la lutte, ce fut la référence à deux grands chefs de file, Auguste Perret et Le Corbusier, que l'on se plaît tendancieusement à opposer, mais que nous savons unis par l'essentiel. Ce fut, pour l'urbanisme, la référence à la Charte d'Athènes...

CLAUDIUS-PETIT

- Cette Charte d'Athènes, me dit M. Claudius-Petit, énonce les principes d'après lesquels il faut organiser les lieux d'habitation et de travail pour que la vie des hommes s'y développe harmonieusement et, autant qu'il se peut, dans le bonheur. Elle recommande le respect de la nature, les bienfaits du grand air, du soleil, du silence, de l'indépendance chez soi. C'est en vertu de cette clarté que sont partout condamnés les ilots de construction étroits et fermés, ces puits de lumière où prospèrent les taudis, les plans des rues étroites où l'on circule mal et où l'on ne peut plus stationner (voyez Paris). C'est en vertu de cette charte que nous nous sommes efforcés de composer des plans aérés et ouverts, où toutes les faces des bâtiments sont avouables et avouées...

Pour faire accepter de telles innovations en fait d'architecture et d'urbanisme, on se doute que la lutte fut opiniâtre. Il ne s'agissait pas seulement d'avoir eu des conceptions réalistes, sinon hardies. Il fallait, par surcroît, qu'elles fussent acceptées des groupements locaux, des municipalités, des sinistrés. Pour convaincre et persuader, M. Claudius-Petit parcourut la France. Il prit la parole dans des réunions, discuta avec les associations, expliqua ses vues. Tout ce qui fut obtenu le fut par la persuasion. Ce qui permit à M. Pierre Dalloz de déclarer :

- les villes auront la reconstruction qu'elles méritent.

Et à M. Paul Herbé d'ajouter :

- chacun des résultats que nous avons obtenus n'est qu'un équilibre entre nos plans et la compréhension qui les accueillit. C'est ainsi qu'il nous est arrivé d'avoir des difficultés avec des commerçants attachés aux boutiques le long des rues étroites. Or il est évident que l'intérêt bien entendu du commerce est de rechercher le voisinage des lieux de stationnement, par conséquent des espaces libres.

M. Paul Herbé est un homme à l'aspect solide, au visage d'artiste et à la voix douce. A son avis, les plus grands ennemis furent les préjugés et la routine. Les gens vivaient sur l'idée sacro-sainte de rues bien alignées avec des rez-de-chaussée commerciaux. Cette conception traditionnelle se traduit par des ilots fermés tels que nous les connaissons avec des cours intérieures rébarbatives. Au contraire, l'urbanisme moderne éloigne les immeubles des routes, les place dans des jardins et supprime leur rez-de-chaussée pour qu'à la hauteur des yeux l'horizon ne soit

pas bouché. C'est une idée contenue dans les portiques antiques et les villas palladiennes.

La loi sur les dommages de guerre reconnaissait aux sinistrés un droit à la réparation intégrale de leurs dommages. Elle leur permettait de reconstituer un bien aussi semblable que possible à celui qui avait été détruit.

- or la reconstruction, telle que la voyait la nouvelle équipe, devait substituer la notion de la valeur égale à celle de la similitude. C'est la copropriété et le préfinancement qui permirent d'atteindre ce but.

- en fait, me dit M. Claudius-Petit, mes objections n'ont pas été retenues au cours de la discussion sur la loi sur les dommages de guerre. Si l'on avait indemnisé d'après la valeur de ce qui avait été détruit et prêté en même temps les sommes nécessaires à la reconstruction, on aurait rétabli des loyers normaux et la charge de l'État eût été diminuée des deux tiers. A l'opposé de nous, les Allemands ont pratiqué l'absence totale d'indemnisation ; ils ont permis le crédit et réglé la question des loyers. Cette méthode a été d'une telle efficacité que maintenant on nous la renvoie comme un reproche.

Outre la menace qu'elle faisait peser sur l'urbanisme et l'architecture, la méthode adoptée se compliquait de lourdeurs administratives et de longueur dans les travaux. M. Claudius-Petit eut l'idée de lancer les chantiers groupés qui permettaient de commencer les travaux avant même que les dossiers des sinistrés fussent complètement instruits.

- Avec les chantiers groupés, dit-il, on faisait de la confection au lieu du sur mesure. Au lieu que ce soient les sinistrés eux-mêmes qui se groupent pour reconstruire, à leur gré, on leur a donné des ensembles tout prêts, quitte à distribuer les logements ensuite. On a dessiné des immeubles destinés à la copropriété et on les a construits grâce à un financement préalable de l'État. C'est ce qui nous a permis d'apporter de l'ordre à plusieurs villes.

L'EXEMPLE D'ABBEVILLE

« Abbeville est peut-être l'exemple qui illustre le mieux le bien-fondé de cette politique. La ville avait été pratiquement rasée. Seuls restaient debout la cathédrale et quelques monuments historiques.

« L'architecte qui avait fait les plans du futur Abbeville, m'explique M. Claudius-Petit, avait repris le tracé moyenâgeux en se contentant d'élargir les rues'. En voulant respecter le passé, on avait détruit le véritable esprit du Moyen Age, où les ruelles ont un sens.

« Tout cela traînait lamentablement ; on se heurtait à des difficultés sans nombre. Un jour, le maire d'Abbeville, M. Max Lejeune, vint me trouver pour m'exposer la situation. Je décidai de prendre le taureau par les cornes. Je lui proposai d'effacer l'ancien plan, d'en faire un nouveau et de reconstruire toute la ville selon le système des immeubles préfinancés.

¹ Il s'agit de Jacques Gréber [note ajoutée au texte d'origine par l'auteur]

« Je me rendis avec M. Max Lejeune à Abbeville, et là, devant les associations réunies et le conseil municipal, je présentais la nouvelle maquette due à l'architecte en chef Tambuté. Ce fut une réunion passionnante et passionnée. Le nouveau plan était aéré ; au centre de la ville, deux voies se coupaient à angle droit, toutes les autres « rues » étaient supprimées ; les espaces urbains riches en inventions de perspectives et en possibilités de cheminement appelaient un peu partout le commerce. Les petits îlots triangulaires n'existaient plus. L'entourage de la cathédrale était traité avec un grand soin. Le difficile était de faire comprendre que, bien qu'on remit tout en question, on toucherait rapidement au but grâce au préfinancement. « Je vous accorde qu'on partira plus lentement, leur dis-je, mais je vous assure qu'on arrivera plus vite ».

Tous ceux qui voient Abbeville aujourd'hui ont l'impression d'un ordre qui, sans pourtant rien devoir au passé, paraît traditionnel. Les gens y sont, me dit M. Herbé, devenus plus gais ; les femmes y portent volontiers des toilettes attrayantes. Quel meilleur argument pourrait fournir l'urbanisme moderne ?

À son arrivée quai de Passy, M. Claudius-Petit était depuis longtemps préparé à sa lourde tâche. Ayant débuté dans la vie comme ouvrier ébéniste, il suivait les cours de l'école Boule et devint professeur de dessin au lycée Ampère, à Lyon. Comme il enseignait aussi l'histoire de l'art, il faisait une part très large à l'urbanisme dans le temps. Il étudiait les projets de ville idéale conçus pendant la période de la renaissance et la période des places royales des XVII^e et XVIII^e siècles. En même temps, il faisait des rapprochements avec les efforts tentés de nos jours en Allemagne avec le Bauhaus, en Italie avec les Marais Pontins et dans les pays du Nord. Enfin, il participa à Alger au premier congrès de l'UNITEC, qui définit les règles d'un urbanisme rationnel.

- Au régime d'un ministre nouveau tous les six mois ou tous les ans, il est probable, nous dit pour finir M. Paul Herbé, que nous n'aurions pas pu faire grand-chose. Les tâches de la reconstruction et de la construction exigent un minimum de continuité. Ce fut pour Dalloz et pour moi une chance sans pareille de pouvoir toujours nous appuyer sur un ministre convaincu, compétent, courageux, et qui par surcroît était notre ami. Mais où la chance devint bienfait, c'est que l'aventure ait pu durer sans la moindre interruption pendant quatre ans et demi.



ÉDIFICES PUBLICS, SERVICES ET COMMERCES

La reconstruction était souvent l'occasion de repenser totalement les édifices publics. Si l'on excepte les églises, dont les dommages de guerre étaient toujours destinés à un édifice de même nature, les créances étaient couramment utilisées pour des constructions totalement différentes de celles d'avant-guerre. Le marché aux bestiaux de Villers-Bocage était financé par la réunion des dommages de guerre de cinq urinoirs, deux lavoirs, un abreuvoir, une halle aux beurres, et des communs d'un haras⁷³. Il était aussi possible de répartir les créances sur plusieurs édifices. À Thury-Harcourt, 40% de celles du presbytère furent affectées au syndicat d'initiative, le reste au nouveau presbytère. Pourtant, la mutation n'était pas toujours aussi rationnelle qu'on aurait pu l'attendre. Les services d'État étaient souvent abrités dans des bâtiments appartenant aux communes. Une saine conception de la gestion aurait voulu que les destructions soient mises à profit pour régulariser la situation et que l'État reconstruise lui-même les locaux dont il avait besoin. Mais celui-ci n'était pas toujours très motivé pour financer des bâtiments neufs, en particulier dans les petites communes. À Villers-Bocage, la reconstruction de la poste fut d'abord envisagée par les services des PTT, mais après quelques hésitations, le directeur régional des postes se prononça pour la reconduction de l'organisation antérieure, c'est-à-dire un bureau appartenant à la ville, qui serait loué à l'administration. La municipalité fut donc contrainte de financer la mairie-poste-perception par les créances de dommages de guerre de l'ancien hôtel de ville, de la poste, de la salle de musique, et d'une acquisition complémentaire. Quant à la gendarmerie, la ville avait décidé d'affecter la totalité de la créance de la caserne à la reconstruction de l'hospice, et il fallut trouver, non sans mal, un nouveau financement sous forme d'emprunt. Une fois la construction achevée, un bail emphytéotique avec possibilité de rachat fut proposé à l'État.

73 - Délibération du conseil municipal de Vies, 16 novembre 1954.

La mutation des édifices publics

Les difficultés de financement n'étaient pas toujours un obstacle insurmontable à la réorganisation des bâtiments publics, mais les négociations étaient serrées. À Caen, la municipalité décida en 1952 d'abandonner la reconstruction de l'hôtel de ville sur son ancien emplacement au profit d'une installation dans l'Abbaye-aux-Hommes, propriété de l'État, qui était alors occupée par un lycée. Dans un premier temps, le ministère demandait comme condition de son départ la cession des dommages de guerre de l'ancienne mairie (450 millions), 150 millions à financer par un emprunt et le don du nouveau terrain de huit hectares, à quoi s'ajouterait pour la ville la charge de l'aménagement de l'abbaye en mairie, évalué à un milliard. Après négociation par Jean-Marie Louvel, premier adjoint et ministre de l'industrie, la compensation demandée fut limitée à la créance de dommages, à 100 millions en argent et à la moitié du prix du terrain⁷⁴. Par ailleurs, le musée des Beaux-Arts, l'école de musique et la bibliothèque municipale étaient inclus dans la mairie d'avant-guerre.



Le musée des Beaux-Arts de Caen, architecte J. Merlet

Le premier projet d'aménagement de l'Abbaye-aux-Hommes par Henry Bernard, l'architecte choisi par la municipalité, prévoyait donc une organisation comparable. Mais la place était comptée et les différents services concernés, direction des Bibliothèques, direction des musées de France, ne l'entendaient pas de cette oreille. Ils exigèrent la construction d'un bâtiment indépendant, moderne dans son fonctionnement, à la hauteur de la vie culturelle d'une grande ville. Il fallut donc trouver de nouveaux financements, en dehors des créances de dommages de guerre, ce qui explique l'ouverture tardive de la bibliothèque et du musée, respectivement en 1970 et 1971. À l'image de la bibliothèque ou du musée, nombre d'édifices publics résultent du processus enclenché par les destructions, mais sont bien autre chose qu'une simple reconstruction. De ce fait, le panorama des édifices publics a souvent été totalement redéfini. La ville de Caen présente de ce point de vue une configuration extrême, avec le déplacement de la quasi-totalité des services publics et l'émergence de nouveaux centres de gravité : l'Abbaye-aux-Hommes devenue mairie, le château transformé en jardin et musée, l'université, autrefois située place Saint-Sauveur, déplacée en hors du centre.

La réorganisation pouvait aussi s'appliquer aux programmes privés. À Caen, les grands magasins des nouvelles Galeries et des Galeries Lafayette décidèrent de fusionner pour n'en former qu'un seul, les Galeries de Caen⁷⁵. Mais la tendance générale était plutôt celle d'une reconstitution équivalente à l'état ancien, à tous points de vue : taille, emplacement, nature du programme. Les différences de localisation ne dépassaient pas, en général, quelques dizaines de mètres. À Caen, les concessions automobiles Renault et Citroën retrouvèrent ainsi leur proximité d'avant-guerre, la seule différence étant qu'elles étaient désormais situées de part et d'autre de l'Orne. La caisse d'Épargne, autrefois située rue de Bras, fut reconstruite à petite distance, toutefois le nouvel emplacement était beaucoup plus valorisant. Alors que l'ancien édifice n'était visible que latéralement, la place Bouchard offrait au nouveau un large dégagement qui monumentalisait la façade. De manière générale, il n'était pas rare de voir les grands édifices commerciaux retrouver leur emplacement exact d'avant-guerre, comme l'hôtel Malherbe ou le grand magasin Monoprix à Caen.

⁷⁴ Délibération du conseil municipal de Caen, 8 janvier 1954.

⁷⁵ « Les Galeries de Caen », IV^e région économique Basse-Normandie, Études et travaux, année 1955-1956, n. 58, p. 92.

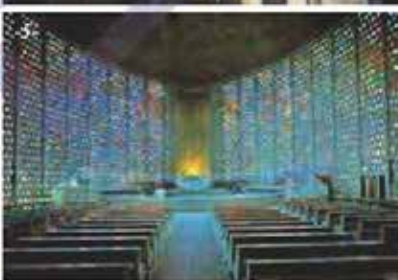
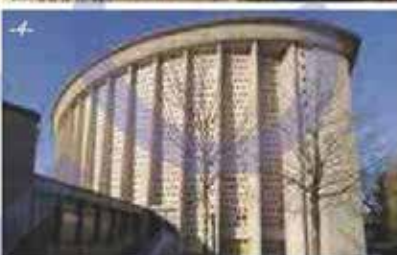
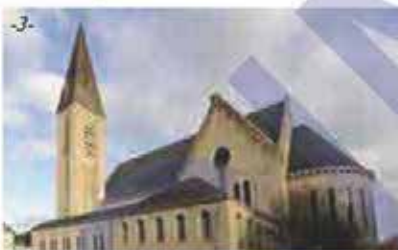
Les églises

L'église était envisagée comme un édifice singulier bien avant que les formes concrètes n'en soient définies. Le plan de reconstruction et d'aménagement lui attribuait toujours un emplacement dégagé, totalement ou partiellement. Les autres ingrédients de la singularité étaient la taille de l'édifice, dominant par rapport à son contexte, et le clocher. Les municipalités propriétaires des églises paroissiales avaient la possibilité, dont ils usèrent largement, d'en concéder la maîtrise d'ouvrage à une coopérative de reconstruction spécialisée, dans le Calvados la Coopérative diocésaine placée sous la direction du chanoine Lecoq²⁶. Or les membres du clergé participaient depuis déjà plusieurs décennies à la réflexion sur l'évolution de l'architecture religieuse. Celle-ci était en effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, un lieu de recherches et de débats particulièrement dynamique, notamment autour de la revue *l'Art sacré*. On y prônait une mise à distance des formes du passé afin d'inventer un lieu simple et authentique, favorisant l'unité des fidèles et qui serait l'image même de l'Église moderne régénérée : autant de principes parfaitement en phase avec ceux de la reconstruction en général.

L'église d'Aunay-sur-Odon constitue un rare exemple d'architecture ostensiblement historiciste. La façade à porche s'inspire de celle de Saint-Nicolas de Caen, la disposition intérieure des colonnes



-2-



de l'abside reprend celle de l'abbatiale Sainte-Trinité à Caen, toutes deux du XII^e siècle. Du plan en croix au détail des baies encadrées de colonnes à chapiteaux en passant par la haute flèche de pierre, le décalque des formes anciennes est la règle, pondéré par une géométrisation et une simplification extrêmes, dont on ne sait si elles étaient imposées par la limitation des crédits ou par la volonté de « faire moderne ». Dans la plupart des cas, le maniement des références anciennes s'appuyait sur une économie de moyens revendiquée, avec un résultat plus « rationnel ». Les clochers étaient ainsi fréquemment réduits à une simple chandelle de béton, et jamais, au contraire de la tradition, redoublés pour raison de symétrie. De la même manière, la formule fréquente du grand toit en pente se justifiait par la voûte qui s'élevait à l'intérieur du volume du comble, et qui pouvait même être constituée du simple intrados de la toiture.

À l'autre extrémité du spectre, certaines églises présentaient un plan totalement nouveau : en amande (Saint-Julien de Caen), en triangle (Cahagnes, Fontaine-le-Pin), en sablier (la Guérinière, Bretteville-sur-Odon), circulaire (Saint-Pair)... Les volumes et les techniques se situaient alors souvent dans un registre innovant : toit plat en cuivre à Bretteville-sur-Odon, coupole ovoïde en béton à Saint-Julien, toiture autoportante à La Guérinière. Mais le vocabulaire moderne s'accommodait aussi du plan basilical. Saint-Désir de Lisieux se présente ainsi sous la forme d'un grand volume rectangulaire, intérieurement divisé par

Églises de la reconstruction : (1) Saint-Marvieu, architecte H. Davy ; (2) Bretteville-sur-Odon, architecte R. Dupuis ; (3) Aunay-sur-Odon, architectes P. Chiral et H. Mouillard ; (4) Saint-Julien à Caen, architecte H. Bernard ; (5) Saint-Julien de Caen, architecte H. Bernard, vue intérieure

²⁶ Noëlly (Agn), « La reconstruction des édifices religieux en Basse-Normandie », *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. LV, 2002-2003, p. 165-235.

deux files de colonnes en béton définissant une nef centrale accolée de deux bas-côtés. La finesse des colonnes et l'altitude homogène de la voûte sur toutes les parties permettaient de supprimer toute division et d'offrir un espace totalement unifié. Quel que soit le vocabulaire choisi, l'unité spatiale constituait en effet toujours la génératrice du projet. Cette recherche qui impliquait des couvertures d'un seul tenant fut l'occasion d'utiliser des dispositifs permettant les grandes portées tels que poutres, arcs diaphragmes ou portiques en bois lamellé-collé ou en béton. Il était aussi possible de prévoir un revêtement uniforme : plafond plat, voile de section parabolique (Saint-Paul à Caen), voûte en bois plein-cintre.

En dehors des voûtes, les techniques constructives étaient les mêmes que celles des immeubles d'habitation. Les murs pleins et épais en pierre de taille étaient fréquents. La pierre correspondait d'ailleurs assez bien à l'image d'authenticité et de simplicité préconisée par les milieux catholiques. Mais les murs n'étaient pas systématiquement porteurs. À Bretteville-sur-Odon, la toiture est portée par une structure indépendante. L'espace entre la toiture et le mur est entièrement vitré, et donne l'impression d'une structure en lévitation. À Fontaine-le-Pin ou Hermanville, les poutres en béton qui soutiennent le toit se prolongent à l'extérieur jusqu'au sol. On trouve aussi des constructions à ossature comme Saint-Julien de Caen où la coupole est portée par une série de piliers, la paroi étant constituée d'un ensemble d'éléments préfabriqués incluant les vitraux. À Saint-Désir de Lisieux, la structure portant la voûte est interne, les murs sont constitués d'une suite de voiles verticales.

Le traitement de la lumière naturelle était particulièrement soigné. À Saint-Julien de Caen, la lumière, dispensée par plusieurs centaines de petites ouvertures semblables, est homogène sur l'ensemble de l'édifice. Mais le choix le plus fréquent était celui d'un éclairage contrasté, soit avec une ouverture dissymétrique, grande paroi vitrée au nord, petites baies au sud, soit avec une luminosité sélective en fonction des espaces. À Cahagnes, l'autel bénéficie ainsi de dispositifs d'éclairage indirect, le chœur étant baigné de lumière tandis que la nef reste dans une semi-obscurité.

Les églises étaient enfin accompagnées d'un ensemble de services paroissiaux tels que logement du curé, salle de catéchisme, sacristie et divers locaux annexes. Ces « cités paroissiales » souvent assez considérables, pouvaient être indépendantes de l'église comme à Villers-Bocage où l'église et la cité, bien que construites par le même architecte et situées en vis-à-vis, relèvent chacune d'un langage formel tout à fait différent. L'église cherche la distinction par un audacieux jeu de volume, en rupture avec l'environnement bâti, tandis que la cité s'insère dans la continuité de l'ensemble urbain environnant, dont elle reprend les règles. Mais elles étaient le plus souvent en connexion directe comme à Noyers-Bocage ou Saint-Julien de Caen où la cité et l'église composent un ensemble indissociable, matérialisé dans le premier cas par un cloître au dessin raffiné.

Les mairies

Pour les mairies, l'inspiration classique était la plus naturelle. Le projet non réalisé de Marc Brillaud de Laujardière pour Caen comprenait une colonnade monumentale sur toute la hauteur de la façade principale, dans l'esprit de celle de Puteaux construite en 1933 par Paul Tournon. La référence classique se limitait parfois à un esprit de stricte régularité comme à Villers-Bocage où la mairie est composée d'un unique volume rectangulaire couvert d'un toit à quatre pans. La dignité de l'édifice tient surtout à l'harmonie des proportions et aux détails de mise en œuvre, fenêtres soulignées par un léger retrait latéral du nu du mur, parfait appareillage de la pierre, corniche, absence de gouttières en façade. Mais dans un premier projet, la ressemblance avec un château classique apparaissait beaucoup plus fortement car le bâtiment était encadré de deux ailes en retour d'équerre. À Aunay-sur-Odon, la façade principale est une interprétation plus littérale du vocabulaire classique. Les éléments de décor, bien que simplifiés à l'extrême, alourdissent l'élévation : balcon central, pseudo-pilastres, lucarne-fronton, degrés précédant la porte centrale. La composition est renforcée par deux bâtiments identiques, justice de paix et perception, qui flanquent la mairie de part et d'autre.

Les hôtels de ville réunissaient souvent plusieurs fonctions. Cette situation résultait parfois de l'organisation antérieure, mais elle était le plus souvent imposée dans une perspective de rationalisation de la construction et des services. Le bâtiment



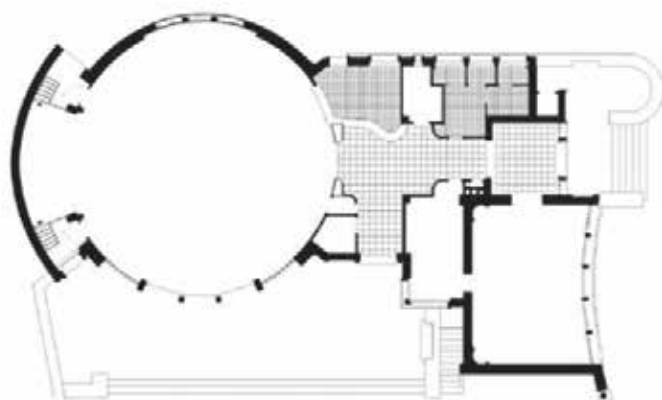
L'hôtel de ville de Vire, architectes C. Herpe et R. David, vue latérale sur la salle du conseil et la tour des logements de fonction.

municipal pouvait ainsi accueillir simultanément la mairie, la justice de paix, la poste, la perception, la salle des fêtes, des locaux techniques, une école... Cette pluralité, difficile à organiser rationnellement dans un bâtiment symétrique, s'accommodait beaucoup plus aisément de l'attitude fonctionnaliste qui donne à chaque usage un volume et des percements spécifiques. À Tilly-sur-Seulles et Thury-Harcourt, toutes deux aujourd'hui fortement dénaturées, la mairie comprenait une salle des fêtes dont le volume aveugle prolongeait celui de l'hôtel de ville avec lequel il formait contraste. Dans celle de Tilly, qui accueille également la poste, les trois éléments du programme étaient clairement lisibles. Les locaux municipaux sont annoncés par un auvent au centre de la façade et éclairés par une suite continue de baies inscrites dans un grand cadre saillant longitudinal. Au rez-de-chaussée, la poste est annoncée par un grand panneau de claustra, son entrée placée à l'angle est désignée par un impressionnant porte-à-faux. À Thury-Harcourt, la mairie est flanquée d'un campanile en pierre de taille placé à l'angle dont la seule justification est de faire signal (il est entièrement creux dans sa partie haute). À la mairie de Vire, toutes les fonctions disposent d'un volume autonome. Le niveau bas, ouvrant sur un parking, accueille les services techniques. Le niveau médian, destiné aux bureaux et à l'accueil du public, est surmonté de l'étage de réception : bureau du maire, salle des fêtes, salle du conseil ouvrant de plain-pied à l'arrière sur les jardins de l'hôtel de ville. L'ensemble est complété sur le côté par une tour de bureaux et logements de fonction.

Les petites mairies rurales présentent la même diversité de références. À Fontaine-le-Pin, le maniement des codes classiques (symétrie, colonnade, entablement, fronton) aboutit à un résultat particulièrement maladroit. À Courson ou Sannerville, l'architecte reprit au contraire la formule simple et efficace des petites mairies de la III^e république. Le volume est celui d'un pavillon symétrique, à rez-de-chaussée, les élévations étant déclinées selon le vocabulaire moderne : claustras à Sannerville, bandeau vitré sous la corniche à Courson. À Sannerville, la monumentalisation est accentuée à peu de frais par l'aménagement axial d'une vaste place-parvis, qui accueille le monument aux morts en son centre. Le choix d'un pittoresque affirmé, comme à Evrecy, est moins fréquent. La composition, entièrement dissymétrique, révèle les éléments du programme : salle de justice de paix au rez-de-chaussée, mairie à l'étage.



Les mairies et leur contexte urbain : Thury-Harcourt, architecte L. Rérie, M. Manson, Lemoigner ; Sannerville, Evrecy, architecte L. Allaire ; Aunay-sur-Odon, architecte H. Mouillard



Épron, plan de la mairie et de la salle familiale. D'après plan de J. Maître, 1 mars 1949 (AM Épron)

suivaient les canons du meilleur de la modernité des années 1950 : enduits gravillonnés, pans de pierre de taille appareillée en lits discontinus, pavés de verre, ouvertures horizontales.

Quelques détails régionaux ponctuent l'ensemble, clocheton, passage couvert en plein cintre, escalier extérieur et lui donnent un charme certain. Dans la même famille, la mairie de Rouvres, avec ses volumes variés et dissymétriques forme une composition sans ostentation, où une arche en angle constitue le seul élément de fantaisie. Au sein de ce corpus rural globalement traditionnel, la mairie d'Épron, aujourd'hui défigurée, faisait exception. Une salle des fêtes cylindrique dominait sur l'arrière. Du côté de la place, la salle du conseil de plan rectangulaire était éclairée par un mur concave entièrement vitré. Elle était accessible sur le côté par un élément un peu plus bas qui faisait le lien avec la salle des fêtes et contenait les circulations et les services (bar, toilettes). Les matériaux et les lignes de l'architecture

Les écoles

Les bâtiments scolaires construits dans les années 1940 et 1950 étaient autre chose qu'une simple restitution. Au relèvement des édifices détruits s'ajoutait en effet l'expansion démographique de l'après-guerre, ainsi que la volonté de favoriser l'accès du plus grand nombre aux études. La capacité des établissements était souvent nettement augmentée, à l'image de l'université dont les possibilités d'accueil furent multipliées par trois, les dommages de guerre ne représentant que 30% de la somme nécessaire à la construction nouvelle. Parallèlement, de nombreux édifices nouveaux furent construits comme à Épron, qui ne disposait pas d'école avant la guerre. Les bâtiments scolaires obéissaient aux principes définis dans les années 1930 : aération, hygiène, ensoleillement, pratique sportive. L'école idéale de la reconstruction est donc un édifice dont les classes sont vitrées au sud sur toute leur longueur. Elle est placée au centre d'un vaste terrain dégagé, permettant la récréation et la pratique sportive. Le calme nécessaire à l'étude avait pour conséquence une organisation introvertie. Que le bâtiment scolaire soit situé en milieu urbain ou rural, les couloirs, peu ouverts, étaient placés du côté de l'espace public, les classes sur la cour.

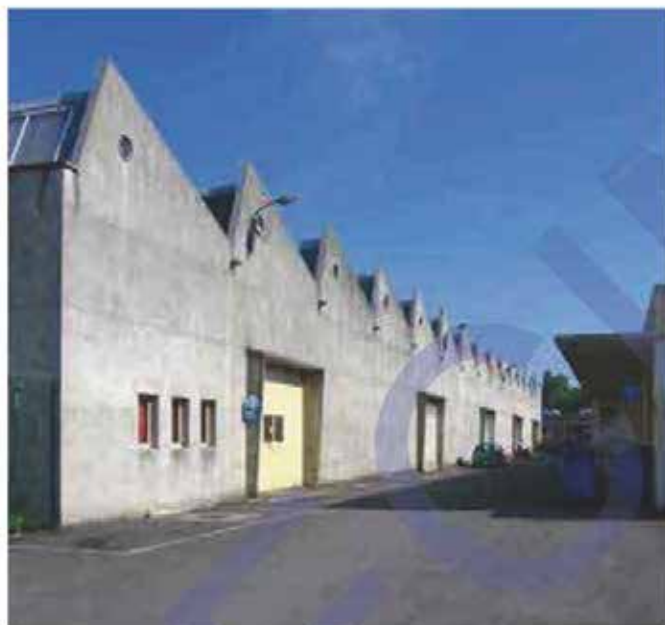
Les cours fermées étaient évitées autant que possible. L'idéal était un corps de bâtiment unique, dégagé sur toutes ses faces et assurant l'ensoleillement des salles de classes. Aunay-sur-Odon présente le cas assez rare de deux hauts bâtiments semblables implantés face à face, dont la seule justification semble être une volonté de monumentalisation



Les écoles : Jean Mécé à Lisieux ; Pont-d'Oully ; groupe scolaire du centre à Vire, architecte C. Herpe et R. David ; Evrasy, architecte L. Allaire

de l'ensemble. À Pont-l'Évêque, les écoles sont regroupées en trois bâtiments en U. L'inconvénient de cette organisation fermée est atténuée par le fait que le bâtiment nord n'est constitué que d'un rez-de-chaussée, les autres possédant un étage. C'est une configuration qu'on trouve fréquemment dans un contexte urbain. À Caen, le groupe scolaire Henri Brunet était constitué de deux barres parallèles, l'une d'un étage pour le collège, l'autre en rez-de-chaussée pour la maternelle, chacune précédée d'une cour orientée au sud. Le plan en équerre, qui avait l'avantage d'être une forme ouverte, se prêtait bien aux terrains limités situés en milieu urbain. À Falaise, les trois écoles du centre présentent un côté long ouvert au sud et un côté court à l'est contenant les préaux, à Lisieux l'école Jean Macé présente la même disposition avec un préau à l'ouest. L'édifice scolaire était souvent traité comme un élément de distinction. À Évrecy, l'école se présente sous la forme d'un bâtiment symétrique, encadrant

une cour surélevée. À Villers-Bocage, les logements de fonction ont été installés dans deux pavillons isolés montant la garde de part et d'autre du portail central. Mais la composition pouvait aussi se présenter de manière plus organique, avec un bâtiment en longueur contenant les classes, accolé d'un pavillon de logements de fonction comme à Noyers-Bocage. À Cuverville, les instituteurs sont logés dans les combles habitables, tandis que le rez-de-chaussée est occupé par le préau. À Rouvres, le pavillon d'habitation domine la composition : il est prolongé d'un côté par l'école au plan en équerre (classes ouvertes vers le sud, préau à l'ouest), et de l'autre par la mairie, orientée à l'ouest.



L'Institut Lemonnier à Caen, architecte: C. Musetti, les ateliers



Le lycée Malherbe à Caen, architectes P. Dureau et R. Hummel

Les lignes traditionnelles, bien que fréquemment utilisées, se mariaient assez difficilement avec les vastes ouvertures des salles de classe. Le vocabulaire moderne et fonctionnaliste était bien mieux adapté, d'un point de vue esthétique, constructif et financier: Il autorisait le remplacement de la totalité du mur par des ouvertures vitrées, éventuellement recoupées par une structure secondaire en béton armé. L'intégration des grandes portées des préaux se faisait aussi plus naturellement, et le lien avec le contexte pouvait être assuré par des pans de murs de pierre. L'école de Pont-d'Ouilly est un bâtiment linéaire très simple, couvert d'une toiture monopente et régulièrement scandé de piliers ou de refends qui divisent les grands vitrages à menuiseries métalliques. Les pignons, aveugles, sont en granit roux. Cette structure simple et économique pouvait être déclinée à une échelle plus importante, en lui superposant un étage supplémentaire. Il était aussi possible d'y ajouter des éléments tels que logements de fonction, locaux d'administration et de service qui étaient autant d'occasions de jeux de volumes et de percements divers. L'utilisation des

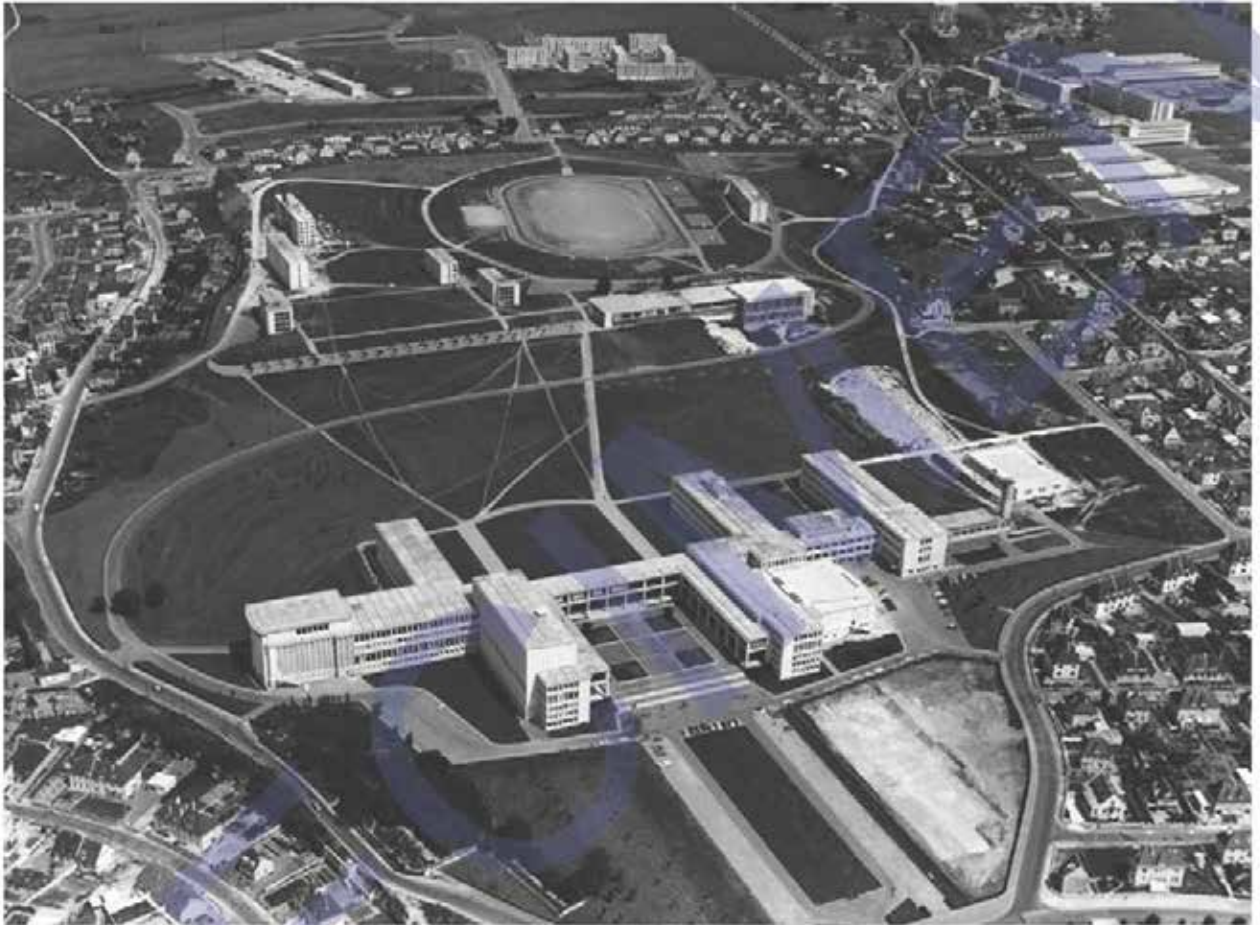
pilotis libérant le sol permettait enfin l'intégration de préaux couverts tout en économisant l'espace comme à l'école privée du Bon Pasteur de Lisieux.

La taille importante des bâtiments du secondaire permettait une monumentalisation assez poussée. Le collège Louis Liard de Falaise se compose d'une grande barre concave, organisée symétriquement : l'accueil est contenu dans un volume central saillant, encadré de part et d'autre par des auvents continus, constitués de vouains en pavés de verre. À Caen, les architectes du lycée Malherbe ont composé un linéaire de plusieurs centaines de mètres de long, parallèle aux boulevards et tourné au sud, vers l'espace vert de la prairie. L'édifice est sectionné en trois éléments (internat, services généraux, externat) reliés entre eux par des volumes bas et des galeries à couverture de cuivre. Les percements limités du volume central annoncent la partie administrative. Les deux autres barres présentent la distribution habituelle, classes au sud distribuées par un couloir au nord. Les façades, inscrites dans un grand cadre de pierre qui part de chaque pignon et forme acrotère, sont composées d'une suite de piles verticales dont le rythme très serré anime la surface d'un jeu d'ombres et de lumière. La trame générale offre quelques variations dans les dimensions des ouvertures, qui répondent aux différences d'usage intérieur et qui évitent l'impression de monotonie. Le tout est scandé, au rez-de-chaussée, par une série de larges auvents perpendiculaires portés sur de fins piliers tubulaires.

L'institut technique privé Lemonnier correspondait à un programme plus complexe, qui comprenait aussi des locaux de type industriel (ateliers). Alors que le lycée Malherbe bénéficiait d'un environnement valorisant, l'institut était implanté au centre d'un quartier pavillonnaire périphérique peu attractif. En outre, les crédits disponibles ne permettaient pas une élévation aussi raffinée que celle du lycée d'État. La technique constructive est une ossature en béton armé à remplissage de briques creuses, toutes les surfaces sont revêtues de carreaux de béton gravillonné. Dans la partie centrale du bâtiment principal, la faible largeur du bâtiment permet un effet de transparence tout à fait saisissant. Le reste des bâtiments s'étend largement sur le terrain, sur deux ou trois niveaux. Les moyens architecturaux utilisés sont simples et rationnels, avec quelques accents ponctuels, autour des entrées par exemple (pans de pierre de taille, auvent...)

L'université de Caen, monument majeur de la reconstruction, a été la première construite en France depuis la fin du XIX^e siècle. La principale idée directrice, qui avait notamment été développée par Jean Walter au centre hospitalier d'Ankara, était celle du regroupement de l'ensemble des services universitaires sur un même lieu : facultés, laboratoires, bibliothèque, logements des étudiants et des professeurs, restaurant, lieux de détente, installations sportives. Ainsi serait réalisé une sorte de campus « à l'anglo-saxonne ». En 1945, la reconstruction de l'université fut d'abord envisagée dans le même secteur que le lycée. L'ancienne Abbaye-aux-Hommes aurait été incluse dans le domaine universitaire et en aurait formé la façade monumentale. À la suite de diverses péripéties et de la prise en compte de critères nouveaux, un terrain d'environ 35 hectares fut choisi au nord du château.

L'inspiration classique de l'ensemble, dont le projet fut achevé vers 1948, est évidente. Le plan-masse, comparable à celui du château de Versailles, organise une progression hiérarchisée des espaces, depuis la cour ouverte des propédeutiques jusqu'à la cour d'honneur des facultés, qui distribue l'ensemble de la composition. Malgré les contraintes du programme, dont la plus difficile était la disproportion de taille entre les facultés, l'architecte a réussi à former un ensemble lisible et cohérent dans son fonctionnement. Au centre, une galerie sur portique, entièrement vitrée, ferme la cour sur trois côtés. Elle dissimule le disparate des locaux qui lui sont accolés, et dont le volume est difficilement intégrable dans un vocabulaire classique : bibliothèque, grand amphithéâtre. L'aile nord de la galerie est à la fois un lien et une limite. Elle unit visuellement et matériellement les deux grands domaines scientifiques de l'université : les humanités (droit et lettres) à l'ouest, les sciences à l'est. Transparente au regard, elle met en rapport la cour d'honneur et le parc, tout en fermant l'espace. Précédant la cour d'honneur, les bâtiments de propédeutiques magnifient l'axe de symétrie.



Vue aérienne de l'ensemble universitaire de Caen, architecte H. Bernard, vers 1960 (Fonds Collin, archives de l'université)

Les lignes architecturales se situent dans la continuité des recherches d'Auguste Perret. La structure constructive est mise en valeur, pondérée par l'utilisation des valeurs classiques : harmonie des proportions, stabilité visuelle, lisibilité fonctionnelle. Les bâtiments comportent un étage de soubassement séparé des étages carrés par un bandeau fortement saillant. Le reste de l'élévation présente une suite de piles verticales. La faible dimension de l'entraxe (2 mètres) permettait d'économiser le ferrailage (le métal était encore rare) et offrait une grande souplesse dans l'aménagement du cloisonnement. La structure horizontale des planchers n'est pas perceptible. En cela, Henry Bernard s'écartait notablement du système esthétique mis au point par Auguste Perret en donnant à son bâtiment un rythme vertical très marqué. Entre les piles, le remplissage pouvait consister en fenêtres avec leur allège, mur plein ou claustra. L'architecte avait ainsi la possibilité de répondre rationnellement au programme tout en assurant l'unité formelle de l'ensemble du bâtiment.

Les services publics



Le tribunal et le centre administratif de Falaise, architecte H. Chailleux

accueillent un emmarchement et attirent le regard vers le panorama de la vallée. On trouve la même volonté de réinterprétation des codes classiques à l'immeuble de la caisse d'allocations familiales à Caen ou à la chambre de commerce de Caen : symétrie, valorisation de l'entrée, colonnade stylisée. À Pont-l'Évêque au contraire, le centre financier se distingue par son architecture moderne. Il est composé d'un rez-de-chaussée en pierre de taille formant soubassement surmonté d'un volume en porte-à-faux de deux niveaux de bureaux ouverts d'une suite continue de baies. Le jeu des volumes répond à la lisibilité fonctionnelle du bâtiment. Le rez-de-chaussée destiné à l'accueil du public se distingue en effet très nettement des bureaux, à l'élévation homogène sur deux étages. Sur le toit, le volume de stockage des archives est animé par un jeu d'ouvertures verticales qui désignent un lieu fermé, où les besoins d'éclairage sont limités.

L'indépendance formelle du rez-de-chaussée et l'éclairage des bureaux par une suite d'ouvertures continues



Le centre administratif départemental à Caen, architecte M. Billaud de Loujardière

Le regroupement des services publics dans des « cités » ou des centres administratifs permettait de rationaliser leur fonctionnement et d'améliorer l'accueil du public. Les bâtiments ou espaces ouverts au public étaient soulignés, alors que les bureaux étaient traités de manière plus discrète. À Falaise, le centre administratif ne se distingue de l'immeuble de logement qu'il prolonge que par le rythme plus serré des ouvertures et son entrée marquée d'un auvent. Le tribunal est au contraire un édifice monumental, isolé et mis à distance de la rue par un important retrait d'alignement. La taille de l'édifice, la symétrie, l'organisation fortement hiérarchisée des niveaux sont autant de codes classiques revisités. Le morceau de bravoure est la séquence d'entrée, qui comprend une arcature dont les trois ouvertures centrales traversantes

sont deux formules fréquentes. À Caen, le bâtiment de la sécurité sociale était composé d'un rez-de-chaussée aux volumes complexes emboîtés les uns dans les autres, qui laissaient deviner différents usages (entrée, grande salle et locaux d'accueil du public, entrée des employés...) La pierre de taille, les courbes et les claustras composaient un ensemble séduisant, ouvert et accueillant. Les trois étages de bureaux, inclus dans un volume rectangulaire, sont désignés par une bande de baies séparées par des potelets. Ce motif des fenêtres en bande, rythmées par des potelets et soulignées par un cadre longitudinal continu, pouvait être utilisé pour tous types de bureaux, publics ou privés. On le trouve ainsi à la maison du Paysan, sur la façade de service du grand magasin des Galeries ou sur

la gendarmerie. Dans le premier édifice, l'horizontalité du bandeau était accentuée par la peinture sombre des poteaux intermédiaires.

Dans les grandes villes, le regroupement des services aboutissait souvent à un bâtiment colossal. La cité administrative départementale de Caen, due à Marc Brillaud de Laujardière, abritait une trentaine de services dans un énorme édifice de sept niveaux flanqué de trois ailes plus basses, définissant trois cours ouvertes aux fonctions hiérarchisées. La dignité du monument est rehaussée par l'utilisation exclusive de la pierre de taille. Toutefois, ce programme énorme, qui ne correspondait en rien aux gabarits classiques, s'insère assez mal dans le contexte urbain. Avec sa haute toiture d'ardoises et son dernier étage en retrait, l'aile de la place Gambetta est d'ailleurs destinée former un masque d'apparence plus respectable du côté de la ville. À Lisieux, l'immeuble administratif, aujourd'hui centre financier, occupe un emplacement initialement dévolu à un nouvel hôtel de ville. Il se présente sous la forme d'une tour de bureaux revêtue de petits carreaux, gris pour la structure, verts pour les allèges, la polychromie étant augmentée, au rez-de-chaussée, de pans de murs en briques. Le choix d'un vocabulaire moderne apparaît plus adapté à l'ampleur du programme, mais à l'instar du centre administratif de Caen, il apparaît hors d'échelle et peu convaincant par rapport à son contexte.



Le bureau de poste de Noyers-Bocage, architecté C. Musetti

Bocage ou à Aunay-sur-Odon, le bureau est un édifice indépendant et isolé au volume très simple. La salle d'accueil est désignée par une suite continue de baies jumelées. Au bureau de Vire, l'un des plus recherchés du point de vue architectural, la salle des guichets se signale par un volume saillant en rotonde. L'utilisation de pierre de taille en allège et en soubassement permet de donner au bâtiment un aspect relativement moderne, complété par l'utilisation de hublots au niveau de l'escalier.

La SNCF avait la même doctrine : des édifices différents et adaptés au contexte, qui ne cherchent ni l'originalité ni la prouesse technique. Celle de Vire joue le charme rustique, avec des murs en granit et un grand toit d'ardoises formant auvent pour les voyageurs. À l'intérieur, la voûte de la salle des pas perdus est incluse dans le volume du comble, selon une formule comparable à celle utilisée pour les églises. À Saint-Sever-Calvados, le bâtiment, symétrique, est assez classique d'esprit. Ceux de Mutrécy et de Thury sont d'élégants bâtiments en pierre de taille. À Lisieux, le premier projet de 1947, par Robert Camelot, donnait à l'édifice un caractère régional

L'administration des PTT ne recherchait pas la différenciation par une architecture originale ou monumentale, mais il ne s'agissait pas non plus « d'implanter partout un style neutre et « standardisé » ». Les bureaux de postes présentent des formes assez variées, mais qui se distinguent assez peu de leur contexte. L'essentiel des efforts portait sur la salle d'accueil du public, qui était désignée par ses grandes ouvertures. Lorsque le bureau était inclus dans un bâtiment public tel que la mairie, il était fréquemment distingué de cette manière, par exemple à Sannerville ou à Tilly-sur-Seulles où une grande clostra éclaire la salle d'accueil. À Condé-sur-Noireau, l'ouverture occupe toute la largeur du bâtiment, sans point d'appui intermédiaire, et ce vide impressionnant est encore accentué par la finesse extrême des menuiseries métalliques. Quant au reste du bâtiment, il ne se distingue pas de l'alignement construit de la place de la mairie dans lequel il est inclus. À Noyers-



La gare de Vire

volumes entièrement vitrés, et se signalait par une rotonde sur la place Victor Hugo. L'ensemble était unifié, comme la gare SNCF, par un large auvent périphérique.

assez marqué dans l'esprit de la gare de Deauville. Il comprenait un immense toit en pente et était orné sur le pignon de la salle des pas-perdus par une claustra encadrée d'un jeu de briques et de pierre. L'édifice actuel ne présente plus aucun détail régionaliste et le projet a été remanié dans le sens d'une plus grande fonctionnalité. Le bâtiment est ainsi entièrement cerné sur l'ensemble de son pourtour par un large auvent qui étend le périmètre abrité de la gare au-delà de la salle des voyageurs. La même doctrine d'adaptation au contexte s'appliquait aux gares routières. À Vire, elle est constituée d'un petit bâtiment entièrement vitré, à toit plat. La plus remarquable était celle de Lisieux, due à Robert Camelot. Ce bâtiment aujourd'hui défiguré était composé de plusieurs

Commerces, culture, loisirs

Lorsqu'ils étaient inclus dans un immeuble d'habitation, les programmes commerciaux ou culturels étaient soumis à la règle du cadre. Celle-ci autorisait une rupture avec les lignes du bâtiment, mais les architectes tentaient généralement de trouver des correspondances afin de conserver une cohérence globale. Dans tous les cas, le système était basé sur l'autonomie des deux logiques. À l'intérieur du cadre, l'usage des codes de la modernité : grande portée de l'ouverture, menuiseries métalliques, matériaux industriels, permettait au commerçant de se distinguer. En dehors de celui-ci, l'architecture du logement suivait les règles habituelles de l'ensemble. Pour les programmes importants, le cadre pouvait être de dimensions colossales et s'élever sur deux niveaux ou plus. Le garage de la rue du Six-Juin à Caen se signalait par une immense ouverture correspondant à la hauteur du rez-de-chaussée et du premier étage, soulignée par deux



La monumentalisation du commerce : Lisieux, cinéma Majestic, rue du Char ; Sannerville, ancien garage ; Isigny, banque sur la place de Gaulle

colonnes engagées surmontées d'un chapiteau stylisé, portant une corniche en légère saillie. Le cinéma Majestic de Lisieux présentait un peu la même configuration, avec deux piles portant un auvent débordant, le tout ouvrant sur un espace concave largement ouvert sur la rue. Toutefois, le plus souvent la mouluration du cadre était homogène sur les trois côtés de l'ouverture, comme au garage de Sannerville.

Lorsque les programmes particuliers disposaient d'un bâtiment indépendant, ils se distinguaient de l'habitat par leur volume. Les banques avaient une prédilection pour le registre rassurant de la tradition. C'était le cas de la Caisse d'Épargne de Caen, d'inspiration classique, ou du Crédit agricole de Lisieux, de style néo-louis XIII. Les grands magasins cherchaient au contraire à s'imposer par des édifices véritablement « up-to-date ». La recherche du spectaculaire passait souvent par l'utilisation de vastes surfaces vitrées. L'espace de vente du magasin Dony à Caen était ainsi visible depuis la rue par un immense vitrage de 8 m. de haut sur 32 de long. Aux Galeries de Caen, l'enveloppe était constituée



Les Galeries de Caen, architectes J. et G. Richard et P. Doubin, vue nocturne



Le magasin Monoprix à Caen, architectes A. Bataille et M. Ouchacoff, Carte postale ancienne

d'un verre armé ondulé translucide destiné aux toitures, détourné de sa fonction initiale et choisi pour sa capacité à transformer l'aspect du bâtiment, qui devenait « chaque soir, un phare prismatique qui assurera une publicité permanente ». Dans le même édifice, les vitrines étaient constituées de boîtes entièrement vitrées, posées en porte-à-faux à environ 40 cm du sol, et protégées par un auvent favorisant l'arrêt des badauds devant les étalages. Les vitrines étaient « en open front », c'est-à-dire que dépourvues de fond, elles laissaient percevoir l'ensemble de l'espace de vente. Moins audacieux d'aspect, les magasins du Bon marché à Caen et Aux Dames de France à Lisieux disposaient également de vitrages continus sur l'ensemble des parois sur rue. Dans le second, la vaste rotonde en angle qui constituait l'identité du magasin était entièrement exposée à la vue depuis la rue.

L'accentuation des horizontales, image même de la modernité, permettait également de distinguer les édifices commerciaux de ceux réservés à l'habitat. Le Monoprix de Caen est constitué de deux bandeaux superposés, celui du rez-de-chaussée totalement vitré, celui de l'étage plein et presque totalement aveugle. La composition est calée à l'ouest par une boîte de logements en porte-à-faux, qui fait le lien avec la verticalité des immeubles de la place du théâtre. À quelques mètres de là, le bâtiment des Galeries s'affirme par une série

d'horizontales continues sur trois rues, alternant parois de verre, lanternons d'aération et nez-de-planchers. L'ancienne quincaillerie industrielle Legallais et Bouchard joue sur le même registre de la modernité avec une suite de baies continues sur toute la longueur de l'édifice. Le bâtiment s'avère toutefois moins convaincant du fait d'une silhouette très alourdie par de hautes toitures d'ardoises, probablement imposées à l'architecte Pierre Auvray pour s'harmoniser avec les immeubles mitoyens déjà construits. La couleur était également une manière de se différencier. Au Bon marché et aux Galeries, les éléments métalliques d'encadrement des parties vitrées sont peints en vert turquoise. Dans le second, les murs sur la rue de la Fontaine, ainsi que l'auvent et la corniche étaient d'un blanc éclatant qui tranchait avec les immeubles mitoyens en pierre de taille. L'innovation se situait aussi à l'intérieur. Aux Galeries de Caen, la polychromie des 5000 m² d'espace de vente était en harmonie avec la couleur des sols : dominante gris et jaune au rez-de-chaussée, saumon et rose mastic au premier, vert et bleu au deuxième, vert au troisième, vert et jaune au quatrième. Au rez-de-chaussée, le rayon alimentation incitait à l'achat « par l'instauration du système moderne "libre-service" ». Des escalators soulageaient les acheteuses (dans le sens de la montée seulement), qui pouvaient aussi s'accorder une pause bien méritée au salon de thé de la terrasse du quatrième étage. À l'étage supérieur, la terrasse sommitale avait été calculée de manière à pouvoir supporter le poids d'un hélicoptère, en prévision du temps – assurément proche – où ce moyen de locomotion deviendrait à la portée de tous les consommateurs. À l'exception du dernier, aucun de ces dispositifs ne constituait en soi une réelle nouveauté – ils étaient courants dans les grands magasins parisiens depuis belle lurette. L'innovation, unanimement soulignée par les commentateurs, tenait essentiellement au rattrapage de la province dans ce domaine.

Les garages et les espaces d'exposition pour automobiles cherchaient aussi à retenir l'attention. Au garage de la rue du Calvados à Vire, le rez-de-chaussée entièrement vitré est surmonté d'une boîte d'habitation qui réalise un effet de lévitation tout à fait surprenant. La concession Citroën de Caen se range dans la même catégorie, mais la triste banalité du bâtiment qui la surmonte ne permet pas d'apprécier l'audace à sa juste mesure. À Condé-sur-Noireau, le garage de la rue Saint-Martin est monumentalisé par un savant jeu de retraits dissymétriques, soulignés par la spectaculaire ouverture du garage. Le garage de l'université à Caen comprend un rez-de-chaussée à usage d'atelier de réparation, deux étages de parkings et deux étages de logements. L'ensemble, unifié par l'accentuation des horizontales à chaque niveau, était porté au rez-de-chaussée par des pilotis qui laissaient voir l'ensemble du garage. Les stations-service, dont la plupart sont aujourd'hui détruites, présentaient les dispositions les plus audacieuses, notamment pour les auvents des pompes à essence. Enfin, les parkings couverts, peu nombreux, étaient aussi peu visibles. Le silo à voitures des bords de la Touques à Lisieux fait exception. Il s'impose sans complexe à l'entrée de la ville par une élégante rotonde sur pilotis ouverte par un jeu de claustras.



Architecture de l'automobile : magasin rue du Calvados à Vire, architectes C. Harpe et R. David ; garage rue Saint-Martin à Condé-sur-Noireau ; garage de l'université rue Bosnières à Caen ; silo à voitures à Lisieux

Les programmes de loisirs reposaient également sur une logique de différenciation et d'originalité. Le casino de Luc-sur-mer, construit par l'architecte Pierre Auvray, suit la règle de la monumentalité classique (symétrie, corniche, volume rectangulaire unique), l'aspect ludique du programme étant discrètement marqué par quelques hublots



L'aménagement de la plage et du front de mer à Ouistreham-Riva Bella : avant la guerre (d'après plan d'état actuel, ADC) ; et deux projets de reconstruction, en 1947 (d'après esquisse de J. Royer, septembre 1947) et vers 1950 (d'après avant-projet de J. Royer, non daté [après 1950])



Le casino de Ouistreham, architecte P. Durouil, L. Allaire, Muller (archives départementales du Calvados)

Le rez-de-chaussée, sous le restaurant. La liberté des formes s'accorde à merveille avec ce programme de loisirs plutôt hétéroclite, et qui comprenait également poste de surveillance, cabines, galerie commerciale, jeux divers, hôtel de la plage.

Les théâtres étaient plus difficiles à traiter. En effet, si la façade principale doit constituer l'événement, les trois autres côtés, aveugles et très visibles du fait de l'isolement de l'édifice, s'insèrent difficilement dans le contexte urbain. C'est le cas du théâtre de Condé-sur-Noireau, dont la façade est spectaculairement soulignée par un grand cadre biais, encadré de deux ailes latérales de pierre. Les autres faces, construites à l'économie, sont au contraire peu attractives. L'esthétique d'ensemble était mieux traitée au théâtre de Vire, aujourd'hui détruit. La façade entièrement vitrée était animée par divers éléments qui lui étaient greffés, volumes aux percements et matières variées, auvent. Sur la rue des cordeliers, les murs aveugles étaient habilement animés par un jeu de pans de murs en bays. Le théâtre de Caen est au contraire un ensemble dont les quatre faces sont égales, et qui n'a pas de façade monumentale. À Vire et Condé, les deux bâtiments étaient polyvalents, et pouvaient être utilisés comme cinéma, théâtre ou salle de danse. Celui de Caen était au contraire un traditionnel théâtre à l'italienne, précédé d'un foyer combiné avec un escalier monumental. Sa conception résulte du conflit larvé entre le maire

éclairant l'escalier latéral et par un vaste bow-window ouvert sur la mer. Celui de Ouistreham s'intègre dans une composition plus large voulue par l'urbaniste Jean Royer, qui concernait l'ensemble des services de la plage. Le premier plan-masse, en 1947, était une grande composition symétrique. En 1950, ces règles désuètes n'avaient plus cours et les éléments du programme furent organiquement répartis sur l'ensemble de l'espace balnéaire, la génératrice étant constituée par une promenade ondulée parallèle à la ligne du rivage. Le casino se compose d'une série de deux volumes emboîtés, le premier sur plan circulaire, contient le restaurant, le second, rectangulaire, correspond à la grande salle des jeux. Le bâtiment est relié à l'office de tourisme par une galerie ondulée qui sert aussi de pare-vent à la buvette installée au



Le théâtre de Caen, architectes A. Bourbonnais et F. Carpentier. Carte postale ancienne



La salle des fêtes de Condé-sur-Noireau, architecte A. Tur

et son directeur. L'ambition du second, Jo Tréhard, était de construire un outil permettant toutes sortes de manifestations artistiques, largement ouvert sur la ville et s'adressant à toutes sortes de publics : un programme préfigurant celui des maisons de la Culture. Il engagea un dialogue approfondi avec l'architecte, Alain Bourbonnais pour élaborer un bâtiment adapté. Le projet consistait en un grand cube entièrement vitré, abrité sous un toit largement débordant, et doté de locaux annexes situés en rez-de-chaussée. En 1956, ce projet audacieux fut repoussé par la municipalité qui imposa un architecte différent pour les façades, François Carpentier. Les parois vitrées, qui faisaient tout l'intérêt du premier projet, furent alors remplacées par l'actuel système de voiles de béton qui ferme l'ensemble des parois.

Les marchés couverts furent traités de manière contrastée. Le petit marché de Villers-Bocage, destiné au marché hebdomadaire, est un bâtiment à toiture d'ardoises surmonté d'une flèche centrale qui évoque une ruralité traditionnelle. Celui de Condé-sur-Noireau est au contraire coiffé d'un immense toit dont le débord forme un spectaculaire auvent périphérique en porte-à-faux. Plus radicalement moderne, le marché de Falaise dispose d'une double ouverture. Il s'impose sur la rue Amiral Courbet par une façade monumentale dont les vantaux sont ornés de bas-reliefs en bronze. Le marché lui-même est couvert d'un grand voile de béton cintré qui forme à la fois voûte et toit, et qui est raidi aux angles par une structure en béton armé soigneusement bouchardée. L'éclairage est assuré par de grandes ouvertures verticales. Le bâtiment, isolé au centre d'un ensemble d'habitations, surprend par rapport à l'architecture régionaliste du reste de la ville. À Caen, la poissonnerie, aujourd'hui détruite, était entièrement revêtue d'un décor de petits carreaux bleus évoquant une atmosphère marine. Elle était couverte d'une surprenante toiture en voiles de béton plissé, dont les lunettes permettaient de laisser passer l'air et la lumière. À Villers-Bocage enfin, le marché aux bestiaux était une stricte réponse à la fonctionnalité, sans artifice architectural. La municipalité souhaitait la couverture de l'ensemble de la place, soit une portée de plus de 50 m. Un concours fut donc ouvert auprès de plusieurs entreprises afin de répondre à ce programme⁷⁷. Outre le coût, les critères de sélection étaient le coût d'entretien, le dégagement de l'espace et l'esthétique. La solution de l'entreprise Le Masle, avec une charpente en lamellé-collé permettant une couverture en ardoise fut ainsi jugée « particulièrement intéressante par son aspect qui serait tout à fait dans le style de Villers-Bocage ». La pondération des critères fit pourtant pencher la balance en faveur d'une solution à charpente métallique. Le résultat est une structure remarquable de légèreté, reposant sur seulement dix points d'appui, d'une finesse extrême et qui mettent en valeur, par contraste, l'immensité de la couverture en fibrociment qui semble flotter sur le ciel. Le marché aux bestiaux fut mis en service en 1956.

⁷⁷ Roland Le Sauter, *Résultat des appels d'offre*, 4 décembre 1954, AM Villers-Bocage, 15-M 1.



Les marchés couverts : petit marché à Villers-Bocage, architecte R. Le Sauter ; marché aux bestiaux à Villers-Bocage, architecte R. Le Sauter ; marché couvert à Falaise, architecte Goussu ; marché couvert à Condé-sur-Noireau, architecte A. Tur

Les industries

Dans les usines de la reconstruction, l'aspect industriel était souvent gommé, ce qui correspondait assez bien à l'esprit du PRA. À Beuvillers, les installations de l'usine Nestlé, construite en 1949 par l'architecte G. Trouillot, sont masquées par deux bâtiments en pierre de taille et couverts d'un toit à deux pans. L'entrée se situe entre ces deux bâtiments à usage de services communs (cantine, infirmerie, vestiaires d'un côté, bureau et logement de l'autre) dont la symétrie est soulignée par deux lourdes lucarnes à pignon. Pourtant, une fois passé ce préambule un peu factice, le reste des installations « ressemble plutôt à une aérogare ultra-moderne ». L'ensemble est en effet organisé en fonction de la production et fait appel aux techniques modernes : grands murs entièrement vitrés, toits terrasses permettant une éventuelle surélévation, quais de déchargement couverts. L'usine Manoury de Condé-sur-Noireau reprend le même schéma. Parallèle à la rue, un bâtiment en pierre couvert d'une haute toiture d'ardoise dissimule les hangars à sheds situés sur l'arrière. On trouve le même type d'organisation, malgré un esprit beaucoup plus moderne, à l'usine Jules Germain de Condé-sur-Noireau. Le bâtiment de bureaux et d'administration, en briques, est placé devant les ateliers qu'il masque entièrement depuis la ville. La formule préfigure d'ailleurs un certain nombre de réalisations du début des années 1960 (Jaeger à Mondeville, Precidia à Lisieux) où les services administratifs, abrités dans un bâtiment de briques rouges au dessin très pur, souvent précédé d'un tapis vert, forment écran devant les installations industrielles.



Usine Nestlé à Beuvillers, bâtiment d'exploitation, architecte G. Trouillot



Ancienne laiterie des Roches à Falaise, architecte H. Chailleux



La minoterie Lemaitre-Dupuis à Caen

À Falaise, la fromagerie des Roches constitue au contraire une mise en scène ostensible du processus de production. Elle se présente comme un bâtiment-machine dont toutes les parties sont le résultat des besoins du programme. La lagerie est un long vaisseau dans les flancs duquel est intégrée une rampe extérieure en pente douce permettant la circulation des véhicules de livraison. Protégée par une loggia, celle-ci se retourne en demi-cercle au niveau du deuxième étage, ce qui permet le braquage des camions et l'accès à la descente. Les bureaux et l'administration sont situés à la tête du bâtiment, dans la partie semi-circulaire, la plus spectaculaire, tournée vers la route d'accès. La technique constructive est mise en valeur par une ossature porteuse visible, qui bénéficie d'un traitement raffiné. Cette ancienne laiterie est probablement la construction industrielle la plus sophistiquée de la reconstruction dans le Calvados. À l'inverse, la minoterie Lemaitre et Dupuis, située sur la presqu'île industrielle de Caen présente un aspect brut qui s'explique aisément par la pénurie de matériaux au moment de la construction (1948). La simplicité n'exclut pas toutefois la recherche de la qualité architecturale, basée elle aussi sur la lisibilité du processus de production. La construction est en briques, régulièrement scandée de bandeaux en béton non saillants correspondant aux nez-de-planchers. Au niveau du sol, les quais de déchargement sont abrités par de larges auvents qui sont le seul élément spectaculaire de l'ensemble. L'organisation intérieure et le fonctionnement du bâtiment sont rendus lisibles par le jeu des volumes et la différence de traitement des parois : les escaliers et les silos sont simplement enduits, tandis que les locaux de production présentent des murs de briques.

Le siège de la Navale Caennaise, construit en 1950 par les architectes Louis et Olivier Süe joue sur un registre tout à fait différent⁷⁸. L'objectif était de donner une image à une entreprise en pleine expansion dans un domaine encore neuf. Cette société d'armateurs, fondée en 1901, se lançait alors dans l'affrètement de navires dotés d'installations frigorifiques permettant le transport des denrées périssables. Le bâtiment adopte logiquement le « style paquebot » en vigueur dans les années 1930, la salle du conseil se situant à la « proue » de ce navire. Outre la forme d'ensemble, qui utilise avec brio la forme triangulaire du terrain, l'ambiance maritime est évoquée par les coursives des étages supérieurs, les hublots et les corniches fortement saillantes. Le bâtiment est habilement raccordé à une série de locaux secondaires dont les lignes plus simples

⁷⁸ Louis Süe (1875-1968) est surtout connu comme architecte Art déco du Trente-deuxième (villas, paquebots, décors de théâtre). Après la seconde Guerre mondiale, il s'associe avec son neveu Olivier, né en 1915.

accentuent l'expressivité de la partie principale.

En dehors des réalisations imposantes des grandes entreprises, la reconstruction a produit nombre d'édifices plus modestes, aujourd'hui bien souvent en mal d'usage, et dont la destination originelle ne nous est pas connue. À Aunay-sur-Odon, le bâtiment industriel de la route de Villers est strictement symétrique. Il est composé de trois travées délimitées par des piles massives. Les trois lignes continues de petites baies, qui soulignent fortement les horizontales de chaque étage, donnent son caractère au bâtiment. La recherche d'une monumentalité utilisant les codes habituels du classicisme, assez paradoxale dans le cas un édifice industriel, se révèle malgré tout ici assez efficace. À Condé-sur-Noireau, la petite usine de la rue Neuve est organisée autour d'une cour en U qui distribue l'ensemble de la composition. Le jeu graphique des toitures en sheds forme silhouette, complété par une haute cheminée. Différents matériaux sont utilisés, qui soulignent les volumes et la différence de nature des locaux. La porte principale, au dessin particulièrement soigné, joue la symétrie avec les deux baies qui la flanquent de part et d'autre, mais le reste de l'édifice est composé de manière rationnelle en fonction des locaux nécessaires.

Les programmes industriels, qui étaient bien plus visibles que prévu dans le programme de reconstruction et d'aménagement, firent souvent l'objet d'un traitement soigné. Les lois de l'esthétique et de la composition s'y appliquèrent dans un esprit comparable à celui de l'habitat et n'étaient pas forcément incompatibles avec l'organisation rationnelle de la production, ni avec les principes d'une construction économique. Autre secteur de production, l'agriculture devait, selon les responsables nationaux, s'engager résolument dans la révolution de la mécanisation et repenser entièrement le processus d'exploitation. En un mot constituer une nouvelle branche industrielle. Ce projet impliquait un bouleversement total de la nature des bâtiments agricoles et par contrecoup du paysage rural dans son ensemble. Or la campagne n'était pas qu'une simple ressource économique, c'était aussi une certaine image de la France elle-même.



Caen, le siège de la Navale caennaise, architectes L. et O. Sire



Ancien bâtiment industriel route de Villers à Aunay-sur-Odon



Ancienne usine, rue Neuve à Condé-sur-Noireau

VOYAGE AU PAYS DE L'ENNUI

M.R. Capellades O. P., « voyage au pays de l'ennui », *L'Art Sacré*, n. 7-8, mars-avril 1957, p. 20-31.

[...] Quelques belles réussites, des réalisations intéressantes ne doivent pas faire illusion sur le niveau moyen de l'architecture religieuse française de ces dernières années. Il faut donc se résoudre à donner ici un certain nombre d'églises ratées. Il eût été facile de constituer une sorte de galerie des horreurs en rassemblant les œuvres les plus affligeantes. Nous avons résisté à cette tentation pour ne pas donner l'impression, si peu que ce soit, de rechercher la critique facile et le dénigrement systématique. Il nous paraît plus vrai et plus suggestif de broser le tableau d'ensemble d'une région où les églises nouvelles sont particulièrement nombreuses. Un voyage récent en Normandie nous en fournit l'occasion. Nous n'avons pas choisi. Nous vous communiquons ce que nous avons vu.

[...]

Les réalisations dont nous donnons les images répondent à des situations très diverses, depuis la simple réparation d'une église plus ou moins endommagée par la guerre jusqu'à la reconstruction d'un édifice totalement détruit. Il y a aussi quelques lieux de culte suscités par des besoins nouveaux mais il sont rares. On peut diviser ces différentes constructions en deux groupes : celles dont il demeurerait des éléments anciens d'importance variable et celles qui sont entièrement nouvelles. Or, dans chacun de ces groupes se retrouve un double courant : soit l'attachement à des partis traditionnels, soit la recherche en accord avec les techniques actuelles. Quelques exceptions mises à part, les ouvrages inspirés par l'une ou par l'autre de ces tendances n'ont malheureusement qu'un point commun : l'indigence de leur inspiration et la sécheresse de leurs formes.

L'impression qui se dégage de ce tour d'horizon est assez accablante et l'est d'autant plus que c'est un reflet assez fidèle de la situation dans l'ensemble de la France. On ne saurait trouver meilleure justification des craintes qu'inspirait il y a dix ans le Père Régamey¹. Il n'est pas sûr que tous les architectes aient été qualifiés pour les tâches religieuses auxquelles on les a conviés. Ni même pour d'autres, à en juger par la reconstruction civile ! Certains ne semblent pas s'être doutés des problèmes que pose l'église d'aujourd'hui. Beaucoup de ces œuvres pourraient illustrer une chronique des erreurs à éviter. Le défaut majeur, et le plus intolérable, demeure la prétention de « faire moderne » tout en se couvrant de la garantie des routines anciennes.

Bilan attristant aussi car il ne s'y trouve aucune ouverture sur l'avenir. Il est des essais ratés qui, cependant, portent des promesses généreuses. Ici rien de tel. Presque aucune de ces églises n'a valeur d'exemple. Il semble que les architectes n'aient rien appris, rien retenu des leçons depuis Le Raincy² et rien à nous dire. On se croirait sur une autre planète où les innovations de Perret il y a trente ans, les recherches allemandes, la floraison de la Suisse Alémanique seraient inconnues ou ne

¹ Le Père Raymond Régamey codirigea la revue *L'Art sacré* de sa fondation en 1937 à 1954 (toutes les notes ont été ajoutées au texte d'origine par l'auteur).

² Construite en 1923 par Auguste Perret, l'église du Raincy a été la première à utiliser le béton armé de manière visible, comme un matériau noble. Cela lui a valu le surnom de « Sainte-Chapelle du béton armé ».

seraient parvenues que par bribes éparses. Quant à Le Corbusier, n'en parlons pas...

[...]

Commençons notre voyage à Lisieux. Dès la descente du train l'énorme masse de la Basilique s'offre à notre vue. On sait assez ce que nous en pensons. N'en parlons pas. Mais, la gare³, la nouvelle gare, nous paraît bien plus proche du style auquel nous ont habitué un certain nombre d'églises récentes. La principale différence est que l'architecte n'ayant pas la prétention de « faire religieux » a gardé une grande économie de moyens. Cet édifice ne provoque certes pas l'admiration mais du moins il nous épargne toutes les affectations qui viennent détruire la simplicité de nos sanctuaires.

À quelques kilomètres, la chapelle de Rocques, construites pour les oblates de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, permet une salutaire confrontation⁴. Cette œuvre, manifestement pauvre, aurait très bien pu être sympathique dans son austérité qui s'accorde si bien avec l'idéal du Carmel. Pourquoi a-t-il fallu alourdir une structure en béton, qui se suffisait à elle-même, par l'inévitable pierre apparente ? Il faut croire que celle-ci est, pour les architectes et les curés, le signe suprême, la marque même du caractère religieux d'un bâtiment. Evidemment à l'intérieur, pour « décorer » le mur du fond, le non moins sempiternel crucifix monumental. Ces erreurs sont d'autant plus sensibles que le volume intérieur est calme et recueilli, l'autel bien mis en valeur, les vitraux discrets et harmonieux. La partie positive de cette construction ne cessera d'ailleurs de s'affirmer au fur et à mesure que nous la comparerons à ce que nous allons voir.

Après avoir traversé le Pays d'Auge, voici Ernes⁵. Changement de décor. De l'église ancienne ne reste que le clocher. Il est clair qu'on a cherché à rebâtir une nef qui s'harmonise avec lui et qui rappelle aussi la construction primitive. Mais on a reculé devant le pastiche pur et simple, on a voulu « faire moderne ». De là une sorte de compromis bâtard et vite intolérable. Extérieurement le volume d'ensemble ne manque pas de noblesse mais tout est détruit par les « astuces » décoratives : fenêtres en meurtrières, porche lourd, corniche disproportionnée et sèche dans laquelle s'intègrent mal les modillons anciens qui en réalité devraient la soutenir. Intérieurement, la fausse voûte en ogive est l'exemple d'une forme arbitraire qui ne correspond à aucune nécessité constructive. C'est encore un truc pour « faire traditionnel et religieux » ! Dans cette surface l'intersection avec les meurtrières rectangulaires est particulièrement pénible. Bien entendu, mur du sanctuaire en pierre apparente « orné » d'une grande croix. La fausseté de cette architecture froide et sans caractère est d'autant plus évidente que la majorité des maisons et fermes du village est un admirable exemple de la dignité un peu austère mais pleine de grandeur des constructions anciennes.

Poursuivant notre route vers l'ouest, nous atteignons Bretteville⁶. Ici, l'église est entièrement reconstruite. On s'est visiblement inspiré d'une vieille église (comme celle d'Appeville⁷), mais avec le désir de la « moderniser ». Bien entendu,

3 Robert Cornolot architecte

4 Georges David architecte

5 Pierre Auvray architecte

6 Bretteville-sur-Laize, Pierre Biennert architecte

7 Appeville (Manche) possède en effet un église médiévale dont la silhouette rappelle celle de Bretteville-sur-Laize

ce genre de compromis est déplorable. On prend avec le modèle les libertés de qui n'en saisit pas l'esprit, la pauvreté devient indigence, la sobriété, sécheresse et la décoration, surcharge. La moindre faute de proportion et les volumes sont lourds ou grêles. Ce genre d'église est tout aussi incapable de retrouver la plénitude des formes anciennes que d'atteindre à la nouvelle noblesse des formes d'aujourd'hui. Il est dommage que tant d'efforts souvent extrêmement généreux s'égarer dans des voies sans issue. Pour être juste, disons que le grand plafond de bois, les vitraux de Maurice Rocher créent une atmosphère intérieure recueillie. Mais comme tout cela est gâché par les arcades en plein cintre, les piliers de pierre et le crucifix qui sont là pour le décor !

Un saut vers le nord-ouest et nous voilà à Noyers⁸. Le clocher n'est pas déplaisant mais son implantation sur la toiture ne paraît pas satisfaisante. Pour le reste il suffit de reprendre ce que nous venons de dire pour les deux églises précédentes. Ajoutons que la forme triangulaire est employée ici avec une sécheresse très désagréable. Il suffit de faire la comparaison avec l'église de Fontaine-les-Grès⁹. Cela prouve, une fois de plus, que la réussite d'une église ne dépend essentiellement ni du plan, ni du parti, ni des procédés de construction, mais bien de la sensibilité et de la qualité d'imagination de l'architecte. À l'actif de Noyers mettons cependant l'heureuse utilisation pour le plafond de plaques en copeaux agglomérés, matériau à première vue assez ingrat, l'harmonie discrète des vitraux de Paul Martineau (Artisans du Sanctuaire).

À quelques kilomètres on trouve Villers-Bocage qui possède aussi une église entièrement neuve¹⁰. Celle-ci est un bon témoin des ravages de la mode et de l'esprit décoratif. Voyez combien est désagréable l'imbrication incertaine des volumes épars. Les surfaces sont gâtées par des meurtrières, des corniches, une console, des claustra. Intérieurement c'est la même confusion, la même surcharge. Avec, pour bouquet, cette escadre de soucoupes volantes destinées à l'éclairage.

[L'article se poursuit par une visite des églises de la Manche, où quelques édifices trouvent grâce aux yeux du chroniqueur]

8 Noyers-Bocage, Charles Musset architecte

9 L'église de Fontaine-les-Grès (Iube), Michel Marot architecte, construite en 1956, fut immédiatement reconnue comme un édifice remarquable par sa simplicité et sa modernité, qualités que préconisait la revue *l'Art sacré*.

10 Roland Le Sauter architecte

L'ARCHITECTURE RURALE

Sous l'Occupation, l'État français, ruraliste et passéiste, considérait l'architecture rurale comme un modèle d'adaptation aux conditions humaines et physiques. Il avait lancé une grande enquête sur le sujet, conduite par Georges-Henri Rivière, directeur du musée des Arts et Traditions populaires. D'aucuns espéraient alors que ces résultats contribueraient à l'invention d'une architecture nouvelle dotée des mêmes qualités d'intégration au terroir que le bâti traditionnel. Pourtant, les concours d'idées lancés au même moment sur la reconstruction des exploitations agricoles distinguèrent des projets qui copiaient les formes et l'organisation traditionnelles⁷⁹. On y retrouvait les cours fermées, les toits à forte pente, et force détails folkloriques. En 1947, ces conceptions nostalgiques étaient désormais considérées comme dépassées. L'architecte en chef de la reconstruction agricole du Calvados, Emmanuel Briault, définissait les principes directeurs de l'exploitation en fonction de la seule mécanisation. Il s'agissait autrement dit d'appliquer à la lettre l'affirmation de Julien Guadet : « la ferme est une usine »⁸⁰. Les bâtiments d'exploitation seraient strictement organisés en fonction des machines et de la production. L'habitation perdrait quant à elle son lien organique avec les bâtiments agricoles. Isolée, elle suivrait les prescriptions d'hygiène, d'aération et de rationalité constructive applicable à n'importe quel pavillon individuel construit en zone discontinue.

79 Vigot (Jean-Claude), *L'architecture régionaliste. France 1890-1950*, Paris : Norma, 1994, p. 283-349.

80 Commission départementale de reconstruction, 29 novembre 1949, M 13834. Julien Guadet (1834-1908), architecte, est l'auteur du traité en quatre volumes *Éléments et théories de l'architecture* paru en 1901, où il défendait une approche fonctionnaliste de l'architecture.

Théorie et principes de l'architecture rurale moderne

Emmanuel Briault distinguait deux types de bâtiments agricoles⁸¹. Les « abris parapluie » seraient destinés au rangement des récoltes et du matériel. Les « isothermes » contiendraient les locaux où le maintien d'une certaine température (froide ou chaude) était nécessaire : laiteries, cidreries, silos, cuves, étables, écuries. Les hautes toitures d'ardoises seraient proscrites, une pente de 25° suffisant à la couverture. Les bâtiments devaient être orientés en fonction de leur usage : habitation au sud, laiterie et cellier au nord, locaux d'élevage au sud-sud est. La logique industrielle aboutissait à une remise en cause radicale de la nature même de l'exploitation :

« On produit avec de l'énergie et non avec de la terre [...] L'agriculture cesse d'être stable et devient par suite de l'introduction de la machine une industrie mobile. L'architecte doit créer des bâtiments polyvalents permettant l'évolution de toutes les conceptions ».

La silhouette traditionnelle en serait donc profondément modifiée : « nous pouvons déjà entrevoir la ferme moderne comme une succession de bâtiments couverts de toitures à faible pente (25°) et facilement accessibles intérieurement et extérieurement aux véhicules agricoles montés sur pneumatiques ou pendus sur rails ». Quant à la maison d'habitation, elle formerait un contraste voulu avec l'exploitation, qu'elle dominerait de son toit à forte pente.

Pour appliquer ce programme, l'architecte bénéficiait de la maîtrise d'ouvrage mise en place par le MRU. Les agriculteurs sinistrés étaient en effet tenus, à l'instar des autres sinistrés, de s'inscrire dans une coopérative de reconstruction. La presque totalité de ceux du Calvados s'étaient regroupés dans la coopérative de reconstruction de l'habitat rural du Calvados, fondée le 17 septembre 1947 par la maison du Paysan de Caen, une association syndicale rurale. Elle était présidée par Jacques Leroy-Ladurie, une personnalité de tout premier plan dans le monde agricole, qui avait été président de l'union des syndicats agricoles dans les années 1930, ministre de l'Agriculture en 1942, résistant en 1943 et futur député du Calvados à partir de 1951⁸². La maison du Paysan, partie prenante de la réflexion sur la modernisation de l'outil de production agricole, publiait des directives à destination des architectes pour les guider dans leurs projets⁸³. En mars 1947, elle organisa un concours sur les procédés de construction de cinq éléments (murs, planchers, charpente, couverture, hangars) et dont l'objectif était la réalisation de prototypes, destinés à « de bons cultivateurs et [dont] toute la population agricole de la région suivra avec intérêt l'utilisation des premiers bâtiments construits par la coopérative »⁸⁴. Les organisateurs espéraient des réponses utilisant les ressources immédiatement disponibles telles que terre stabilisée ou murs de moellons banchés utilisant la pierre locale, mais il n'y eut aucune réponse en ce sens. Pour les couvertures, aucune proposition ne concernait les toits à faible pente. La formule des dalles de béton ou ardoises ciment fut retenue faute de mieux, l'esthétique étant peu satisfaisante, et le poids du procédé nécessitant de lourdes charpentes. Trois types de hangars furent retenus, en bois (maison Rousseau), en béton, et en métal non ferreux (procédé Théault).

La reconstruction des exploitations

Les principaux concernés n'étaient pas, quant à eux, particulièrement enthousiastes à l'idée de remettre en cause un fonctionnement éprouvé. En 1946, la commission départementale se prononça contre deux projets de fermes à Maltot. Non seulement leur prix de revient était trop élevé, mais elles ne répondaient « pas du tout aux conceptions que l'on veut adopter pour la reconstruction des exploitations agricoles dans le département »⁸⁵. Pour les 430 hangars et 395 écuries ou

81 Emmanuel Briault, conférence, 29 septembre 1947, Archives départementales du Calvados, 18W 1.

82 Issu d'une vieille famille normande, Jacques Leroy Ladurie était aussi le père de l'écrivain Emmanuel Leroy Ladurie.

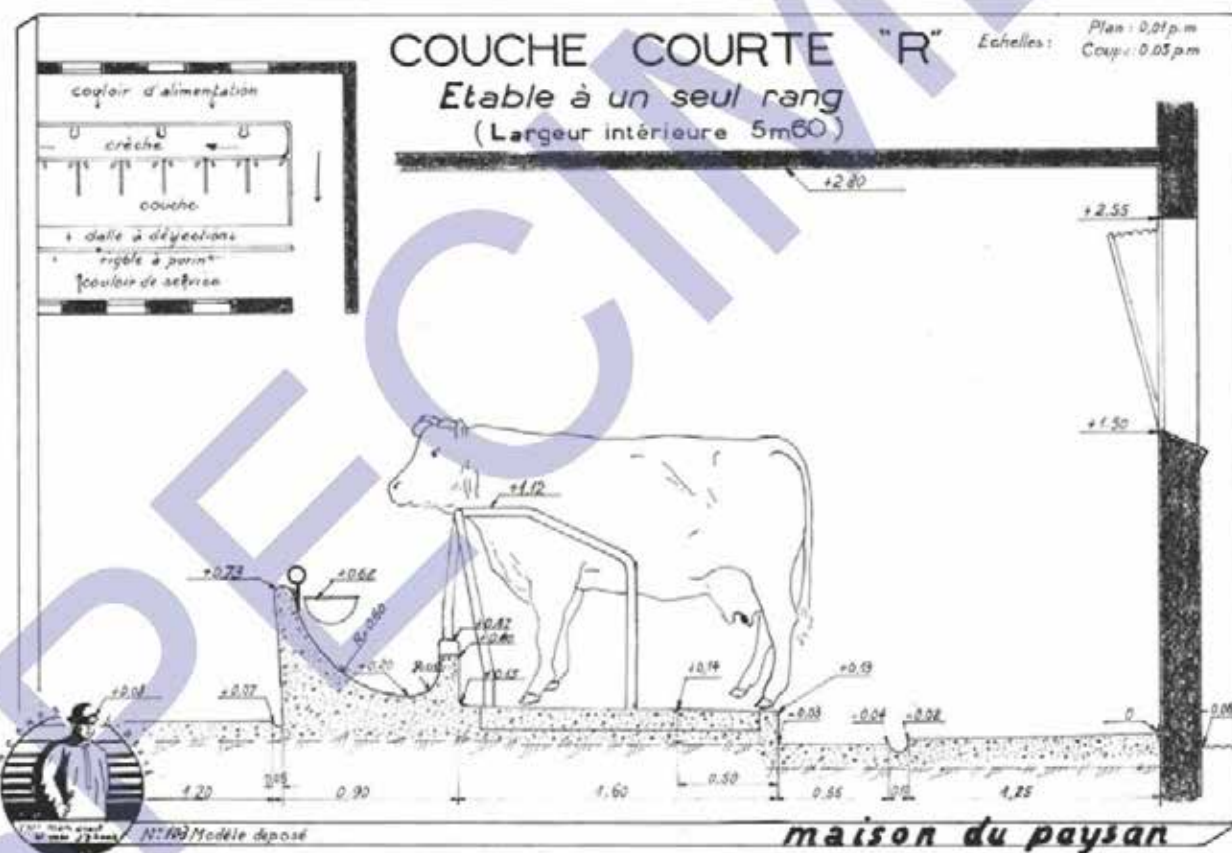
83 Coopération de reconstruction et d'habitat rural du Calvados, Notes et directives à l'usage des architectes de section pour les guider dans l'établissement de leur projet, 1^{er} novembre 1947, 17 p., ADC, 18W1.

84 Emmanuel Briault, conférence, 29 septembre 1947, ADC, 18W 1.

85 Sous-commission, 5 septembre 1946, ADC, 18W 2.

étables prévues pour 1947 en tant que constructions définitives, la commission proposait d'utiliser un système comparable à celui des ISAL pour passer outre aux résistances des sinistrés. La construction serait faite par l'État « ce qui permettrait l'exécution de bâtiments normalisés d'après les études de votre commission spéciale ; elle constituerait ainsi une démonstration intéressante des avantages de ce mode de construction »⁶⁶.

Malgré ces efforts, les réalisations peinaient à évoluer par rapport au modèle traditionnel. À Noyers-Bocage, les bâtiments d'exploitation de la ferme Georges Marie sont dans le prolongement de la maison avec laquelle ils communiquent, disposition pourtant unanimement condamnée au nom de l'hygiène. À Villers-Bocage, la ferme Beaussieux (plans de 1949) se compose d'un luxueux bâtiment d'habitation en pierre de taille, orné de divers éléments d'architecture tels que balcons, lucarnes à frontons. Le bâtiment agricole, édifié à faible distance sur un plan en L, est simplement enduit mais doté d'une haute toiture d'ardoises. Le fenil, entièrement fermé, est au-dessus de l'étable, les remises et garages sont d'une hauteur limitée (3,10 m). L'organisation est traditionnelle, à l'exception de la séparation entre habitat et bâtiments agricoles et de l'ouverture (réduite) de la cour. On était bien loin de « l'usine sans toit », des « larges espaces abrités par une solide couverture supportée par le



l'étable à couche courte, coupe schématique (Coopérative de reconstruction et d'habitat rural du Calvados, plans et normes pour reconstruire, non daté)

minimum de poteaux, [...] faisant office de parapluies pour ses machines et quelquefois pour abriter le travail de ses ouvriers » préconisés par Emmanuel Briault. Échec également de l'idée « que les machines et les véhicules motorisés puissent pénétrer dans tous les bâtiments et remplir au maximum la fonction pour laquelle ils ont été conçus. »⁸⁷ Certaines dispositions innovantes avaient toutefois été introduites telles que les stalles à couche courte de l'étable, permettant une économie de paille, et leur desserte par trois allées parallèles.

Les conceptions nouvelles finirent toutefois par être mises en pratique. Le reportage de la revue *Bâtir* consacré au Calvados date la rupture de l'année 1950, soit une chronologie comparable à celle de l'habitat urbain⁸⁸. À partir de ce moment, selon l'auteur de l'article, les principes rationnels défendus par les spécialistes auraient fini par être entendus. La ferme L. à Saint-Contest, « une des toutes premières à avoir rompu avec le retour pur et simple à l'identique, fut visitée, commentée, photographiée, et devint finalement un exemple pour la région ». La ferme était autrefois disposée autour d'une cour fermée où tous les bâtiments étaient mitoyens. Les bâtiments d'exploitation furent reconstruits à distance de l'habitation, non détruite et qui était désormais dotée d'un accès séparé. Ils s'alignaient sur deux côtés d'un grand rectangle ouvert, sur un seul niveau, étaient orientés en fonction de leur usage et construits avec des matériaux adaptés. Pour le rédacteur, la laideur de l'ensemble était l'inévitable rançon de sa rationalité. La ferme n'était pourtant pas exempte d'une certaine recherche architecturale. Le bâtiment des animaux, le plus proche de la route, est construit en pierres de taille, couvert en tuiles et doté par endroits d'une modénature soulignant les baies. Celui du fond, peu visible, destiné au garage et au stockage des engrais, présente au contraire une construction plus fruste : murs en ossature béton avec remplissage de parpaings non enduits, couverture en amiante-ciment.



Les bâtiments agricoles de la ferme Enguehard à Noyers-Bocage

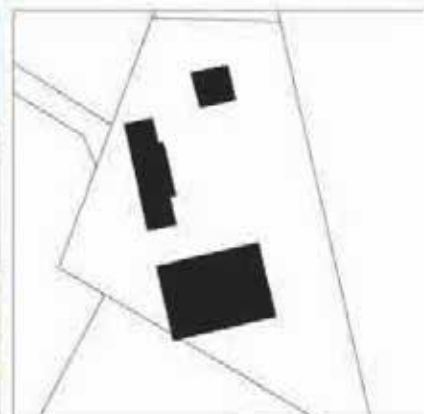
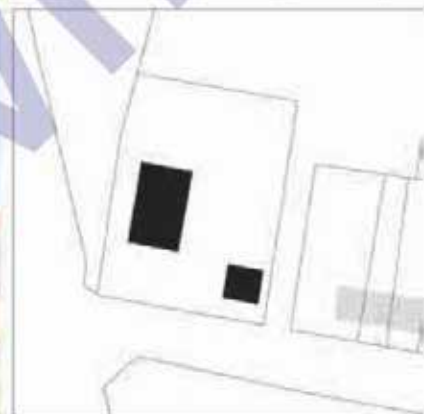
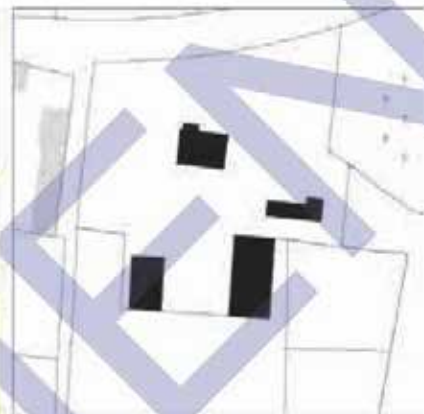


Le bâtiment agricole de la Ferme Maugé-Bance à Épron, architecte J. Maître

Au-delà de cet exemple, le seul à avoir été publié dans une revue d'architecture, le constat d'ensemble est mitigé. À l'instar de l'habitat, les fermes de la reconstruction oscillent entre modernité et tradition, avec force compromis. L'organisation en cour fermée était en voie de disparition dès le début de la reconstruction. Mais des bâtiments isolés les uns des autres pouvaient être placés en vis-à-vis, solution intermédiaire entre l'espace totalement ouvert et la cour cernée qu'on trouve par exemple à la ferme Léon Enguehard de Noyers-Bocage. Le regroupement de toutes les fonctions dans un seul bâtiment permettait de rationaliser la construction et d'en faire baisser le coût. À la ferme Maugé-Bance d'Épron, elles sont abritées sous une vaste toiture dissymétrique. Au rez-de-chaussée, l'étable, la « cuisine des animaux » et l'écurie sont orientées au sud. Les locaux de stockage (pommes de terre et engrais) sont en retour d'équerre à l'est. Le plancher haut, situé au-dessus

⁸⁷ Emmanuel Briault, conférence, 29 novembre 1949, ADX, M 13834.

⁸⁸ « Une ferme », *Bâtir* décembre 1950, n. 63, p. 48-49.



Plan et vues d'ensemble des fermes Flagnois à Noyers-Bocage, architecte Ch. Musetti ; de Formigny à Epron, architecte J. Maître ; et Barice à Epron, architecte J. Maître. Le bâtiment agricole de la ferme de Formigny est aujourd'hui affecté à un usage commercial, le garage au centre est moderne. D'après plans de permis de construire (non daté pour la première, avril et mars 1951 pour les deux suivantes) (AM Noyers-Bocage et Epron) et vues aériennes IGN de 1964

du volume des animaux, largement ouvert au nord, est destiné au stockage du foin. Le reste de l'espace couvert abrité par la toiture forme une sorte de cour abritée qui permet la desserte et forme charreterie. Sur la même commune, on trouve une structure tout à fait semblable à la ferme De Formigny, qui intègre en sus le logement des ouvriers agricoles. Celui-ci occupe toute la hauteur du pignon vers l'entrée, où il offre une façade plus avenante du côté de la route. Dans les deux exploitations, les façades en pierre témoignent du soin apporté à leur dessin et à leur construction. Les couvertures à faible pente couvertes en amiante-ciment, matériau ostensiblement industriel, révèlent au contraire une volonté d'économie et de rationalité constructive.

Enfin, la maison d'habitation prenait systématiquement la forme d'un pavillon isolé, disposition permettant une distribution rationnelle. Elle concentre toutes les recherches en matière d'esthétique, et est donc traitée avec beaucoup de soin. Elle est fréquemment en pierre de taille et couverte d'ardoises et se distingue des bâtiments, construits plus pauvrement. Lorsque la forme du terrain le permet, elle est placée face à la route et masque les bâtiments qui sont placés en retrait. Elle est dotée d'un accès particulier, si possible dans l'axe de la porte d'entrée, celui de l'exploitation étant latéral.



Le pavillon d'habitation de la ferme Enguehard à Noyers-Bocage, architecte C. Musetti

En 1956, Louis Govin, spécialiste de la construction au Génie rural, tenait la reconstruction pour un « essai timide », bien éloigné de la révolution architecturale qu'il préconisait en 1946. Les « bâtiments efficients, légers, plastiques et économiques »⁸⁹ nécessaires à une agriculture moderne restaient toujours, selon lui, à inventer. Une rupture avait eu lieu malgré tout. L'habitat ne faisait plus corps avec l'exploitation. Banalisé, le logement de l'agriculteur était désormais semblable à n'importe quel pavillon individuel isolé, tandis que les bâtiments agricoles, conçus dans une logique indépendante, se rapprochaient (plus ou moins bien) de la rationalité industrielle.

⁸⁹ Govin Louis, « La politique de l'habitat rural en France depuis la Libération », *Économie rurale*, 1956, n. 28, p. 27.

L'AGRICULTURE, UNE RÉVOLUTION INDISPENSABLE

Emm. G. Briault, Architecte en chef de la zone 4, Note sur les formes et les fonctions des futures constructions rurales en Basse Normandie, rapport présenté lors de la commission de coordination agricole interdépartementale du 4 novembre 1947.

L'on peut dire que le paysan bas-normand travaille avec les outils de son père et utilise les bâtiments de son arrière grand-père. Cependant, le machinisme bouleverse notre civilisation, révolutionne toutes les habitudes et toutes les formes. Les usines sans homme, ni toit ont maintenant une réalité. Le monde rural a longtemps été à l'abri de cette turbulence qui s'est emparée du monde industriel mais maintenant il est nécessaire de concevoir les bâtiments agricoles comme des organismes essentiellement modifiables pouvant s'adapter à toutes les techniques, c'est le monde industriel qui entraîne à sa suite toute la civilisation et il faut employer ses méthodes. Il importe de trouver les formes nouvelles qui correspondent aux nouvelles fonctions et au nouveau rythme de la vie rurale.

La raréfaction de la main-d'œuvre oblige le cultivateur à demander l'aide de la machine. Dans l'agriculture celle-ci effectue très rapidement les déplacements horizontaux mais mal les déplacements verticaux. La conséquence immédiate est la multiplication des surfaces au ras du sol et la suppression des greniers d'accès difficile. Les magasins à engrais, les greniers à grains seraient établis sur des planchers à la hauteur des plate-formes des véhicules, les greniers à fourrages seront remplacés par des hangars. Les toits à forte pente où l'on pouvait entasser quantité de fourrages à grand renfort de main-d'œuvre sont appelés à disparaître. Nous pouvons déjà entrevoir la ferme moderne comme une succession de bâtiments couverts de toiture à faible pente et facilement accessibles intérieurement et extérieurement aux véhicules agricoles montés sur pneumatiques ou pendus sur rail. Ces bâtiments doivent être étudiés pour pouvoir se réaliser avec des éléments préfabriqués permettant par leur formes toutes les techniques. Ainsi les nouvelles étables devront pouvoir être employées aussi bien par les cultivateurs qui estiment que l'étable n'est qu'un abri pour la vache qui doit vivre autant que possible en pleine nature que par ceux qui voient une exploitation industrielle de la vache qui vit alors de longs mois en étable.

Les cultivateurs sont aussi très partagés sur l'emploi de la machine à traire : les uns estiment que c'est une machine fixe auprès de laquelle on amène les vaches, les autres pensent que c'est une machine mobile qui circule dans l'exploitation. Ceux qui ont raison aujourd'hui auront peut-être tort demain. Les éleveurs ne sont pas d'accord non plus sur la couche courte ou sur la couche longue. Aussi il est nécessaire que les bâtiments puissent s'adapter aux changements des méthodes en y effectuant seulement quelques petites modifications de détail : ouvertures, nouveaux sols, renforcement d'isotherme. Le rythme de la vie rurale doit pouvoir changer sans que l'ossature des bâtiments ne constitue une gêne.

Les constructions composant une exploitation agricole peuvent être divisés en 3 catégories.

1^{ère} CATÉGORIE

Les bâtiments légers construits pour abriter de la pluie et du vent, on peut les appeler des parapluies, ils comprennent :

les hangars pour récoltes, pour matériels, les abris pour bestiaux (étable - promenoir)

2^{ème} CATÉGORIE

Les bâtiments lourds ou isothermes

Ils comprennent :

les laiteries, les caves, les écuries, les étables, les silos-cuves, les cidreries, les silos à racine.

3^{ème} CATÉGORIE

les bâtiments d'habitation

Le parti du plan doit être bien soigneusement étudié en fonction de l'orientation et de la pente du terrain. Une exploitation moderne ne saurait se concevoir sur 3 ou 4 plans de hauteur différente comme dans certaines exploitations anciennes dont le sol est cependant de niveau. Elle doit s'étendre sur un seul plan mais les dénivellations du sol doivent être utilisées au maximum pour obtenir le meilleur rendement en évitant les manutentions verticales difficiles.

1^{ère} catégorie – bâtiments légers

Leur orientation doit être prévue pour tourner le dos aux vents dominants apportant la pluie. Ils sont aussi bas que possible cependant leur hauteur varie suivant leurs fonctions. Trois hauteurs types pourraient être adoptées. Abri des récoltes – abri du matériel – abri des animaux. Sauf pour les hangars agricoles de grande capacité où l'on pourra faire appel au métal ou au bois, la charpente sera constituée par des éléments en béton préfabriqué.

La couverture sera établie en fibrociment grandes ondes à défaut l'on pourra étudier une couverture par dalles en ciment. Le remplissage entre poteaux sera constitué par des blocs préfabriqués dont les profils seront suffisamment étudiés pour pouvoir constituer des murs sans être maçonnés : un simple jointoyage assurant l'étanchéité. Leur liaison avec la charpente sera soigneusement étudié ainsi que le dispositif pour empêcher l'humidité du sol d'envahir les murs.

Il y a lieu de remarquer que cette conception des bâtiments légers se rapproche du bâtiment traditionnel normand en pans de bois minces (vallée d'Auge) qui ne sont nullement isothermes et donnent toujours satisfaction à leurs usagers [sic].

2^{ème} catégorie – bâtiments lourds

Ils ont surtout une fonction isothermique. Ils devront être orientés suivant que l'on cherche à lutter contre le froid ou la chaleur. Les murs devront être épais car l'isotherme est plus économique à réaliser par l'épaisseur des murs que par la construction des murs sandwichs dont la constitution hétérogène peut donner de graves mécomptes dans un climat aussi humide que celui de la Basse-Normandie.

On recherche des éléments préfabriqués qui peuvent aussi bien convenir aux murs minces qu'aux murs épais. Les murs épais auront souvent avantage à être constitués avec les matériaux que l'on trouve sur place pour éviter les transports de matières poudreuses mais alors on devra étudier une utilisation industrielle : moellons banchés, broyage pour béton etc. L'isotherme des plafonds serait établi par des plafonds suspendus adaptés aux modèles de charpente.

La confection des bâtiments isothermes dont la construction de la charpente et l'aménagement des accessoires sont beaucoup plus complexes entraînera une dépense d'argent importante. Il sera donc nécessaire d'étudier leur détail avec beaucoup

de soins. Les annexes ou les accessoires de ces bâtiments silo-cuve - cuve à cidre, cornadès-auge, etc. devront être étudiés pour pouvoir être fabriqués en grosse série et adaptés immédiatement à tous les modèles de construction.

3^{me} catégorie - bâtiments d'habitation.

Dans la silhouette d'une ferme moderne, ce bâtiment sera le seul en hauteur. Cette disposition facilitera le chauffage et la lutte contre l'humidité du sol. Dans les constructions modernes il importe que faute de caves l'on utilise toujours les sanitaires.

La maison ouvrière sera réalisée d'une façon simple mais avec un minimum de confort de façon à faire l'éducation de l'ouvrier agricole peu apte à utiliser une installation d'hygiène trop complexe. En principe elle comprendra une petite entrée, 1 salle de séjour où l'on fera la cuisine, une pièce d'eau communiquant avec cette salle et avec l'extérieur, la chambre des parents, la chambre des garçons, la chambre des filles et éventuellement d'autres chambres, un grenier non habitable. À proximité immédiate de la maison 1 petit bâtiment comprenant : cellier, bûcher et W. C.

La maison du cultivateur devra avoir un aménagement beaucoup plus complexe car elle doit constituer un outil de travail pour la fermière. Il est inadmissible que lorsque le patron travaille ses terres avec un tracteur, une botteleuse, un pic-up [sic] sa femme continue à laver son linge accrochée dans un carrosse sur le bord de la mare. On pourra réaliser des économies dans la construction des bâtiments pour construire une maison moderne par son équipement ménager.

L'ordre d'urgence à employer semble devoir être :

- 1° - les parapluies avec au besoin aménagement d'isothermes provisoires
- 2° - la maison ouvrière
- 3° - les isothermes
- 4° - l'habitation de l'exploitant

Cet ordre d'urgence a l'avantage d'aller du simple au compliqué, ce qui facilitera l'organisation industrielle des chantiers, problème qu'il ne faut jamais perdre de vue.

CONCLUSION

La guerre a été gagnée par ceux qui ont employé des méthodes nouvelles. La bataille de la reconstruction ne peut être gagnée que par ceux qui emploieront des méthodes nouvelles. Il faut que ceux qui ont subi les désastres de la guerre retrouvent non pas ce qu'ils avaient mais des bâtiments parfaitement adaptés à la fonction économique qui facilite le travail et à la fonction sociale qui donne au cultivateur la santé et la joie.



ÉPILOGUE : ENFIN LA CONSTRUCTION NEUVE !

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, et indépendamment de la question des destructions, la France manquait de logements à la fois décentes et accessibles aux classes moyennes et modestes. La crise était ancienne et les gouvernements successifs avaient tenté dans les années 1920 d'y apporter des réponses : création du système des HBM (habitations à bon marché) pour des logements locatifs, loi Loucheur favorisant l'accès à la propriété, loi Sarraut réglementant les lotissements... Autant de réponses insuffisantes face à l'ampleur des besoins. Au milieu du siècle, la situation, qui avait continué à empirer, était désormais critique. Il fallut pourtant attendre que la reconstruction soit en voie d'achèvement pour que le problème soit pris à bras le corps par l'État. C'est en effet à partir de 1955 qu'un programme massif de construction de logements sociaux fut engagé, pour plusieurs centaines de milliers de logements par an. Des tentatives pour répondre au déficit de logements avaient été faites dès les tous premiers temps de la reconstruction avec des résultats quantitativement faibles et sans comparaison avec les campagnes postérieures. Il n'en reste pas moins que la construction exista simultanément à la reconstruction, dès 1944, avec une assez nette accélération dès 1950. Il ne s'agissait d'ailleurs pas seulement de répondre à la crise du logement, mais aussi de compenser les effets pervers de la modernisation imposée par la reconstruction. Celle-ci aboutissait en effet à reconstituer des logements de meilleure qualité, mais en moindre quantité, sans compter que le loyer était augmenté proportionnellement à l'amélioration réalisée. Le système des logements sociaux apparaissait donc comme le meilleur outil pour répondre aux besoins des ménages aux moyens modestes.

Les logements sociaux : financement et construction

Des maisons d'État furent, on l'a vu, attribuées à des organismes HBM, agrandissant le parc de plusieurs centaines d'unités, et ce dès les toutes années de la reconstruction. La totalité des 200 « maisons suédoises » doubles fut ainsi attribuée à l'office départemental HBM du Calvados. Une étude quantitative serait à mener sur le financement et l'achat de ces logements, mais il est certain que leur nombre était tout à fait insuffisant par rapport aux besoins. De leur côté, bien qu'accaparées par le difficile relèvement des ruines, les municipalités ne négligeaient nullement la question de l'habitat des ménages modestes. En 1947, la municipalité de Villers-Bocage contracta un emprunt pour la construction d'un immeuble de 24 logements HBM destinés aux services publics de la commune, qui fut construit peu après. En 1950, l'OPHBM de la ville de Caen annonçait un programme de 200 logements, un terrain situé au nord de l'université était réservé, et des pourparlers étaient en cours pour une opération à Vaucelles⁹⁰. Au même moment, Vire envisageait de participer au financement d'un groupe d'environ 100 logements situé sur un terrain au nord du champ de foire. Dix ans plus tard, le bilan total de la construction dans cette ville s'établissait à 1300 logements reconstruits (sur 1484 détruits) et 272 logements HLM. Résultat à comparer à l'estimation faite en 1962 d'un besoin de 2300 logements supplémentaires, à réaliser avant 1975⁹¹. Aunay-sur-Odon se distingue comme toujours par rapport au reste du département par son dynamisme. La municipalité créa en 1955 une société cantonale d'HLM. Son premier programme fut l'édification de quatre immeubles de 28 logements à l'emplacement de la cité provisoire. En 1962, 166 logements avaient été édifiés, dont 50 étaient occupés par les officiers de la base de Carpiquet. Remarquable bilan pour cette petite ville qui pouvait également s'enorgueillir d'avoir reconstruit plus de logements (416) que ceux qui avaient été détruits (374) grâce à la possibilité du transfert des dommages de guerre d'un lieu à un autre⁹². Par ailleurs, la reconstitution du parc HLM détruit semble avoir été aussi lente que le reste de la reconstruction. À Colombelles, les 16 premiers logements de la société du Foyer Normand ne furent achevés qu'en 1953. Là encore, une étude détaillée permettrait seule d'évaluer précisément le rythme de ce type de logement.



Immeuble HBM rue Saint-Germain à Villers-Bocage, architecte P. Leroy

90 – Conseil municipal de Caen, 11 mai 1950.

91 – A. Pasquier, « La région de Vire. Données et problèmes d'aménagement du Bocage », *Études normandes, numéro thématique*, 1^{er} et 2^e trimestres 1962, p. 46.

92 – A. Pasquier, *ibid.*, p. 48.

Au début des années 1950, l'évolution des mécanismes de financement de la reconstruction avait fini par inclure le secteur social. Après le système des dommages de guerre directs et celui des constructions préfinancées, un troisième mode de financement fut mis en place par le MRU, à l'initiative d'Eugène Claudius-Petit, celui du « secteur industrialisé ». Les crédits étaient inscrits au plan quinquennal national et pouvaient bénéficier indifféremment à des opérations de reconstruction ou de construction HLM. En 1952, Caen fut pressentie avec Le Havre et Boulogne pour en bénéficier sur les secteurs non encore remembrés, notamment les Quatrans et Saint-Jean-sud. Ces opérations de reconstruction furent mises en chantier en 1954, au même moment que l'ensemble HLM de la Guérinière. Celui-ci semble seul avoir été réalisé selon les crédits du secteur industriel, les autres étant financées, à la suite de difficultés administratives, par emprunt. Tous trois suivent une chronologie comparable : mise à l'étude en 1951, présentation officielle du projet en 1953, premiers travaux l'année suivante. Toutefois, l'échelle n'est pas la même : Saint-Jean-sud et les Quatrans comptent respectivement 480 et 380 logements, la Guérinière 1500.

Le financement HLM pouvait aussi s'appliquer à des programmes spécifiques. À Caen, la maison des Etudiants avait été construite en 1928 par l'OPHBM du Calvados. L'office demandait pour la reconstruction qu'une parcelle lui soit attribuée en propre sur le terrain de l'université. Le conseil de l'université, qui refusait catégoriquement l'idée d'une enclave sur le campus, décida en conséquence de constituer en 1949 une société HBM de l'université dont la mission serait la construction, sous son contrôle, des logements et services étudiants⁹³. Par ailleurs, un accord de 1953 entre l'université et la société HLM de Caen permit la construction d'un immeuble, situé rue des Rosiers, destiné au logement des professeurs. Certaines casernes de Gendarmerie semblent également avoir été construites sous le régime HLM comme à Villers-Bocage.

Pavillonnaire ou collectif ? Les formes du logement social

Les premières opérations de logements sociaux reprenaient parfois la forme pavillonnaire courante dans les années 1930. À Colombelles, composée en quasi-totalité de logements sociaux, le plan d'urbanisme était composé de voies courbes et d'espaces variés permettant une mise en scène pittoresque, sur le modèle de la cité-jardin. Les premières constructions furent les maisons d'État et les suédoises en 1946 et 1947. L'office HBM le Foyer Normand construisit ensuite, de 1949 à 1953, huit pavillons jumelés, isolés les uns des autres et dotés d'un jardin assez vaste. Une grande lucarne-pignon centrale et quelques détails tels que les consoles du pignon découvert leur donnaient un caractère pittoresque. Dans les opérations suivantes, les pavillons, mitoyens par leur garage, forment un front continu, rectiligne et aligné sur la rue, qui ne permet plus aux passants de



Habitat social de la reconstruction à Colombelles : petits immeubles collectifs rue du Progrès social ; maisons suédoises, architecte S. Ivar Lind ; immeubles rue Léon Blum (photos archives municipales de Colombelles)

93 Recueil de l'université, 21 février 1951, CAC, 771504 art. 27.



Colombelles, vue aérienne du centre-ville au milieu des années 1960 (photo archives municipales de Colombelles)

percevoir les jardins intérieurs. La taille des opérations de l'office augmenta ensuite progressivement : 86 logements en 1955 ; 95 en 1957, 168 en 1967. La première, qui rompait avec le système du pavillon isolé, se composait de maisons en bandes à un étage sur terrain étroit ou d'immeubles collectifs à deux étages avec commerces en rez-de-chaussée. Le vocabulaire était encore celui de la reconstruction : loggias, pans de murs en pierre en contrepoint, pilotis en fuseaux, cadres saillants. La seconde appartenait entièrement à l'architecture de la Croissance. Aujourd'hui détruite, elle était composée d'une grande barre de cinq niveaux sur plan en L, qui fermait la place de la mairie sur deux côtés, d'une architecture très appauvrie.

La formule de l'immeuble HBM collectif fut aussi utilisée dès le début de la reconstruction. Celui de Villers-Bocage, dont le permis de construire date de 1948, est en tous points semblable aux ISAI de Caen, qu'il s'agisse de la technique de construction en pierre de taille et ardoises, ou de son implantation à l'alignement sur rue, dégagé sur l'arrière par un espace vert. Elevé à partir de 1952, l'ensemble HLM de la place d'Armes à Caen était situé à l'intérieur de la zone de reconstruction, à proximité du port et de la zone industrielle. Il est composé d'une ceinture périphérique



Groupe HLM de la place d'Armes à Caen, architectes J. Tagliani et M. Guignard

de barres dont les logements sont tournés vers l'intérieur de l'îlot. Les cuisines, salles de bains et escaliers sont placés côté rue, les séjours dotés d'une loggia côté jardin. Le cœur de l'îlot, largement dégagé et protégé des nuisances des rues très passantes qui l'enserrent, forme un véritable parc urbain où les arbres disposent de l'espace nécessaire à un développement harmonieux. Le tout est rendu entièrement perméable à la circulation piétonne par plusieurs passages situés au rez-de-chaussée des barres. Les angles de la composition sont occupés par deux petits centres commerciaux organisés de manière comparable à ceux de la rue Saint-Michel : leur implantation en retrait définit deux placettes permettant le stationnement.

Implanté dans la périphérie de Caen, l'ensemble de la Guérinière, construit à partir de 1954 sous la direction de Guy Pison, était conçu afin de fonctionner

de manière autonome, avec un centre administratif (bureau de poste, commissariat, dispensaire, perception...) et commercial, des halles, une église et sa cité paroissiale, un gymnase et deux écoles. Le château d'eau, situé au centre du quartier, fut commandé à l'architecte Guillaume Gillet, associé à l'ingénieur René Sarger, qui conçut un projet aux surprenantes formes plastiques. Les logements étaient quant à eux déclinés en plusieurs types, hiérarchisés selon les équipements offerts et la qualité de leur construction. Les HLM normaux étaient en pierre de taille, et disposaient d'une cuisine séparée de la salle à manger. L'effet plastique de l'ensemble reposait sur la mise en scène volumétrique des immeubles de logements, composés de tours ou de barres de hauteurs différentes (de quatre à six niveaux). La grande avenue traversante était monumentalisée par les quatre tours aux lignes recherchées (les étages sont par moitié décalés d'un demi-niveau) et à la silhouette travaillée. Les immeubles étaient en pierre de taille de dimensions colossales (trois lits par étage), les façades animées par des loggias suspendues, implantées de manière variée. Au centre du quartier, le château d'eau-marché couvert aux formes sculpturales constitue l'événement. Le



Grand ensemble de la Guérinière à Caen, architecte G. Pison : barre d'habitation, plan du quartier (panneau extérieur en ciment émaillé), tour avenue de la Liberté



La tour HLM de l'opération « Entrée de ville » à Caen, architectes M. Brillaud de Laujardière et M. Lizeou, 214 rue d'Auge

quartier fut par la suite complété de bâtiments suivant de nouvelles normes constructives plus économiques, d'une architecture beaucoup plus fruste, les « opération Million » et LOPOFA (logements populaires et familiaux).

Contrairement à l'ensemble de la Guérinière, qui décline toutes les caractéristiques attendues du grand ensemble des années 1950, d'autres formules furent mises en œuvre dans la continuité du plan de reconstruction et d'aménagement. L'opération « entrée de ville » réalisée au même moment à Caen, à l'angle de la rue d'Auge et du boulevard Leroy, était financée par la SCIC, une filiale de la Caisse des dépôts et de Consignations⁹⁴. Elle comprenait une tour de 15 étages, une barre sur le boulevard Leroy et trois plots rue d'Auge, l'ensemble totalisant 247 logements. L'idée de l'architecte en chef de la reconstruction Marc Brillaud de Laujardière qui était aussi l'auteur du projet, était de « marquer cette entrée de ville par un ensemble, sinon monumental, du moins de caractère nettement urbain ». La réalisation, qui impliquait l'élargissement de la rue d'Auge, nécessita en conséquence l'expropriation et la destruction d'un bon nombre de maisons épargnées. Le logement social complétait ainsi la reconstruction, non seulement parce qu'il en compensait partiellement l'insuffisance quantitative, mais également en tant qu'élément de l'esthétique urbaine.

L'accession à la propriété



R. Ambier, commune de Colombelles, lotissement dit « des Castors », projet de construction d'une maison d'habitation type : D2, 10 mars 1954. (Archives municipales de Colombelles)

Le développement du logement social n'était pas le seul moyen utilisé pour favoriser la construction neuve. Des systèmes permettant l'accès à la propriété de maisons individuelles furent également mis en place au début des années 1950. À Colombelles, la moitié sud-ouest de la zone d'extension fut ainsi construite sous le régime du système Castor, mode d'accession destiné aux ménages modestes et officiellement reconnu par le MRU en 1952⁹⁵. Regroupés en coopérative, les accédants compensaient leur manque de moyens financiers par l'apport-travail : le travail collectif,

⁹⁴ Georges Caïn, AM Caen 89 S 508.

⁹⁵ Boucher (Trédétique), « Abriter vaillamment, se loger coûte que coûte », Les cahiers de l'ITD, n. 5, juin 1987, p. 119 - 141.

effectué pendant les heures de loisirs sur le chantier de leur future maison, permettait de compléter l'apport financier nécessaire à la construction. À Colombelles, le mouvement fut impulsé par l'usine des Ciments Français, qui demanda en 1952 au conseil municipal la possibilité de réserver un terrain pour ses ouvriers groupés en association Castor, qu'elle s'engageait à aider financièrement. La municipalité se prononça favorablement, le financement de la voirie et des équipements, qu'elle prenait à sa charge, serait assuré par le produit de la vente des parcelles où l'État avait construit les maisons d'urgence (maisons suédoises, de transition, Schueller). Le lotissement fut définitivement agréé en 1954 et la construction s'échelonna jusque 1959.

Une autre formule nationale de financement pour les constructions individuelles fut la constitution des comités interprofessionnels de logements (CIL), organisés par le décret du 9 août 1953⁹⁶. Ceux-ci étaient habilités à percevoir une taxe de 1% du salaire dans les entreprises de plus de dix salariés. Deux CIL furent créés dans le calvados, le premier géré par la chambre de commerce de Caen, (le CILCO), le second par celle de Honfleur-Lisieux (le CILCI). Le premier programme du CILCO fut un ensemble de 500 logements à Mondeville, rue Camille Blaisot, sur un terrain mis à disposition par la Société métallurgique de Normandie. Il comprenait à la fois des immeubles collectifs de type HLM, de six niveaux chacun, et des pavillons en accession (environ 300 logements). Les maisons, reliées par des celliers en rez-de-chaussée, formaient une bande continue le long de la rue. L'opération fut lancée dès 1953, et une première tranche était achevée en 1956⁹⁷. Le CILCO conduisit ensuite plusieurs opérations dans les petites villes du département, d'une taille évidemment moindre, à Isigny (10 logements en cours de construction et une vingtaine à l'étude en 1956), Ouistreham, Troarn, Cabourg...



Maison jumelée du lotissement CILCO à Mondeville (Bâtir, n. 63, 1955)

⁹⁶ Fraxion (Hélène). Du coron au HLM Paternot et logement social (1894-1953), Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 145-158.

⁹⁷ Bulletin de la chambre de commerce de Caen, 136^e année, 1956, p. 133.



CONCLUSION

C'est au début des années 1960 que s'est officiellement achevée la reconstruction française, la baisse du volume des travaux entraînant la dissolution des associations syndicales et des coopératives. Vint ensuite le temps des bilans. En 1969, l'étude du sociologue Claude Soucy, se situait dans une perspective d'évaluation. Les villes reconstruites étaient-elles adaptées à l'expansion démographique en cours ? Les voies suffisamment larges ? Le commerce y avait-il repris, quels avaient été les changements sociaux ? D'un point de vue architectural, il distinguait deux reconstructions, l'une positive, l'autre négative, avec Caen et le Havre pour emblèmes :

« À Caen, un grand respect du passé, de la psychologie des citoyens, des éléments du cadre urbain préservés ou restaurables ; au Havre le fonctionnalisme agressif des années 30, le goût du neuf sur une table rase, peut-être le mépris. Et ce paradoxe, qui tient surtout au goût actuel : l'architecture de Perret, qui est sans doute ce à quoi il tenait le plus, nous semble infiniment plus démodée que celle des quartiers les plus traditionnels de Caen ».

Les recherches qui se sont succédées par la suite ont repris avec plus ou moins de virulence cette opposition binaire entre la bonne et la mauvaise reconstruction. Le second qualificatif pouvait d'ailleurs aussi à l'inverse – c'est de bonne guerre – être appliqué à la partie traditionnelle par les spécialistes de l'architecture contemporaine qui n'y voyaient qu'une régression, et ce jugement n'était pas forcément moins pertinent. Aujourd'hui, le temps des anathèmes est dépassé. Loin de produire l'impression d'une collision des formes et des systèmes urbains, le double visage de la reconstruction enrichit la ville. La modernité crée la surprise face à la monotonie des formes traditionnelles qui peinent à se renouveler. De leur côté, celles-ci pondèrent l'effet de rupture et assurent le lien avec la ville du passé. Mais surtout leur constante interpénétration interdit de les considérer isolément. Reconnaître l'existence des deux registres de la reconstruction n'impose pas de choisir l'une au détriment de l'autre. L'enjeu qui importe maintenant est de travailler à assembler, au sein de l'amalgame urbain, les morceaux que le temps y a déposés. Tous n'ont pas la même valeur, le même intérêt, la même séduction, mais tous ensemble ils composent un paysage bâti riche et sédimenté, susceptible d'évoluer et d'accepter de nouvelles strates urbaines.

LES ARCHITECTES DE LA RECONSTRUCTION DU CALVADOS

La liste proposée ici n'est nullement exhaustive. Elle rassemble les noms rencontrés au cours de l'étude et les mentions des articles de l'époque de la reconstruction. Il était fréquent par ailleurs que plusieurs architectes s'associent pour les grosses opérations, et il n'est pas toujours possible de déterminer qui était l'auteur du projet, et lesquels n'avaient qu'un rôle d'exécutant, à moins que le « chef de groupe » ne soit explicitement nommé.

Adda Raymond (1909-). Fils de Charles Adda, auteur des bains de Deauville. A Lisieux, îlots 1, 2 C (avec Delatour) et 24.

Allaire Lucien. Urbaniste d'Isigny et de Trévières. Architecte municipal d'Evrecy, il y est remplacé après son décès par Pierre Jacquinet. À Caen : architecte d'opération pour le quartier des Quatrans, l'ISAI Gaillon sud, le quartier de la Guérinière, la cité d'Authie, le quartier des Quatrans. Casino de Ouistreham (avec P. Dureuil et M. Muller).

Ambier René. À Colombelles : architecte de la municipalité et de l'office HLM municipal le Foyer normand, Mairie, cité des castors et nombreux bâtiments privés. École de Sannerville.

Amelon Raymond. Actif à Condé-sur-Noireau. Église de Saint-Jean-le-Blanc.

Arretche Louis (1905-1991). Architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux en 1955, enseignant à l'école des Beaux-Arts de Paris, Louis Arretche est architecte en chef de la reconstruction de Saint-Malo et de Coutances, et auteur de nombreux édifices reconstruits (casino et école de la Marie Marchande à Saint-Malo, théâtre, marché, poissonnerie de Coutances, préfecture de la Manche à Saint-Lô...). Par la suite, il est l'auteur de plusieurs projets d'urbanisme (campus de Nantes, Rennes). À Rouen, il est architecte-conseil de la ville, chargé du secteur sauvegardé et il construit l'église Jeanne d'Arc sur la place du Vieux-Marché. Ses réalisations sont nombreuses et variées sur l'ensemble de la France.

Dans le Calvados, il est urbaniste d'Arromanches, Vierville-sur-mer, Saint-Laurent-sur-mer et Bayeux.

Augrain Georges (1918-1954). Îlots B B et 44 à Lisieux.

Auvray Pierre (1903-2009). Fils d'une dynastie d'architectes caennais, Pierre Auvray fut président du conseil régional de l'Ordre des architectes de 1954 à 1963. Dans les années 1930, il construisit notamment l'église de Mondeville, première église en béton armé de la région. Pendant la reconstruction, il fut plus particulièrement présent à Caen dans le domaine de la construction privée, on lui doit cinq immeubles de rapport Promenade Sévigné et place du 36, l'institution de l'Oasis, la clinique de la Miséricorde (1953-56) et la quincaillerie Legallais-Bouchard. Il construisit aussi la crèche de la rue Gémare, l'école maternelle rue A. Briand, le siège de la Caisse d'allocations familiales et le centre administratif de la Guérinière. Dans le reste du département, il est l'auteur de la gendarmerie de Tilly-sur-Seulles, du laboratoire de biologie marine de Luc-sur-Mer, des églises d'Ernes et de saint-Pair et du casino de Luc-sur-mer. Il participa aussi à la reconstruction de Falaise et d'Aunay-sur-Odon.

Barrère Pierre (1893-1972). Actif à Caen et Aunay-sur-Odon.

Bataille A. Urbaniste de Bretteville-sur-Odon. Architecte d'opération pour le quartier des Quatrans à Caen (H. Delacroix chef de groupe), grand magasin du Monoprix à Caen (avec M. Ouchacoff). Actif à Aunay-sur-Odon.

Baur Hermann (1894-1980). Architecte suisse, l'œuvre la plus marquante d'Hermann Baur est l'Allerheiligenkirche de Bâle, manifeste moderniste. Dans le Calvados, il construit l'église de Cahagnes.

Béguin Georges. À Vire, îlot A2, architecte d'opération des bâtiments C, D, E de l'opération du Haut-Chemin.

Berson Claude. Diplômé de l'Institut d'urbanisme, Urbaniste de Caumont l'Éventé, Cahagnes, Jurques, Sept-Vents, Anctoville, St-Germain d'Écotot, Lingèvres, Hottot-les-Bagues. École de Noyers-Bocage (1950), actif à Aunay-sur-Odon.

Bernard Henry (1912-1994). Henry Bernard est premier grand prix de Rome en 1938. Il cumule d'importantes fonctions de conseil auprès de l'État : membre du Conseil supérieur d'Architecture et d'Urbanisme, du Conseil général des Bâtiments de France, inspecteur général des Bâtiments civils et Palais nationaux, architecte-conseil du ministère de l'Équipement et de la Santé publique. Son œuvre majeure est la maison de la Radio à Paris. Il construit également la préfecture de Cergy-Pontoise, le Conseil de l'Europe à Strasbourg et plusieurs hôpitaux, à Chambéry, Grenoble, Tours, Sarlat et Caen.

Sa participation à la reconstruction de Caen marque le début de son activité d'architecte. Il est chargé de l'université (avec E. Hur), et obtient le poste d'architecte en chef adjoint. Il construit également des immeubles d'habitation : 11 quai Melsin, ensemble ISAI Gaillon nord. Il est architecte d'opération de l'opération Saint-Jean-Sud (M. Clot chef de groupe). Il est l'auteur de l'église Saint-Julien.

Berthelot François (1905-). À Lisieux îlots 5, 6 et 27, première tranche du pensionnat Notre-Dame et sacristie de Saint-Pierre.

Bienvenu Pierre. Églises de Bretteville-sur-Laize, Fontaine-le-Pin, May-sur-Orne.

Binet Paul. À Caen, architecte d'opération du quartier des Quatrans à Caen (H. Delacroix chef de groupe), et des Immeubles IRP rue du Vaugueux (Ali Tur archi chef de groupe).

Bosnakian. Architecte de l'îlot Q à Falaise.

Bougy A. Marché (avec Guyot) et banque à Pont l'Évêque, école de Bonneville-la-Louvet.

Bourbonnais Alain. Théâtre de Caen (avec F. Carpentier).

Briault Emmanuel. Immeuble boulevard des Alliés à Caen. Architecte en chef de la zone 4, chargé de la reconstruction rurale.

Brillaud de Laujardière Marc (1889-1973). Il est second grand prix de Rome en 1920 et architecte en chef des Bâtiments civils et palais nationaux. Avant la guerre, il est associé avec Raymond Puthomme. Il construit une piscine à Trouville, quelques immeubles de standing à Paris et dans la région parisienne, ainsi que l'église Sainte-Agnès à Maisons-Alfort. Après la Libération il est nommé urbaniste à Saint-Malo, Saint-Servan, Paramé et Caen. En 1946, il devient architecte en chef de Caen. Ses réalisations caennaises sont le quartier Saint-Paul, l'ensemble ISAI Reine-Mathilde, les groupe IRP de la place centrale et Canchy, l'opération « entrée de ville » rue d'Auge et boulevard Leroy et le centre administratif départemental. Son projet d'hôtel de ville n'a pas été réalisé du fait de l'opposition du conseil municipal.

Bulot Louis. Logement de gendarmerie à Thury-Harcourt.

Camelot Robert (1903-1992). Second grand prix de Rome en 1933, il est diplômé de l'Institut d'urbanisme et architecte en chef

des Monuments historiques à partir de 1942. Il enseigne à l'école des Beaux-Arts de Paris. Avant la guerre, il travaille en association avec Jacques et Paul Herbé. Ils construisent ensemble l'école professionnelle de Jeunes filles de Beauce.

Pendant la reconstruction, il est urbaniste de Pont-l'Évêque et Lisieux, puis architecte en chef de Lisieux où il construit de nombreux édifices privés et publics : église paroissiale de Saint-Désir, abbaye Notre-Dame du Pré (avec L. Sainsaulieu, J. Rivet et G. Duval), gare routière (avec G. Duval), école Jean Macé, école maternelle place de la République (avec R. Courel), îlots 25-26 et 33-37, maison des jeunes et piscine (avec R. Courel et G. Duval).

Il est coauteur (avec B. Zherfuss et J. de Mailly) du CNIT à la Défense, qui est son œuvre la plus connue.

Caillau Gérard (1921-). Actif à Lisieux (îlot 10)

Carpentier François (1910-1976). Théâtre de Caen (avec A. Bourbonnais), musée d'Arromanches.

Chabée Henry. Urbaniste de Sannerville, Troam, Mézidon, Dozulé, St Samson, St Pair, Touffreville, Banneville-la-Campagne

Chailleux H. Architecte municipal de Falaise : collège mixte de la rue des Prémontrés, centre administratif de la place Guillaume le Conquérant, hôpital, fromagerie des Roches, Église de Bons.

Chappey Marcel. Deuxième grand prix de Rome en 1925, il est architecte du cadre des PTT, chef d'atelier libre à l'école des Beaux-Arts de Paris et professeur à l'Institut d'urbanisme. En 1933, il est lauréat du concours du palais des expositions de l'OTUA en collaboration avec Paul Tournon. Il construit la salle des fêtes d'Issy-les-Moulineaux en 1932-33 et réalise le plan d'aménagement du parc Henri Barbusse. Il est architecte en chef de Vire jusqu'à son remplacement par Claude Herpe en 1951. Il construit dans cette ville l'IRP D2, rue Armand Gasté.

Chirol Pierre. Pierre Chirol (1881-1953), personnalité marquante de Haute-Normandie, est président de l'Ordre régional des architectes à partir de 1941 enseignant à l'École des Beaux-arts de Rouen, architecte des postes, érudit et spécialiste de l'architecture normande ancienne. Il reconstruit l'église d'Aunay-sur-Odon.

Citré André (1914-). Actif à Lisieux (îlots 8F, I, 42-43)

Clot Marcel (1914-2000). Il est architecte en chef adjoint pour la reconstruction de Caen, où il construit le monastère des Bénédictines (avec J. Zunz), le foyer Robert Rémé et l'église Saint-Paul (avec Dupuis). Il est architecte d'opération pour le groupe Reine Mathilde (M. Brillaud de Laujardière chef de groupe). Il est chef de groupe de l'opération Saint-Jean-Sud. Dans le Pré-bocage, il est urbaniste de Vire, Neuville, Saint-Martin-de-Tallevende, Vaudry, Truttemer-le-Grand, la Graverie et le Champ-du-Boult. A Vire, il est également architecte-conseil au remembrement et construit la salle des fêtes.

Après la reconstruction, il poursuit sa carrière à Caen avec la construction de l'église de la Grâce de Dieu. Il participe à la conception et l'aménagement de la Pierre-Heuzé et du Chemin-Vert et devient maire-adjoint chargé de l'urbanisme à Caen de 1971 à 1977. Le nouveau plan d'urbanisme est adopté sous son mandat en 1975.

Courcoux Yves (1901-). Urbaniste de Demouville, Cagny, Mondeville, Cuverville, Giberville, Port-en-Bessin, Formigny, Tracy-sur-mer, Colombelles

Courel Robert (1895-1980). Architecte municipal de Lisieux, architecte du centre hospitalier. Actif à Lisieux (îlots 2 B, 7A, 13, 15-16, 19, 24, 34)

Courtois Alexandre (1904-1974). Premier grand prix de Rome

en 1933, il est architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, président de l'Ordre des architectes au Maroc et professeur à l'école des Beaux-Arts de Paris. En 1944, il élabore le plan d'aménagement de Casablanca à la demande du protectorat français du Maroc. Il réalise au cours des années 1950 dans cette ville l'immeuble pour la Banque nationale du commerce et de l'industrie (BNCI), le Consulat de France, la gare de Casablanca-port, et la gare routière de la Compagnie de transports marocains ainsi que plusieurs bâtiments scolaires et immeubles privés. Dans la décennie 1960-1970, il est actif à Grenoble (Caisse des congés payés du bâtiment, Médecine du travail, résidences universitaires)

Il participe à la reconstruction du Calvados en tant qu'urbaniste à Evreux (remplacé par H. Davy), Aunay-sur-Odon et Villers-Bocage.

Daubin Pierre. À Caen : lycée national technique à Caen (lycée Laplace), hôtels de la gare (avec G. Richard et G. Jary) ; ensemble IRP Jacobins (avec G. Richard) ; grand magasin des Galeries (avec G. et J. Richard)

David Raymond. Raymond David, né à Vire, fit ses études à Rennes avant de devenir architecte ordinaire des Monuments historiques pour l'arrondissement de Vire et le Mont-Saint-Michel. Il était architecte municipal de Vire. On lui doit, en collaboration avec Claude Herpe, une bonne partie de la reconstruction de Vire : l'hôtel de ville, la bibliothèque (1962-1964), les îlots A1, A8 est, A6, A5 est, A8 bis, A5 est

Davy Henry. Urbaniste de Norrey-en-Bessin, Fontenay-le pesnel, Cristot, Le Mesnil-Patry, Tilly-sur-Seulles, Carpiquet, Cheux, Bretteville-l'Orgueilleuse, Saint-Manvieu et (en remplacement de M. Sennevat) de Bons-Tassilly, OUILLY-le-Basset, Saint-Marc-d'OUILLY, Fontaine-le-Pin, Soumont-Saint-Quentin, Cesny-Bois-Halbout, Église de Saint-Manvieu

Delacroix Henry (1901-1974). Diplômé des Arts décoratifs, Henry Delacroix commence sa carrière à Paris avec plusieurs immeubles d'habitation, en collaboration avec son père. Après la guerre, il construit des ensembles HLM dans la capitale et la région parisienne, notamment la cité des 4000 à La Courmeuve (avec C. Tambuté). Dans le Calvados, il participe à la reconstruction en tant que chef d'îlot à Caen pour l'îlot IC quai Vendœuvre. Il est également chef de groupe de l'opération des Quatrans, qui s'étend sur cinq îlots et comprend des IRP et des immeubles en dommages de guerre direct (480 logements pour environ 2000 habitants). Il construit à la même période deux villas à Ver-sur-mer, dont une pour son usage personnel. Il participe ensuite à la construction du grand ensemble de la Grâce de Dieu à Caen.

Delaisement. Églises de Rocquancourt et Tilly-la-Campagne

Delattre. Groupe scolaire Dumont d'Urville à Condé-sur-Noireau.

Delatour Joseph (1887-1951). Actif à Lisieux (îlots 1, 2, 10)

Debout Jean. Actif à Condé-sur-Noireau

Dengler Georges (1904-1984). Après des études à Lyon, il obtient le premier grand prix de Rome en 1931. Il est professeur à l'université de Pennsylvanie (USA) de 1934 à 1936 puis à l'école des Beaux-Arts de Paris de 1952 à 1967, et directeur de l'école régionale d'architecture et des Beaux-Arts de Lyon de 1941 à 1946. Il est architecte en chef des Bâtiments civils et palais nationaux et devient membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1948. Il est architecte en chef adjoint pour la reconstruction de Caen jusque 1949. Il est chef de groupe de l'ensemble ISAI Gaillon sud et de l'opération IRP Saint-Pierre.

De Serres. Actif à Falaise

Dhuit. urbaniste de May-sur-Orne

Domenc Paul (1906-1979). Il est premier grand prix de Rome

en 1935 et architecte en chef des Bâtiments civils et palais nationaux chargé notamment du domaine de Saint-Germain-en-Laye, de la cour de cassation et de la cour d'appel de Paris, du ministère de la Justice et du Haras national du Pin. Il participe à la reconstruction de Caen et de Flers.

Drouin, urbaniste de Bourguébus

Duminy Germaine. Active à Lisieux (îlots 7 C et 36), immeubles place Victor Hugo.

Dupas Paul. Architecte à Deauville, architecte municipal de Cagny à partir de 1949 et reconstruction de la plus grande partie du village.

Dupuis François ou Raymond. À Caen, église Saint-Paul avec M. Clot, église de Bretteville-sur-Odon

Dureuil Pierre. Il est architecte en chef de la reconstruction à Falaise, Noyers-Bocage et Villers-Bocage. A Caen, il est chef de groupe pour l'opération des tours Marine, il construit les immeubles Beauséjour et Foch (avec Rême, Manson et Lemonnier), la maison du Paysan quai de Juillet (avec J. Manson), la maison du Bâtiment rue Saint-Nicolas et la gendarmerie rue Daniel Huet. Il est aussi l'auteur du lycée Malherbe (avec Hummel, 1959) et il participe à la construction de l'ensemble de la Guérinière. Il est l'auteur du lycée Louis Liard de Falaise (avec L. Rême), du centre administratif d'Argences (avec J. Manson), du casino de Ouistreham (avec L. Allaire et M. Muller) et du groupe scolaire Paul Doumer à Lisieux (avec L. Rême). Il participe à la reconstruction d'Aunay-sur-Odon.

Il construit ensuite à Lisieux le HLM boulevard N. Oresme et 500 logements sur la ZUP du plateau St Jacques, et participe à la construction du CHU à Caen (avec Henry Bernard).

Duval Georges (1894-1969). Né à Deauville, il participe à la reconstruction dans le nord de la France après la Première guerre mondiale, puis fonde un cabinet à Lisieux en 1925. Dans le cadre de la reconstruction de Lisieux, on lui doit l'école et la communauté du Bon-Pasteur, du Refuge et de l'institution Frémont. Il participe à la construction des îlots 2, 8, 12, 24, 38 et 41. Il est l'auteur du Couvent des Oblates à Rocques.

Duval Georges (1920-). Né à Trouville et fils du précédent, il devient architecte en chef des Monuments historiques en 1955. A Lisieux, il construit les communautés du Bon-Pasteur et de la Miséricorde, les chapelles Saint-Jacques et Saint-Jean Bosco. Il participe à la reconstruction des îlots 2, 3, 8, 12, 14, 20, 24, 25, 33, 38, 39, 41

Evenisse (J.) Quartier des Hogues à Isigny

Feuillebois P. Urbaniste de Tilly-la-Campagne et Argences

Flichy. Architecte communal de Tilly-sur-Seuilles

Fournez Robert (1873-1959). Auteur de la grande mosquée de Paris, collaborateur de Liautey au Maroc. Il participe à la reconstruction de Lisieux.

Gillet Guillaume (1912-1987). Premier grand prix de Rome 1946. G. Gillet a produit une œuvre considérable dont les éléments les plus marquants relèvent du « rationalisme lyrique » où la plasticité du béton armé est utilisée avec brio dans des réalisations spectaculaires. Le château d'eau-marché couvert de la Guérinière à Caen est, avec l'église Notre-Dame de Royan, l'édifice le plus abouti de ce courant. Architecte du ministère de la Justice, il construit les prisons de Fresnes et Fleury-Mérogis.

Gouriou Jean. Architecte-conseil du remembrement et adjoint de l'architecte en chef pour Falaise. Ilot P à Falaise, comprenant le marché couvert. Architecte d'opération de l'ensemble Saint-Jean-sud à Caen (Marcel Clot chef de groupe)

Grangérard (1912-). Actif à Lisieux

Griat Henri. Ilot Q à Falaise (rue Amiral Courbet)

Guignard M. HLM de la place d'Armes à Caen (avec J. Tagliani)

Guyot Jean. À Pont-l'Évêque : marché (avec Bougy), Ilot D

Halley Maurice. Architecte en chef de Pont-l'Évêque, remplacé par Alexandre Levrat en 1946. Groupe scolaire de Pont-l'Évêque

Hallier Georges. Architecte communal de Bayeux et d'Isigny avant et après la guerre. Usine Dupont d'Isigny. Avec G. Hallier, son fils ; monument de la victoire et groupe scolaire Stim à Bayeux. Ilot A à Isigny et phare de Ver-sur-mer

Hallier Gilbert. Fils de Georges Hallier, il obtient son diplôme à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris en 1945. Il suit également les cours de l'institut d'urbanisme. Déterminé à s'installer dans la région de Bayeux, il obtient le poste d'urbaniste à Noyers-Bocage. Il reconstruit l'îlot A d'Isigny (avec son père Georges) et le groupe scolaire Stim à Bayeux (hors reconstruction).

Herpe Claude (né en 1921). Il fait ses études à l'école des Beaux-Arts de Paris. Il s'engage à la Libération dans les FFI et passe ensuite son diplôme. Il arrive à Vire vers 1948, recommandé par son père, architecte en chef des Monuments historiques, auprès de Raymond David, architecte de la ville et architecte ordinaire des Monuments historiques. Il est associé avec Raymond David pendant toute la reconstruction et au-delà, jusqu'à la disparition de celui-ci dans les années 1980. En 1951, il est nommé architecte en chef de la reconstruction de Vire en remplacement de Marcel Chappey. Dans cette ville, il cosigne avec Raymond David de très nombreux bâtiments, tant publics que privés : hôtel de ville, bibliothèque, hôpital (hors reconstruction), la cité scolaire, l'institut Saint-Jean-Eudes, la cité paroissiale, le garage de la rue du Calvados. On lui doit également l'immeuble de la place du Champ de Foire, la reconstruction de presque tous les îlots entourant la place de la Porte-Horloge et l'ensemble IRP du Haut-chemin. Les deux architectes ont également construit à Vire, après la reconstruction, plusieurs programmes HLM (ensembles de la Planche et de la Graverie) et équipements publics : école maternelle, salle des congrès, ainsi que dans la région (maison de personnes âgées à Saint-Sever et Vassy).

Outre ses réalisations dans le Calvados, Claude Herpe est l'auteur de plusieurs bâtiments pour l'organisation scientifique de la recherche sur l'outre-mer (ORSTOM), à Nouméa, Montpellier et Tahiti. Le reste de son œuvre comprend essentiellement des programmes de logements, sociaux ou en accession, par exemple en Algérie (822 logements), en région parisienne (2664 logements). À Meudon-la-Forêt, il reprend l'opération commencée par Fernand Pouillon (3841 logements)

Hivert. Actif à Pont d'Ouilly

Humbaire Jean-Louis. Architecte en chef des Bâtiments civils et palais nationaux. À Vire, centre administratif place Castel, îlots A3 nord et A4 sud (rue Saunerie)

Hummel Roger (1900-1983). Roger Hummel est second grand prix de Rome en 1930. Architecte en chef des Bâtiments civils et palais nationaux, il est aussi architecte en chef de la Marine marchande, architecte de l'office OBM de la Seine, et architecte municipal de Neuilly-sur-Seine. Il construit à Caen le lycée Malherbe (avec P. Dureuil)

Hur Édouard. Collaborateur d'Henry Bernard, il construit avec lui l'université. Il est architecte d'opération pour l'ensemble Saint-Jean-Sud (M. Clot chef de groupe). Il poursuit sa carrière à Saint-Etienne où on lui doit les grands ensembles de la ville. Il est également l'auteur de l'université de Poitiers

Jacquinet Pierre. Architecte de la totalité d'Évrecy, îlot du port à Oustreham. Actif à Pont d'Ouilly

Jany G. À Caen : Résidence du Grand-cours, rue de la Chaussée Ferrée (avec V. Montaigne) et (avec G. Richard et P. Daubin), lycée national technique (Laplace), grand magasin des Galeries, hôtels de la place de la Gare.

Jullien M. Hôtel de la plage à Oustreham

Kopf Pierre. Chapelle de la Brèche à Hermanville (avec S. Lavignac). Chef de groupe de l'IRP Calibourg, architecte d'opération pour la cité d'Authie (M. Brillaud de Laujardière chef de groupe)

Laborie. Église de Bréville

Lainé M. Actif à Aunay-sur-Odon. À Caen : architecte d'opération pour l'opération Saint-Jean-Sud (M. Clot chef de groupe), immeuble-tour de la place du 36^e (avec M. Léonard)

Laizeau. Architecte d'opération des ISAI Reine-Mathilde (M. Brillaud de Laujardière chef de groupe)

Laloué J. À Caen : chambre de commerce et Caisse d'Épargne (avec G. Monizet) (1950-1952), temple. Architecte d'opération pour l'opération Saint-Jean-Sud, (M. Clot chef de groupe)

Lavignac Suzanne. Église de Bourguébus, chapelle de la Brèche à Hermanville (avec P. Kopf). À Caen : immeuble boulevard Maréchal Leclerc, architecte d'opération de l'IRP Calibourg (P. Kopf chef de groupe)

Lambert Paul. Maisons d'Etat à Thury-Harcourt

Laugier. Architecte d'opération de l'ensemble ISAI Gaillon sud (G. Dengler chef de groupe)

Lecourt René. Architecte des postes, Bureaux de poste de Thury-Harcourt, Vire et Pont-l'Évêque.

Legrand Jean-Michel (1914-) et Rabinel Jacques. Ils construisent ensemble la poissonnerie de Caen, l'école Abbé-Madeleine à Falaise, et participent à la reconstruction d'Aunay-sur-Odon. Toujours associés, ils se spécialisent ensuite dans l'architecture industrielle : l'atelier coopérative d'Isigny, palais des expositions à Caen, institut national de recherche de chimie appliquée (1966), usine de parfumerie Roger et Gallet (1965), centrale thermique du Havre (1968). Ils conduisent ou participent à plusieurs opérations de logements sociaux : la Guérinière à Caen, le Val-Fourré à Mantes-la-Jolie, Saint-Brieuc, le Vert-Galant à Tremblay-en-France.

Jean-Michel Legrand est architecte de l'îlot B à Falaise. Il est l'auteur du plan d'aménagement de la station des Orres (1966-70) et du plan d'urbanisme de Val-d'Isère (1967)

Lemonnier Marcel. Mairie de Thury-Harcourt (avec L. Rême et J. Manson), îlot X à Falaise. À Caen : immeubles Foch et Beauséjour (avec J. Manson, P. Dureuil, L. Rême, et M. Lemonnier), architecte d'opération des tours Marines (Pierre Dureuil chef de groupe), groupe scolaire de la Guérinière sud (avec J. Manson). Actif à Aunay-sur-Odon

Léonard Marcel. À Caen : architecte d'opération de l'ensemble Saint-Jean-Sud (M. Clot chef de groupe), immeuble-tour place du 36^e (avec M. Lainé), immeuble rue de Vaucelles.

Lempereur (Jules ?) Église de Saint-Germain d'Ectot. Ensemble de la rue Saint-Michel à Caen (avec Robin)

Leroux Morice. Sa réalisation la plus connue est l'ensemble «gratte-ciels» de Villeurbanne, dans les années 1930. Pendant la reconstruction de Caen, il est architecte d'opération des IRP Saint-Pierre (Georges Dengler chef de groupe).

Le Sauter Rolland (1912-1966). Les frères Le Sauter travaillaient en collaboration dans deux agences, celle de Paris étant dirigée par Rolland, celle de Niort par Léon. On leur doit l'ambassade d'Espagne et plusieurs immeubles de rapport à Paris, des opérations HLM en Seine-et-Oise et dans les Deux-Sèvres, ainsi que la reconstruction du village de Cerisay (Deux-Sèvres). Dans le Calvados, Rolland était architecte municipal de Villers-Bocage après la Libération, et on lui doit la totalité des bâtiments publics de la commune, mairie, marchés, école, hospice, gendarmerie. Il construisit également les immeubles sur la place centrale, autour de l'église. À Vire, il est l'auteur des IRP D4 et D6 (rue Emile Chénel), et fut architecte d'opération pour l'îlot A 8 ouest.

Lesec. piscine du Val d'Arte à Falaise, immeuble à Falaise

Levrat Alexandre. Succède à Maurice Halley comme architecte en chef de Pont-l'Évêque en juin 1946. Collège technique et collège de Jeunes filles à Vire

Maitre Jo ou Jean. Architecte de l'Assistance publique. Urbaniste d'Hérouville saint-Clair Reconstruction de la totalité d'Epron

Mercier. Architecte d'opération de l'IRP rue du Vaugeux (Ali Tur archi chef de groupe)

Manson Jean. À Caen, architecte d'opération du grand ensemble de la Guérinière (G. Pison chef de groupe) et des tours Marine (P. Dureuil chef de groupe), immeubles Foch et Beauséjour (avec P. Dureuil, L. Rême et M. Lemonnier), maison du Paysan (avec P. Dureuil), foyer de jeunes travailleurs place de la Mare, groupe scolaire de la Guérinière (avec M. Lemonnier).

Centres administratifs de Thury-Harcourt (avec L. Rême et M. Lemonnier) et d'Argences (avec P. Dureuil), Opérations HLM Saint-Jacques à Condé-sur-Noireau (avec L. Rême) et de la Pavane à Falaise. Église d'Argences. Actif à Falaise.

Mondineu Philippe (1913-). Actif à Lisieux.

Montaigne Victor. À Caen : résidence du Grand-cours, rue de la Chaussée Ferrée (avec G. Jany), architecte d'opération de l'IRP Calibourg (P. Kopf chef de groupe)

Mouillard Henri. Architecte municipal d'Aunay-sur-Odon depuis les années 1920 et pendant la reconstruction. Hôtel de ville, justice de paix, bureau de poste d'Aunay-sur-Odon

Morizet Guy. Églises de Maisy et de Saint-Martin de Fontenay. À Caen : Chambre de commerce de Caen (avec J. Laloué), foyer de Jeunes travailleurs Robert Rême (avec M. Clot), architecte d'opération de l'ensemble Saint-Jean-Sud (M. Clot chef de groupe)

Muller Marcel. Installé à Lion-sur-mer. Casino de Oustreham (avec M. Allaire et P. Dureuil)

Musetti Charles. Architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, chargé des Archives nationales. Actif à Villers-Bocage. Reconstruction de Noyers-Bocage en totalité sauf l'école. Institut Lemonnier à Caen

Nast R. École maternelle de la rue du Camp Ferme à Falaise

Ouvré Félix. Architecte d'opération de l'IRP Haut-chemin à Vire (Claude Herpe chef de groupe)

Peckre André. îlot E (1957) et D (1954) à Isigny. Ferme à Noyers-Bocage

Pison Guy (1905-1986). Pendant l'Occupation, il est architecte du chantier 1425 d'enquête sur l'architecture rurale dirigée par Georges-Henry Rivière. Lors de la reconstruction, il est actif dans la Manche

où il est architecte en chef. A Caen, il est l'auteur du grand ensemble de la Guérinière et de l'église du quartier (avec L. Rème). Il utilise une technique constructive comparable pour la ZUP des Gibjoncs à Bourges. Il est également l'auteur de la ZUP de Saint-Leu la Forêt.

Poulain William. Architecte ordinaire des Monuments historiques dans la région de Lisieux. Église des Moutiers-Hubert

Postel. Architecte de l'opération IRP Gaillon sud (Georges Dengler chef de groupe)

Pouthier albert (1878-). Actif à Lisieux

Puthomme Raymond. Associé à Marc Brillaud de Laujardière pour certaines de ses réalisations avant-guerre. À Caen : hôtel Malherbe, immeuble avenue du 6 juin.

Regnard P. Grand magasin Au Bon Marché (actuel Printemps) à Caen ; église d'Emiéville (avec J.Vallette)

Rème Léon (1910-1968). Il est urbaniste de Thury-Harcourt, Falaise et (en remplacement de C. Sennevat) de Bretteville-sur-Laize. Il construit le lycée Louis Liard à Falaise (avec P. Dureuil), à Caen les immeubles Beauséjour et Foch (avec P. Dureuil, J. Manson et M. Lemonnier), la chapelle du Bon-Sauveur et l'église de la Guérinière (avec G. Pison). Il est architecte d'opération pour les tours Marine (P. Dureuil chef de groupe) (1950).

Architecte du département, il est chargé du palais de justice de Caen à partir de 1964 et il construit l'extension de la préfecture, rue Saint-Laurent (actuel siège du conseil général). Il est l'auteur du Groupe Charlotte Corday à Mondeville, de l'école normale d'institutrices à Caen, du groupe scolaire Paul Doumer à Lisieux (avec P. Dureuil) et du lycée agricole de Saint-Pierre-sur-Dives. Il participe aux ensembles HLM de la ZUP du plateau St Jacques à Lisieux et Saint-Jacques à Condé-sur-Noireau (avec J. Manson)

Renault Henri. Architecte municipal de Thury-Harcourt. Urbaniste de Saint-Pierre-Lavieille

Richard Joachim (1869-1960). (Avec son fils Georges et P. Daubin) : Grand magasin des Galeries. Architecte d'opération de l'IRP rue du Vaugueux (Ali Tur archi chef de groupe)

Richard Georges (1909-). Fils de Joachim Richard, il travaille en collaboration avec son père à partir de 1932. Il fait ses études à l'école des Beaux-Arts de Paris et à l'Institut d'urbanisme. Après la Seconde guerre mondiale, il s'établit à Caen où il participe à la reconstruction de la ville, le plus souvent en collaboration avec P. Daubin. Il construit avec celui-ci le lycée national technique (lycée Laplace), le grand magasin des Galeries (et avec son père), l'ensemble des Jacobins, et les hôtels de la place de la gare (ces deux dernières opérations également avec G. Jany).

Richier Maurice (1907-). Actif à Lisieux

Rivet Jacques (1914-). Actif à Lisieux (îlots 25-26, 33-37, 13-14, abbaye bénédictine)

Robin. Immeubles rue Saint-Michel (avec Lempereur)

Roturier. Actif à Pont d'Guilly et à Saint-Contest

Royer Jean (1903-1981). Diplômé de l'école spéciale d'architecture et de l'Institut d'urbanisme, Jean Royer est l'auteur des plans d'urbanisme de Bordeaux (opération Bordeaux-Mériadeck), Bougie (Algérie), Bourg-en-Bresse, Givors, Libourne, Liège, Orléans, Oyonnax, Saint-Emilion, ainsi que du programme d'aménagement du boulevard de ceinture de l'agglomération lyonnaise. Il est l'adjoint pendant 15 ans d'Henri Prost, chargé des plans de la région parisienne (à partir de 1928). Il est une figure majeure de l'administration de

l'urbanisme : Urbaniste en chef au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, inspecteur général de l'Urbanisme des régions du Centre et d'Aquitaine (1941-1954), membre du Comité national d'urbanisme et sous-directeur des services technique du comité à la reconstruction immobilière sous l'Occupation, il est aussi fondateur de la revue « Urbanisme » organisateur des Congrès nationaux d'urbanisme, enseignant à l'Institut d'urbanisme de Paris (vers 1968) et directeur de l'École spéciale d'architecture.

Pendant la reconstruction, il est urbaniste d'Orléans, Sully-sur-Loire et Châteauneuf avant et après la Libération et urbaniste en chef de la Gironde. Urbaniste de Ousitreham en 1939, il conserve cette fonction après 1944.

Sainsaulieu Luc (1916-1982). À Lisieux, architecte conseil du remembrement et architecte en chef adjoint de R. Camelot. Actif à Lisieux (îlots 7, 8, abbaye bénédictine)

Sainz S. Temple et bureaux à Vire

Seguin. Actif à Falaise (îlot X)

Sennevat. Urbaniste à Bretteville-sur-Laize, Bons-Tassilly, Oully-le-Basset, Saint-Marc-d'Oully, Fontaine-le-Pin, Soumont-Saint-Quentin, Cesny-bois-Halbout, remplacé par H. Davy et L. Rème à Bretteville-sur-Laize

Scob Vladimir. Architecte d'opération de l'ISA Gaillon nord à Caen (chef de groupe Henry Bernard)

Sorin Alix. A Vire : architecte en chef adjoint ; immeubles d'État rue aux Teintures, îlots A4 nord et A5 ouest, architecte d'opération de l'IRP Haut-Chemin (C. Herpe chef de groupe), et de l'IRP D2 (M. Chappey chef de groupe)

Souchère (1900-1963). Crédit agricole de Lisieux

Trouillot G. Usine Nestlé à Beuvillers

Tagliani J. HLM de la place d'Armes à Caen (avec G. Guignard)

Tur Ali (1889-1977). Architecte des colonies dans les années 1930, il reconstruit une centaine de bâtiments officiels ou privés en Guadeloupe à la suite du cyclone de 1928. Pendant la reconstruction, il est architecte en chef de Thury-Harcourt et Condé-sur-Noireau. Il est architecte chef de groupe des immeubles IRP de la rue du Vaugueux à Caen. Il construit la mairie, le théâtre et le marché de Condé-sur-Noireau et la mairie de Pierrefitte.

Vandevor Paul-Emile (1918-1980). Actif à Lisieux, (îlot 2, 15, 16, 26, 34)

Vallette J. Église d'Emiéville (avec P. Regnard)

Walwein Gaston. Architecte en chef de Falaise. Internat du lycée Louis Liard à Falaise

Witkin Jean (-1952). Dans les années 1920 et 1930, l'agence des frères Wilkin est responsable des constructions municipales de Colombelles. Ils construisent la nouvelle mairie, la salle des fêtes, l'école et les bains-douches et on leur doit le plan d'aménagement et d'extension de la commune en 1928. Ils sont également architectes de l'office municipal HBM Le Foyer normand. Pendant la reconstruction, Jean Wilkin conserve les mêmes fonctions, qui seront reprises par René Ambier après son décès en 1952.

Zunz Jean. Monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement de Couvrechef à Caen (avec M. Clot)

SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

La reconstruction et l'architecture en France

Barjot (Dominique), Baudouin (Rémi), Voldman (Danièle), *Les reconstructions en Europe (1945-1949)*, Paris : éditions Complexes, 1997

Bonillo (Jean-Lucien), *La reconstruction à Marseille*, Marseille : Imbernon, 2008, 191 p.

Darin (Michaël), *La comédie urbaine. Voir la ville autrement*, s.l., Infolio, 2009, 559 p.

Désiré dit Gosset (Gilles), Marie (Élisabeth) (dir.), *Une renaissance au 20^e siècle. La reconstruction de la Manche (1944-1964)*, catalogue de l'exposition des archives départementales de la Manche, juin-décembre 2011, Cully : OREP, 2011, 220 p.

Dieudonné (Patrick) (dir.), *Villes reconstruites, du dessin au destin*, deuxième colloque international des villes reconstruites, Paris : l'Harmattan, 1994, deux volumes, 378 p., 384 p.

Gourbin (Patrice), *Les Monuments historiques de 1940 à 1959. Administration, architecture urbanisme*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008, 286 p.

Gourbin (Patrice), « Le service des Monuments historiques, acteur de la reconstruction française » dans *Living with history*, actes du colloque de Louvain, 2004, Louvain : Leuven university press, 2011

Grimbert (Benoît), Laisney (François), *Paysages de la reconstruction*, Cherbourg : le Point du jour, 2006, 134 p.

Hérin (Robert) (dir.), *De la ville perdue à la ville retrouvée, la ville en devenir*, Actes du colloque de Saint-Lô, octobre 2004, Caen : Presses universitaires de Caen, 2008, 401 p.

Hudemann (Rainer), Walter (François), (dir.) *Villes et guerres mondiales en Europe au XX^e siècle*, Paris : l'Harmattan, 1997, 238p.

Le nord de la France, laboratoire de la ville. Trois reconstructions : Amiens, Dunkerque, Maubeuge, Lille : Espace croisé, 1997, 87 p.

Liotard (Martine), *Le Havre 1930-2006. La renaissance ou l'irruption du moderne*, Paris : Picard, 2007, 165 p.

Lucan (Jacques), *Architectures en France (1940-2000). Histoire et théories*, Paris : Le Moniteur, 2001, 375 p.

Moley (Christian), *Regards sur l'immeuble privé. L'architecture d'un habitat (1880-1970)*, Paris : le Moniteur, 1999

Pariset (Jean-Daniel), *Reconstruction et modernisation. La France après les ruines 1918-1945*, catalogue d'exposition, Paris : Archives nationales, 1991, 310 p.

Ricon (Antoine) (dir.), *La ville et la guerre*, Besançon : éditions de l'imprimeur, 1996, 237 p.

Pouvreau (Benoît), *Un politique en architecture. Eugène Claudius-Petit (1907-1989)*, Paris : Le Moniteur, 2004, 358 p.

Ragot (Gilles) (dir.), *L'invention d'une ville. Royan années 50*, Paris : Monum, 2003, 307 p.

Voldman (Danièle), *La reconstruction des villes françaises. Histoire d'une politique*, Paris : l'Harmattan, 1997, 487 p.

La reconstruction dans le Calvados

Bertaux (Jean-Jacques), *Renaissance d'une ville. La reconstruction de Caen, 1944-1963*, catalogue d'exposition, Musée de Normandie, Paris : Delpha, 1994, 106p

Cremonini (Pietro), *Topos et polis. ou comment un urbanisme néo-haussmannien et un pouvoir municipal contribuent à la réussite d'une reconstruction*, mémoire de DEA en urbanisme sous la direction de A. Picard-Malyverti et de Bruno Vayssière, Institut d'urbanisme de Paris, 1990, 188 p.

Dutour Françoise, *Le Calvados 1945-1947, janvier 1945-31 décembre 1947*, Caen : Conseil général du Calvados/archives départementales, 1995, 179 p.

Gourbin (Patrice), « La reconstruction de l'hôtel d'Escoville après 1944 : histoire d'un conflit (1944-1963) », *Annales de Normandie*, 51^e année, n. 1, janvier 2001, p. 71-95

Gourbin (Patrice), « Les Monuments historiques et la reconstruction : l'exemple du quartier des Quatrans à Caen », *Histoire de l'Art*, n. 47, novembre 2000, p. 111-122

Gourbin (Patrice), « la politique municipale du patrimoine à Caen pendant la reconstruction (1944-1970) », *Annales de Normandie*, juin 2008, p. 147-167

Huet (Nicolas), *Enquête sur la reconstruction de Caen*, mémoire de diplôme sous la direction de François Laisney, École d'architecture de Paris-Belleville, 1988, 80 p.

Le Roch Morgère (Louis) (ed.), *De la fin des camps à la reconstruction. Les Normands 1945-1947*, actes du colloque international, Caen : Conseil général du Calvados/archives départementales, 2001, 367 p.

Nafylian (Alain), « La reconstruction des édifices religieux en Basse-Normandie après la seconde Guerre mondiale », *Bulletin de la société des Antiquaires de Normandie*, t. LXV (2008), p. 154-225

Paillard (Didier), Montaigne (Catherine), *Lisieux en transparence. Les photographies d'Alcide Goupil. La reconstruction 1945-1953*, Caen : direction des archives du Calvados, 2006, 320p.

Pasquier (A) (dir.), « La région de Vire. Données et problèmes d'aménagement du Bocage », *Études normandes*, numéro thématique, n. 144, 1^{er} et 2^e trimestres 1962, 414 p.

Pitrou (Carol), Munerel (Jacques), *Les Suédoises du Calvados*, Colombelles : association des locataires des Suédoises de Colombelles, 1998, 127 p.

Section cartophile de l'association des collectionneurs virois, *1939-1956 Vire se souvient...*, Vire : édition section cartophile de l'association des collectionneurs virois, 1993, 301 p.

Soucy (Claude), *Reconstruction et développement. Les centres de Caen et du Havre*, étude dactylographiée, centre de sociologie urbaine, 1969, 279 p.

ARCHIVES

Archives d'architecture du XX^e siècle (Institut français d'architecture)

Fonds Robert Camelot (Lisieux, Pont-l'Évêque)

Fonds Raymond Adda (Lisieux)

Fonds Maurice Vincent (Pont l'Évêque)

Archives départementales du Calvados

Série M : commissions de reconstruction, correspondances

Série N : bâtiments départementaux, reconstruction

Série O : divers bâtiments publics (théâtre de Caen et Condé-sur-Noireau, hôtel de ville de Condé-sur-Noireau...)

Série W : projets d'aménagement et de reconstruction de Aunay-sur-odon, Bretteville-sur-Laize, Bretteville-sur-Odon, Cagny, Cahagnes, Colombelles, Dozulé, Épron, Evrecy, Falaise, Isigny, Lisieux, Noyers-Bocage, Ouistreham, Sannerville, Thury-Harcourt, Tilly-la-Campagne, Tilly-sur-Seulles, Trévières, Troarn, Villers-Bocage, Vire

Domages de guerre aux édifices publics

Délégations et commissions départementales de la reconstruction

Archives municipales

Cagny, Caen, Colombelles, Épron, Isigny, Noyers-Bocage, Ouistreham, Villers-Bocage, Vire,

Société historique de Lisieux

Archives de la coopérative de reconstruction de Lisieux

SOURCES IMPRIMÉES

« Construire », *L'illustration*, (numéro spécial) n°5124, 24 mai 1941

« Les trois hommes qui ont reconstruit la France », *Les nouvelles littéraires*, 18 novembre 1954

Abraham (Pol), « le chantier expérimental d'Orléans », *L'architecture d'aujourd'hui*, novembre-décembre 1946, n°9, p. 7-9

Abraham (Pol), *Architecture préfabriquée*, Paris : Dunod, 1946

Bulletin de la chambre de commerce de Caen, revue de presse 1945-1956

Claudius (Pierre), « Renaissance », *L'architecture d'aujourd'hui*, mai-juin 1945, n°1, p.5-6

Gutton (André), *La charte de l'urbanisme*, Paris : Dunod, 1941, 183 p.

INSEE, direction régionale de Rouen, *Annuaire statistique régional Calvados Eure Manche Orne Seine-Maritime Somme*, 1960

Ive région économique, Chambre de commerce et d'industrie de Caen, *Tableau économique du département du Calvados*, s.l., 1960

Liberté, revue de presse 1944-1950

Principes directeurs de la Reconstruction, Paris : ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 1946

Prothin (André), « Urbanisme et reconstruction », *L'architecture d'aujourd'hui*, mai-juin 1945 n. 7 - 8, p.

LISTE DES SIGLES

ADC : archives départementales du Calvados

CILCO : Comité interprofessionnel du logement Calvados Ouest

CILCI : Comité interprofessionnel du logement Calvados

MRU : ministère de la reconstruction et du logement

HBM : habitation à bon marché

HLM : habitation à loyer modéré

PRA : plan de reconstruction et d'aménagement

IFA : institut français d'architecture

AM : archives municipales

OPHBM : office public d'habitations à bon marché

ISAI : immeuble sans affectation immédiate

IRP : immeuble rationnel préfinancé

PAEE : plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension

CNU : comité national d'urbanisme

OTH : omnium technique de l'habitation

OAB : office auxiliaire du bâtiment

CRÉDITS

Patrice Gourbin p. 17 ABD ; 27 ; 29 A ; 32 ; 33 ; 34 ; 35 C ; 38 ; 39 ; 40 ; 41 ; 43 ; 44 ; 52 AB ; 58 EF ; 59 B ; 60 ABFGHJL ; 63 B ; 72 ; 75 ; 78 F ; 79 BH ; 80 B ; 83 B ; 84 ; 85 BD ; 86B ; 88 J ; 89 B ; 91 AC ; 98 ; 100 ; 101 E ; 104 AC ; 105 ; 108 B ; 109 ; 110 AC ; 111 B ; 112 BC ; 113 ABC ; 114 A ; 116 AC ; 117 AC ; 124 B ; 125 BCDEF ; 135 ; 136 A

Philippe Delval couverture ; p. 4 ; p. 12 ; p. 17 D ; p. 20 ; 46 ; 50 ; 53 AB ; 58 ABCD ; 59 AC ; 60 CDEIK ; 63 A ; 68 ; 74 B ; 76 ; 79 F ; 85 AC ; 86 ACDEF ; 88 ABCDEFGHKL ; 89 AC ; 91 D ; 101 ABCD ; 103 ; 104 BDE ; 108 A ; 110 BD ; 111 A ; 112 AD ; 114 B ; 115 ; 116 B ; 117 B ; 124 A ; 125 A ; 126 ; 131 ; 132 ; 139

Véronique Josset carte p.9 ; 19 ; 35 AB ; 52 CD ; 53 CD ; 78 ACE ; 79 ACEG ; 80 AC

Julien Merceron p. 54 ; 70 ; 78 B ; 79 D ; 80 D ;

CNAM/SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/archives d'architecture du XX^e siècle (IFA), p. 14 ; 15 ; 36 ; 37 ; 71

Archives départementales du Calvados p. 16 ; 30 ; 31 ; 55 A ; 74 A ; 78 D ; 113 D

L'AUTEUR

Patrice Gourbin, docteur en histoire de l'architecture, est enseignant à l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie. Spécialiste du patrimoine et de l'architecture de la reconstruction, il a publié aux Presses universitaires de Rennes « Les Monuments historiques de 1940 à 1959. Administration, architecture, urbanisme », ainsi que plusieurs articles sur la reconstruction en France et en Normandie.

Missionné par le CAUE, Patrice Gourbin a mené de 2009 à 2011, une étude sur l'architecture et l'urbanisme de la reconstruction. Le présent ouvrage réalisé avec l'équipe du CAUE en est l'aboutissement.

LE C.A.U.E.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental créé à l'initiative du conseil général dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Investi d'une mission de service public, le C.A.U.E. est présidé par un élu local.

Le C.A.U.E. a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, avec pour missions :

- l'information et la sensibilisation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,
- la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels,
- l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire, réhabiliter ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant,
- le conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Sa consultation est gratuite et son financement est essentiellement assuré par des fonds publics.

Pour les particuliers, des permanences de conseil architectural sont assurées par des architectes conseillers.

Pour les collectivités, l'équipe du C.A.U.E., composée de chargés d'étude architectes, urbanistes, paysagiste, assiste les élus dans la définition et la mise en place de l'aménagement du territoire et du cadre de vie.

La bonne connaissance du territoire départemental et sa valorisation, s'intègrent pleinement dans ses missions, particulièrement quand il s'agit de faire redécouvrir un patrimoine méconnu.

ISBN : 979-10-95728-01-6

Tous droits réservés
Dépot légal : octobre 2015

Prix : 15 €

Imprimé en France

Éditeur : Les éditions du CAUE du Calvados
Conception et réalisation : Patrice GOURBIN, Véronique JOSSET, Hervé RATTEZ

SPECIMEN

L'architecture et l'urbanisme de la reconstruction dans le Calvados

Dans le département du Calvados, ravagé en 1944 par les combats de la Libération, la Reconstruction s'impose aujourd'hui comme un élément caractéristique du paysage bâti. Conduit dans des conditions difficiles, le grand chantier du relèvement des villes et des villages détruits en 1944 témoigne de la vitalité de la société d'après-guerre. Il s'agissait alors d'inventer un monde nouveau, un cadre de vie adapté au présent, des villes fonctionnelles, lisibles et claires. La fabrication, au sortir de la guerre, des villes que nous connaissons, a été une négociation permanente qui a débouché partout sur la juxtaposition de plusieurs logiques urbaines. Loin de produire l'impression d'une collision des formes et des systèmes urbains, ce visage multiple enrichit la ville. La modernité crée la surprise face à la monotonie des formes traditionnelles qui peinent à se renouveler; tandis que celles-ci pondèrent l'effet de rupture et assurent le lien avec la ville du passé. Au travers d'une étude historique d'ensemble, le C.A.U.E du Calvados apporte sa pierre à la connaissance et à la valorisation de cette grande aventure collective en explorant ses qualités formelles, techniques et d'organisation urbaine.



Les éditions du CAUE du Calvados

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados
28, rue Jean Eudes, 14000 CAEN
02.31.15.59.60 www.caue14.fr contact@caue14.fr

Prix : 15 €

